

**PAR COURRIEL :** [REDACTED]

Le 10 novembre 2022

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 19 octobre 2022

---

Bonjour,

Dans le cadre de votre demande d'accès à l'information citée en titre, formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi sur l'accès »), et à la suite de notre avis de prolongation de délai de traitement, nous désirons vous informer de notre décision quant à l'accessibilité aux documents demandés, à savoir :

- « avoir accès aux ordres du jour et aux procès-verbaux du conseil d'administration de votre organisation de 2015 à 2020 »

Nous vous informons que notre Société accueille votre demande d'accès, et vous trouverez copie des documents demandés en pièce jointe. Quant aux informations qui y sont caviardées, leur accès vous est refusé, n'étant pas accessibles conformément aux articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 33 (1) 5, 35, 36, 37, 38, 53, 54, 57 (2) et 59 de la Loi sur l'accès, dont copie de ces articles est jointe aux présentes, de même qu'en vertu du privilège avocat-client. Quant aux ordres du jour, ils sont incorporés à même les procès-verbaux.

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

[REDACTED]

La responsable de l'accès à l'information  
Sophie Lizé

p. j. Procès-verbaux de 2015 à 2020, articles de loi et avis de recours à la CAI

## chapitre A-2.1

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**20.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence. 1982, c. 30, a. 20

**21.** Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

**27.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation. Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance

**31.** Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

**33.** Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

**35.** Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

**36.** Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date. Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

**38.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente. Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

**57.** Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS À jour au 0 1 1 er 0 6 juin 2022 © Éditeur officiel du Québec A-2.1 / 17 sur 51 pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (paragraphe abrogé);

7° (paragraphe abrogé);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525 boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTREAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC**

### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

### **b) Délais**

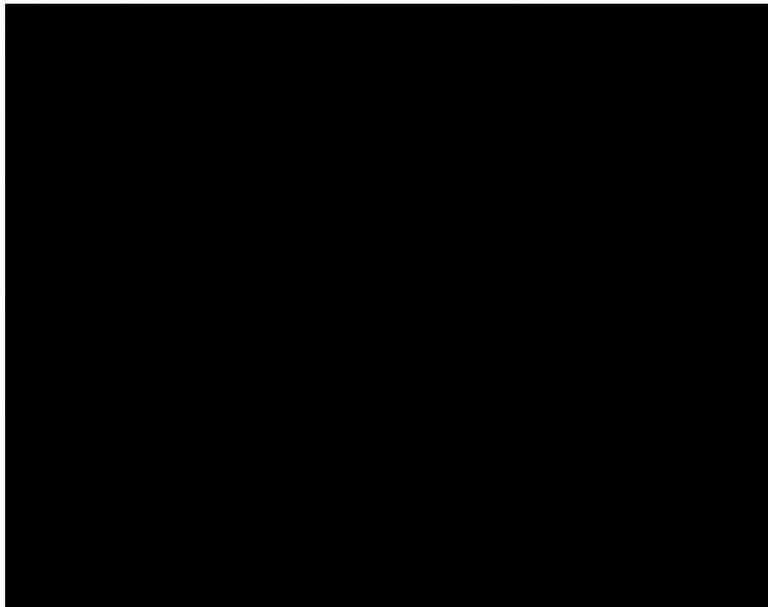
L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

### **c) Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
le vendredi 6 février 2015, à 8 h 30

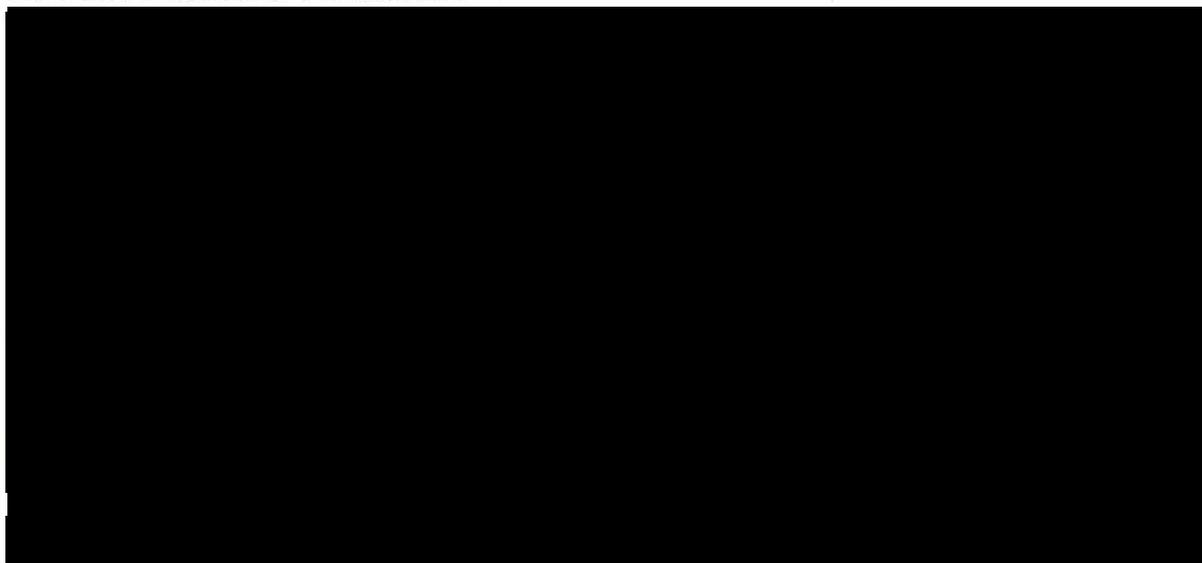
PRÉSENTES :



EXCUSÉE :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**Ordre du jour**

SUJET	DOCUMENT
1. Échange à huis clos	
2. Adoption de l'ordre du jour	Document n° 2-1

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société	3-1	Procès-verbal des 17 et 18 décembre 2014
4. Mot de la présidente du conseil <ul style="list-style-type: none"> <li>Processus d'évaluation de la présidente et chef de la direction</li> </ul>	4-1	Critères d'évaluation
5. Présidente et chef de la direction : <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'activité</li> </ul>	5-1 5-2	Rapport d'activité Rapport sur les tendances en multimédia
6. Suivi et demandes du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des demandes du CA</li> <li>Suivi des demandes complétées</li> </ul>		Document n° 6-1 Document n° 6-2
7. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique		
8. FCCQ <ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de meubles</li> <li>Approbation des modifications à la politique d'investissement</li> <li>Approbation des modifications au contrat de société en commandite</li> </ul>	8-1 8-2 8-3 8-4 8-5 8-6 8-7	Résolution et liste de l'inventaire Résolution Politique modifiée Comparatif Résolution Contrat de la société en commandite modifié Comparatif
Auditrices internes <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'approche d'audit interne et sondage sur les risques</li> </ul>		
9. Rapport du comité d'audit [REDACTED]		Document n° 9-1
10. Composition des comités statutaires du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'audit</li> </ul>	10-1	Composition du comité d'audit
11. Commissions professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) Remplacement ou renouvellement des postes (non encore traités)</li> </ul>	11-1	Liste des candidats
12. Modification au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel	12-1 12-2	Mise en contexte et impact Programme
13. Métiers d'art <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification au programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art</li> <li>Réouverture de la Boutique en métiers d'art de Montréal</li> </ul>	13-1 13-2	Sommaire exécutif et programme Conditions d'octroi d'une subvention
14. Identification dossiers - CALQ / SODEC		
15. Dépôt du nouveau programme de soutien à la tournée <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan sur l'ancien programme de soutien à la tournée</li> </ul>		<b>Reportés au 20 mars 2015</b>
16. Enjeux - secteur métiers d'art et arts visuels (présentation - suite durant le lunch)		[REDACTED] <b>Reporté au 20 mars 2015</b>

DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION	
17. Dépôt de procès-verbal : (en ligne seulement)	17-1 Comité d'audit du 23 octobre 2014 17-2 Comité de gouvernance et d'éthique du 25 septembre 2014
18. Programme annuel de travail 2014-2015	Document de référence n° 18-1
19. Dépôt de la déclaration de la Direction : (en ligne seulement)	Document n° 19-1
20. Varia	
21. Date de la prochaine réunion : le vendredi 20 mars 2015 à 8 h 30	
22. Levée de la réunion	

### 1. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 8 h 30 à 8 h 45. À la reprise, le conseil amorce sa réunion selon l'ordre du jour.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun sujet n'étant proposés, la présidente du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES 17 ET 18 DÉCEMBRE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Ce procès-verbal ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal des 17 et 18 décembre 2014 tel quel.**

### 4. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

D'entrée de jeu, la présidente du conseil souligne le renouvellement de mandat de 4 ans de deux administrateurs, Mme Suzanne Guèvremont et M. Koen de Winter.

**5. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – RAPPORT D’ACTIVITÉ**

Elle informe les membres de la formation numérique en cours auprès des employés laquelle crée un contexte positif à la réforme des programmes.

Enfin, elle réfère les membres au document 5-1 qui énumère les dossiers et rencontres dont elle s’est occupée durant la période du 19 décembre 2014 au 5 février 2015.

**6. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Le secrétaire passe en revue les demandes du conseil et souligne les modifications dont elles ont fait l’objet.

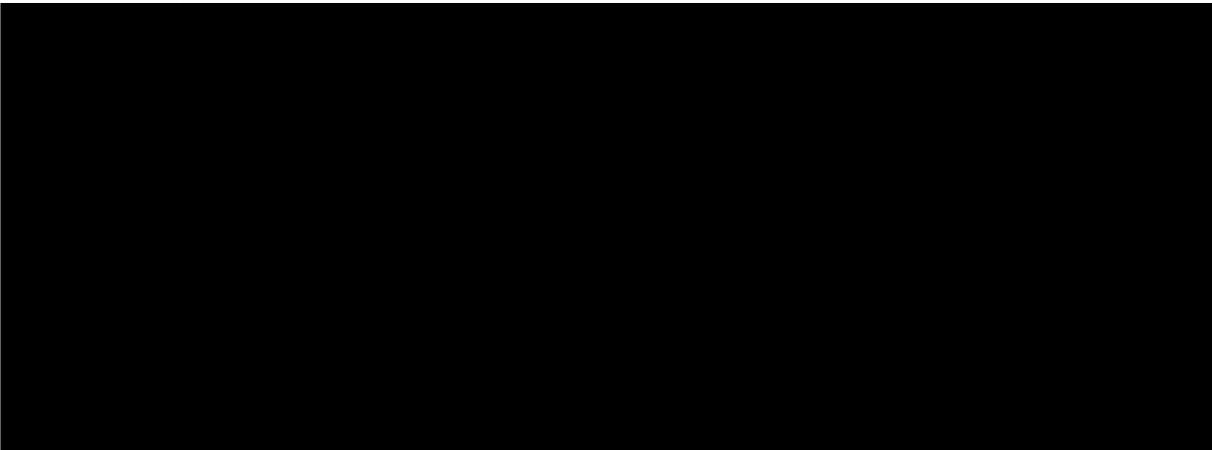
7. **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

- Modifications au règlement de déontologie et d'éthique des administrateurs

La présidente du comité informe le conseil que le comité de gouvernance et d'éthique a modifié le règlement en y intégrant les valeurs présentées au conseil, comme convenu lors de la réunion du 18 décembre dernier. De plus, lors de la réunion du 5 février 2015, le comité a constaté que le règlement ne faisait pas référence à la mission de la SODEC. Une modification a été apportée au règlement afin de faire ressortir le lien entre les valeurs et la mission de la Société. Elle recommande l'adoption du règlement modifié.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter le règlement établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles intégrant les valeurs convenues telles qu'elles apparaissent à l'exemplaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

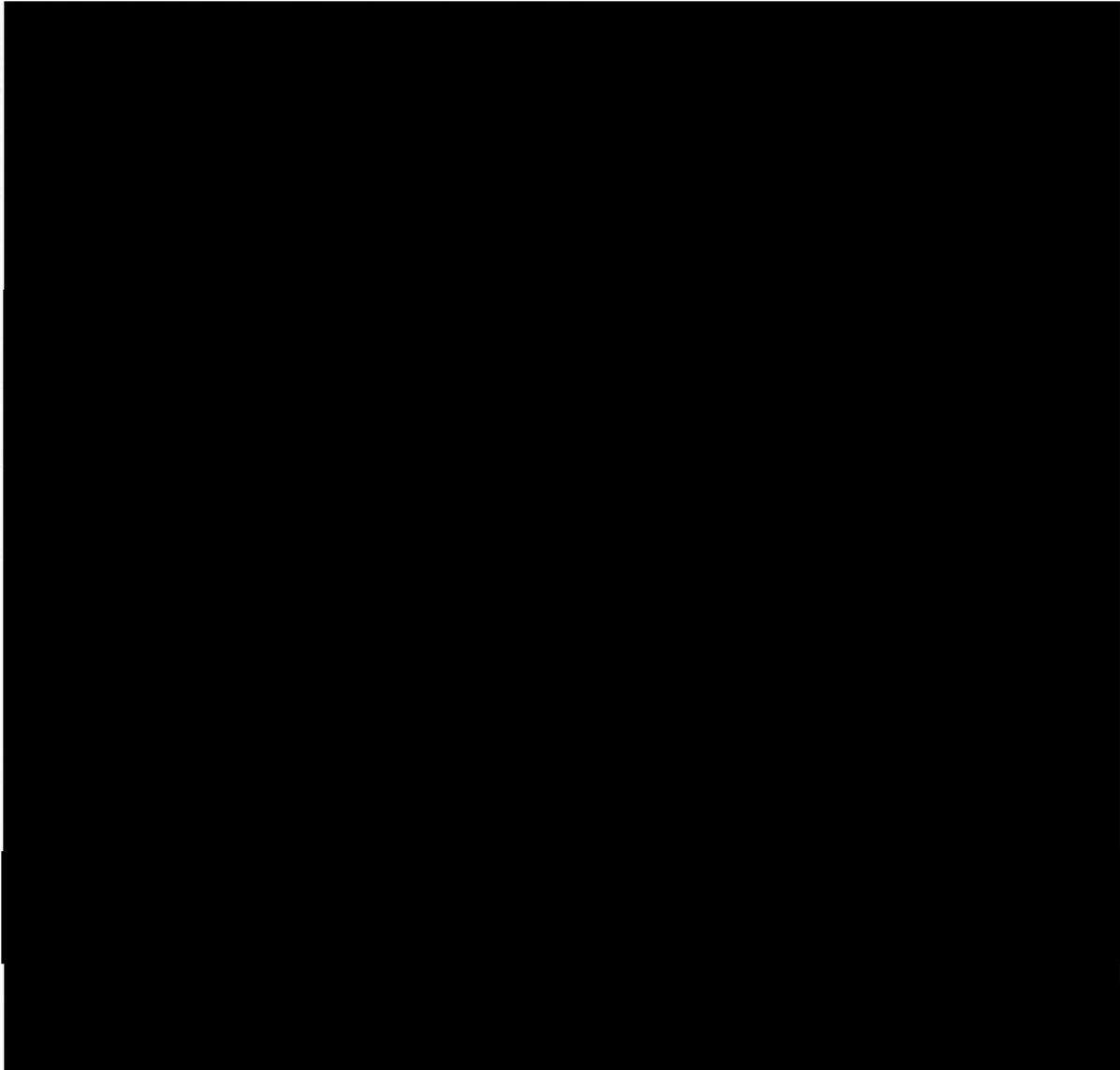


Elle poursuit en mentionnant une éventuelle rencontre du comité de gouvernance et d'éthique avec le comité de direction de la SODEC.



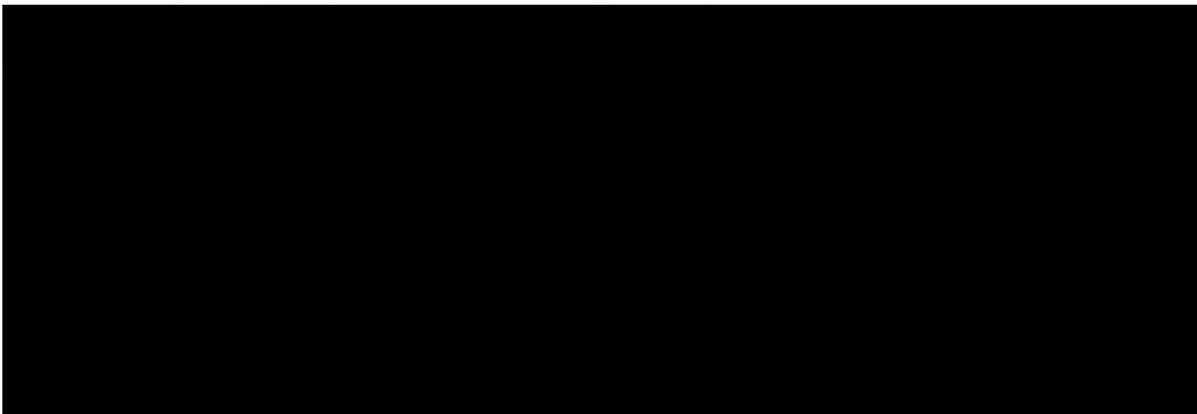
8. **FCCQ**

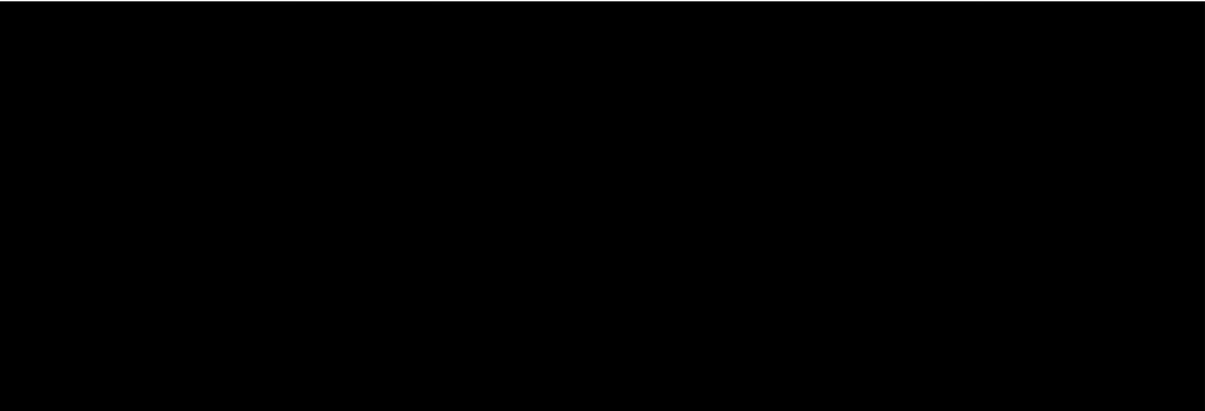




Les résolutions relatives aux modifications au contrat de société en commandite et à la politique d'investissement ainsi que celle concernant l'achat de biens mobiliers excédentaires du FCCQ par la SODEC [redacted] sont adoptées ci-après.

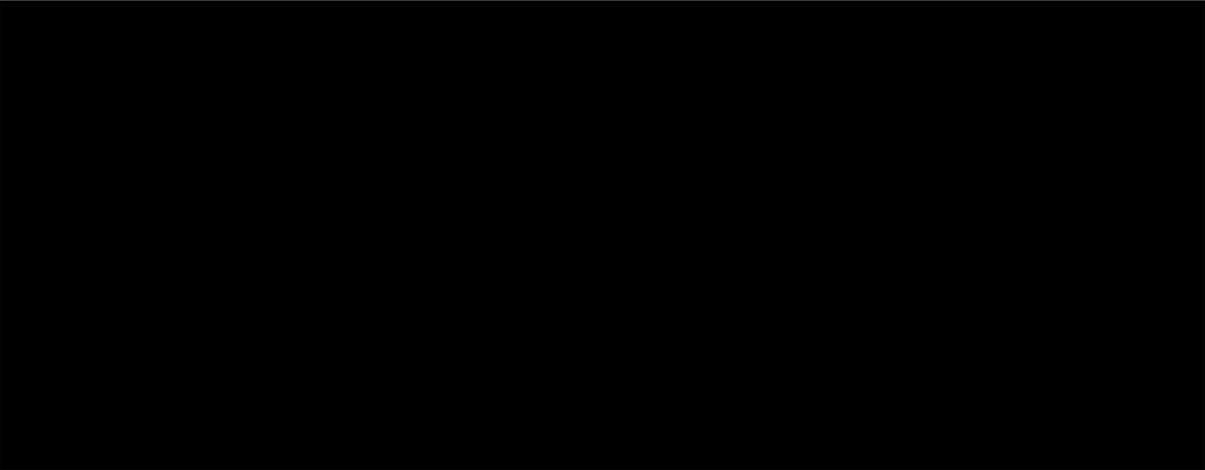
- Contrat de société en commandite





En conséquence, pour les motifs exposés ci-dessus, il est unanimement résolu :

**D'autoriser SODEC, sous réserve de l'accord du gouvernement à la prolongation de la durée de la société en commandite et à la prorogation du terme de remboursement de l'avance, à consentir aux modifications proposées au contrat de société en commandite du FCCQ telles qu'elles sont plus amplement décrites au document joint à la présente résolution et à signer tout écrit requis à cet effet.**

- Politique d'investissement
- 
- 
- 

Pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu à l'unanimité :

**D'autoriser SODEC, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du gouvernement à prolonger la durée de la société en commandite, à consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement du FCCQ et qui sont décrites au document comparatif joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

- Achat de biens mobiliers

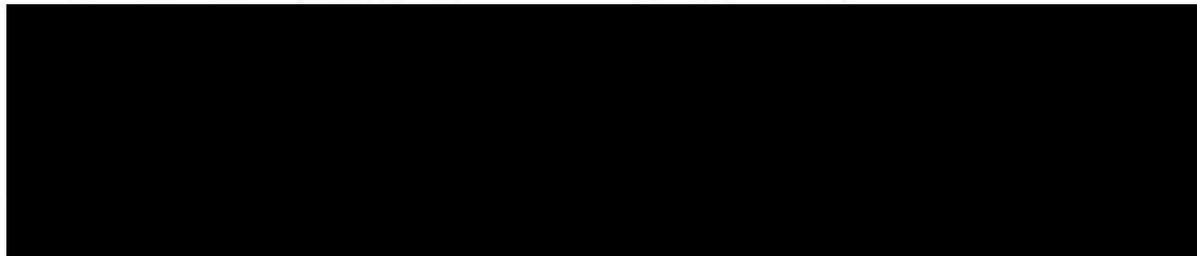
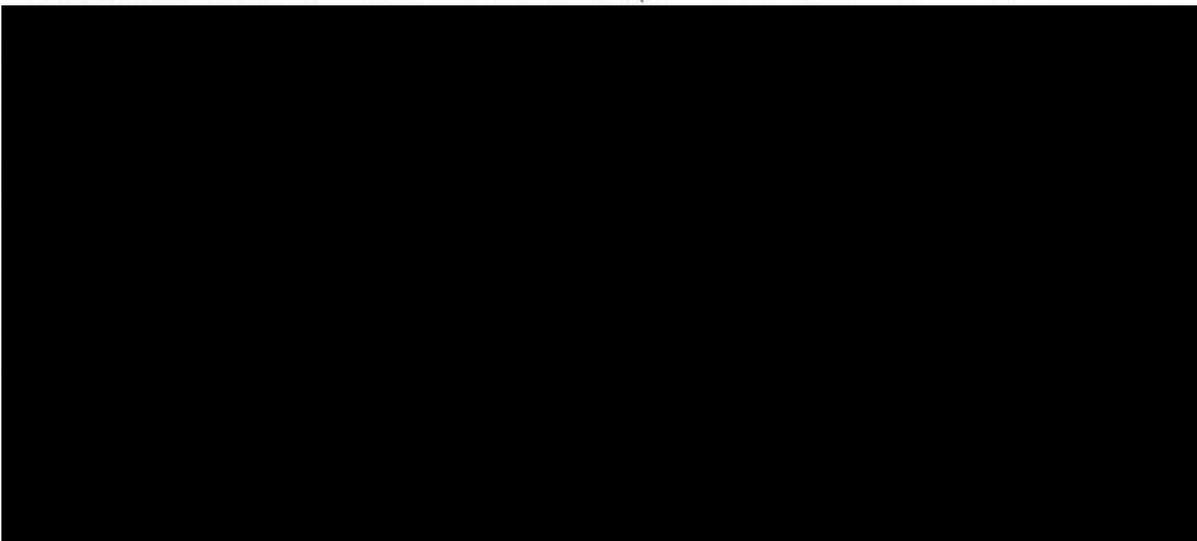
En conséquence, pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu :

**D'autoriser SODEC à acquérir [REDACTED] les biens meubles du FCCQ décrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

#### **Présentation de l'approche d'audit interne**

La présidente du comité d'audit introduit l'auditrice interne auprès des membres. [REDACTED]

#### **9. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**



13. MÉTIERS D'ART

- Modification au programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art

Le président de la Commission des métiers d'art explique que la modification au programme en titre est recommandée par la Commission. Ainsi, dans les volets 1 et 2 du programme, un même artisan ne pourra bénéficier d'un seul soutien de la SODEC par année financière, et ce, afin d'assurer une meilleure équité dans la répartition des soutiens. De la sorte, plus d'artisans de la relève pourraient se qualifier pour ces volets.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'approuver la modification au programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art qui consiste à limiter, pour les volets 1 et 2 du programme, à une seule demande par un artisan par exercice financier pour un soutien financier de la SODEC.**

- Réouverture de la Boutique en métiers d'art de Montréal

Le président de la Commission des métiers d'art résume la demande de financement présentée par le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) 



En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'autoriser le versement d'une subvention de 148 000 \$ au CMAQ aux conditions et termes déterminés par la SODEC pour couvrir une partie des coûts d'aménagement d'une boutique en métiers d'art à Montréal.**

## 11. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES

- CNCT

Le président du CNCT présente les candidatures recommandées pour les remplacements ou les renouvellements aux postes non encore traités. Il indique que le CNCT est composé d'une majorité de femmes et que la composition respecte l'équilibre avec les régions. Avec ces nominations, un seul poste demeurera à pourvoir pour lequel, il souhaite obtenir la candidature d'un anglophone pour représenter le secteur Formation et avoir ainsi un représentant d'une communauté culturelle.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer les membres recommandés dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué en regard de chacun pour un mandat de deux ans se terminant le 5 février 2017.**

## 10. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

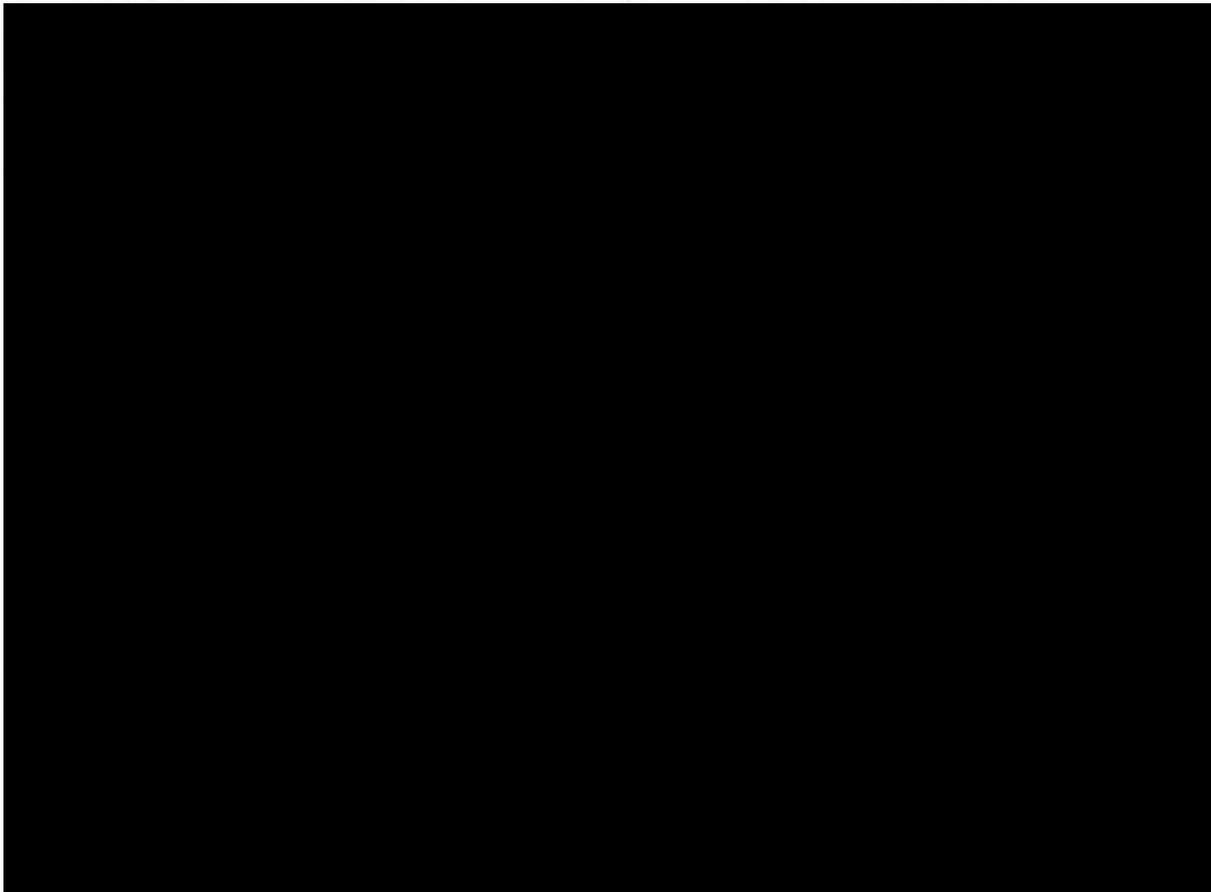
- Comité d'audit

Le mandat des membres du comité étant expiré, ceux-ci acceptent d'être renouvelés pour un nouveau mandat d'un an.

En conséquence, il est résolu :

**De renouveler le mandat de Mmes Josée Robillard, Denise Arsenault et de M. Koen De Winter au comité d'audit pour un mandat d'un an se terminant le 5 février 2016.**

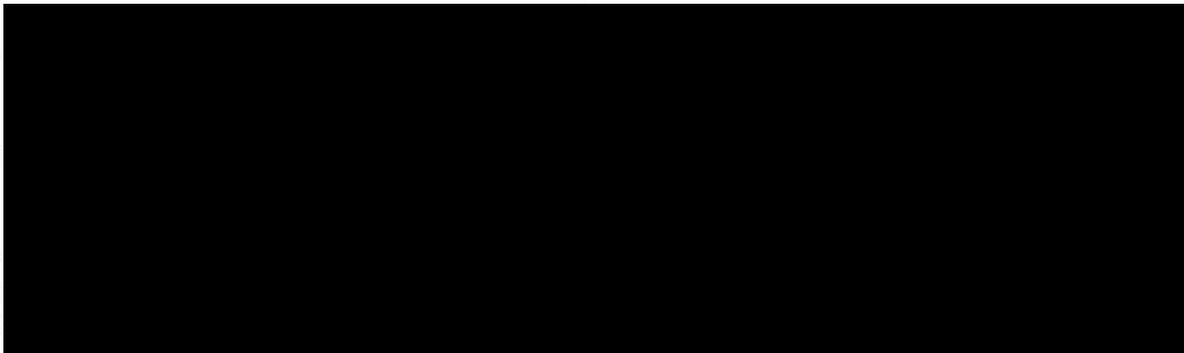
## 12. MODIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES, TÉLÉVISUELLES ET INTERACTIVES



En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter la modification au volet E du programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel des œuvres cinématographiques, télévisuelles et interactives limitant le montant de l'aide sous ce volet uniquement à un maximum de 12 000 \$ des frais admissibles, le tout selon les termes et modalités du programme modifié dont un exemplaire est joint à la présente et de recommander à la ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française l'approbation de la modification apportée au volet E de ce programme.**

**14. IDENTIFICATION DOSSIERS - CALQ / SODEC**



**15. DÉPÔT DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA TOURNÉE**

- Bilan sur l'ancien programme de soutien à la tournée

Ce point est reporté au conseil du 20 mars prochain.

**16. ENJEUX – SECTEUR MÉTIERS D'ART ET ARTS VISUELS**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**17. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAL**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du procès-verbal du comité d'audit du 23 octobre 2014 et de celui du comité de gouvernance et d'éthique du 25 septembre 2014.

**18. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2014-2015**

Le conseil prend acte du dépôt du programme de travail 2014-2015 aux fins de référence.

**19. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne de la déclaration de la direction.

**20. VARIA**

Il n'y a aucun sujet sous ce point.

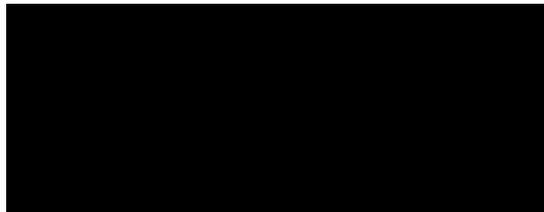
**21. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : LE VENDREDI 20 MARS 2015 à 8 h 30**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**21. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 13 h 5.

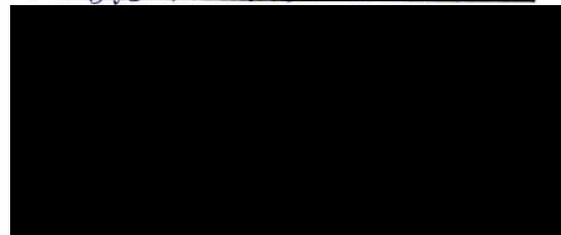
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

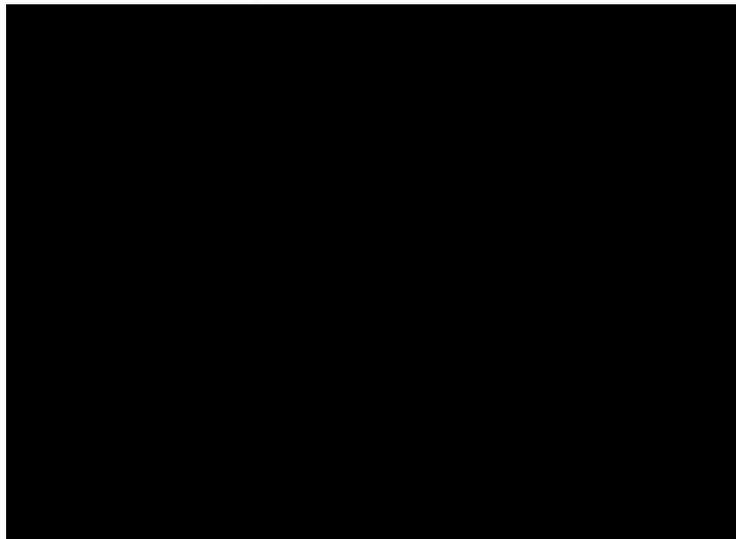
20 mars 2015

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE - DEUXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
vendredi 20 mars 2015, à 8 h 30

PRÉSENTES :



EXCUSÉE :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

SUJET	DOCUMENT
1. Échange à huis clos	
2. Adoption de l'ordre du jour	Document n° 2-1
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société	3-1 Procès-verbal du 6 février 2014
4. Mot de la présidente du conseil	

5. Présidente et chef de la direction :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'activité</li> </ul>	Document n° 5-1
	
	
8. Suivi et demandes du conseil d'administration	Document n° 8-1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des demandes du CA</li> <li>Suivi des demandes complétées</li> </ul>	Document n° 8-2
9. Rapport du comité des ressources humaines	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du plan d'effectifs</li> <li>Adoption du pourcentage de la masse salariale aux fins de distribution de bonis au rendement (d.g. et dir.)</li> <li>Suivi sur les négociations de la convention collective</li> <li>Évaluation de la présidente et chef de la direction</li> </ul>	
10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifications au règlement de la commission de la Place-Royale</li> </ul>	Document n° 10-1
11. Rapport du comité d'audit	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi budgétaire au 31 décembre 2014 et projections au 31 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des résultats et des projections (doc.)</li> <li>États financiers trimestriels – 31 déc. 2014 (doc.)</li> <li>Résultats au 31 décembre 2014 et projections (doc.)</li> </ul> </li> <li>Présentation du budget préliminaire 2015-2016 <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie budgétaire et hypothèses budgétaires (doc.)</li> <li>Budget préliminaire (doc.)</li> </ul> </li> <li>Rapport de la présidente du comité d'audit (aucun document): <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi CA 6 février: « Mise en ligne des formulaires d'applications » (<i>plutôt la « Prestation électronique de services »</i>)</li> </ul> </li> </ul>	Document 11-1 Document 11-2 Document 11-3 Document 11-4 Document 11-5
Pour information :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit interne (<i>Résumé du Plan triennal d'audit interne, Choix de l'auditeur interne, Activités identifiés à soumettre à l'audit interne</i>)</li> <li>Plan annuel d'audit du VGQ </li> <li></li> </ul>	
12. Rapport de la commission numérique / interactive	Document n° 12-1
13. Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration 2015-2016	13-1 Calendrier du CA 13-2 Calendrier du CA et de ses comités
14. Adoption du programme annuel de travail 2015-2016	Document n° 14-1

15. Dépôt du nouveau programme de soutien à la tournée à la **Reporté au 1<sup>er</sup> mai 2015**

- Bilan sur l'ancien programme de soutien à la tournée

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION

16. Dépôt du tableau annuel des demandes d'accès à l'information	Document n° 16-1
17. Dépôt de procès-verbaux : (en ligne seulement)	17-1 Comité d'audit du 8 décembre 2014 17-2 Comité d'audit du 22 janvier 2015 17-3 Comité de gouvernance et d'éthique du 30 octobre 2014
18. Engagements au 31 décembre 2014 : (en ligne seulement)	18-1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle 18-2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés 18-3 Affaires internationales 18-4 Liste des décisions préalables et des certifications
19. Dépôt de la déclaration de la Direction : (en ligne seulement)	Document n° 19-1
20. Varia	
• FCCQ : Nominations des représentantes CA :	
• Madeleine Féquière	
• Andrée-Lise Méthot	
• Jacquelin Bouchard	
• CNCT : Nomination représentante formation	
• Myriam A. Rafla	
21. Date de la prochaine réunion : vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2015 à 8 h 30	
22. Levée de la réunion	

## 1. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 8 h 30 à 8 h 45. À la reprise, le conseil amorce sa réunion selon l'ordre du jour.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun sujet n'étant proposés, la présidente du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

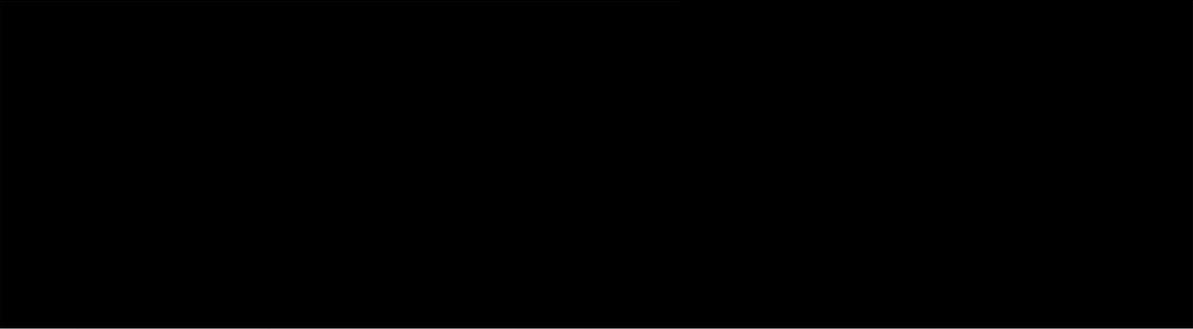
## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Un membre signale une erreur dans le montant indiqué au point 9, 2<sup>e</sup> paragraphe qui doit se lire : [REDACTED]. Ce procès-verbal ne suscite aucun autre commentaire ni aucune autre correction. En conséquence, il est résolu :

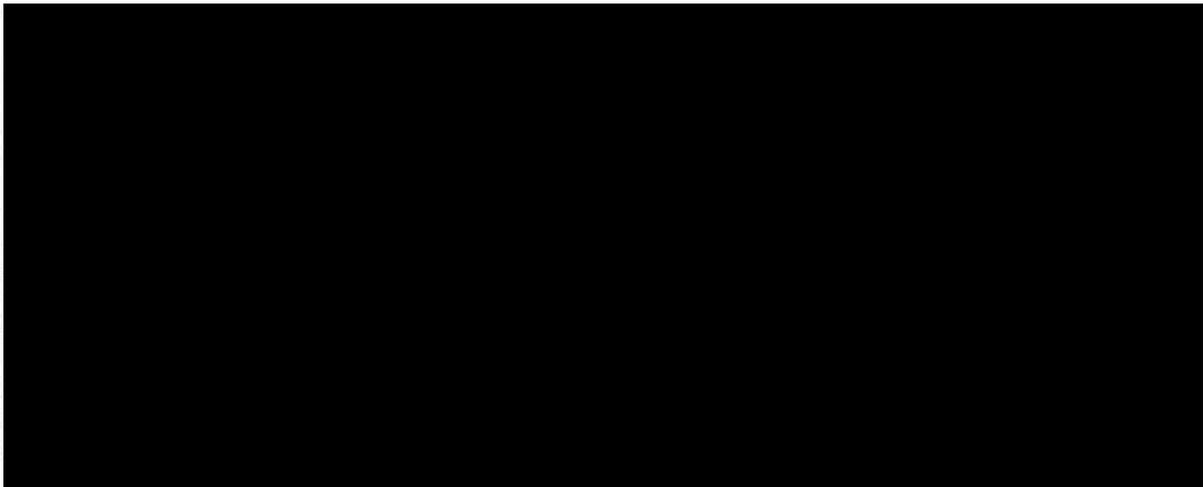
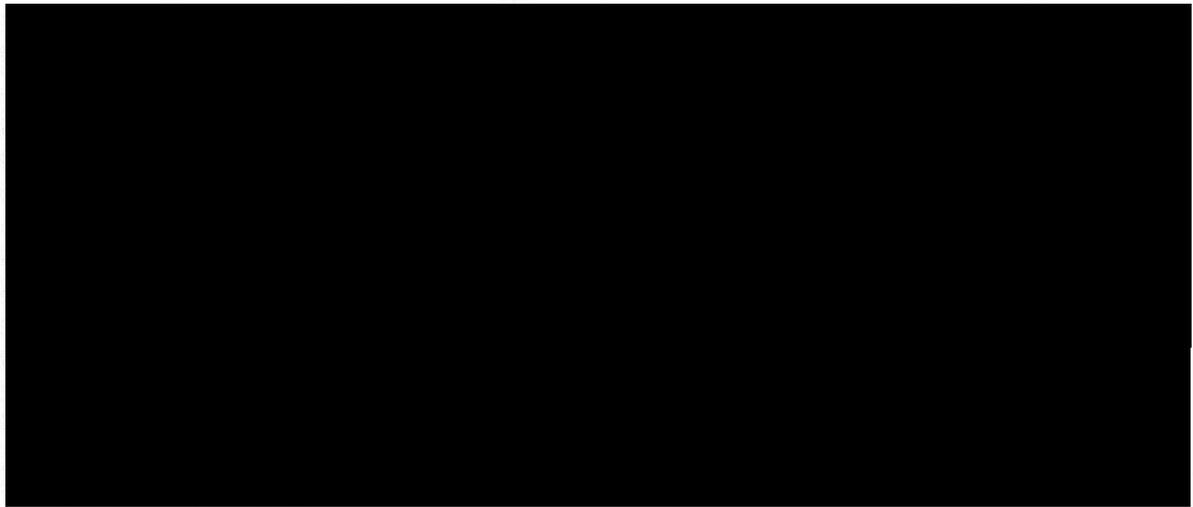
**D'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 février 2015 du conseil d'administration avec la modification apportée séance tenante.**

**4. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

La présidente du conseil résume la rencontre qu'elle a eue, en compagnie de la présidente et chef de la direction, avec les commissions professionnelles.



**5. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – RAPPORT D'ACTIVITÉ**



**8. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**9. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

- Adoption du plan d'effectifs

- Adoption du pourcentage de la masse salariale aux fins de distribution de bonis au rendement (dg. et dir.)

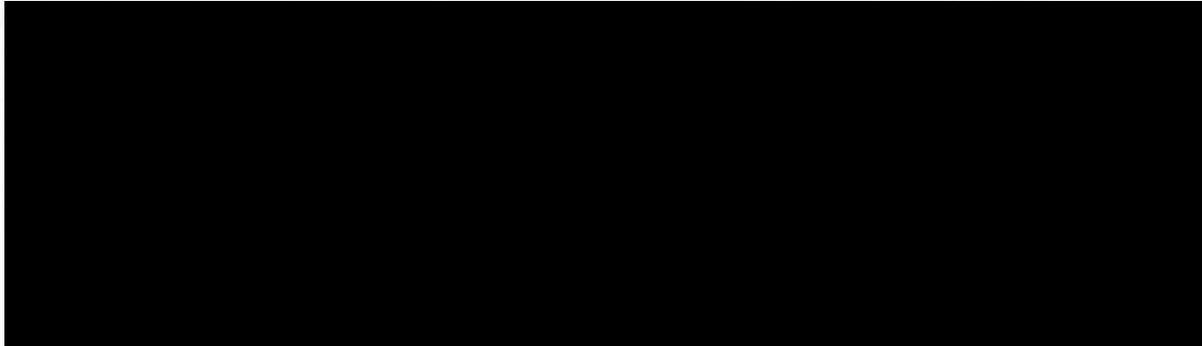
Il n'y a pas de boni puisque la loi 100 proscrivant les bonifications continue à s'appliquer.

- Suivi sur les négociations de la convention collective

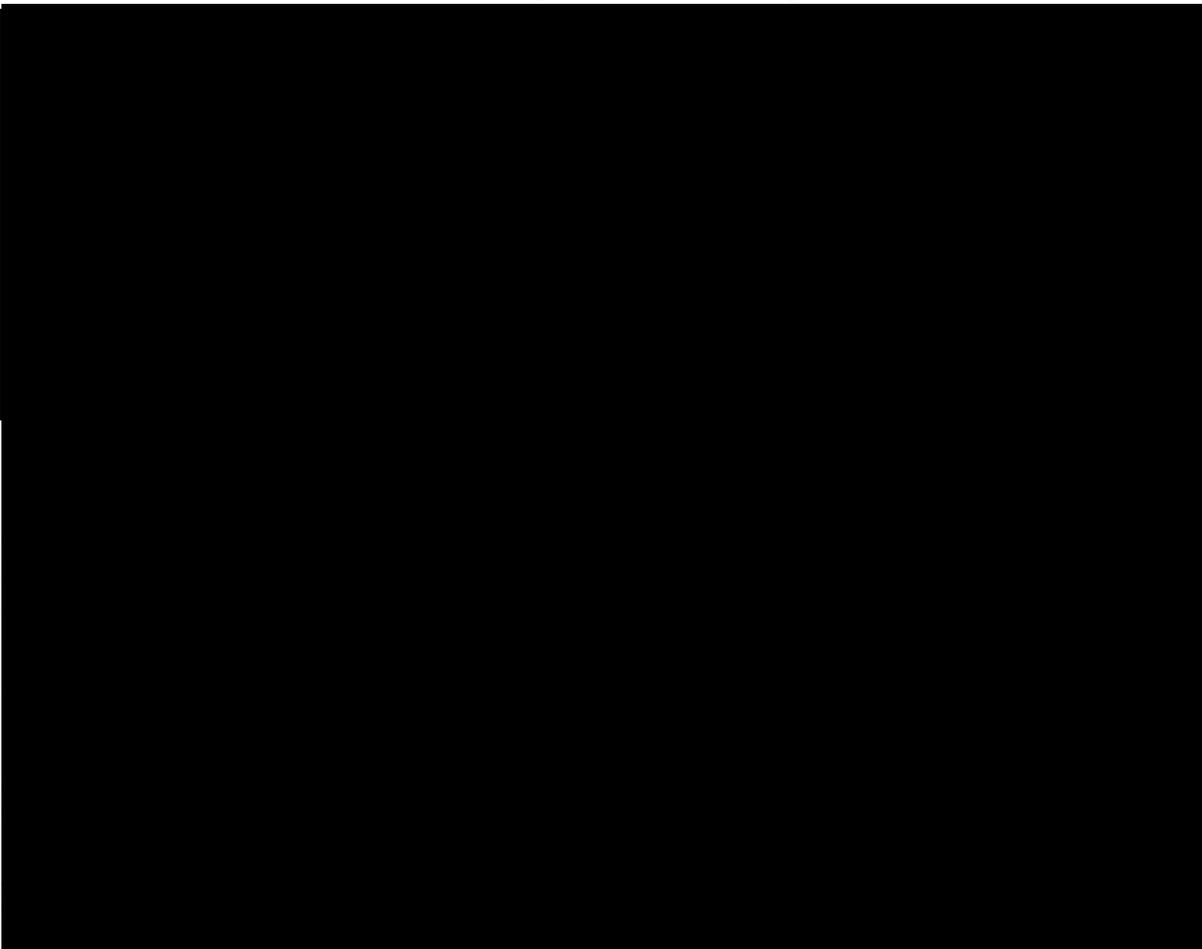
- Politique de reconnaissance

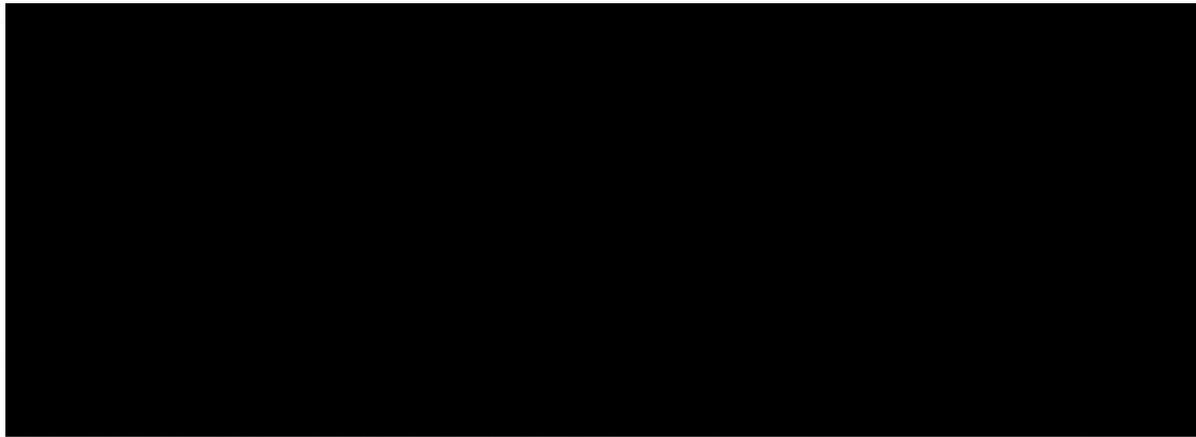
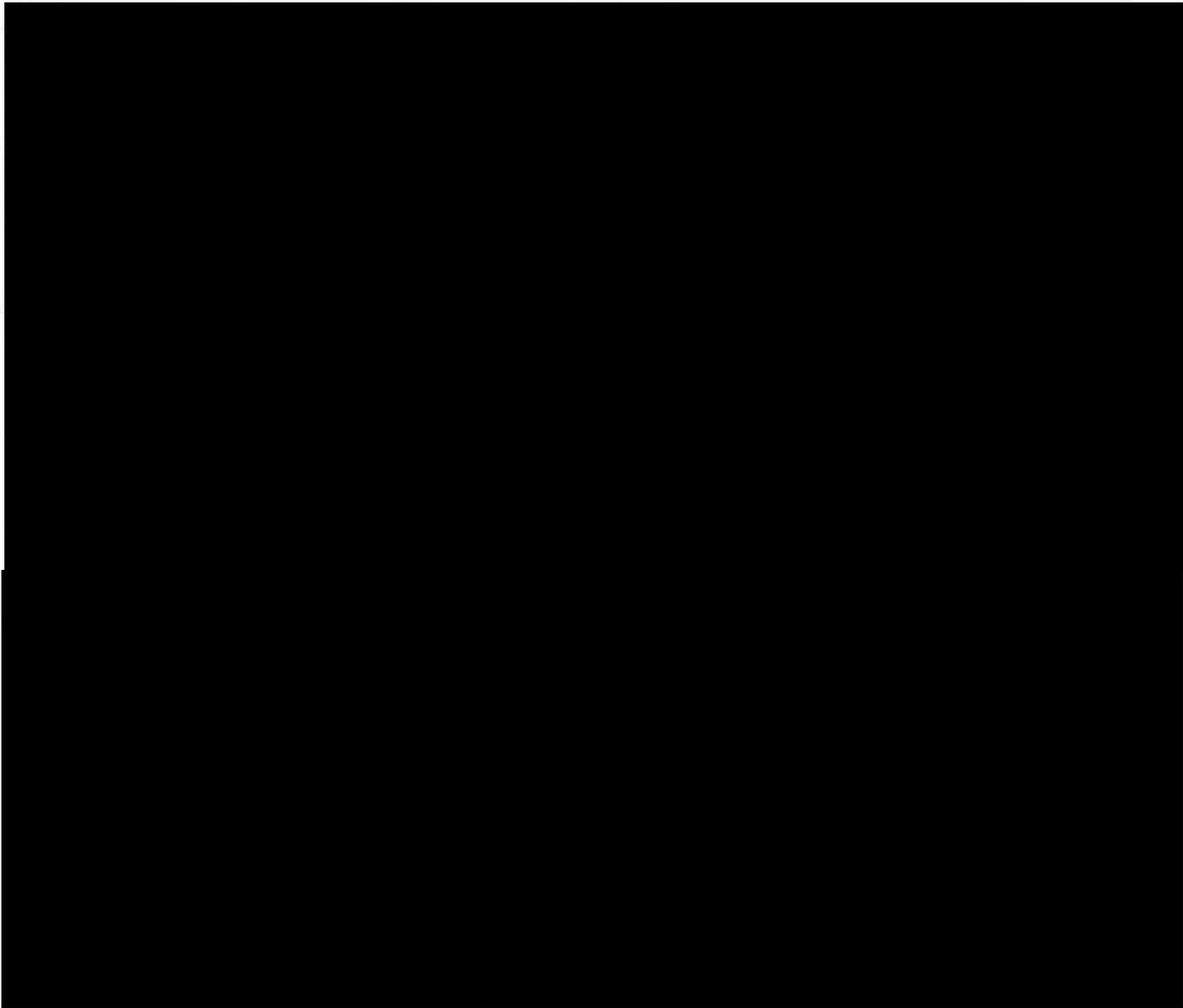
- Évaluation de la présidente et chef de la direction

**10. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**



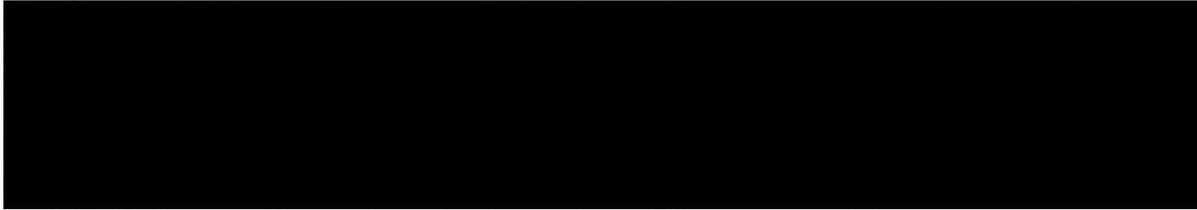
**11. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

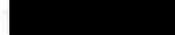


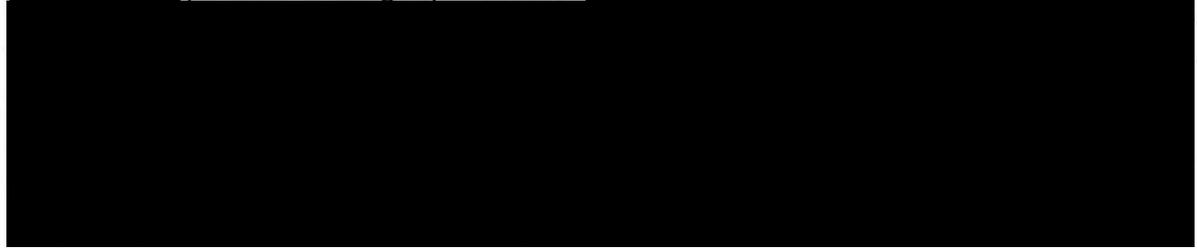


- Suivi budgétaire au 31 décembre 2014 et projections au 31 mars 2015



- 
- Présentation du budget préliminaire 2015-2016

 présente le budget préliminaire 



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le budget préliminaire 2015-2016 de la société tel que présenté.**



## **12. RAPPORT DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE / INTERACTIVE**



## **13. ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2015-2016 tel quel.**

**14. ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2015-2016**

Un membre souligne sa satisfaction à la tenue de réunions des comités le même jour ce qui permet à certains membres qui siègent à plus d'un comité de mieux planifier leur présence. Ce point ne suscite aucun autre commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du conseil d'administration 2015-2016 tel quel.**

**15. DÉPÔT DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA TOURNÉE**

Comme indiqué à l'ordre du jour, ce point est reporté au conseil du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**16. DÉPÔT DU TABLEAU ANNUEL DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

Le conseil prend acte du dépôt du tableau annuel des demandes d'accès à l'information.

**17. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAL**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du procès-verbal du comité d'audit des 8 décembre 2014 et 22 janvier 2015 ainsi que celui du comité de gouvernance et d'éthique du 30 octobre 2014.

**18. ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne des engagements de la société au 31 décembre 2014.

**19. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne de la déclaration de la direction.

**20. VARIA**

- FCCQ – nominations des représentants de la SODEC au conseil d'administration

À la suite de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil procède au choix de ses représentants au conseil d'administration du FCCQ. En conséquence, il est résolu :

**D'entériner la nomination de la présidente et chef de la direction, Mme Monique Simard, de nommer la directrice générale du financement et de l'aide fiscale, Mme Sophie Labesse, de renouveler le mandat des représentantes de la SODEC, Mmes Madeleine Féquière et Andrée-Lise Méthot, au conseil d'administration du FCCQ ainsi que de reconduire le mandat de Mme Andrée Grimard au poste de présidente dudit conseil.**

- CNCT – nomination de la représentante en formation

La composition du CNCT sera complète avec la nomination d'une personne anglophone représentant le secteur de la formation. Le président du CNCT fait état sommairement du curriculum vitae professionnel de la personne recommandée à ce poste. En conséquence, il est résolu :

**De nommer Mme Myriam A. Rafla au poste de représentante secteur formation au sein du CNCT pour un mandat de deux ans se terminant le 19 mars 2017.**

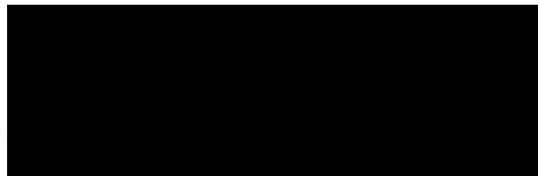
**21. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 1<sup>er</sup> MAI 2015 à 8 h 30**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**21. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 13 h 15.

SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

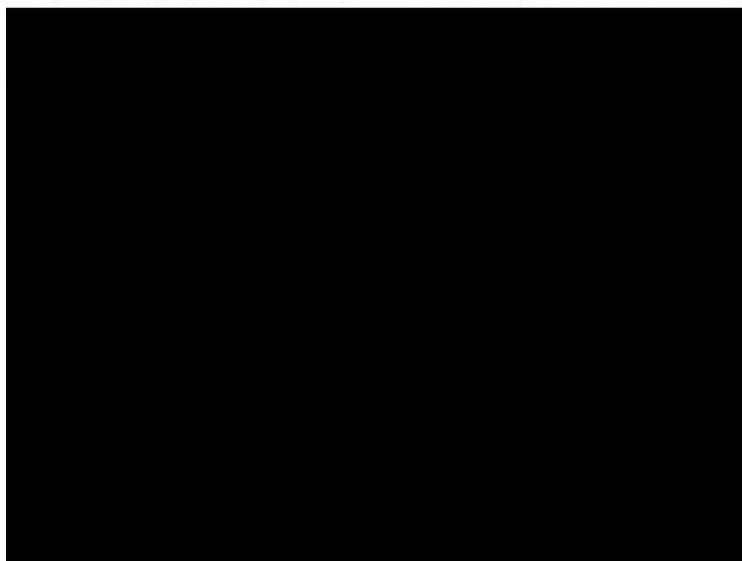
12 juin 2015

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE – TROISIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique au  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
vendredi 1<sup>ER</sup> MAI 2015, à 14 h 15

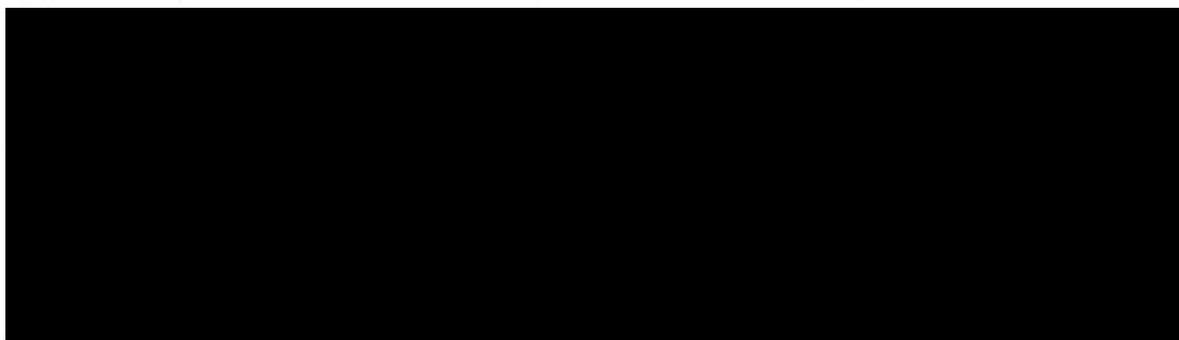
PRÉSENTS :



EXCUSÉS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

	<b>SUJET</b>	<b>DOCUMENT</b>
1.	Adoption de l'ordre du jour	Document n° 1-1
2.	Recommandation de modifications :	2-1 Sommaire exécutif
-	Programme de sensibilisation à la chanson et diffusion pour le milieu collégial	2-2 Programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial
-	Volet 4- Aide additionnelle à la tournée du Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés	2-3 Programme d'aide en musique et variétés - volet 4 Soutien additionnel à la tournée

3. Varia
4. Levée de la réunion

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Deux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour au point Varia, soit : le rapport de la Commission de la Culture et de l'Éducation concernant la SODEC et les programmes de travail des commissions. Aucun autre sujet n'étant proposé, la présidente du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les ajouts apportés séance tenante.**

## 2. RECOMMANDATION DE MODIFICATIONS

- Programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial

[REDACTED] précise que le bilan du programme de la tournée sera présenté au conseil d'administration du 12 juin prochain.

[REDACTED] Les modifications proposées concernent l'élimination du remboursement des frais d'équipements rendu inutile en raison de la qualité des équipements dont sont maintenant dotés les Cégeps, l'instauration d'un plafond pour être conforme aux autres programmes de tournée, la diminution du cachet afin d'éviter le prorata et l'obligation pour un artiste d'avoir un album ou un mini album pour être admissible.

[REDACTED] En conséquence, pour les motifs évoqués ci-devant, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées au programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial dont un exemplaire du programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

- Volet 4 – Aide additionnelle à la tournée au Québec du programme d'aide aux entreprises en musique et variétés

[REDACTED] des modifications sont proposées au programme dont l'ajout d'objectifs visant la circulation de spectacles sur tout le territoire, le développement de public et l'accessibilité à des spectacles de même ampleur que dans les grands centres. Deux mesures sont aussi retirées qui concernent les spectacles de reprises et les spectacles d'artistes non domiciliés au Québec.

[REDACTED] Enfin, par souci d'harmonisation entre les divers programmes, une dernière mesure limite le billet d'avion à 650 \$ au lieu de 750 \$ pour les spectacles aux Îles-de-la-Madeleine et à Fermont, comme c'est le cas pour le programme de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial. La Commission du disque et du spectacle de variétés recommande également les modifications proposées à ce programme.

En

conséquence, pour les motifs exposés ci-devant, il est résolu :

D'adopter telles quelles les modifications apportées au Volet 4 – Aide additionnelle à la tournée au Québec du programme d'aide aux entreprises en musique et variétés dont un exemplaire du volet modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

3. VARIA

- Rapport de la Commission de la Culture et de l'Éducation

- Programmes de travail des commissions de la SODEC

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 14 h 45.

SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :

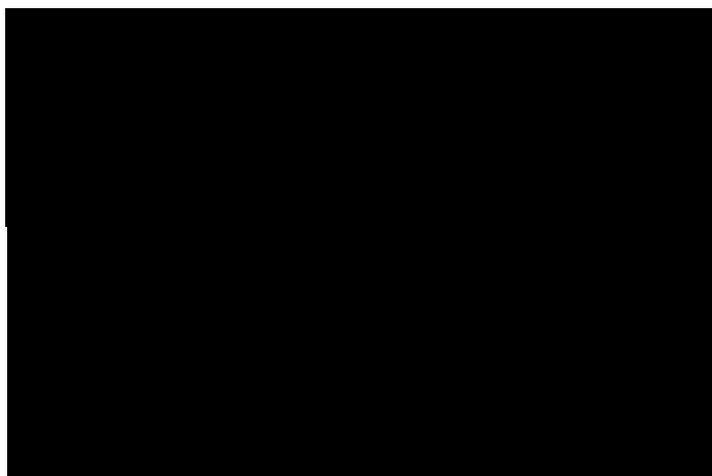
APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

12 Juin 2015

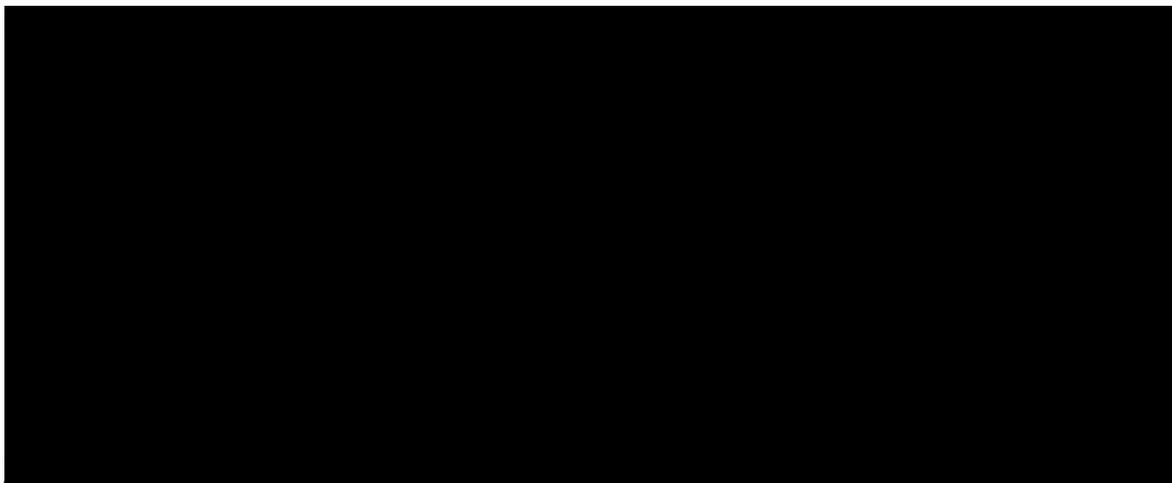
**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE - QUATRIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
vendredi 12 juin 2015, à 8 h 30**

PRÉSENTS :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

	SUJET	DOCUMENT
1.	Échange à huis clos	
2.	Adoption de l'ordre du jour	Document n° 2-1
3.	Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration de la Société	3-1 Procès-verbal du 20 mars 2015
		3-2 Procès-verbal du 1 <sup>er</sup> mai 2015
4.	Mot du président du conseil	
5.	Présidente et chef de la direction :	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité</li> </ul>	Document n° 5-1
6.	Suivi et demandes du conseil d'administration	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des demandes du CA</li> <li>• Suivi des demandes complétées</li> </ul>	Document n° 6-1 Document n° 6-2
7.	Crédits de programmes 2015-2016 Pour information :	Document n° 7-1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de communication</li> </ul>	
8.	Rapport du comité d'audit	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des états financiers</li> <li>• Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2014-2015 (en ligne seulement)</li> <li>• <u>Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2015</u></li> </ul>	Document n° 8-1 Document n° 8-2 Document n° 8-3
		
9.	Adoption d'une résolution concernant les emprunts à long terme de la Société	Document n° 9-1
10.	Planification stratégique :	Document n° 10-1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du plan d'action 2015-2016</li> </ul>	
11.	Adoption de la stratégie internationale	Document n° 11-1 <b>CE POINT EST REPORTÉ AU CA DU 25 SEPTEMBRE 2015</b>
12.	Approbation des orientations d'un projet-pilote en numérique Pour information :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SODEC-LABS numériques</li> </ul>	Document n° 12-1
13.	Rapport du comité des ressources humaines	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction</li> </ul>	Document n° 13-1
14.	Rapport du comité de gouvernance et d'éthique	
15.	Adoption	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications à la politique financière</li> <li>• Modifications au programme de financement intérimaire des crédits d'impôt</li> </ul>	Document n° 15-1 Document n° 15-2
16.	Adoption du rapport d'activité 2014-2015 du conseil d'administration	Document n° 16-1
17.	Programmes de travail :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT)</li> <li>• Commission des métiers d'art et des arts visuels</li> <li>• Commission du livre et de l'édition spécialisée</li> <li>• Commission du disque et du spectacle</li> </ul>	Document n° 17-1 Document n° 17-2 Document n° 17-3

- de variétés Document n° 17-4
- Commission de la Place-Royale Document n° 17-5
- Commission numérique/interactive Document n° 17-6

**CE POINT EST REPORTÉ AU CA DU 25  
SEPTEMBRE 2015**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

18.	Dépôt du bilan du programme de soutien à la tournée au Québec	Document n° 18-1
19.	FCCQ	Document n° 19-1
20.	Inclusion de nouveaux secteurs	Document n° 20-1
21.	Résultats des évaluations du conseil d'administration et de ses comités	Document n° 21-1
<b>CE POINT EST REPORTÉ AU CA DU 25 SEPTEMBRE 2015</b>		
22.	Dépôt des rapports d'activité 2014-2015 des comités du conseil d'administration	22-1 Comité de gouvernance et d'éthique 22-2 Comité des ressources humaines 22-3 Comité d'audit
23.	Dépôt de procès-verbaux : ( <i>en ligne seulement</i> )	23-1 Comité des ressources humaines du 15 avril 2014 23-2 Comité de gouvernance et d'éthique du 17 décembre 2014 23-3 Comité de gouvernance et d'éthique du 5 février 2015 23-4 Comité d'audit du 16 février 2015
24.	Rapports d'activités du 1 <sup>er</sup> décembre 2014 au 31 mai 2015 : ( <i>en ligne seulement</i> )	24-1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle 24-2 Direction générale des ressources humaines et des communications 24-3 Direction générale du financement et de l'aide fiscale (Financement) 24-4 Direction générale du financement et de l'aide fiscale (Aide fiscale) 24-5 Direction générale du développement stratégique et du bureau de la présidence 24-6 Direction générale du livre, métiers d'art, musique et variétés 24-7 Direction générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier
25.	Engagements au 31 mars 2015 : ( <i>en ligne seulement</i> )	25-1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle 25-2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés 25-3 Affaires internationales 25-4 Liste des décisions préalable et des certifications
26.	Dépôt de la déclaration de la Direction : ( <i>en ligne seulement</i> )	Document n° 26-1
27.	Varia	
28.	Date de la prochaine réunion : vendredi 25 septembre 2015 à 8 h 30	
29.	Levée de la réunion	

## 1. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 8 h 30 à 8 h 40.

[REDACTED]

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre des sujets est modifié pour traiter d'abord des points 8 et 19 conjointement, suivis des points 9 et 12. Le point 10 est reporté au conseil d'administration du 25 septembre 2015. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Le procès-verbal du 20 mars 2015 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2015 tel quel.**

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2015 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mai 2015 tel quel.**

[REDACTED]

## 8. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

- Adoption des états financiers

La présidente du comité résume la séance du 8 juin dernier [REDACTED]

[REDACTED]

Elle mentionne que le comité recommande l'adoption des états financiers 2014-2015 de la SODEC. Elle invite la directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier à présenter l'analyse des résultats au 31 mars 2015.

- Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2015

[REDACTED] présente les éléments de l'analyse des résultats au 31 mars 2015 [REDACTED]

[REDACTED]

Concernant les états financiers, il n'y a pas de modifications aux règles comptables qui demeurent les mêmes que l'an

dernier.

point 19 est traité immédiatement.

19. FCCQ

- Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2015 (suite)

poursuit sa présentation de l'analyse des résultats. Elle commente succinctement les faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

[REDACTED]

Suite aux explications fournies, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

[REDACTED]

**9. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LES EMPRUNTS À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ**

Il s'agit d'une résolution annuelle standard qui nous est transmise par le ministère des Finances pour le financement des besoins de la SODEC. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

[REDACTED]

**12. APPROBATION DES ORIENTATIONS D'UN PROJET-PILOTE EN NUMÉRIQUE**

La présidente et chef de la direction rappelle le contexte ayant mené à la proposition d'un projet-pilote en production numérique interactive qui s'adresse aux entreprises numériques à contenu culturel.

Québec.  
d'œuvre

[REDACTED] explique que ce projet découle du Plan culturel numérique pour 2015-2016 et a été élaboré de manière collective. Le programme d'aide corporative est basé sur celui existant en cinéma et production télévisuelle.

[REDACTED] Elle dirige les membres au document 12-1 qui indique entre autres les objectifs, les entreprises admissibles et les activités admissibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

Un échange s'ensuit [REDACTED]

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le programme d'aide corporative aux entreprises culturelles de production numérique et interactive (projet-pilote) dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante.**

Par ailleurs, les SODECLABS numériques qu'entend mettre sur pied la SODEC ne suscitent aucun commentaire particulier.

[REDACTED]

## 7. CRÉDITS DE PROGRAMMES 2015-2016

[REDACTED]

[REDACTED]

## 16. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activité 2014-2015 du conseil d'administration dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tel quel.**

**13. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

- Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction



En conséquence, il est résolu :

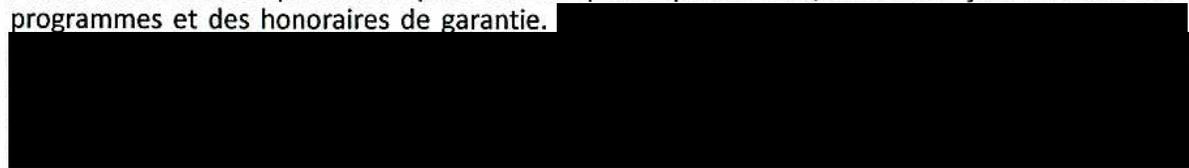
**D'approuver les objectifs 2015-2016 de la présidente et chef de la direction dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**



**15. ADOPTION**

- Modifications au programme de financement intérimaire des crédits d'impôt

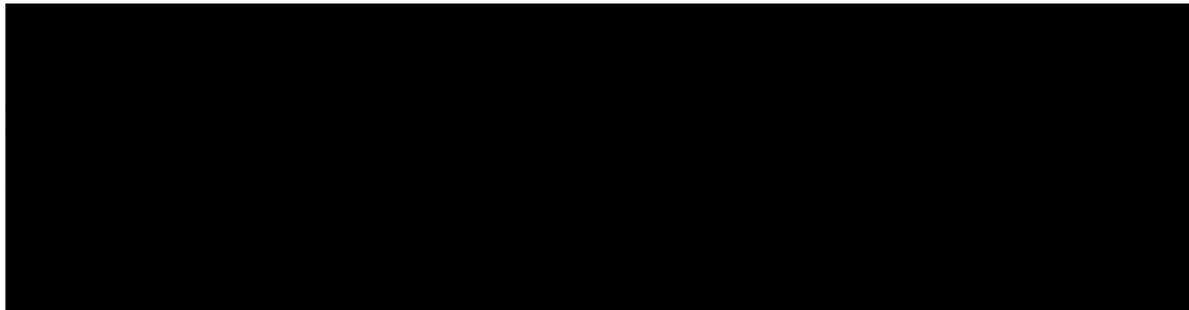
La directrice générale du financement et de l'aide fiscale commente les modifications proposées qui consistent à l'introduction de deux nouveaux programmes de financement intérimaire, l'un concernant les environnements et événements multimédias présentés à l'extérieur du Québec et l'autre les services de production pour les entreprises québécoises, une mise à jour du libellé des programmes et des honoraires de garantie.



En conséquence, pour faire suite aux motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter les modifications au programme de financement intérimaire des différents crédits d'impôt joint à la présente telles quelles.**

- Modifications à la politique financière



[REDACTED]  
[REDACTED] En conséquence, pour faire suite aux motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter les modifications à la politique financière de la Société jointe à la présente telles quelles.**

**4. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Ce point a été traité lors du huis clos tenu en début de réunion.

**5. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Elle passe rapidement en revue les dossiers en cours [REDACTED]

[REDACTED] Elle termine en mentionnant qu'elle a été invitée à participer à titre de jurée au Festival d'Annecy et que la SODEC sera représentée au marché de ce festival.

**6. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Le but de la réunion était l'adoption du rapport d'activité 2014-2015 du comité et faire le suivi sur le programme de formation continue. Le secrétaire indique que le rapport d'activité a été adopté et sera publié au rapport annuel de gestion. Quant au programme de formation continue, [REDACTED]

[REDACTED] à la suggestion d'un membre, une motion de remerciements est adressée à Mme Doris Girard pour l'excellence du travail accompli sous sa présidence. En conséquence, il est résolu :

**D'adresser à Madame Doris Girard les remerciements du conseil d'administration pour la qualité et l'excellence du travail accompli sous sa présidence.**

À la suite du décès de M. Luc Phaneuf, ancien administrateur de la SODEC, un membre demande que sa contribution à la production culturelle soit soulignée et que la SODEC offre ses condoléances à la famille. En conséquence, il est résolu :

**De reconnaître et souligner la contribution de monsieur Luc Phaneuf à titre d'administrateur de la SODEC de 2005 à 2012 ainsi que sa contribution à la production culturelle au Québec et d'offrir ses sincères condoléances à la famille.**

[REDACTED]

## **17. PROGRAMMES DE TRAVAIL**

Pour la raison indiquée au point 6, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

### **18. DÉPÔT DU BILAN DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA TOURNÉE AU QUÉBEC**

Ce point est reporté à la réunion du conseil du 25 septembre prochain et sera traité avec le programme modifié d'aide additionnelle à la tournée.

### **20. INCLUSION DE NOUVEAUX SECTEURS**

Ce point est reporté à la réunion du conseil du 25 septembre prochain.

### **21. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS**

Ce point est reporté à la réunion du conseil du 25 septembre prochain.

### **22. DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2014-2015 DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil prend acte du dépôt des rapports d'activité des comités de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et d'audit.

**23. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du procès-verbal du comité des ressources humaines du 15 avril 2014, du comité d'audit du 16 février 2015 et de ceux du comité de gouvernance et d'éthique du 17 décembre 2014 et du 5 février 2015.

**24. RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 AU 31 MAI 2015**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne des rapports d'activité des directions générales de la SODEC.

**25. ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2015**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne des engagements de la société au 31 mars 2015.

**26. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne de la déclaration de la direction.

**27. VARIA**

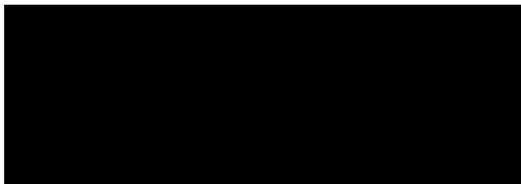
**28. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 à 8 h 30**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**29. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 14 h 10.

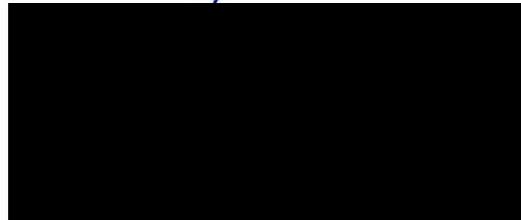
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

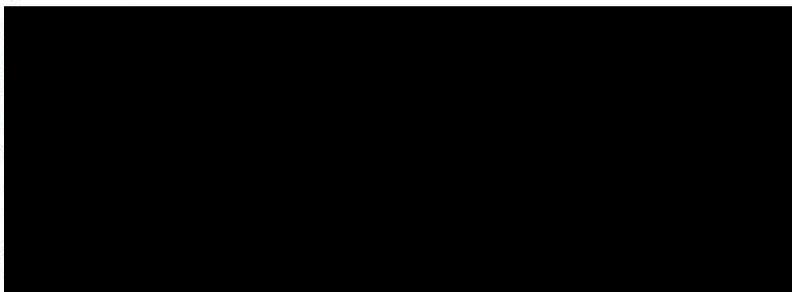
25 septembre 2015

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

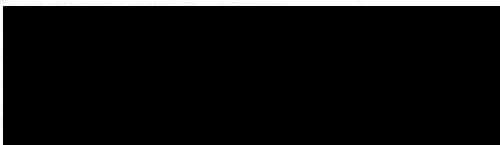


**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT-TRENTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
au 215, rue Saint-Jacques, Montréal  
le jeudi 20 août 2015, à 10h

PERSONNES PRÉSENTES :

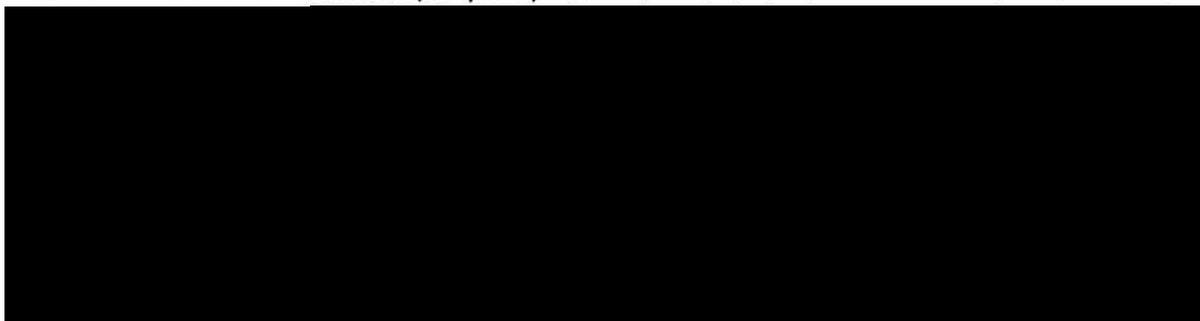


PERSONNES EXCUSÉES :



**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS (sur place):



**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour ;  
(document n° 1-1)
  2. Approbation du rapport annuel de gestion 2014-2015 de SODEC ;  
(document n° 2-1)
  3. Levée de la réunion.
-

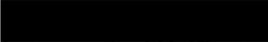
**1. ORDRE DU JOUR**

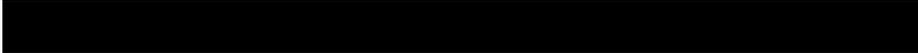
Aucune autre modification ni aucun sujet additonnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

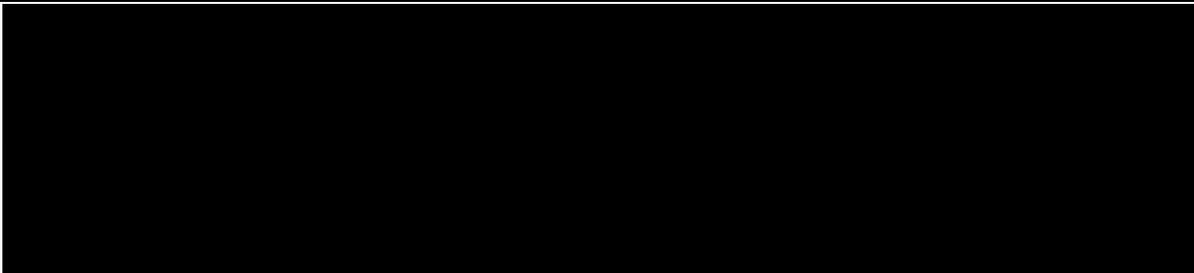
**2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015 DE LA SODEC**

La présidente et chef de la direction présente aux membres le rapport annuel de gestion 2014-2015 de la SODEC (ci-après le « Rapport ») et leur demande s'ils ont des questions ou commentaires. Elle souligne que le rapport sera transmis à la ministre pour dépôt à l'Assemblée nationale en version numérique et papier.

 précise aux membres que suite à la réunion, le Rapport sera remis au bureau du Vérificateur général du Québec pour vérification. Ce dernier s'assurera que les données présentées au Rapport sont, d'une part, en conformité avec les états financiers, et d'autre part, appuyées par une documentation adéquate.

  
La présidente et chef de la direction en profite pour féliciter Mme Routy pour son renouvellement de mandat au sein du conseil d'administration.

Les membres expriment leur félicitations quant à la finition du Rapport, autant pour son design que pour sa présentation qui facilite sa lecture. La présidente et chef de la direction mentionne que le Rapport a été rédigé et conçu à l'interne, avec notamment la collaboration du graphiste de la SODEC.

  
  
  
La présidente et chef de la direction, appuyée de tous les membres, félicite la SODEC et particulièrement les membres de l'équipe des communications pour la qualité de celui-ci.

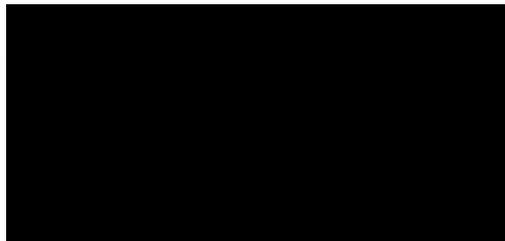
En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le contenu du rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Sodec avec les modifications mineures qui y seront apportées.**

**3. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, la présidente et chef de la direction réitère la date de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 25 septembre 2015, et ajoute qu'elle fera suivre aux membres copie de la présentation qu'elle a donnée lors du Festival du film de Locarno. La réunion est levée à 10h 20.

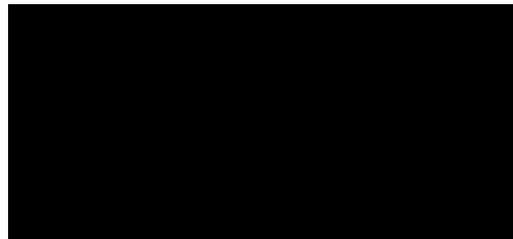
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE PAR INTERIM :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

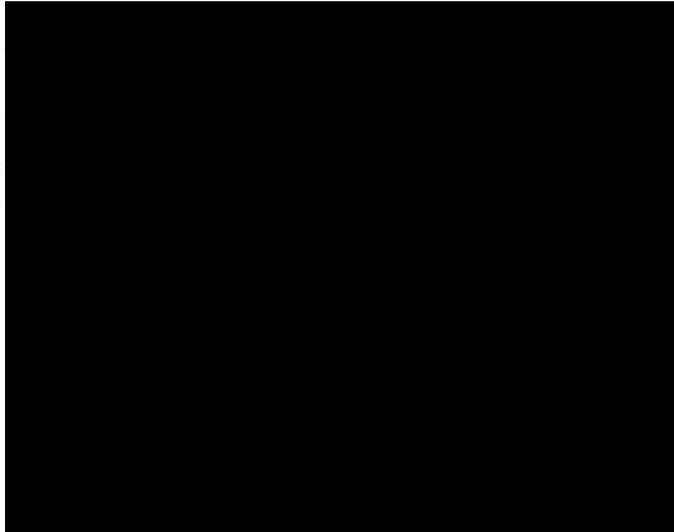
25 septembre 2015

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE  
PAR INTÉRIM :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE - SIXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
vendredi 25 septembre 2015, à 8 h 30**

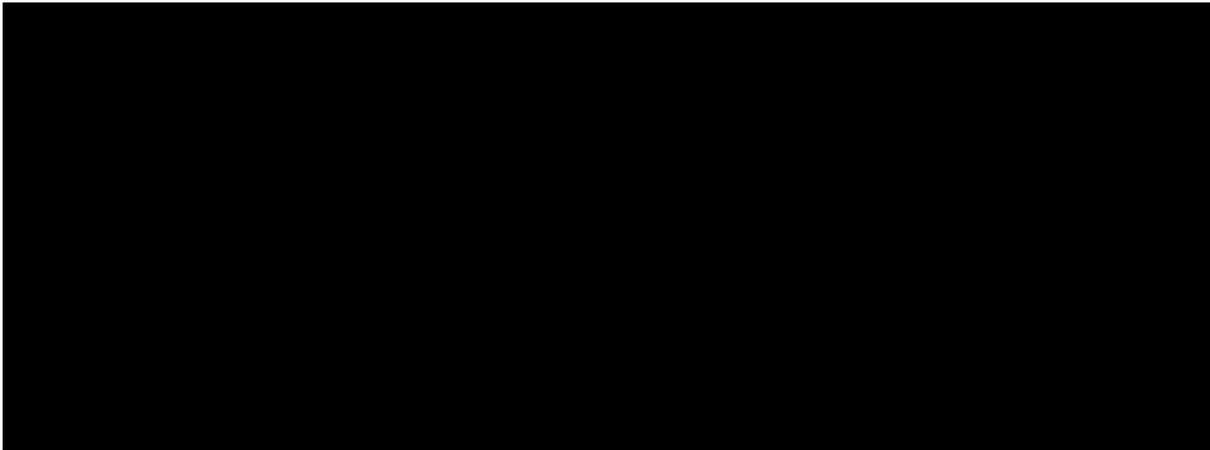
PRÉSENTS :



ABSENTS :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

	SUJET	DOCUMENT
1.	Présentation du nouvel administrateur	
2.	Échange à huis clos	
3.	Adoption de l'ordre du jour	Document n° 3-1

4.	Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration de la Société	4-1	Procès-verbal du 12 juin 2015
		4-2	Procès-verbal du 20 août 2015
5.	Mot du président du conseil		
6.	Présidente et chef de la direction :		
	• Rapport d'activités		Document n° 6-1
	• Mesures de compressions		Document n° 6-2
7.	Suivi et demandes du conseil d'administration		
	• Suivi des demandes du CA		Document n° 7-1
	• Suivi des demandes complétées		Document n° 7-2
8.	Rapport du comité de gouvernance et d'éthique		
9.	Cinéma et production télévisuelle : Modifications aux programmes en cinéma		
	• Scénarisation - Résumé des modifications Scénarisation - 3 colonnes (textes du programme)		Documents n° 9-1
	• Production - Résumé des modifications Production - 3 colonnes (textes du programme)		Documents n° 9-2
	• Promotion-diffusion - Résumé des modifications Promotion-diffusion - 3 colonnes (textes du programme)		Documents n° 9-3
	• Jeunes créateurs - Résumé des modifications Jeunes créateurs - 3 colonnes (textes du programme)		Documents n° 9-4
	• Définitions (des 4 programmes) - Sommaire exécutif Définitions - 3 colonnes (textes des 4 programmes)		Documents n° 9-5
10.	Adoption d'une résolution modifiant les signataires de la Société		Document n° 10-1
11.	Adoption du programme d'aide corporative aux entreprises culturelles de production numérique et interactive		Document n° 11-1
12.	Planification stratégique :		
	• Adoption du plan d'action 2015-2016		Document n° 12-1
13.	Dépôt du bilan du programme de soutien à la tournée au Québec		Document n° 13-1
14.	Composition des comités statutaires du conseil d'administration :		
	• Comité des ressources humaines	14-1	Composition du comité des ressources humaines
	• Comité de gouvernance et d'éthique	14-2	Composition du comité de gouvernance et d'éthique
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION</b>			
15.			
16.	Dépôt des contrats de 25 k\$ et plus (article 18 LGCE)		Document n° 16-1
17.	Résultats des évaluations du conseil d'administration et de ses comités		Document n° 17-1

18.	Dépôt de procès-verbaux : (en ligne seulement)	18-1	Comité des ressources humaines du 19 mars 2015
		18-2	Comité de gouvernance et d'éthique du 19 mars 2015
		18-3	Comité d'audit du 12 mars 2015
19.	Engagements au 30 juin 2015 : (en ligne seulement)	19-1	Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
		19-2	Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
		19-3	Affaires internationales
		19-4	Liste des décisions préalables et des certifications
20.	Dépôt de la déclaration de la Direction : (en ligne seulement)	Document n° 20-1	
21.	Varia	•	Modifications au rapport annuel de gestion 2014-2015
		•	Volet 5 et 6 : modifications au programme d'aide aux librairies agréées et abolition volet 2 : aide à l'édition spécialisée
22.	Date de la prochaine réunion : vendredi 6 novembre 2015 à 8 h 30		
23.	Levée de la réunion		

## 1. PRÉSENTATION DU NOUVEL ADMINISTRATEUR

La présentation du nouvel administrateur a lieu durant le huis clos.

## 2. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 8 h 30 à 8 h 50.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre des sujets est modifié pour traiter immédiatement le point 21.1 mentionné au Varia. Le point 13 est reporté au conseil d'administration du 6 novembre 2015. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

### 21. Varia

21.1 Modifications au rapport annuel de gestion 2014-2015

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver tel quel les modifications apportées au rapport annuel de gestion 2014-2015 de la SODEC.**

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

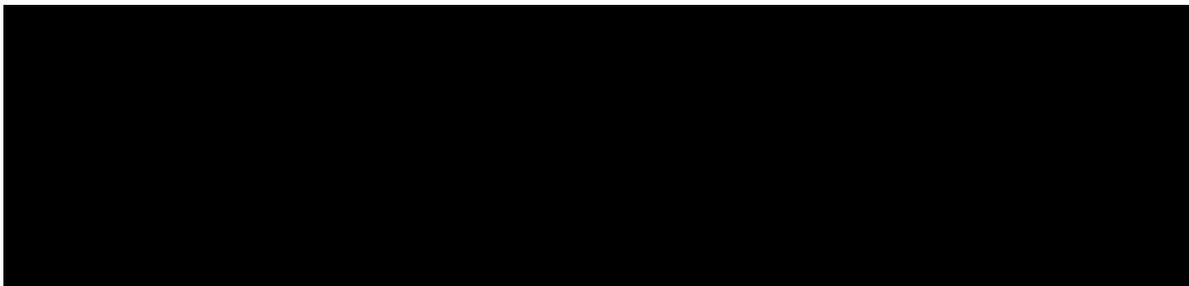
Le procès-verbal du 12 juin 2015 suscite un commentaire à l'égard du point 12 relatif au souhait exprimé par le président du conseil que le conseil puisse voir les projets qui seront retenus dans le cadre du projet-pilote en aide corporative numérique. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2015 tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

Le procès-verbal du 20 août 2015 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 août 2015 tel quel.**

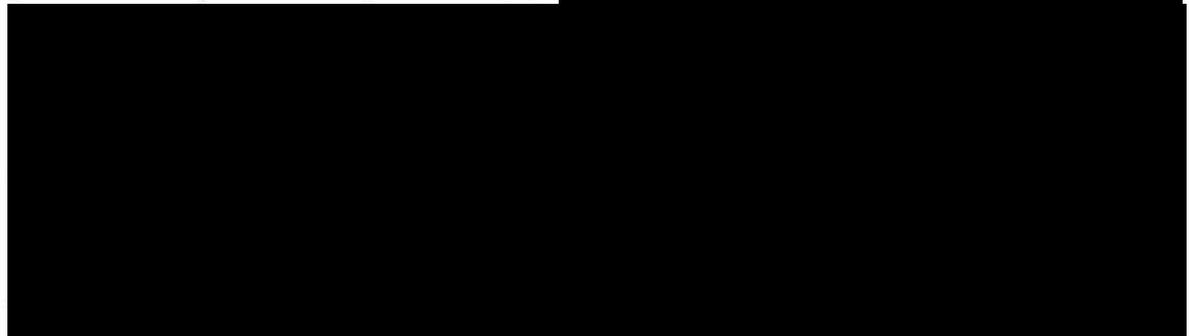
#### **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**



#### **6. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

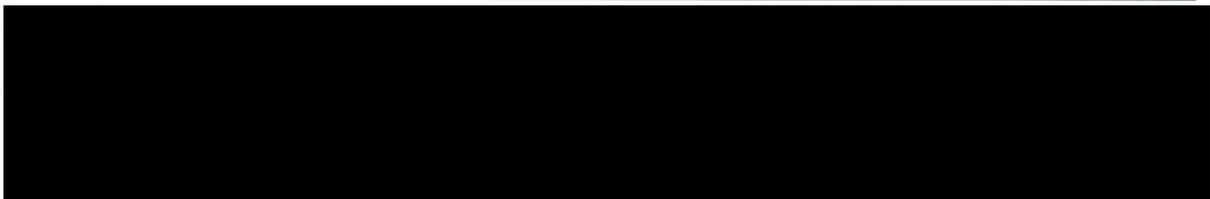
##### **6.1 Rapport d'activité**

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 15 juin au 24 septembre 2015.



##### **6.2 Mesures de compressions**



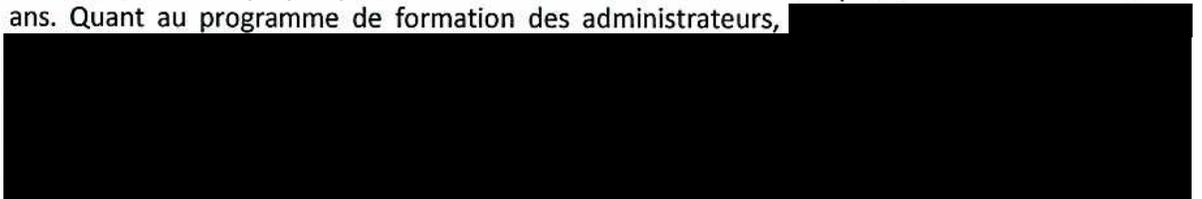


**7. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**8. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

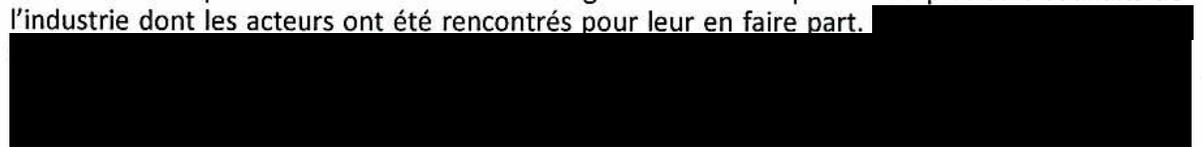
La présidente par intérim du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 24 septembre 2015 entre autres la gestion des risques propres à la SODEC et au conseil d'administration, l'approbation de la déclaration de services aux citoyens et du code de déontologie des employés qui ont été renouvelés sans modifications pour un autre terme de trois ans. Quant au programme de formation des administrateurs,



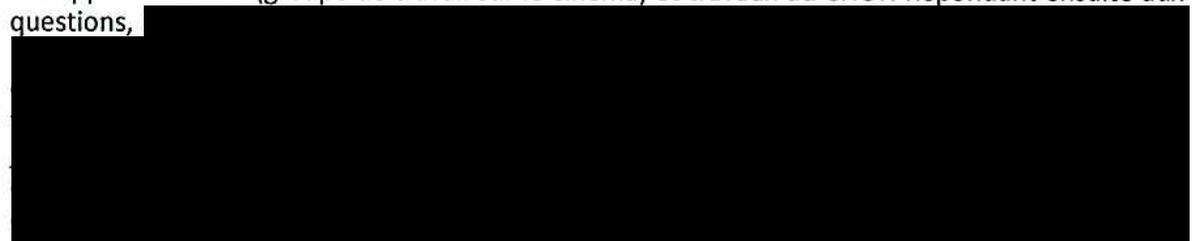
**9. CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE**

- Modifications aux programmes en cinéma

Le président du CNCT informe le conseil que les modifications aux programmes qui leur sont soumises correspondent à une réflexion de longue haleine et répondent à plusieurs souhaits de l'industrie dont les acteurs ont été rencontrés pour leur en faire part.



La directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle expose les recommandations de modifications de chacun des programmes d'aide à la scénarisation, à la production, à la promotion et à la diffusion, et aux jeunes créateurs. Cela s'inscrit dans une approche globale suite au rapport du GTEC (groupe de travail sur le cinéma) et travaux du CNCT. Répondant ensuite aux questions,



En production, elle précise qu'il y a création de trois catégories selon les hauteurs de budgets de production avec des exigences spécifiques concernant les fenêtres de diffusion, les expériences requises des producteurs et des réalisateurs. Seuls, les longs métrages de fiction dont le budget est de 3 M\$ et plus sont assortis d'une obligation de sortie en salles. Tous les formats de production ont l'obligation d'avoir une stratégie de promotion et de mise en marché. L'introduction d'une fenêtre privilégiée de récupération prenant en considération l'investissement du producteur ou d'investisseurs privés. Pour la compréhension des membres, elle explique le processus de récupération en vigueur [REDACTED]

Un bref échange a lieu [REDACTED]

Sur le programme de promotion et diffusion, elle résume les grands changements dont une aide annuelle à la mise en marché augmentée et un fonds de soutien de deux ans pouvant atteindre 200 k\$ et remboursable à 50 % sur quatre ans. [REDACTED]

[REDACTED] L'ouverture du programme pour l'aide pluriannuelle (3 ans) aux festivals devrait assouplir les exigences administratives du programme. [REDACTED]

Le programme Jeunes Créateurs ne comporte pas de changements majeurs puisqu'une consultation des parties prenantes aura lieu cet automne. Toutefois, l'investissement au projet est remplacé par une subvention.

Les membres félicitent l'équipe de la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle ainsi que le président du CNCT pour l'excellence du travail effectué.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées aux programmes d'aide financière de la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle pour l'année 2016-2017 dont un exemplaire de chaque programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander leur approbation à la ministre de la Culture et des Communications.**

## 10. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION MODIFIANT LES SIGNATAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le secrétaire explique qu'il s'agit de modifications visant à mettre à jour la résolution pour faciliter l'accomplissement des tâches par le personnel. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées à la résolution concernant les signataires de la société dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

## **21.2 MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AUX LIBRAIRIES AGRÉÉES, VOLETS 5 ET 6**

La directrice générale livre, métiers d'art, musique et variétés commente les changements apportés aux volets 5 et 6 du programme

Elle enchaîne avec l'abolition du volet 2 - Aide à l'édition spécialisée. Elle mentionne que ce volet vise les maisons d'édition reproduisant les œuvres d'artistes ou de compositeurs québécois et les demandes sous ce volet sont en décroissance.

l'abolition de ce volet est recommandée.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées aux volets 5 et 6 du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée et l'abolition du volet 2 dudit programme dont un exemplaire de chaque programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander leur approbation à la ministre de la Culture et des Communications.**

La présidente de la Commission du livre et de l'édition spécialisée souligne l'excellent travail de la direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés dans ce dossier.

## **11. ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE CORPORATIVE AUX ENTREPRISES CULTURELLES DE PRODUCTION NUMÉRIQUE ET INTERACTIVE**

Le programme veut stimuler les entreprises à emprunter la voie du numérique et favoriser des partenariats avec des entreprises du domaine

numérique et non recruter une nouvelle clientèle. Une discussion s'ensuit.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter tel quel le programme d'aide corporative aux entreprises culturelles pour des activités liées à la production interactive (projet-pilote) dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander son approbation à la ministre de la Culture et des Communications.**

**De constituer sur une base exceptionnelle et temporaire un comité du conseil composé de son président et de deux administrateurs destiné à appuyer la direction de la SODEC dans la mise en œuvre du programme.**

## 12. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Adoption du plan d'action 2015-2016

En conséquence,  
il est résolu :

**D'adopter tel quel le plan d'action 2015-2016 de la planification stratégique dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

## 13. DÉPÔT DU BILAN DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA TOURNÉE AU QUÉBEC

Comme indiqué au point 3 de l'ordre du jour, ce point est reporté.

**14. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Comité des ressources humaines

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines, Mesdames Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, pour un mandat d'un an se terminant le 24 septembre 2016.**

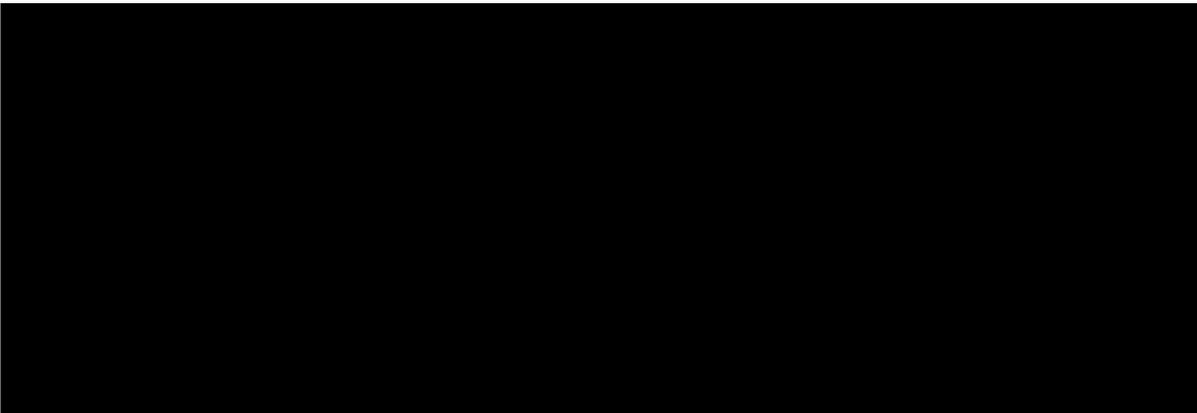
- Comité de gouvernance et d'éthique

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mesdames Denise Arsenault, Suzanne Guèvremont, Gilda Routy et Monsieur Koen De Winter pour un mandat d'un an se terminant le 24 septembre 2016.**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

15. 



**16. DÉPÔT DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS (ARTICLE 18 LGCE)**

Le secrétaire résume succinctement l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels lors de la première réunion qui suit la date de conclusion du contrat. Dorénavant, la liste des contrats conclus durant la période comprise entre chaque réunion sera déposée au conseil.

**17. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS**

Le secrétaire réfère les membres aux tableaux des évaluations et aux commentaires qui y sont indiqués. En général, les membres sont plutôt satisfaits du fonctionnement du conseil et de ses comités.

**18. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du procès-verbal du comité des ressources humaines du 19 mars 2015, du procès-verbal du comité d'audit du 12 mars 2015 et de celui du comité de gouvernance et d'éthique du 19 mars 2015.

**19. ENGAGEMENTS AU 30 JUIN 2015**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne des engagements de la société au 30 juin 2015.

**20. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne de la déclaration de la direction.

**21. VARIA**

Les points 21-1 et 21-2 ont été traités plus avant dans la réunion. Le conseil prend acte du dépôt du document 21-3 concernant les priorités ministérielles.

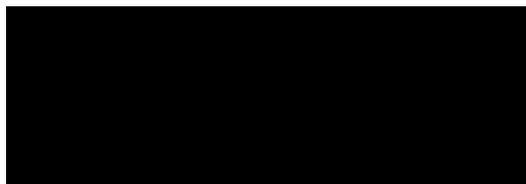
**22. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015 à 8 h 30**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**23. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 10. M. Jacques K. Primeau se joint à la réunion pour partager un repas avec les membres au cours duquel est soulignée sa contribution des dix dernières années aux travaux du conseil et de ses comités.

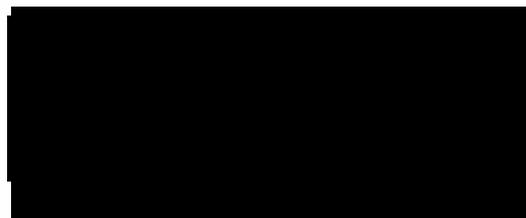
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

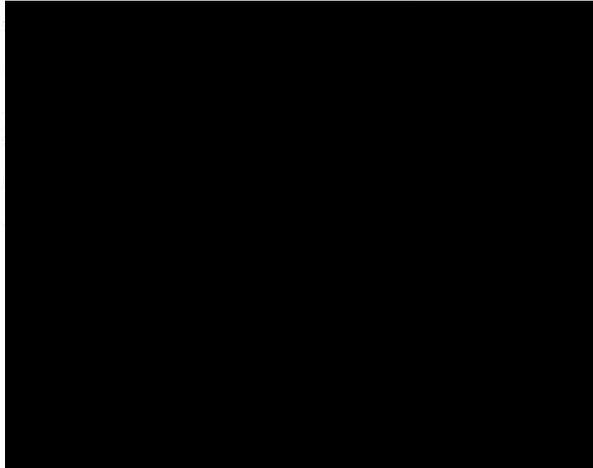
18 décembre 2015

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE - SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
vendredi 18 décembre 2015, à 8 h 30**

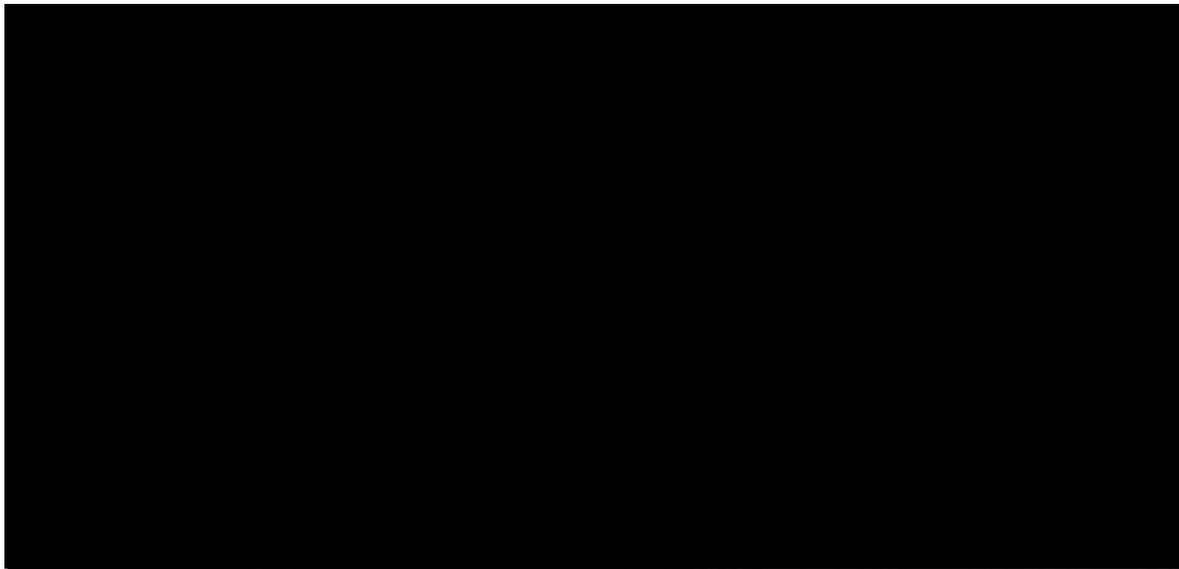
PRÉSENTS :



ABSENTE :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

	<b>SUJET</b>	<b>DOCUMENT</b>
1.	Adoption de l'ordre du jour	Document n° 1-1
2.	Adoption du procès-verbal du conseil d'administration de la Société	2-1 Procès-verbal du 25 septembre 2015

3.	Mot du président du conseil	
4.	Présidente et chef de la direction : • Rapport d'activités	Document n° 4-1
5.	██████████	
6.	Suivi et demandes du conseil d'administration • Suivi des demandes du CA • Suivi des demandes complétées	Document n° 6-1 Document n° 6-2
7.	Rapport du comité d'audit • Suivi du mandat de l'auditeur interne • Présentation des résultats et des projections • État des résultats par activité • États financiers au 30 septembre 2015 • Dépôt du budget des immobilisations et avancement des travaux au 30/09/2015 (en ligne seulement) • Présentation des grandes lignes de Sod@ccès	Document n° 7-1 Document n° 7-2 Document n° 7-3 Document n° 7-4 Document n° 7-5
8.	Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics  Modifications au règlement de régie interne	Document n° 8-1  Document n° 8-2
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION</b>		
9.	Portrait des 3 fonds (FICC, FIDEC, FCCQ) <i>Présentation Powerpoint</i>	
10.	Présentation d'un conseil d'administration sans papier <i>Présentation web</i>	
11.	Dépôt des contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)	Document n° 11-1
12.	Dépôt de procès-verbaux : <i>(en ligne seulement)</i>	12-1 Comité d'audit du 8 juin 2015 12-2 Comité de gouvernance et d'éthique du 11 juin 2015
13.	Engagements au 30 septembre 2015 : <i>(en ligne seulement)</i>	13-1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle 13-2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés 13-3 Affaires internationales 13-4 Liste des décisions préalable et des certifications
14.	Programme annuel de travail 2015-2016	Document de référence n° 14-1
15.	Dépôt de la déclaration de la Direction : <i>(en ligne seulement)</i>	Document n° 15-1
16.	Varia	
17.	Date de la prochaine réunion : jeudi 24 mars 2016 à 8 h 30	
18.	Échange à huis clos	
19.	Levée de la réunion	

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre des sujets est modifié pour traiter le point 9 immédiatement après le point 4. Un point est ajouté au Varia, soit une résolution concernant la nouvelle structure de rémunération du personnel syndiqué. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

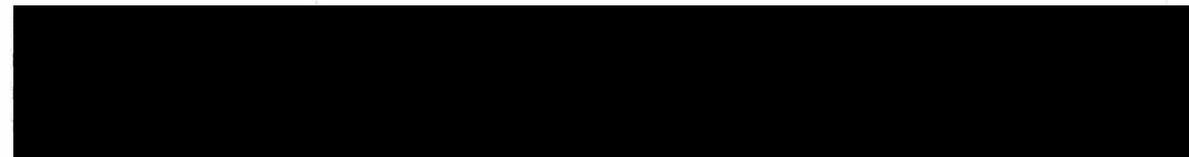
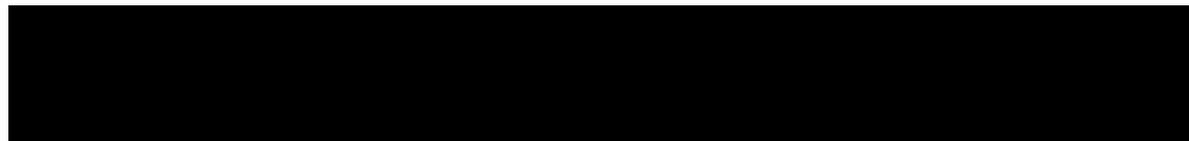
Le procès-verbal du 25 septembre ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2015 tel quel.**

**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

- Rapport d'activité

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 28 septembre au 17 décembre 2015. Elle enchaîne avec la réforme des programmes en cinéma qui sera en vigueur à compter du mois de janvier 2016 et indique que le projet- pilote en numérique a été approuvé par la ministre.



9. PORTRAIT DES 3 FONDS (FICC, FIDEC, FCCQ)

- FICC

[REDACTED] présente le bilan au 30 septembre 2015, [REDACTED]  
Il poursuit avec la présentation de l'état des résultats au 30 septembre 2015, [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

La présidente et chef de la direction mentionne que 2 personnes de la SODEC siègent au conseil d'administration du FICC, soit la directrice générale du financement et de l'aide fiscale et elle-même.

[REDACTED]

- FCCQ

La présidente et chef et direction rappelle la création du FCCQ, annoncé dans le budget en mars 2011 et créé par voie de décret ministériel [REDACTED]

[REDACTED] Sa mission est de soutenir des projets dont l'exploitation est destinée aux marchés internationaux, [REDACTED]

[REDACTED] Le conseil d'administration est composé de représentants égaux, nommés par la SODEC et le Fonds de solidarité.

[REDACTED] enchaîne avec la présentation du bilan au 30 septembre 2015, [REDACTED]  
[REDACTED] Il poursuit avec la  
présentation de l'état des résultats [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- FIDEC

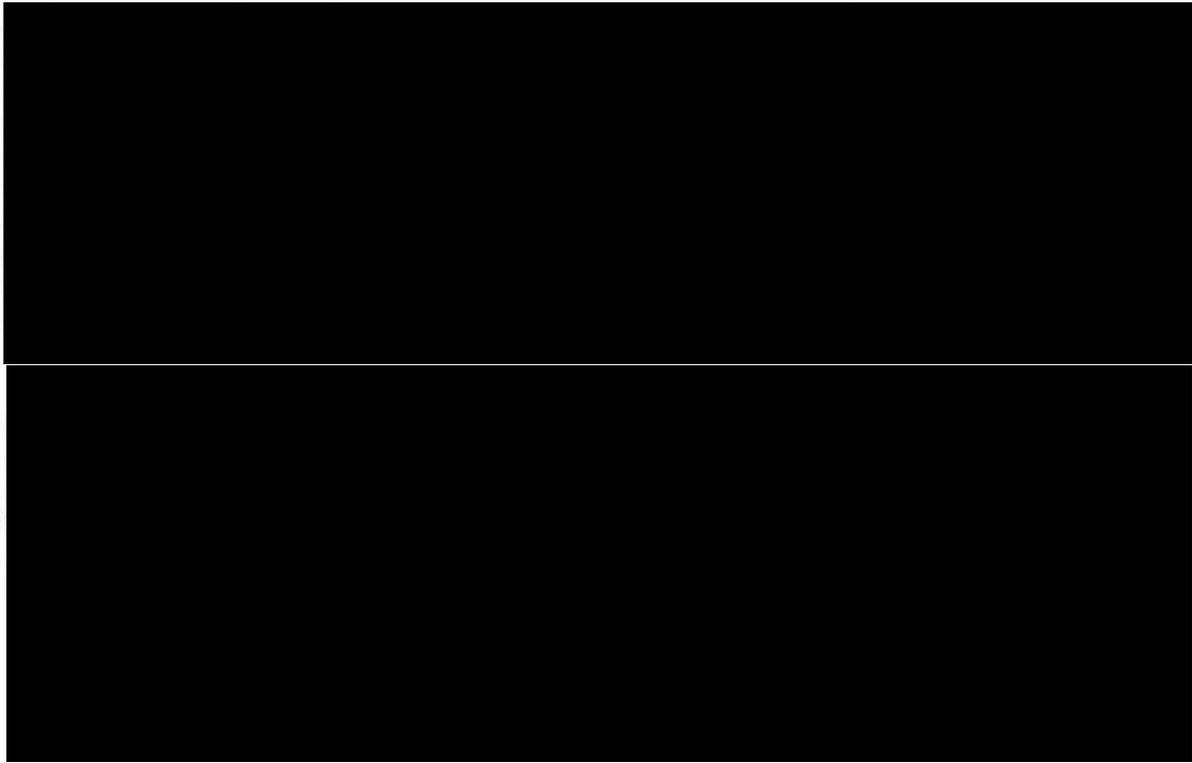
[REDACTED] commence la présentation en expliquant les outils de financement de ce fonds qui est fermé depuis le 31 décembre 2011, [REDACTED]

5. [REDACTED]

6. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

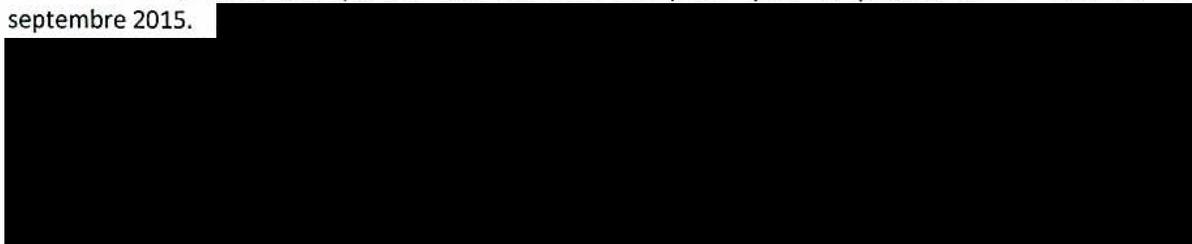
7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

- Suivi du mandat de l'auditeur interne

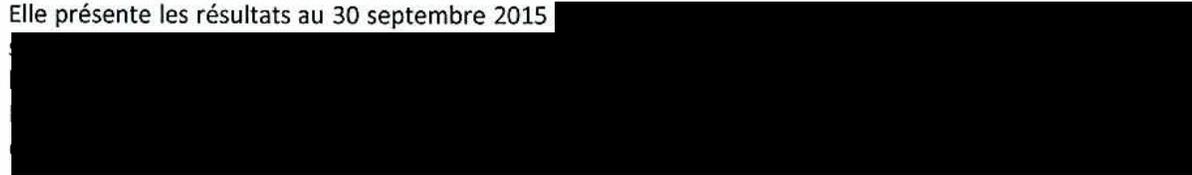


- Présentation des résultats et des projections

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles et patrimoine immobilier commente la présentation qui fait état des faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015.



Elle présente les résultats au 30 septembre 2015



- Présentation des grandes lignes de Sod@ccès

La directrice générale des ressources financières, informatiques, matérielles et patrimoine immobilier explique l'application Web que la Société est à développer, communément appelée Sod@ccès. D'entrée de jeu, elle explique que cette application permettra de gérer l'ensemble des demandes de soutien et permettra à la clientèle de faire ses demandes en ligne via un interface unifié.



[REDACTED]

[REDACTED]

**8. LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS  
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE**

Le secrétaire explique qu'une équipe interne a été composée afin de déterminer les lignes de conduite en matière de gestion contractuelle. Ainsi, la documentation sur les lignes internes de conduite a été complétée et les modifications au règlement de régie interne de la Société ont été faites en conséquence. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics ainsi que les modifications apportées au règlement de régie interne, dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**16. VARIA**

Résolution concernant la nouvelle structure de rémunération du personnel syndiqué.

[REDACTED] directrice générale des ressources humaines, mentionne qu'une entente est intervenue entre les parties, portant sur la lettre d'entente de la relativité salariale. [REDACTED]

[REDACTED] Elle ajoute qu'un exercice de relativité salariale règle les cas d'iniquités internes et inclut autant les postes à prédominance masculine que féminine. Enfin, elle indique que la nouvelle structure de rémunération du personnel syndiqué doit être adoptée au conseil d'administration pour être approuvée au Conseil du trésor.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

**D'adopter la nouvelle structure de rémunération pour le personnel syndiqué [REDACTED], au terme de l'exercice de relativité salariale et selon les conditions mentionnées au mandat additionnel joint à la présente.**

[REDACTED]

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**10. PRÉSENTATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION SANS PAPIER**

explique aux membres que la Société souhaiterait constituer un conseil d'administration sans papier. Cette solution Web permettrait de réduire considérablement le temps de travail consacré à la préparation du conseil d'administration et de ses comités. Elle explique qu'en vertu de la Loi sur le développement durable, la Société a l'obligation de protéger l'environnement et par conséquent, de diminuer la consommation de papier. Elle précise qu'une tablette serait mise à la disposition des membres du conseil d'administration et deviendrait leur outil de travail.

commence la présentation Elle enchaîne en présentant les différentes fonctionnalités de cette application, telles que la possibilité d'annoter et commenter les documents et d'y avoir accès lors de la réunion, des forums de discussion liés aux points à l'ordre du jour ainsi qu'une fonction de recherche avancée dans la documentation. Elle termine en mentionnant qu'un support est fourni aux membres en tout temps.

précise qu'une formation destinée aux membres serait offerte dès le mois de février 2016 et que l'utilisation de cette nouvelle application Web serait effective à compter du prochain conseil d'administration, en mars 2016.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

**D'autoriser la SODEC à procéder à la constitution d'un conseil d'administration sans papier.**

**11. DÉPÔT DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS (ARTICLE 18 LGCE)**

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Deux (2) contrats ont été octroyés entre le 16 septembre et le 4 décembre 2015.

**12. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du procès-verbal du comité d'audit du 8 juin 2015 et du procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 11 juin 2015.

**13. ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne des engagements de la société au 30 septembre 2015.

**14. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2015-2016**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne du programme annuel de travail 2015-2016.

**15. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt en ligne de la déclaration de la direction.

**17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : JEUDI 24 MARS 2016 À 8 H 30**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Le président remercie tous les membres et profite de l'occasion pour leur souhaiter un heureux temps des Fêtes.

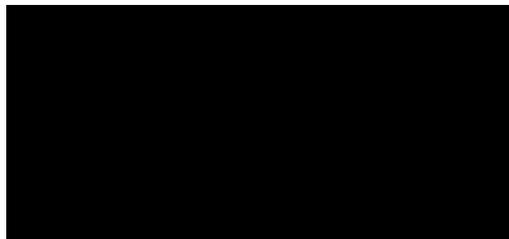
**18. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

**19. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 11 h 55. La présidente et chef de la direction souhaite remercier le secrétaire du conseil d'administration pour le travail accompli au cours des 32 dernières années et les membres soulignent la contribution de ce dernier et son excellent travail.

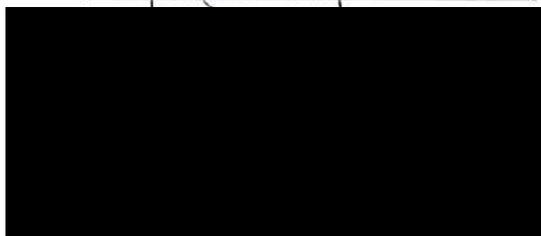
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

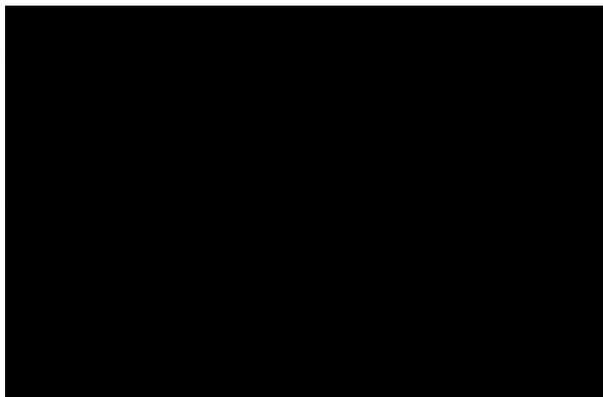
24 mars 2016

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
jeudi 24 mars 2016, à 8h30

PRÉSENTS :

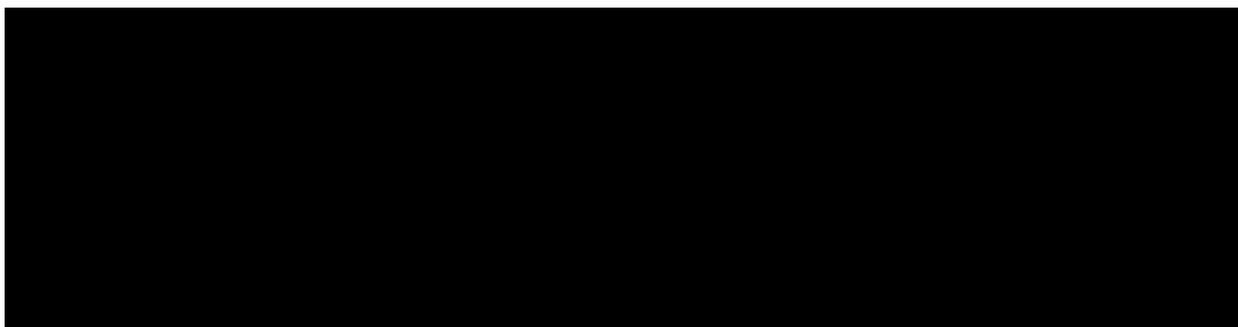


ABSENT :



**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

SUJET	DOCUMENT
1. Adoption de l'ordre du jour	Document n° 1-1
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société	2-1 Procès-verbal du 18 décembre 2015
3. Mot du président du conseil	
4. Présidente et chef de la direction :	
• Rapport d'activités	Document n° 4-1

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds Capital Culture Québec</li> <li>• Révision politique culturelle</li> <li>• Crédits en numérique</li> <li>• [REDACTED]</li> </ul>	Document n° 4-3
	Document n° 4-5
<hr/>	
5. Suivi et demandes du conseil d'administration	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des demandes du CA</li> <li>• Suivi des demandes complétées</li> </ul>	Document n° 5-1 Document n° 5-2
<hr/>	
6. Rapport du comité des ressources humaines	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la présidente et chef de la direction</li> </ul>	
<hr/>	
7. Rapport du comité d'audit	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi budgétaire au 31 décembre 2015 et projections au 31 mars 2016 <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des résultats et des projections</li> <li>➤ Résultats au 31 décembre 2015 et projections</li> <li>➤ États financiers trimestriels - 31 décembre 2015</li> </ul> </li> <li>• Présentation du budget préliminaire 2016-2017 <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stratégie budgétaire et hypothèses budgétaires</li> <li>○ Budget préliminaire</li> <li>○ Plan d'immobilisations et bilan montrant l'avancement des projets</li> <li>○ Plan de développement informatique</li> </ul> </li> <li>• Rapport de la présidente du comité d'audit (aucun document)</li> </ul>	Document n° 7-1 Document n° 7-2 Document n° 7-3 Document n° 7-4 Document n° 7-5 Document n° 7-6 Document n° 7-7
Pour information :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action audit interne mesures fiscales</li> <li>• Choix de l'auditeur interne</li> <li>• Identification d'une activité à soumettre à l'audit interne</li> <li>• Plan annuel d'audit du VGQ [REDACTED]</li> </ul>	
<hr/>	
8. Composition des comités statutaires du conseil d'administration :	Document n° 8-1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit</li> </ul>	
<hr/>	
9. Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration 2016-2017	9-1 Calendrier du CA 9-2 Calendrier du CA et de ses comités
<hr/>	
10. Adoption du programme annuel de travail 2016-2017	Document n° 10-1
<hr/>	
11. Dépôt du bilan du programme de soutien à la tournée au Québec	Document n° 11-1 Document n° 11-2
Échéancier – révision des programmes en musique	

12. Adoption du plan d'action de développement durable	Document n° 12-1
13. Résolutions :	
• modifiant les signataires de la société	Document n° 13-1
• modifiant le règlement de régie interne de la société	Document n° 13-2
• désignant une employée pour la transmission électronique de réquisitions d'inscription au RDPRM	Document n° 13-3
14. <b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION :</b>	
• Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)	Document n° 14-1
• Tableau annuel des demandes d'accès à l'information	Document n° 14-2
• Engagements au 31 décembre 2015 :	
• Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle	Document n° 14-3
• Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés	Document n° 14-4
• Affaires internationales	Document n° 15-5
• Liste des décisions préalables et des certifications	Document n° 14-6
• Déclaration de la Direction	Document n° 14-7
15. Varia	
16. Date de la prochaine réunion : <b>vendredi 17 juin 2016 à 9h</b>	
17. Levée de la réunion	
18. Échange à huis clos	

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Le procès-verbal du 18 décembre 2015 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2015 tel quel.**

### 3. MOT DU PRÉSIDENT

mentionne que le point 4, portant sur le rapport d'activités de la présidente et chef de la direction, sera abordé à ce moment.

**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

- Rapport d'activités [REDACTED]
  - Fonds Capital Culture Québec
- [REDACTED]

- Révision politique culturelle

Elle poursuit avec la révision de la politique culturelle [REDACTED]

[REDACTED] Conséquemment, elle propose aux membres du conseil de présenter un mémoire au ministre de la Culture et des Communications dans le cadre des consultations pour le renouvellement de la politique culturelle.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**De confier à la présidente et chef de la direction la réalisation d'un mémoire pour présentation au ministre de la Culture et des Communications, dans le cadre des consultations pour le renouvellement de la politique culturelle.**

- Crédits en numérique
- [REDACTED]

**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

[REDACTED]

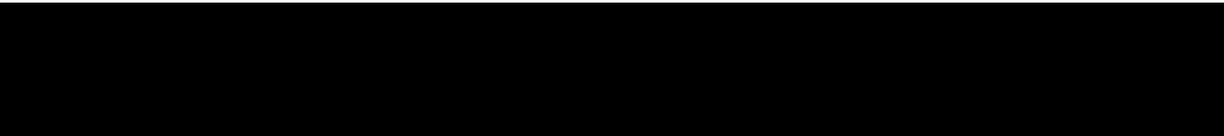
[REDACTED]

**6. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

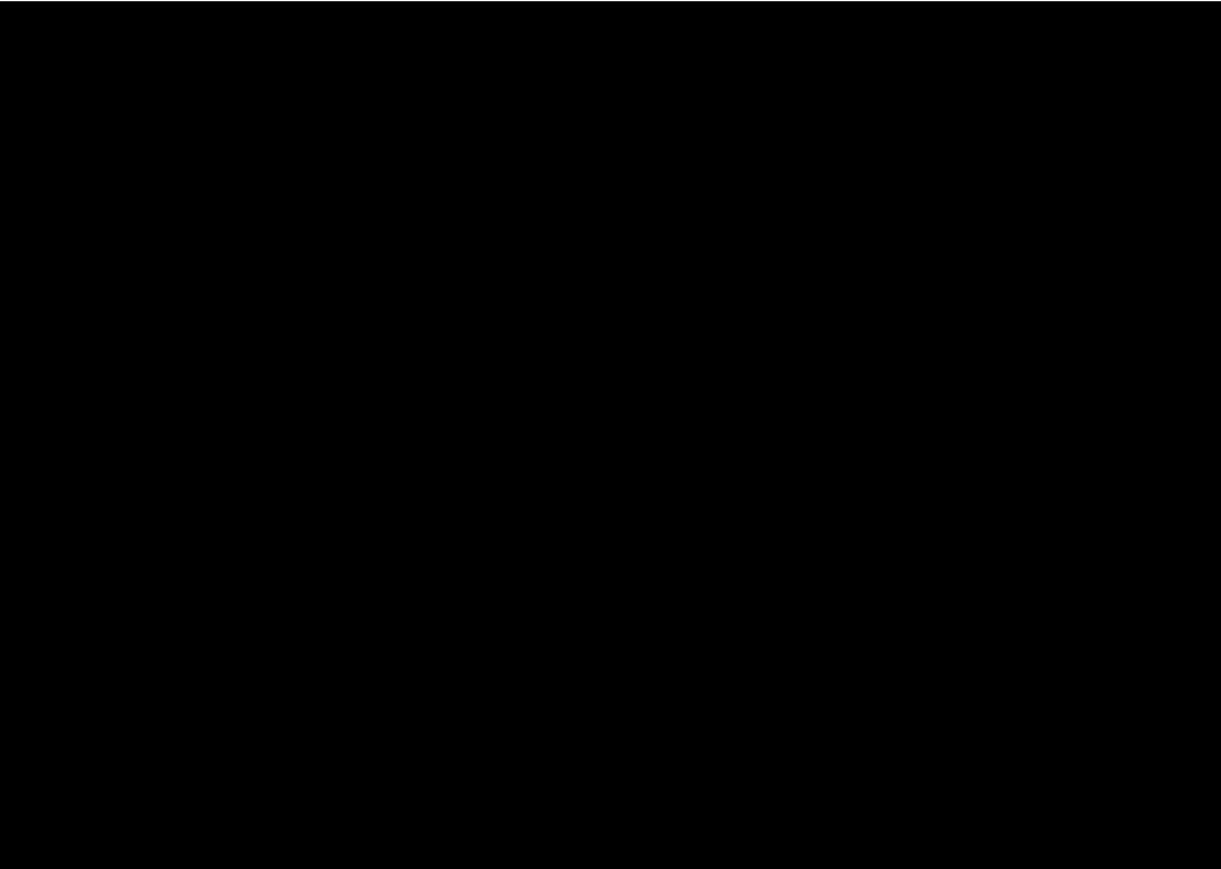


- Évaluation de la présidente et chef de la direction

Ce point a été traité à huis clos.

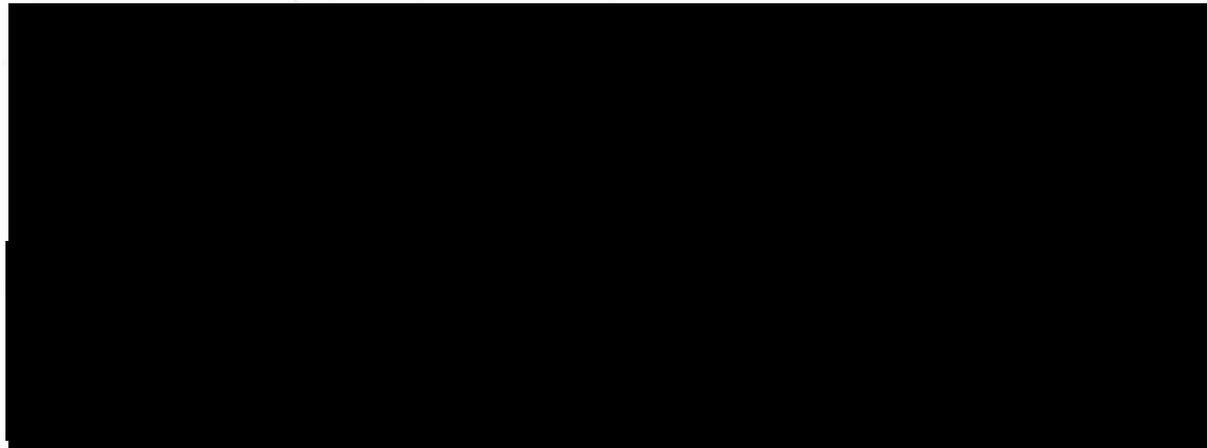


**7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**



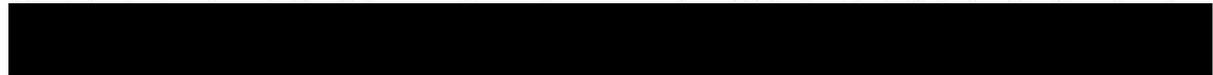
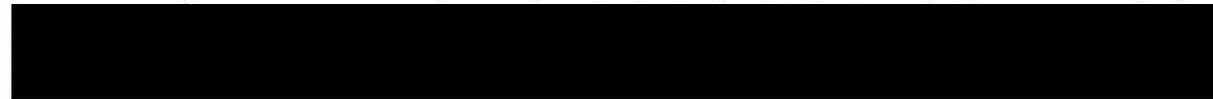
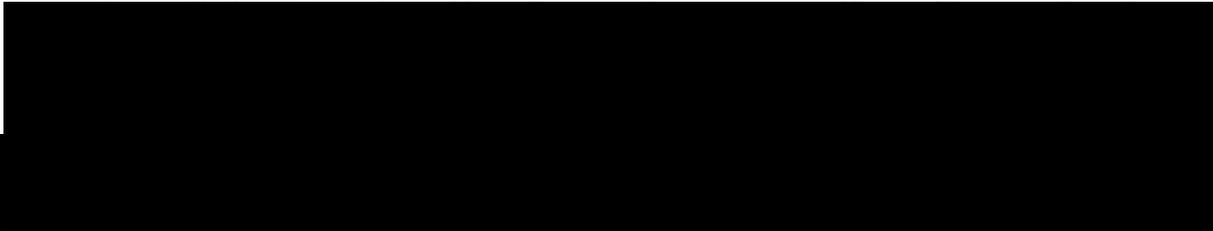
- Suivi budgétaire au 31 décembre 2015 et projections au 31 mars 2016

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier présente les éléments marquants de l'exercice du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2015.



- Présentation du budget préliminaire 2016-2017

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier présente le budget préliminaire. 





- Présentation du budget préliminaire 2016-2017

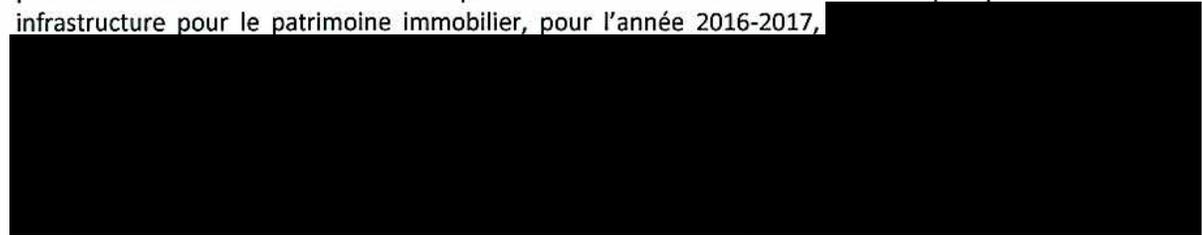


En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le budget préliminaire 2016-2017 de la société tel que présenté.**

- Plan d'immobilisations et bilan montrant l'avancement des projets

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier présente l'avancement des travaux du plan d'immobilisations 2015-2016 et indique que les besoins en infrastructure pour le patrimoine immobilier, pour l'année 2016-2017,



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le plan d'immobilisations de la société tel que présenté.**



**8. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES**

- Comité d'audit

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité d'audit, Mesdames Josée Robillard, Denise Arsenault et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 23 mars 2017.**

**9. ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2016-2017 tel quel.**

**10. ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2016-2017**

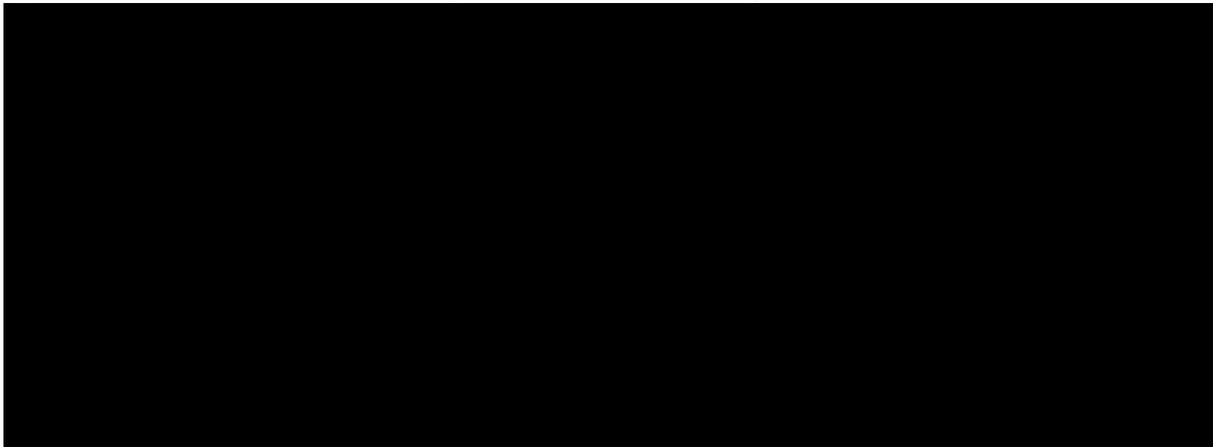
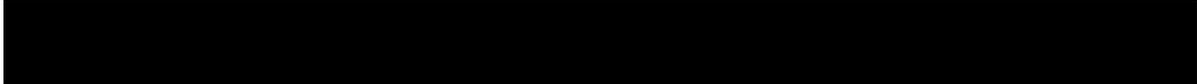
Ce point ne suscite aucun autre commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du conseil d'administration 2016-2017 tel quel.**



**11. DÉPÔT DU BILAN DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA TOURNÉE AU QUÉBEC**

D'entrée de jeu, la présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le bilan du programme de soutien à la tournée au Québec est déposé à titre informatif seulement. Ce qui est proposé aujourd'hui est l'échéancier de la révision des programmes en musique.

- Echéancier – révision des programmes en musique
- 
- 

### 13. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La secrétaire présente le document et résume l'obligation de la mise en œuvre d'un plan d'action de développement comme le prévoit la Loi sur le développement durable. [REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter tel quel le plan d'action de développement durable 2015-2020 dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

### 14. RÉOLUTIONS

#### 14-1 Modifiant les signataires de la société

La secrétaire explique qu'il s'agit d'une modification mineure qui ne touche que les titres de certaines personnes mentionnées à la résolution désignant les signataires de la Société.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente telle quelle.**

#### 14-2 Modifiant le règlement de régie interne de la Société

Ces modifications au règlement font suite à la modification apportée à la résolution précédemment adoptée.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter les modifications au règlement de régie interne dont un exemplaire est joint à la présente telles quelles.**

#### 14-3 Désignation d'une employée pour la transmission électronique de réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)

La secrétaire informe les membres qu'il s'agit d'une résolution nécessaire au fonctionnement de la Sodéc. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 du Règlement de régie interne de la Société de développement des entreprises culturelles (la « Société »), le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel pour signer tout acte, document ou écrit de la Société dans les limites du mandat qu'il lui confère ;

ATTENDU QU'en vertu de notre autorité, nous souhaitons déléguer à [REDACTED] le pouvoir de signer et de transmettre pour le compte de la Société les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'autoriser [REDACTED] à signer et à transmettre pour le compte de la Société les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement.**

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

- Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)

La secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Six (6) contrats ont été octroyés entre le 5 décembre 2015 et le 15 mars 2016.

- Tableau annuel des demandes d'accès à l'information

Le conseil prend acte du dépôt du tableau annuel des demandes d'accès à l'information.

- Engagements au 31 décembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 31 décembre 2015.

- Déclaration de la direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**16. VARIA**

Il n'y a aucun sujet sous ce point.

**17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 17 JUIN 2016, 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

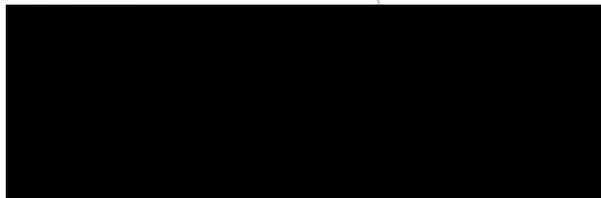
**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 12 h 15.

**19. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

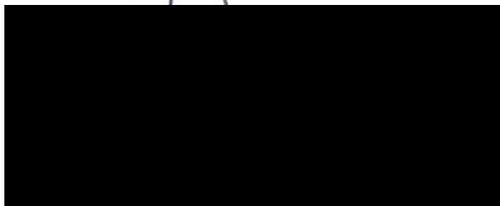
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

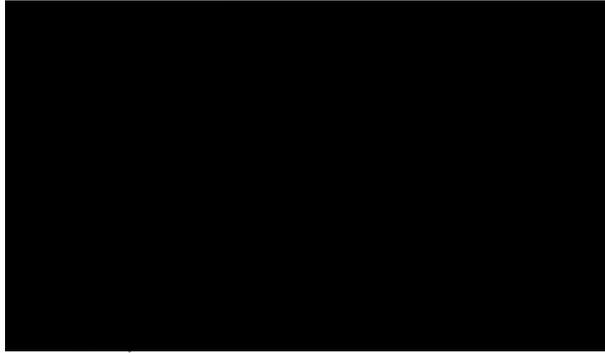
17 juin 2016

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

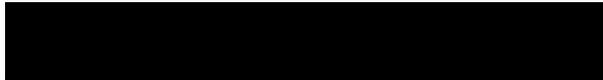


**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT TRENTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 17 juin 2016, à 9 h**

PRÉSENTS :



ABSENTS



**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



---

**ORDRE DU JOUR**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 24 mars 2016
3. Mot du président du conseil
4. Bureau de la présidente et chef de la direction
  - 4.1 Rapport d'activités

5. Suivi et demandes du conseil d'administration
  - 5.1 Suivi des demandes du CA
  - 5.2 Suivi des demandes complétées
6. Rapport du comité des ressources humaines
  - 6.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction
7. Rapport du comité d'audit
  - 7.1 Présentation des états financiers annuels audités pour recommandation au CA
    - 7.1.1 Modifications apportées aux états financiers
    - 7.1.2 États financiers au 31 mars 2016
    - 7.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2015-2016
  - 7.2 Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2016
    - 7.2.1 Analyse des résultats – *PowerPoint*
    - 7.2.2 Analyse des résultats – *document Word*
    - 7.2.3 Tableau - Analyse des écarts par poste
    - 7.2.4 Annexes 1 à 5 – Crédits octroyés par domaine
    - 7.2.5 Mise à jour de la valeur des BTAA
  - 7.3 Présentation du dossier d'affaires – Sod@ccès
    - 7.3.1 Mise en contexte
    - 7.3.2 Dossier d'affaires
8. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
9. Mémoire pour le renouvellement de la politique culturelle
10. Planification stratégique
  - 10.1 Adoption des cibles et indicateurs du plan stratégique 2016- 2018
  - 10.2 Adoption du plan d'action 2016-2017
11. Adoption du rapport d'activité du conseil d'administration
12. Commissions professionnelles :
  - 12.1 Commission du disque et du spectacle de variétés
    - Remplacement ou renouvellement des postes
13. FCCQ
  - 13.1 Rapport au sujet du FCCQ
14. Adoption d'une résolution concernant les emprunts à long terme de la Société
15. Adoption d'une résolution modifiant les signataires de la Société

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION

16. Résultats des évaluations du conseil d'administration et de ses comités
17. Rapports d'activité des comités
  - 17.1 Comité d'audit
  - 17.2 Comité des ressources humaines
  - 17.3 Comité de gouvernance et d'éthique
18. Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
19. Dépôt de procès-verbaux :
  - 19.1 Comité des ressources humaines du 2 juin 2015
  - 19.2 Comité d'audit du 30 novembre 2015

20. Liste des décisions préalables et des certifications au 31 mars 2016
  21. Programme annuel de travail 2016-2017 (mise à jour)
  22. Déclaration de la Direction
  23. Varia
  24. Prochaine réunion : 30 septembre 2016 à 9 h
  25. Levée de la réunion
  26. Échange à huis clos
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

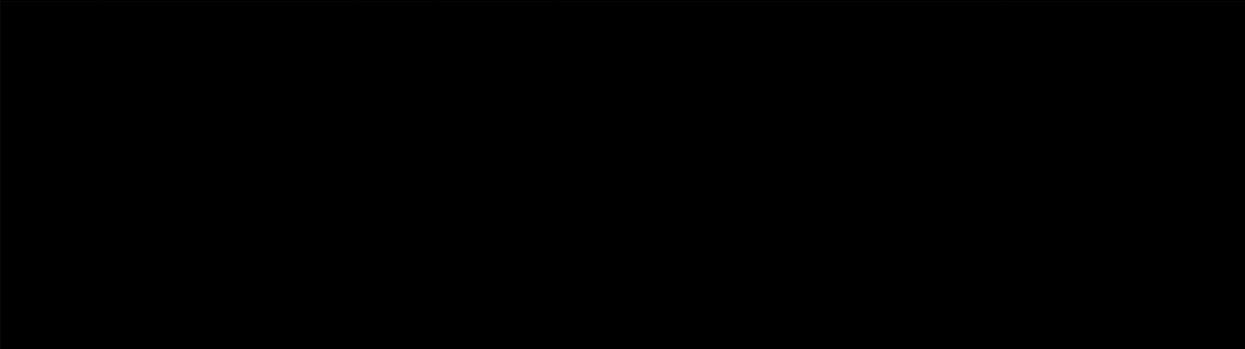
**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le procès-verbal du 24 mars 2016 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 mars 2016 tel quel.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT**

Le président du conseil souhaite participer aux rencontres des Commissions et du CNCT prévues au cours de la prochaine année. Il ajoute qu'il participera à certains événements soutenus par la Société. La

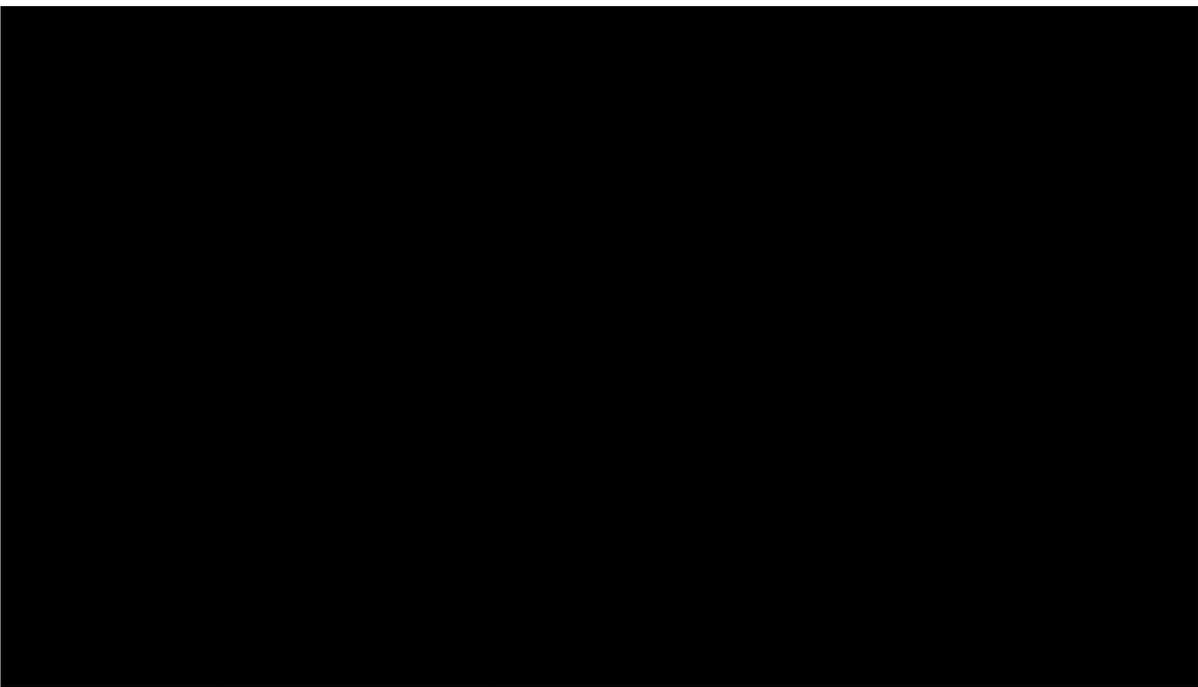


**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

**4.1 Rapport d'activité**

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 29 mars au 16 juin 2016.

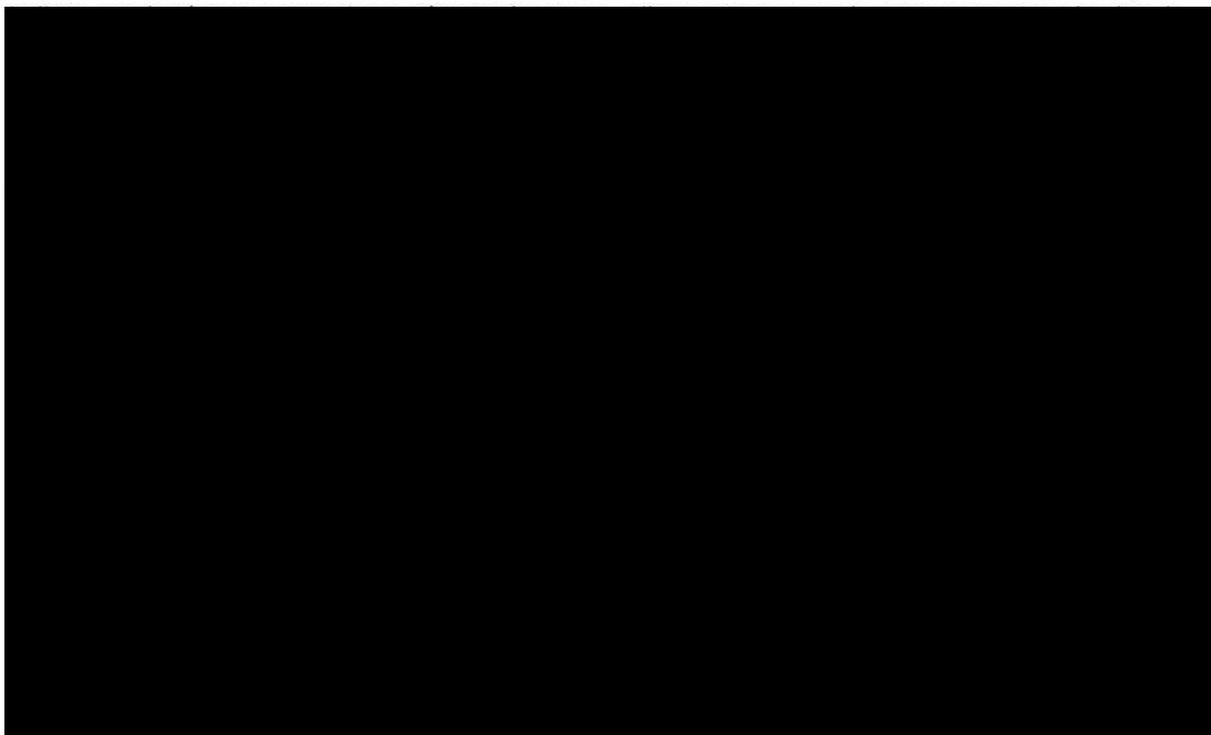




**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 5.1 Suivi des demandes du CA
- 5.2 Suivi des demandes complétées

La présidente et chef de la direction commente le document.



**6. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction



**D'approuver les objectifs 2016-2017 de la présidente et chef de la direction dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

**7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

7.1 Présentation des états financiers annuels audités pour recommandation au CA

7.1.1 Modifications apportées aux états financiers

7.1.2 États financiers au 31 mars 2016

7.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2015-2016

7.2 Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2016

7.2.1 Analyse des résultats – PowerPoint

7.2.2 Analyse des résultats – document Word

7.2.3 Tableau - Analyse des écarts par poste

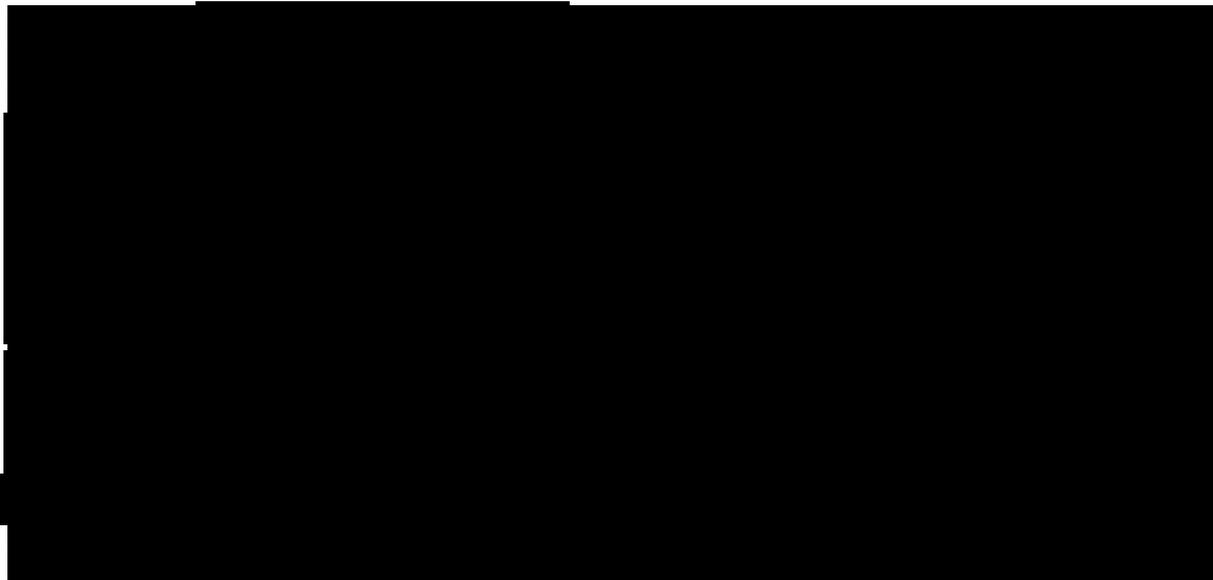
7.2.4 Annexes 1 à 5 – Crédits octroyés par domaine

7.2.5 Mise à jour de la valeur des BTAA

7.3 Présentation du dossier d'affaires – Sod@ccès

7.3.1 Mise en contexte - document en p. j.

7.3.2 Dossier d'affaires - document en p. j.



[REDACTED]

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier enchaîne avec la présentation des modifications comptables apportées aux états financiers [REDACTED]

[REDACTED] Elle poursuit avec la présentation des documents qui traitent des faits marquants et de l'analyse des écarts, [REDACTED]

[REDACTED]

Les membres ayant reçu réponse à leurs questions, en conséquence, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres ayant reçu réponse à leurs questions, en conséquence, il est résolu :

**D'adopter le dossier d'affaires Sod@ccès dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tel quel.**

## **8. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente par intérim du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 16 juin, entre autres, la révision des mandats des différents comités, du règlement établissant les règles de déontologie des membres du conseil ainsi que la révision du profil de compétences et d'expérience.

## **9. MÉMOIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

## **10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

10.1 Adoption des cibles et indicateurs du plan stratégique 2016- 2018

10. 2 Adoption du plan d'action 2016-2017

La directrice générale du développement stratégique et du bureau de la présidence débute la présentation des cibles et indicateurs du plan stratégique 2016-2018 ainsi que le plan d'action 2016-2017. Elle ajoute que le MCC a demandé à la SODEC de prolonger de deux années la durée de son plan stratégique 2012-2016 et mentionne que le MCC produira son nouveau plan stratégique lorsque la politique culturelle aura été revue. Elle enchaîne en précisant que le plan d'action 2016-2017 décrit les activités, les indicateurs et échéanciers qui contribueront à la réalisation des cibles de l'an 1 du Plan stratégique 2016-2018. Elle passe rapidement en revue le plan d'action et les cibles et indicateurs du plan stratégique.

Les membres ayant reçu réponse à leurs questions, en conséquence, il est résolu :

**D'adopter les cibles et indicateurs du plan stratégique 2016-2018 dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**D'adopter tel quel le plan d'action 2016-2017 de la planification stratégique dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

#### **11. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activité 2015-2016 du conseil d'administration dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tel quel.**

#### **12. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES :**

- 12.1 Commission du disque et du spectacle de variétés
  - Remplacement ou renouvellement des postes

La liste des recommandations pour les postes à pourvoir ayant été soumise aux membres, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De nommer les membres recommandés dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué en regard de chacun pour un mandat se terminant le 17 juin 2018.**

#### **13. FCCQ**

- 13.1 Rapport au sujet du FCCQ

#### **14. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LES EMPRUNTS À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ**

Il s'agit d'une résolution annuelle standard qui nous est transmise par le ministère des Finances pour le financement des besoins de la SODEC. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

**15. ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION MODIFIANT LES SIGNATAIRES DE LA SOCIÉTÉ**

La secrétaire explique qu'il s'agit d'une modification mineure qui ne touche que l'ajout de la directrice générale du développement stratégique et du bureau de la présidence en cas d'absence des signataires.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**16. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS**

Ce point est reporté à la réunion du conseil du 30 septembre prochain.

**17. RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMITÉS [5 MIN]**

- 17.1 Comité d'audit
- 17.2 Comité des ressources humaines
- 17.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Le conseil prend acte du dépôt des rapports d'activité des comités d'audit, des ressources humaines et de gouvernance et d'éthique. Concernant le rapport du comité des ressources humaines, un membre indique que le comité n'a pas procédé à l'évaluation de la présidente et chef de la direction, mais a plutôt participé à son évaluation. Une correction sera apportée au rapport d'activité.

**18. CONTRATS DE SERVICES DE 25 K\$ ET PLUS (ART. 18 LGCE)**

La secrétaire rappelle l'obligation créée par la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Six contrats ont été octroyés entre le 16 mars et le 31 mai 2016.

**19. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX :**

- 19.1 Comité des ressources humaines du 2 juin 2015
- 19.2 Comité d'audit du 30 novembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité des ressources humaines du 2 juin 2015 et du comité d'audit du 30 novembre 2015.

**20. LISTE DES DÉCISIONS PRÉALABLES ET DES CERTIFICATIONS AU 31 MARS 2016**

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des décisions préalables et des certifications au 31 mars 2016.

**21. PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2016-2017 (MISE À JOUR)**

Le conseil prend acte de la mise à jour du programme annuel de travail 2016-2017.

**22. DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**23. VARIA**

Aucun sujet.

**24. PROCHAINE RÉUNION: 30 septembre 2016 à 9 h**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

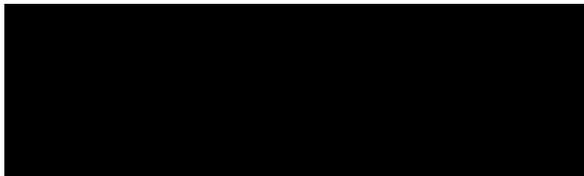
**25. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 10.

**26. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

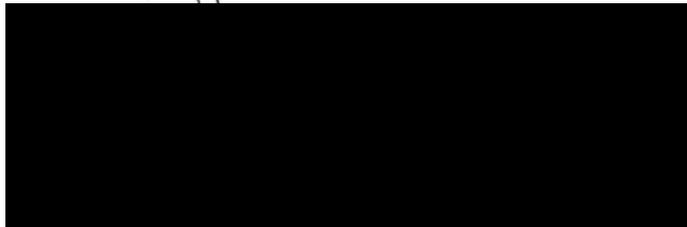
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

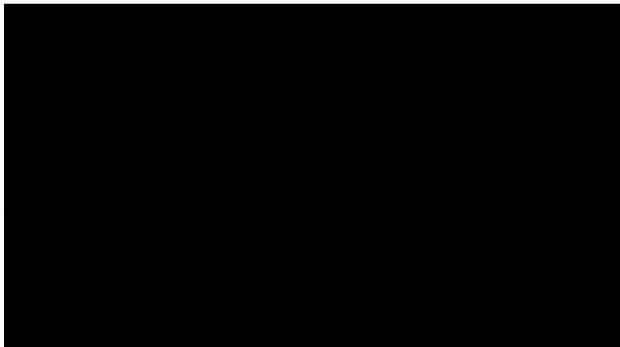
30 Sep. 2016

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

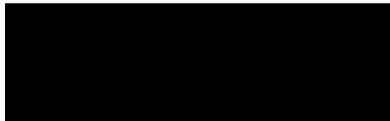


**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par voie de conférence téléphonique  
vendredi 19 août 2016 à 10 h**

PERSONNES PRÉSENTES :

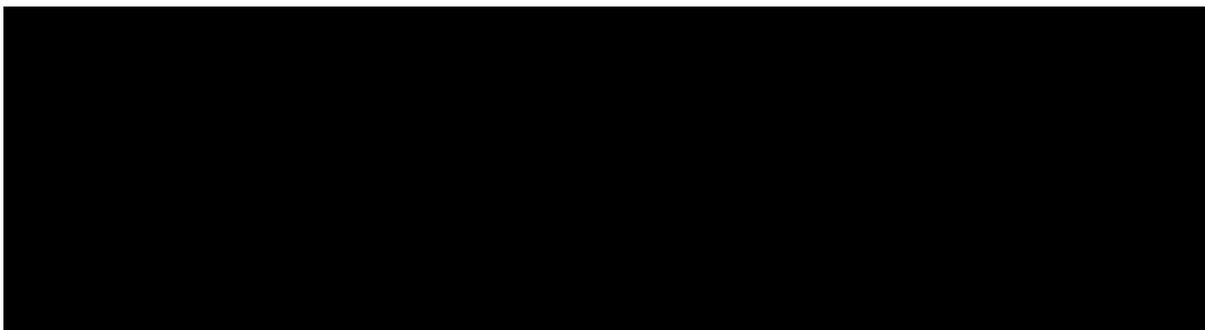


PERSONNES EXCUSÉES :



**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS (sur place):



**ORDRE DU JOUR**

- 
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Approbation du rapport annuel de gestion 2015-2016
  3. Approbation du mémoire sur la politique culturelle
  4. Prochaine réunion : vendredi 30 septembre 2016 à 9 h
  5. Levée de la réunion

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016**

La présidente présente aux membres le rapport annuel de gestion 2015-2016 de la SODEC et leur demande s'ils ont des questions ou commentaires. Elle souligne que la direction a souhaité mettre en lumière les entreprises et ajoute que c'est un rapport de gestion qui illustre les différentes activités de la SODEC. Elle indique que le rapport sera transmis au ministère pour dépôt à l'Assemblée nationale en version papier. Par la suite, il pourra être déposé sur le site web de la Société.

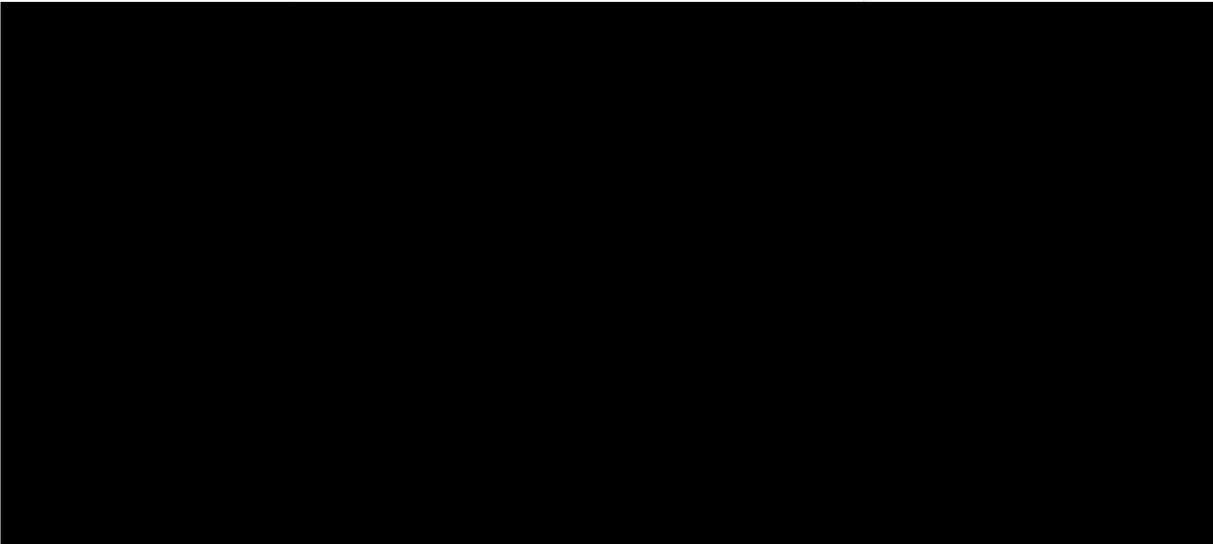
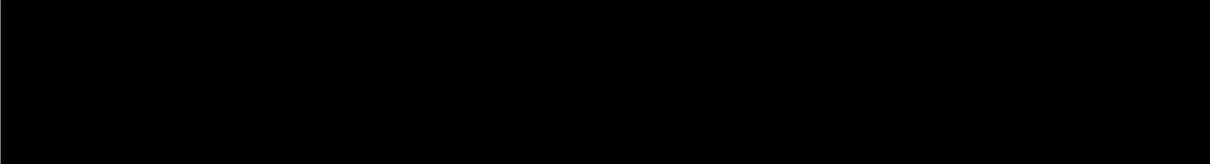


Les membres expriment leurs félicitations quant à la finition du rapport, autant pour son design que pour sa présentation qui facilite sa lecture. La présidente et chef de la direction mentionne que le rapport a été rédigé et conçu à l'interne par l'équipe des communications.

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le contenu du rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Sodec tel quel.**

**3. APPROBATION DU MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE**



En conséquence, il est résolu :

**D'approuver tel quel le mémoire pour le renouvellement de la politique culturelle dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**



**4. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 10 h 35.

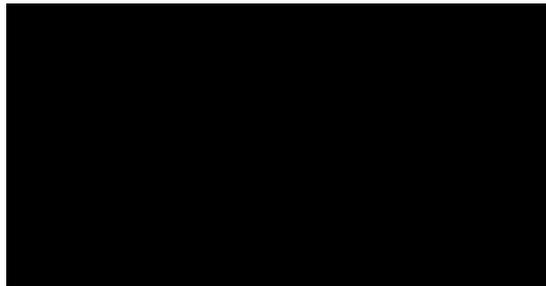
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

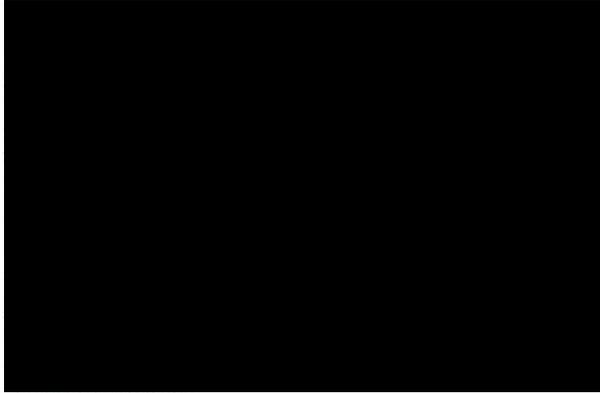
30 SEPTEMBRE 2016

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE  
PAR INTÉRIM:



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-ET-UNIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 30 septembre 2016, à 9 h**

PRÉSENTS :



ABSENTS



**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

- 
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption des procès-verbaux de la Société
    - 2.1 Procès-verbal du 17 juin 2016
    - 2.2 Procès-verbal du 19 août 2016
  3. Mot du président du conseil
  4. Bureau de la présidente et chef de la direction
    - 4.1 Rapport d'activités
  5. Suivi et demandes du conseil d'administration
    - 5.1 Suivi des demandes du CA
    - 5.2 Suivi des demandes complétées

6. Rapport du comité des ressources humaines
7. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
  - 7.1 Approbation du mandat révisé du comité de gouvernance et d'éthique
  - 7.2 Approbation du mandat révisé du comité d'audit
  - 7.3 Approbation du mandat révisé du comité des ressources humaines
8. Composition des comités statutaires du conseil d'administration
  - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle - *document en p.j.*
  - 8.2 Comité des ressources humaines- composition actuelle - *document en p.j.*
9. Révision du programme Sodexport- Musique
10. Résolutions
  - 10.1 Modifiant les signataires de la société
  - 10.2 Modifiant le règlement de régie interne
11. Dépôt de documents et points d'information :
  - 11.1 Résultats des évaluations du conseil d'administration et de ses comités [5 min]
  - 11.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 11.3 Dépôt de procès-verbaux :
    - 11.3.1 Comité des ressources humaines du 21 mars 2016
    - 11.3.2 Comité d'audit du 15 mars 2016 - document en p.j.
    - 11.3.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 24 septembre 2015
  - 11.4 Engagements au 30 juin 2016 :
    - 11.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 11.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 11.4.3 Affaires internationales
  - 11.5 Liste des décisions préalables et des certifications au 30 juin 2016
  - 11.6 Déclaration de la Direction
12. Varia
13. Prochaine réunion: 9 décembre 2016 à 9 h
14. Levée de la réunion
15. Échange à huis clos

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre des sujets est modifié pour traiter les points 3 et 4 à l'arrivée du président du conseil. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, la vice-présidente du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

## 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2016 tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

Le procès-verbal du 19 août 2016 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 août 2016 tel quel.**

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour, les points 5, 6 et 7 de celui-ci sont immédiatement traités.

**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La secrétaire mentionne qu'il n'y a aucun développement pour les demandes et aucune autre demande ajoutée depuis la réunion du dernier conseil d'administration. Ce document ne suscite aucune question ni aucun commentaire.

**6. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

La présidente du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 29 septembre, entre autres la révision et l'approbation du profil de compétences des directeurs généraux ainsi que le plan de relève des dirigeants.

**7. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente par intérim du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 29 septembre, entre autres l'approbation du profil de compétences et d'expérience des membres du conseil qui a été renouvelé sans modification pour un autre terme de trois ans

Quant au programme de formation des administrateurs



En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

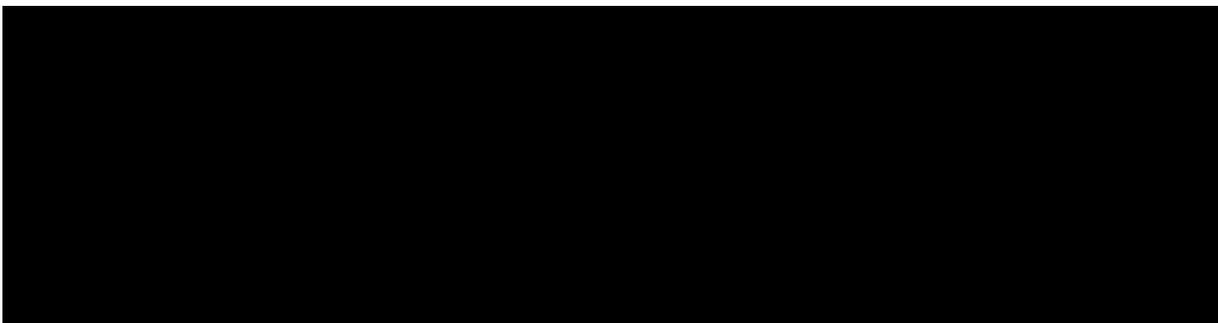
**D'adopter les profils de compétence et d'expertise pour les membres du conseil d'administration tel que le tout appert du document final joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

- a. **Approbation du mandat révisé du comité de gouvernance et d'éthique**
- b. **Approbation du mandat révisé du comité d'audit**
- c. **Approbation du mandat révisé du comité des ressources humaines**

Les membres ayant reçu les mandats révisés du comité des ressources humaines, du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique, et vu la recommandation de chacun desdits comités en faveur de l'approbation de ces mandats, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'approuver le mandat du comité des ressources humaines, du comité d'audit et celui du comité de gouvernance et d'éthique qui sont joints à la présente tels quels.**

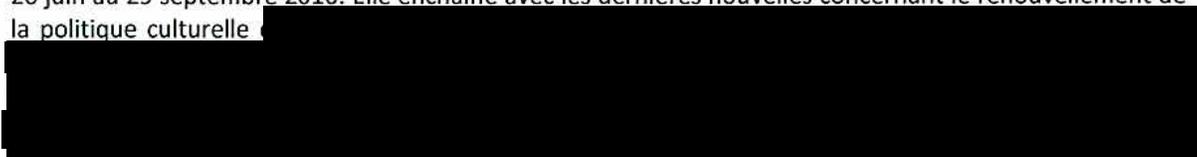
### **3. MOT DU PRÉSIDENT**



### **4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

- Rapport d'activité

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 20 juin au 29 septembre 2016. Elle enchaîne avec les dernières nouvelles concernant le renouvellement de la politique culturelle



**8. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**a. Comité de gouvernance et d'éthique**

Ce comité sera dorénavant composé des quatre membres actuels pour la durée du terme de leur mandat.

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mesdames Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 29 septembre 2017.**

**b. Comité des ressources humaines**

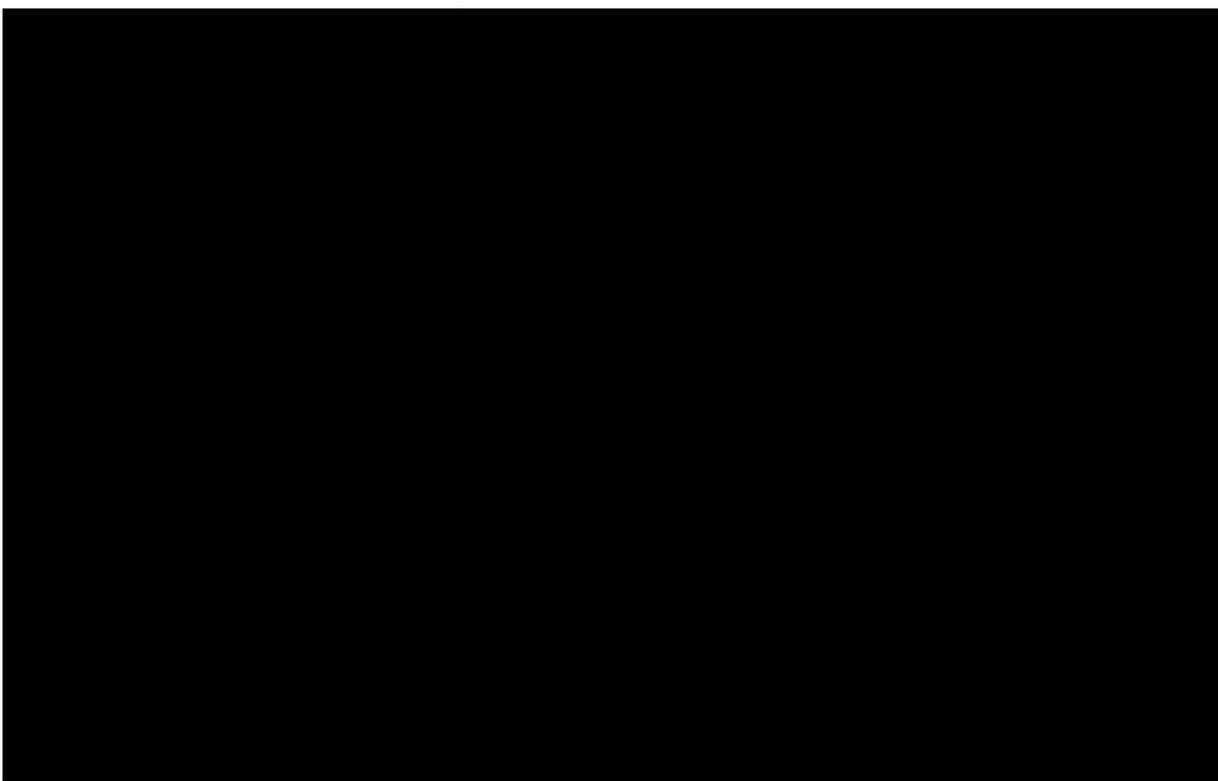
Ce comité sera dorénavant composé des trois membres actuels pour la durée du terme de leur mandat.

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines, Mesdames Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, pour un mandat d'un an se terminant le 29 septembre 2017.**

**9. RÉVISION DU PROGRAMME SODEXPORT- MUSIQUE**

La directrice générale livre, métiers d'art, musique et variétés présente le document et mentionne que la SODEC a procédé à des modifications au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, secteur musique.



\_\_\_\_\_ souligne l'excellent travail de la direction générale des affaires internationales et de la direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés dans ce dossier \_\_\_\_\_

Les membres félicitent l'équipe de la direction générale des affaires internationales et celle du livre, métiers d'art, musique et variétés, ainsi que le président de la Commission du disque et du spectacle de variétés pour l'excellence du travail effectué.

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, secteur musique, dont un exemplaire est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander son approbation au ministre de la Culture et des Communications.**



## 10. RÉSOLUTIONS

### a. Modifiant les signataires de la société

La secrétaire explique qu'une révision en profondeur a été faite afin de clarifier le règlement de régie interne. Elle ajoute que les modifications apportées touchent principalement la directrice générale du développement stratégique et du bureau de la présidence, en cas d'absence des signataires.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**b. Modifiant le règlement de régie interne**

Ces modifications au règlement font suite à la modification apportée à la résolution précédemment adoptée.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter les modifications au règlement de régie interne dont un exemplaire est joint à la présente telles quelles.**

**11. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**a. Résultats des évaluations du conseil d'administration et de ses comités**

La secrétaire réfère les membres aux tableaux des évaluations et aux commentaires qui y sont indiqués. En général, les membres sont plutôt satisfaits du fonctionnement du conseil et de ses comités.

**b. Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)**

La secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Deux (2) contrats ont été octroyés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre 2016.

**c. Dépôt de procès-verbaux**

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité d'audit du 15 mars 2016.

**d. Dépôt des engagements au 30 juin 2016**

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 juin 2016.

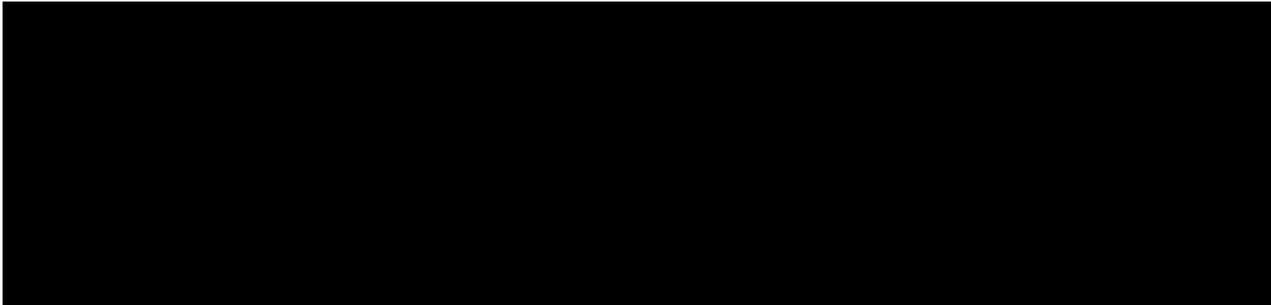
**e. Dépôt des décisions préalables et certifications au 30 juin 2016**

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 juin 2016.

**f. Déclaration de la direction**

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**16. VARIA**



**17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

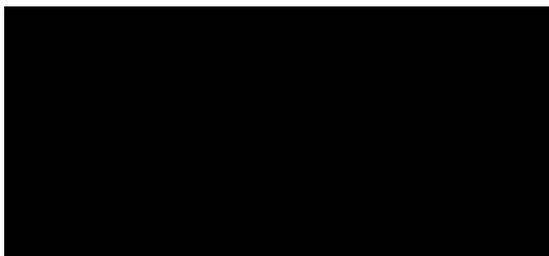
**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 11 h 30.

**19. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la levée de la réunion.

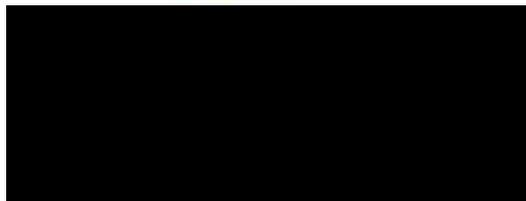
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

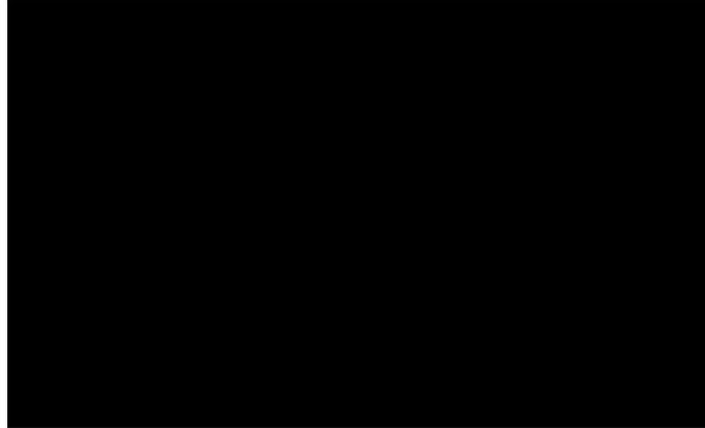
9 décembre 2016

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



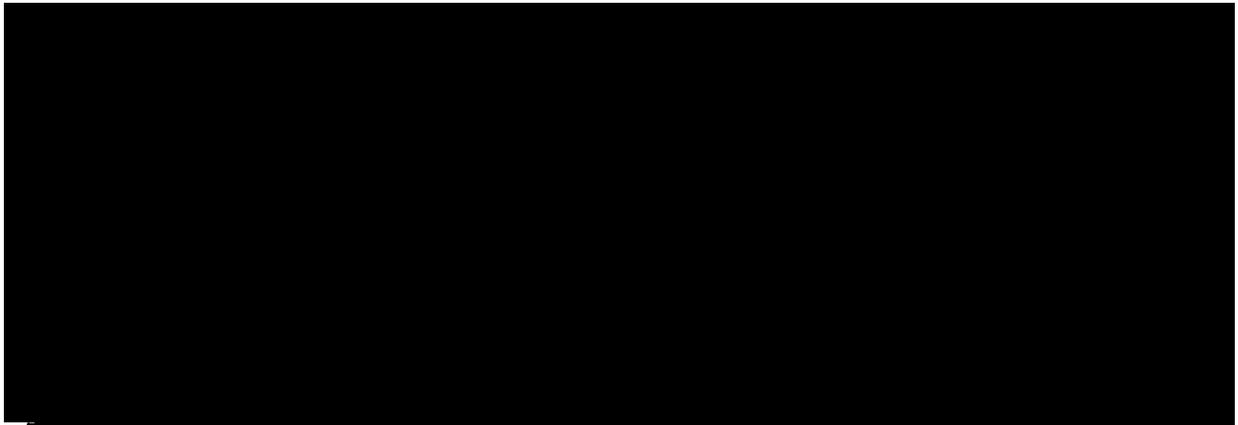
**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-DEUXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 9 décembre 2016, à 9 h**

PRÉSENTS :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la Société du 30 septembre 2016
3. Mot du président du conseil
4. Bureau de la présidente et chef de la direction
  - 4.1 Rapport d'activités

5. Suivi et demandes du conseil d'administration
  - 5.1 Suivi des demandes du CA
  - 5.2 Suivi des demandes complétées
  
6. Rapport du comité d'audit
  - 6.1 Suivi CA – dépôt électronique des demandes
  - 6.2 Suivi du projet Sod@ccès
  - 6.3 Audit interne
    - 6.3.1 [REDACTED]
    - 6.3.2 [REDACTED]
  - 6.4 Présentation des résultats au 30 septembre 2016 et des projections
  - 6.5 Adoption d'une modification à la politique financière - Hausse du maximum d'intervention de certains engagements financiers et adoption d'une modification à la politique financière
  
7. Rapport du comité des ressources humaines
  - 7.1 Profil de compétence et d'expérience pour la sélection des dirigeants
  - 7.2 Programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la SODEC
  
8. Révision du programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel  
– Volet Projets spéciaux pour tous les domaines
  
9. [REDACTED]
  
10. Réforme de la Loi sur la SODEC
  
11. Commissions professionnelles
  - 11.1 Commission du livre et de l'édition spécialisée
    - 11.1.1 Remplacement ou renouvellement de postes
  - 11.2 Commission numérique / interactive
    - 11.2.1 Remplacement ou renouvellement de postes
  
12. Dépôt de documents et points d'information :
  - 12.1 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 12.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 12.2.1 Comité des ressources humaines du 21 mars 2016
    - 12.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 24 septembre 2015
  - 12.3 Engagements au 30 septembre 2016
    - 12.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 12.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 12.3.3 Affaires internationales
  - 12.4 Liste des décisions préalables et certifications au 30 septembre 2016
  - 12.5 Déclaration de la Direction
  
13. Varia
  
14. Prochaine réunion: 31 mars 2017 à 9 h
  
15. Levée de la réunion
  
16. Échange à huis clos

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le procès-verbal du 30 septembre 2016 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2016 tel quel.

**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

**4.1 Rapport d'activités**

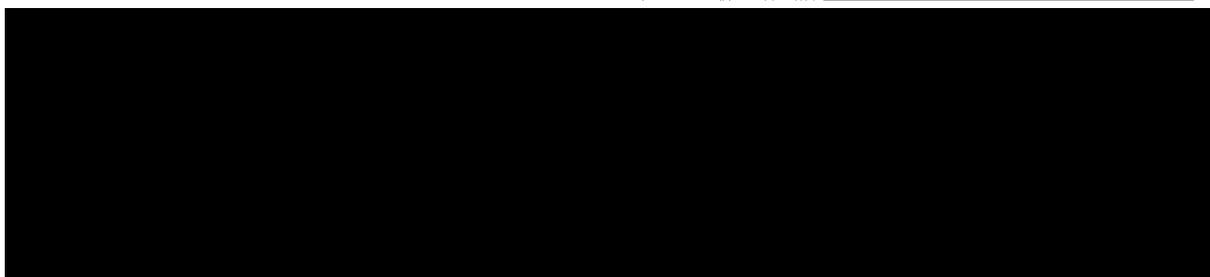
La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 4 octobre au 8 décembre 2016.

**3. MOT DU PRÉSIDENT**

Le président mentionne être très satisfait du fonctionnement du conseil. Il réitère l'importance de tenir des séances de formation pour les membres. La présidente et chef de la direction indique que ce sujet sera traité en varia.

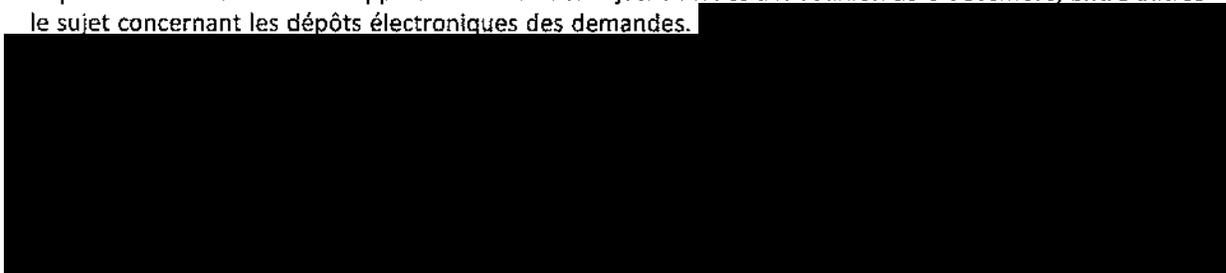
**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 5.1 Suivi des demandes du CA
  - 5.1.1 Sommaire exécutif – CA à Québec
- 5.2 Suivi des demandes complétées



## 6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

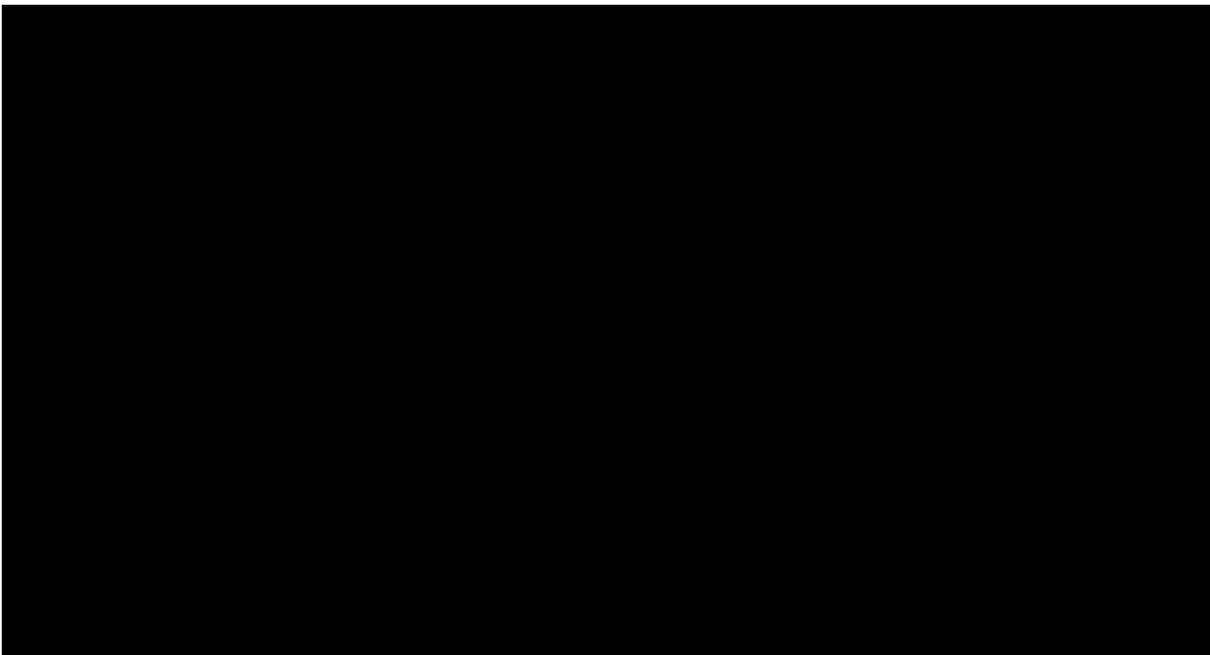
La présidente du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 6 décembre, entre autres le sujet concernant les dépôts électroniques des demandes.



### 6.1 Suivi CA – dépôt électronique des demandes



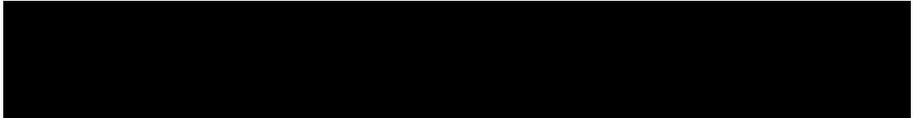
### 6.2 Suivi du projet Sod@ccès



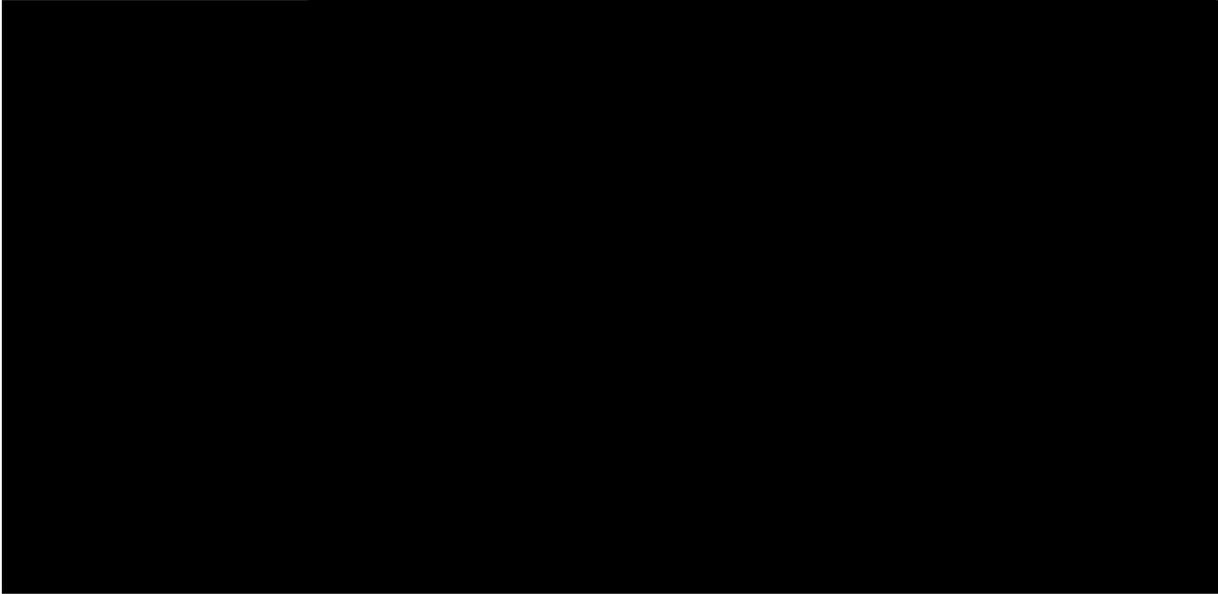


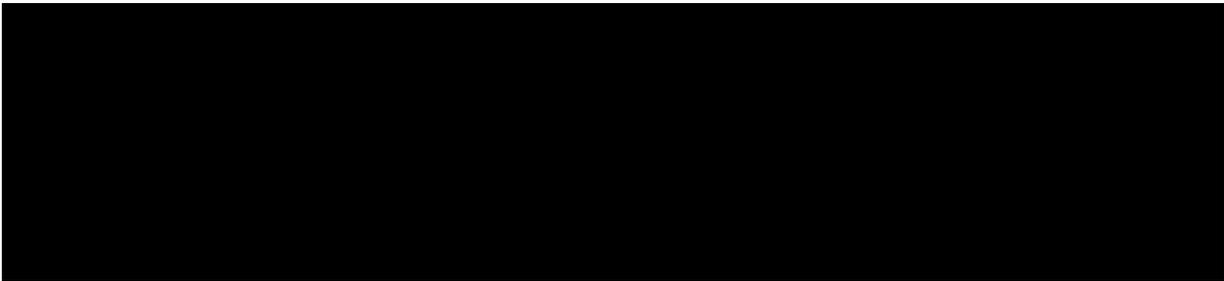
6.3 Audit interne

6.3.1



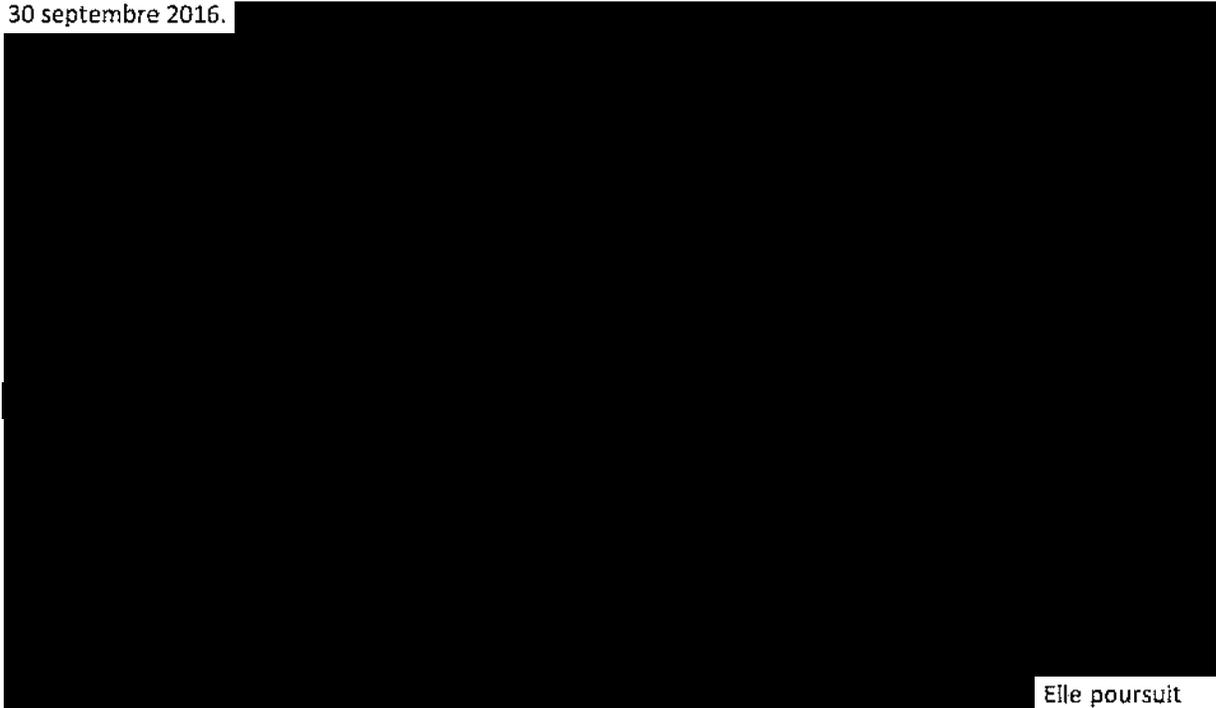
6.3.2





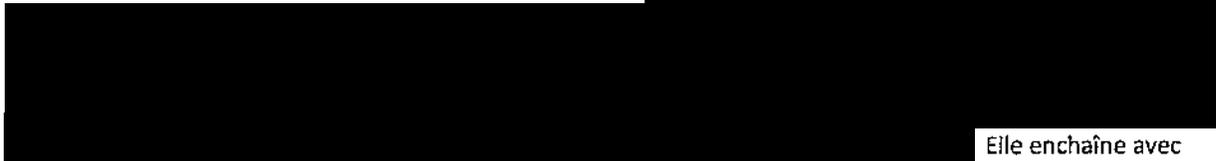
#### 6.4 Présentation des résultats au 30 septembre 2016 et des projections

La directrice générale des ressources financières, informatiques et matérielles, patrimoine immobilier commente le document 6-4 qui fait état des faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2016.



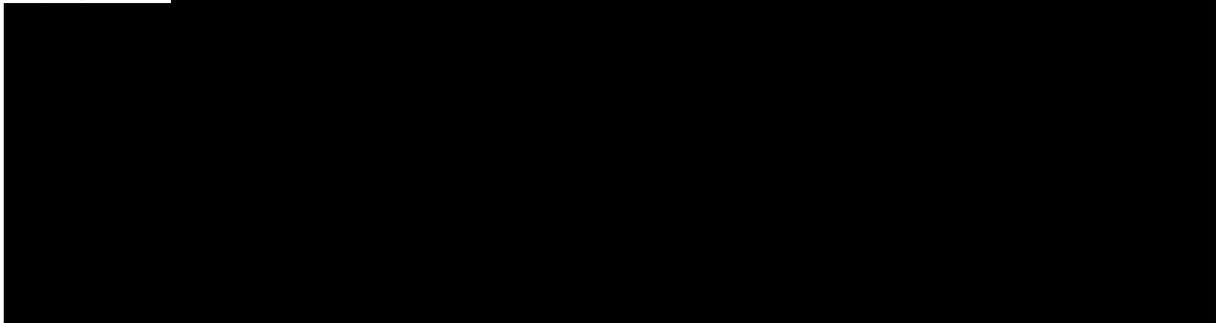
Elle poursuit

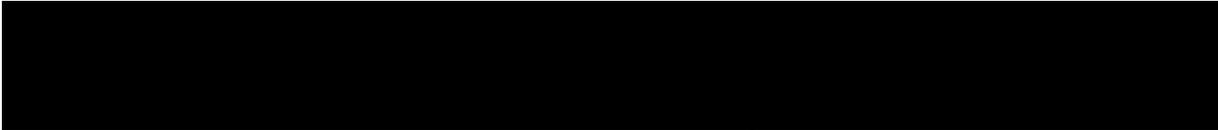
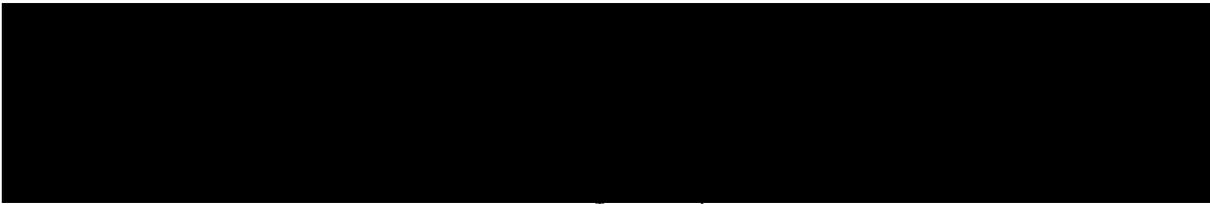
sa présentation avec les résultats au 30 septembre 2016



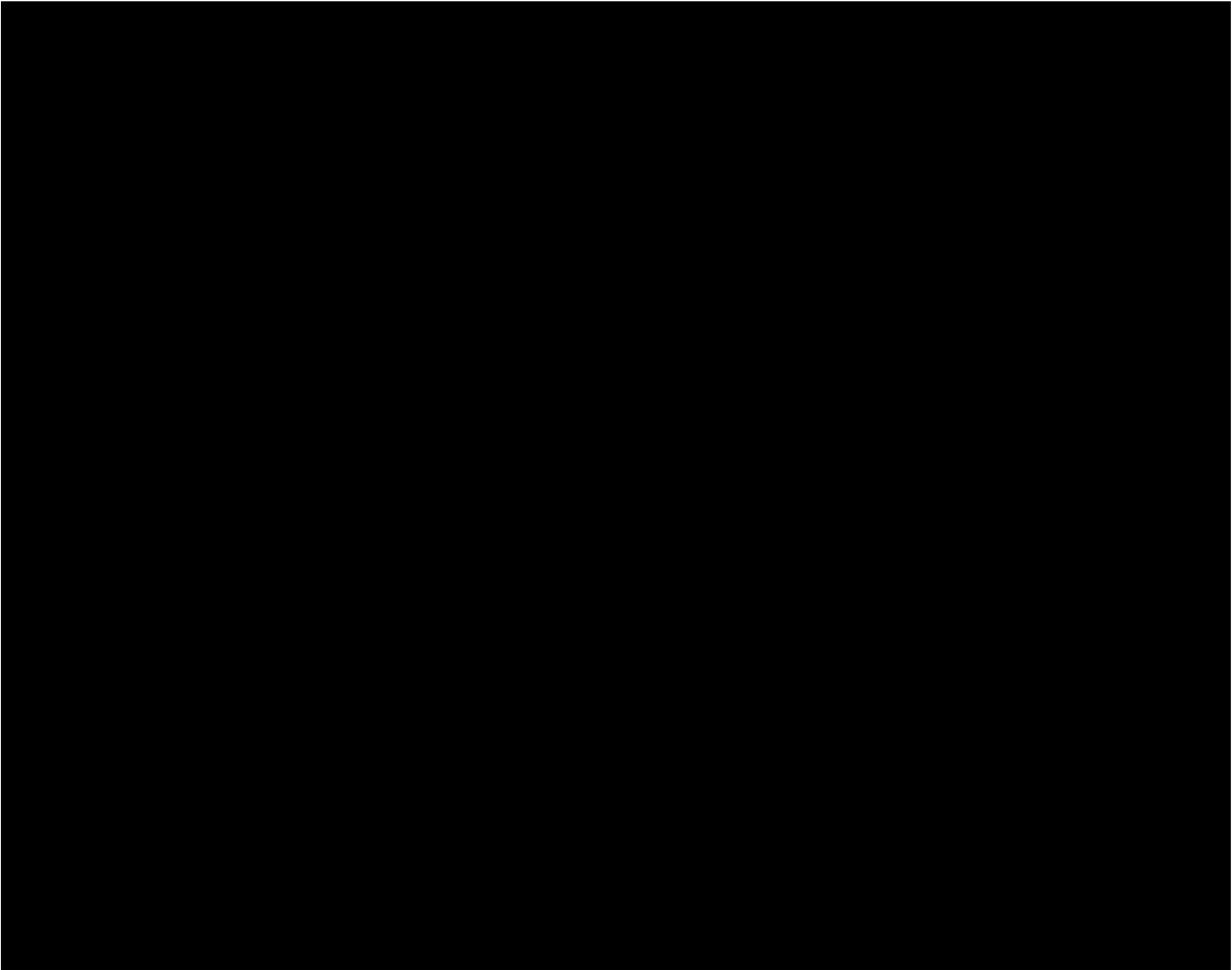
Elle enchaîne avec

les projections





6.5 Hausse du maximum d'intervention de certains engagements financiers et adoption d'une modification à la politique financière



ATTENDU que le paragraphe 4 de l'article 25 de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c.S-10.002) stipule que la Société doit, sauf dans les cas et conditions que le gouvernement peut déterminer par règlement, obtenir l'autorisation du gouvernement pour prendre un engagement financier pour une somme excédant le montant déterminé par règlement du gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 481-2008 du 14 mai 2008, , la Société peut prendre un engagement financier dans le cadre de toutes ses interventions jusqu'à concurrence d'une somme de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) sans l'autorisation du gouvernement et que la SODEC considère, dans le cas où une entreprise a déjà bénéficié d'un engagement financier de la Société, le total de l'aide envisagée et des sommes non encore

remboursées sur un engagement financier antérieur de même nature, qui sont additionnés aux fin de l'application de la limite de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$);

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise la Société peut, en vertu du décret 634-92 du 29 avril 1992, prendre un engagement financier jusqu'à concurrence d'une somme de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) sans l'autorisation du gouvernement et, dans le cas où un producteur a déjà bénéficié d'un engagement financier de la Société, le total de l'engagement financier envisagé et des sommes non encore remboursées sur un engagement financier antérieur de même nature sont additionnés aux fin de l'application de la limite de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$);

ATTENDU QUE la SODEC souhaite hausser le montant des engagements financiers qu'elle peut prendre pour les financements liés aux opérations conventionnelles ou au développement des entreprises en vertu de sa politique financière, via sa banque d'affaires, afin de pouvoir prendre des engagements financiers sans l'autorisation du gouvernement jusqu'à concurrence de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$) dans ces types de financement, et que dans le cas où une entreprise a déjà bénéficié d'un engagement financier de la Société, le total de l'aide envisagée et des sommes non encore remboursées sur un engagement financier antérieur de même nature, soient additionnés aux fin de l'application de la limite de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$);

ATTENDU QUE pour davantage de clarifications, cette hausse du plafond d'engagement financier n'est pas applicable aux financements de type redressement prévu à sa politique financière, pour lesquels le plafond actuel de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) continue de s'appliquer; et

ATTENDU QUE pour tous les autres engagements financiers pris par la Société, la limite de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$) fixée au décret 481-2008 continue de s'appliquer;

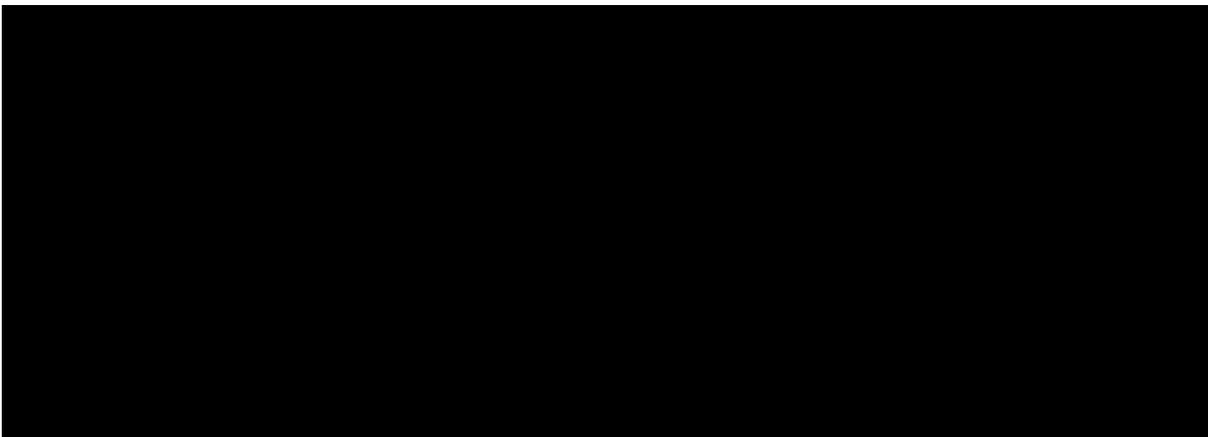
EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:

D'AUTORISER la Société à demander au gouvernement de lui permettre de prendre des engagements financiers dans le cadre de financements liés aux opérations conventionnelles ou au développement des entreprises en vertu de sa politique financière, sans l'autorisation du gouvernement, jusqu'à concurrence de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$) dans ces types de financement, et que dans le cas où une entreprise a déjà bénéficié d'un engagement financier de la Société, le total de l'aide envisagée et des sommes non encore remboursées sur un engagement financier antérieur de même nature, soient additionnés aux fin de l'application de la limite de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$), et que le gouvernement effectue à cet effet toute modification appropriée au Règlement sur les engagements financiers de la Société tel que modifié.

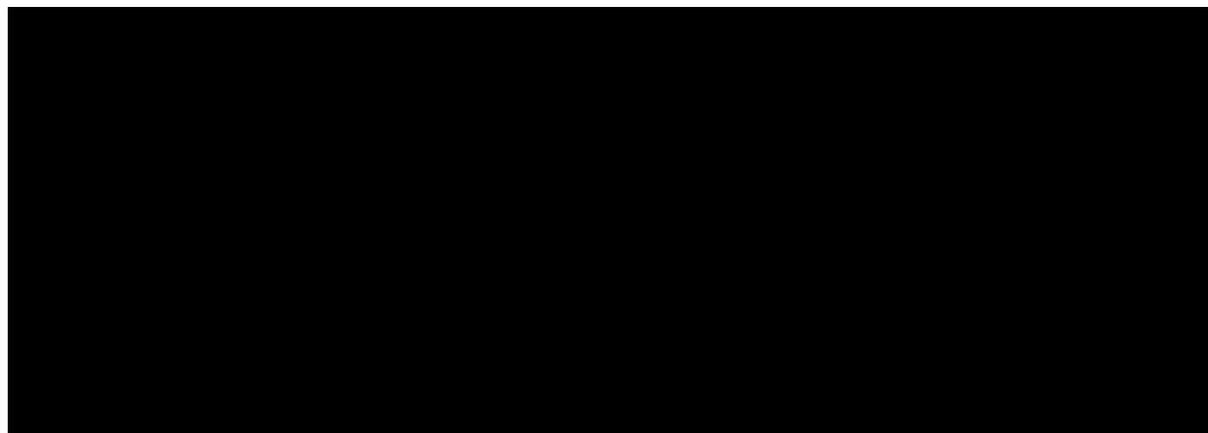
[REDACTED]

9. [REDACTED]

[REDACTED]



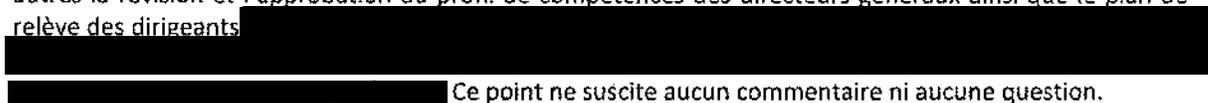
## 10. RÉFORME DE LA LOI SUR LA SODEC



## 7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 Profil de compétence et d'expérience pour la sélection des dirigeants

La présidente du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 29 septembre, entre autres la révision et l'approbation du profil de compétences des directeurs généraux ainsi que le plan de relève des dirigeants

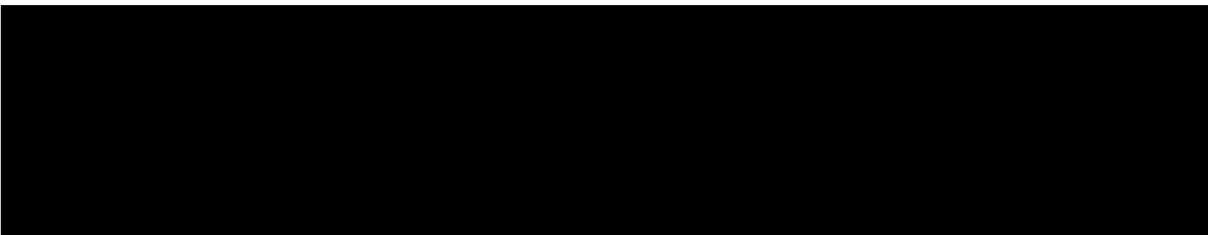


Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement :

**D'adopter les profils de compétence et d'expérience pour la sélection des dirigeants.**

### 7.2 Programme de planification de la relève des dirigeants nommés par la SODEC



Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement :

**D'approuver le programme de planification de la relève des dirigeants de la SODEC.**

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Madame Élane Dumont, directrice générale des affaires internationales se joint à la réunion à 12 h 00 .

**8. RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL – VOLET PROJETS SPÉCIAUX POUR TOUTS LES DOMAINES**

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter les modifications apportées au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel qui concernent tous les domaines, soit l'introduction, les conditions générales d'admissibilité et le volet projets spéciaux, et de recommander son approbation au ministre de la Culture et des Communications.**

**11. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES**

11.1 Commission du livre et de l'édition spécialisée

11.1.2 Remplacement ou renouvellement de postes

Adoption par le CA des recommandations pour la nomination de deux représentants à la Commission du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC.

La liste des recommandations pour les postes à pourvoir ayant été soumise aux membres, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De nommer les membres énumérés à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, et dont la date d'expiration du mandat est spécifiée à ladite liste.**

11.2 Commission numérique / interactive

11.2.1 Remplacement ou renouvellement de postes

Adoption de la recommandation pour le renouvellement du mandat de huit membres de la commission numérique/interactive de la SODEC.

La liste des recommandations pour les postes à pourvoir ayant été soumise aux membres, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De renouveler les membres énumérés à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, et dont la date d'expiration du mandat est spécifiée à ladite liste.**

## **12. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

### **12.1 Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)**

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Neuf (9) contrats ont été octroyés entre le 16 septembre et le 30 novembre.

### **12.2 Dépôt de procès-verbaux :**

- 12.2.1 Comité des ressources humaines du 21 mars 2016
- 12.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 24 septembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité des ressources humaines du 21 mars 2016 et du comité de gouvernance et d'éthique du 24 septembre 2015.

### **12.3 Engagements au 30 septembre 2016**

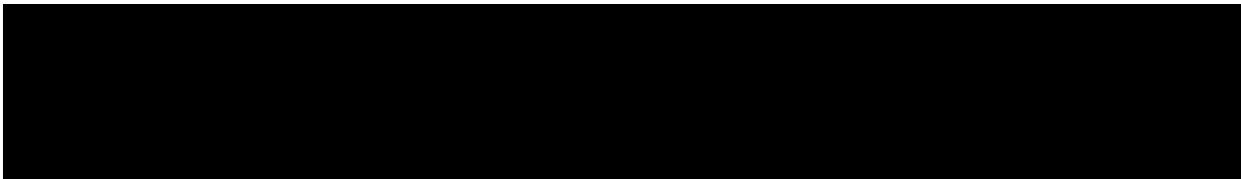
Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 septembre 2016.

### **12.4 Déclaration de la direction**

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

## **13. VARIA**

### Formation



## **14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 31 MARS 2017, 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

## **15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 20 .

16. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos suit la levée de la réunion.

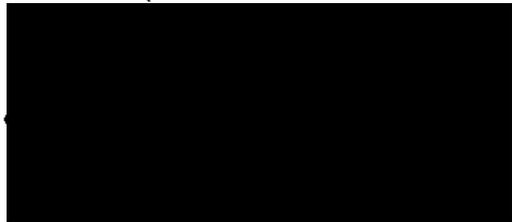
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

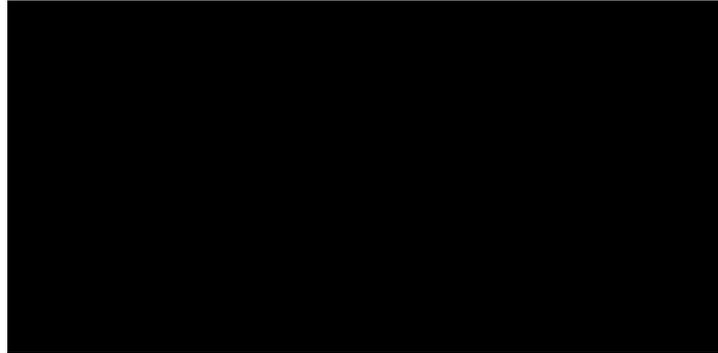
3/ mars 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-TROISIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
mercredi 8 février 2017, à 9 h 30

PRÉSENTS :



ABSENTES :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :



***ORDRE DU JOUR***

---

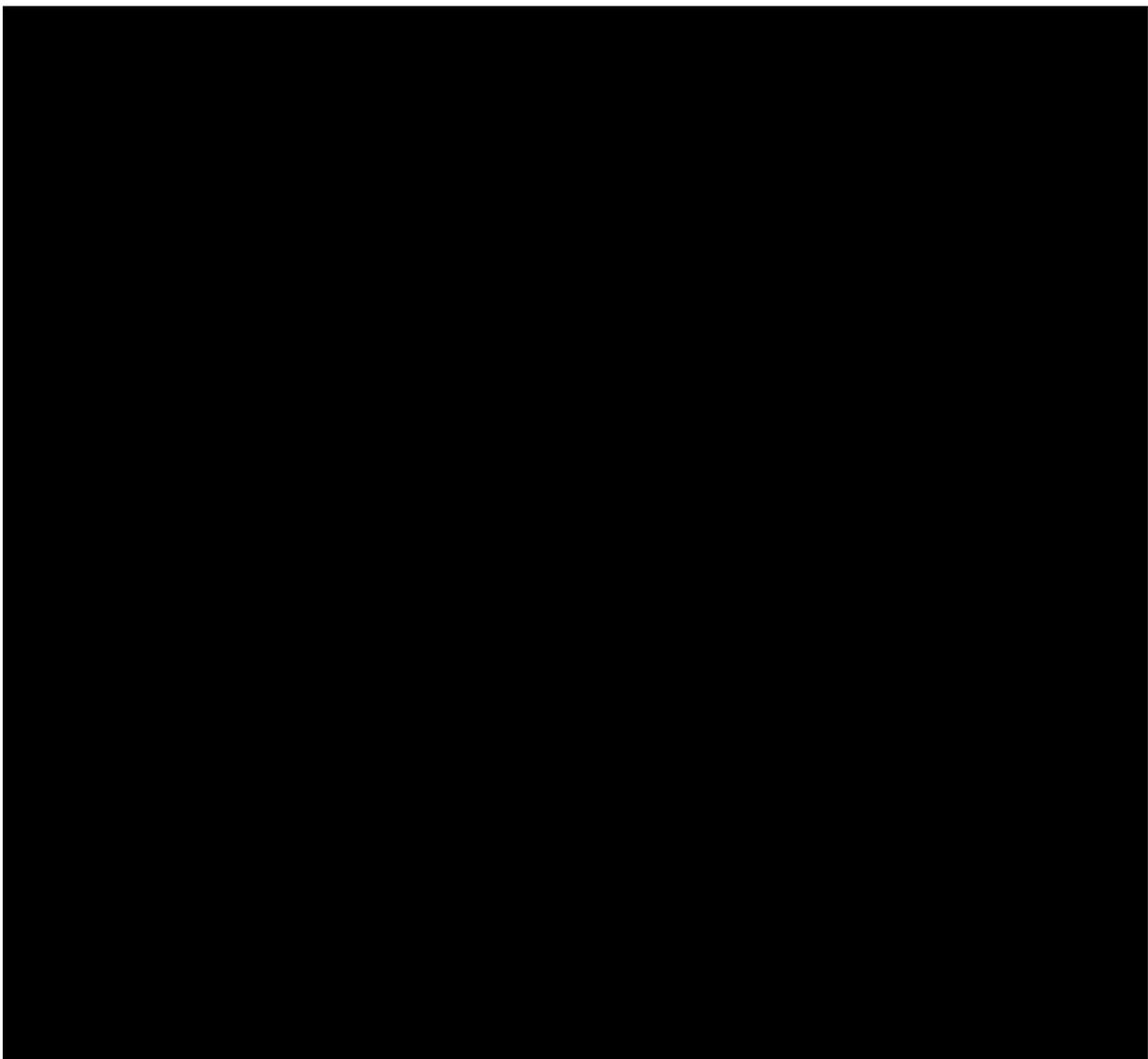
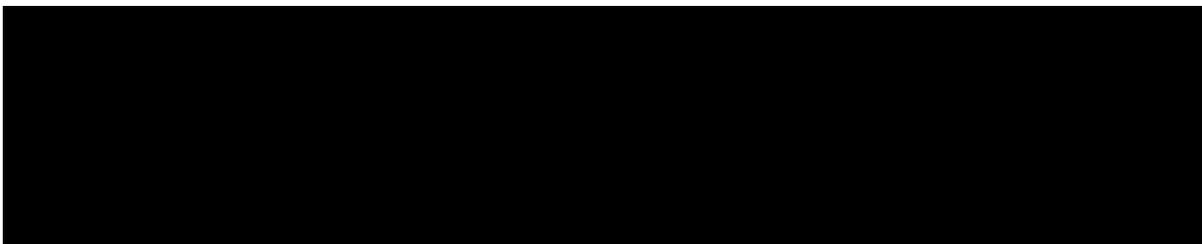
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un plan d'action pour favoriser la parité dans notre industrie cinématographique
3. Prochaine réunion par voie de conférence téléphonique: 3 mars 2017 à 9 h
4. Levée de la réunion

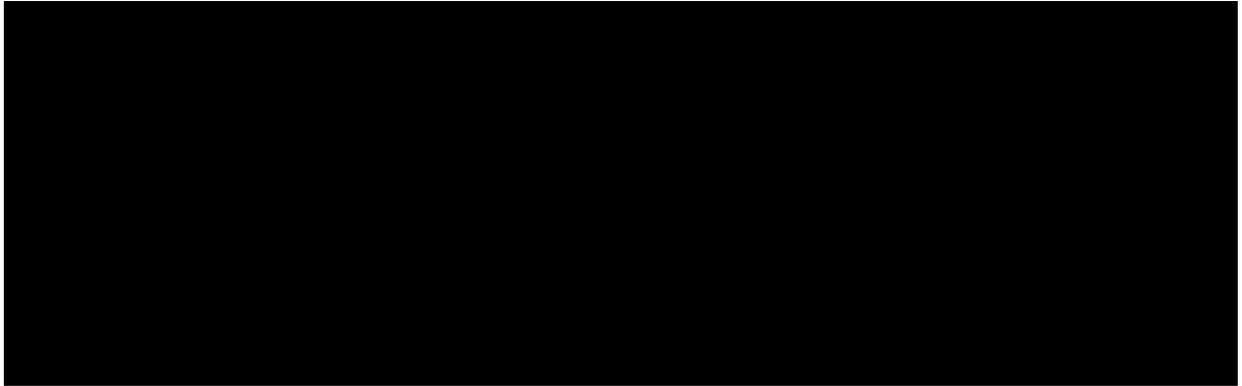
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION POUR FAVORISER LA PARITÉ DANS NOTRE INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE**





En conséquence, il est résolu :

D'approuver tel quel le plan d'action présenté pour favoriser la parité dans notre industrie cinématographique dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

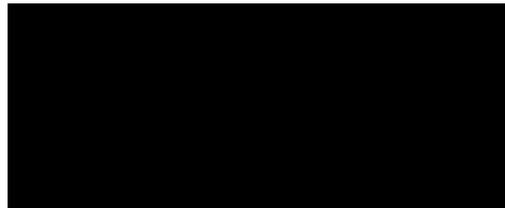
3. **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : VENDREDI 3 MARS 2017 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 10 h 05.

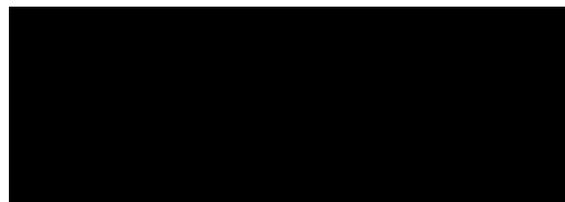
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

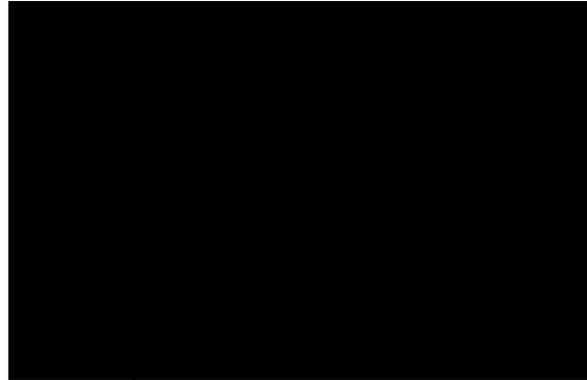
3/ mars 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

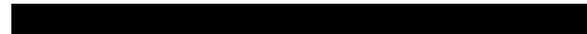


**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
Tenue par voie de conférence téléphonique au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 3 mars 2017, à 9 h

PRÉSENTS :



ABSENTS



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

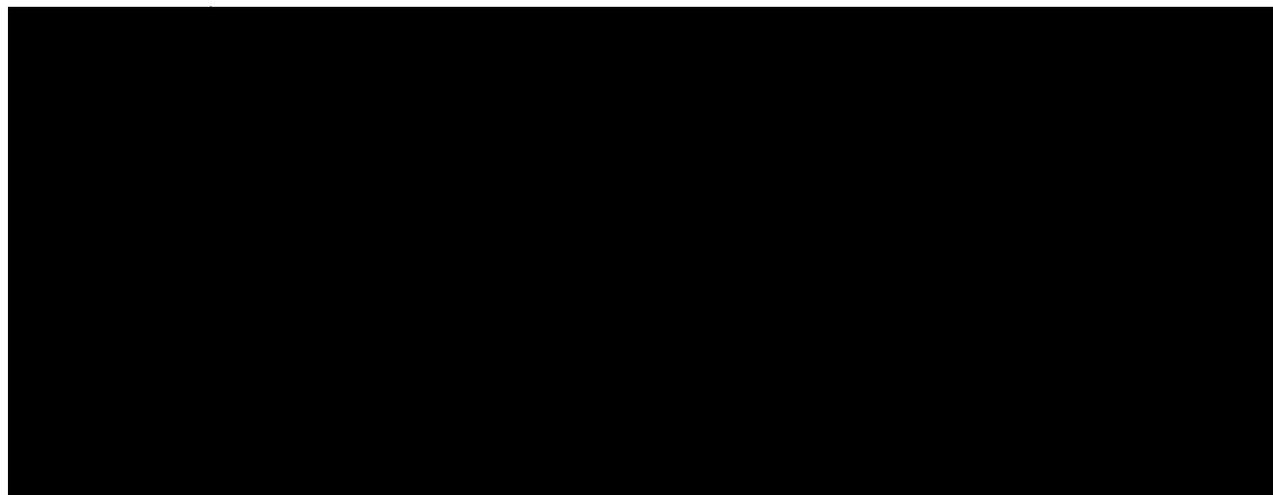
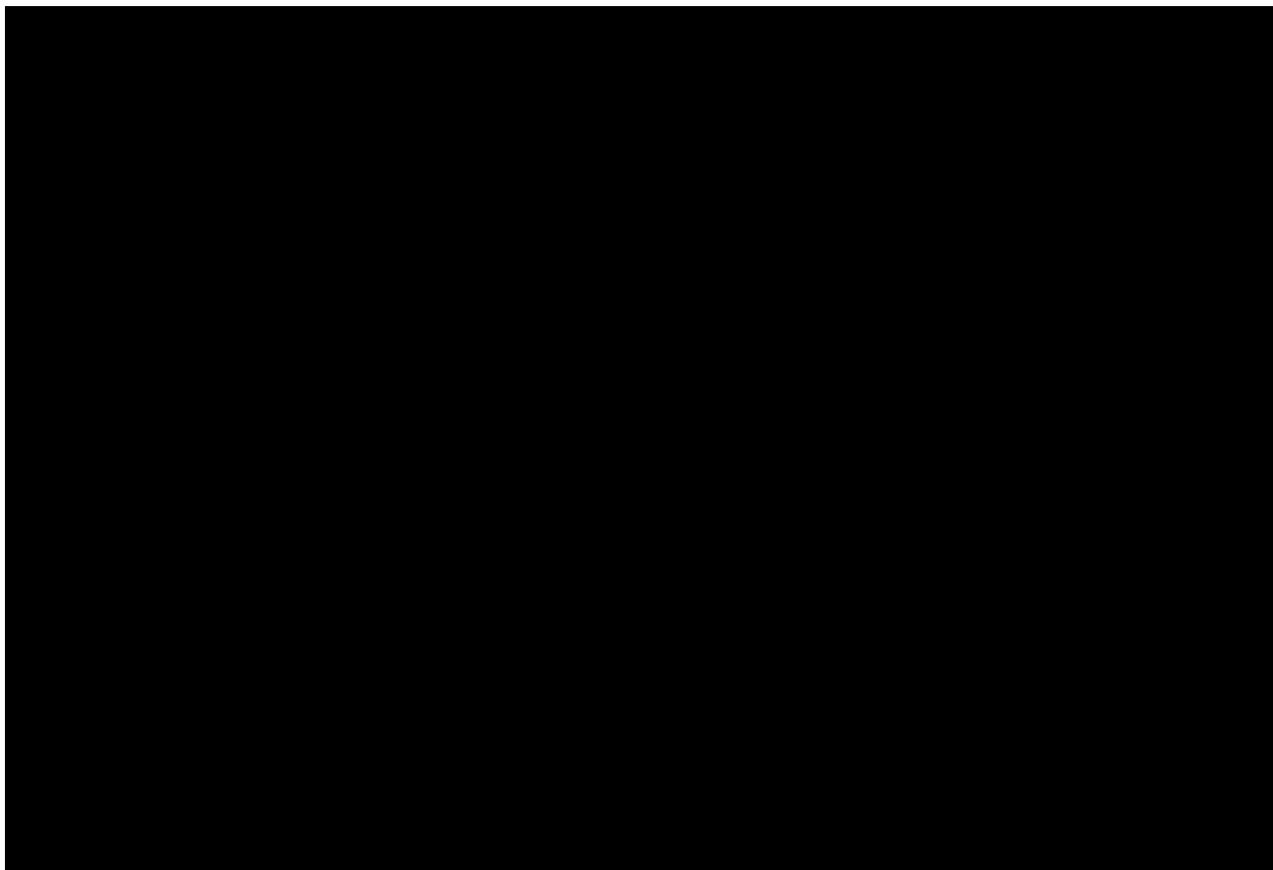
- 
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Projet d'acquisition et de relocalisation en copropriété avec Télé-Québec
  3. Fonds capital culture Québec (FCCQ)
  4. Prochaine réunion : vendredi 31 mars 2017 à 9 h
  5. Varia
  6. Levée de la réunion

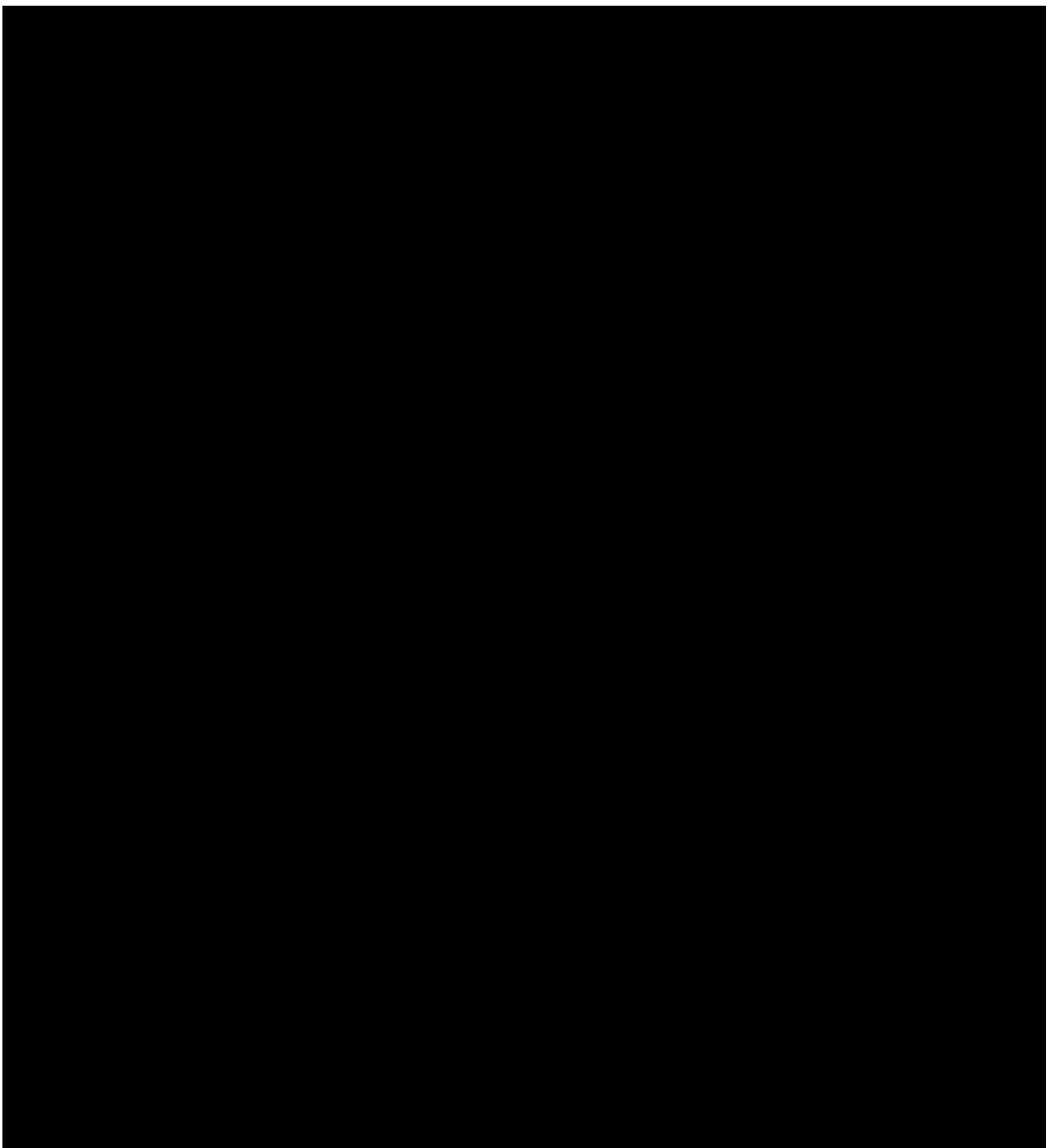
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre des sujets est modifié pour traiter le point 3 avant le point 2. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

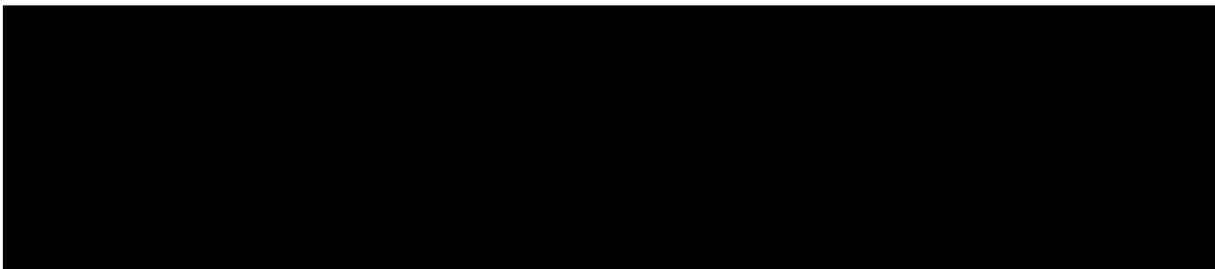
**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

**3. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**





**2. PROJET D'ACQUISITION ET DE RELOCALISATION EN COPROPRIÉTÉ AVEC TÉLÉ-QUÉBEC**





Concernant l'acquisition de l'immeuble historique *Au Pied-du-Courant*  
Situé au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (« l'Immeuble ») par la Société de développement des entreprises culturelles (« SODEC »)  
et la Société de télédiffusion du Québec (« Télé-Québec »)

ATTENDU QUE le bail de la SODEC arrive à échéance le 31 décembre 2019 et que le bail de Télé-Québec arrive à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE les parties voient une opportunité d'acquérir l'immeuble en copropriété aux fins de s'y relocaliser ;

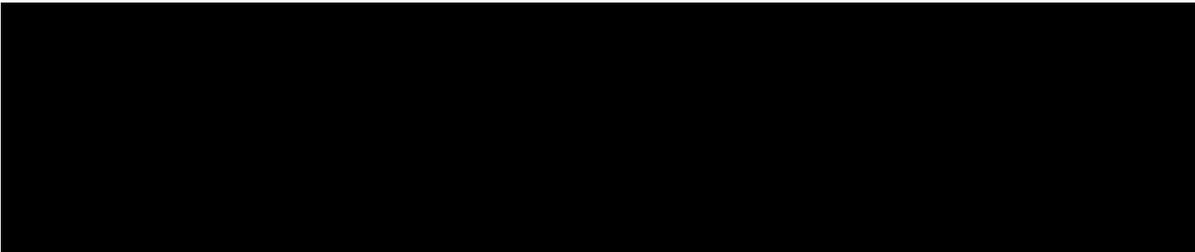
ATTENDU QUE la SODEC et Télé-Québec ont identifié l'Immeuble comme répondant à l'ensemble de leurs besoins;

ATTENDU QUE l'Immeuble est un édifice patrimonial classé depuis 1978;

ATTENDU QUE la SODEC a le mandat de protéger et de mettre en valeur le parc patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989;

ATTENDU QUE cette acquisition en copropriété, dans un ratio de copropriété à définir, favorisera la synergie, l'efficacité et le partage de services entre deux sociétés d'État;

ATTENDU QUE cette acquisition constitue un avantage économique pour la SODEC d'obtenir un immeuble de qualité à un coût d'exploitation inférieur au loyer actuel;



ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:

QUE la Société de développement des entreprises culturelles soit autorisée à négocier en tant que copropriétaire avec Télé-Québec l'acquisition de l'Immeuble [REDACTED]

QUE la conclusion du contrat final d'acquisition soit conditionnelle à l'approbation des conseils d'administration respectifs de SODEC et Télé-Québec et à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant les acheteurs à acquérir l'Immeuble auprès du vendeur ;

QU'en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la Société obtienne l'autorisation du gouvernement du Québec, par décret, de faire l'acquisition de l'Immeuble en copropriété avec Télé-Québec.

4. VARIA

Aucun sujet.

5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 31 MARS 2017 À 9 H

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 10 h 15.

SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :

[REDACTED]

APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

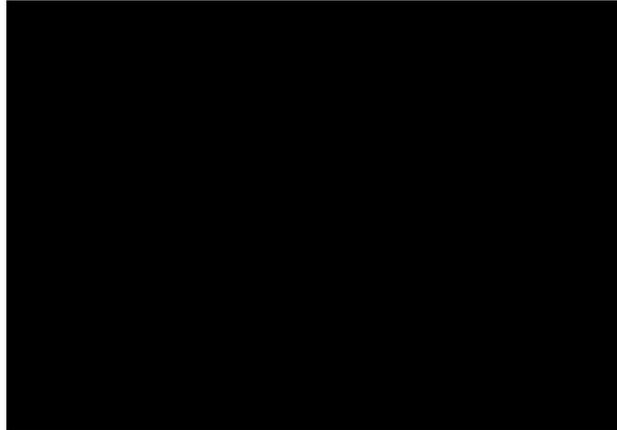
31 mars 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

[REDACTED]

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue chez Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, 5<sup>e</sup> étage, Montréal  
Vendredi 31 mars 2017, à 9 h

PRÉSENTS :

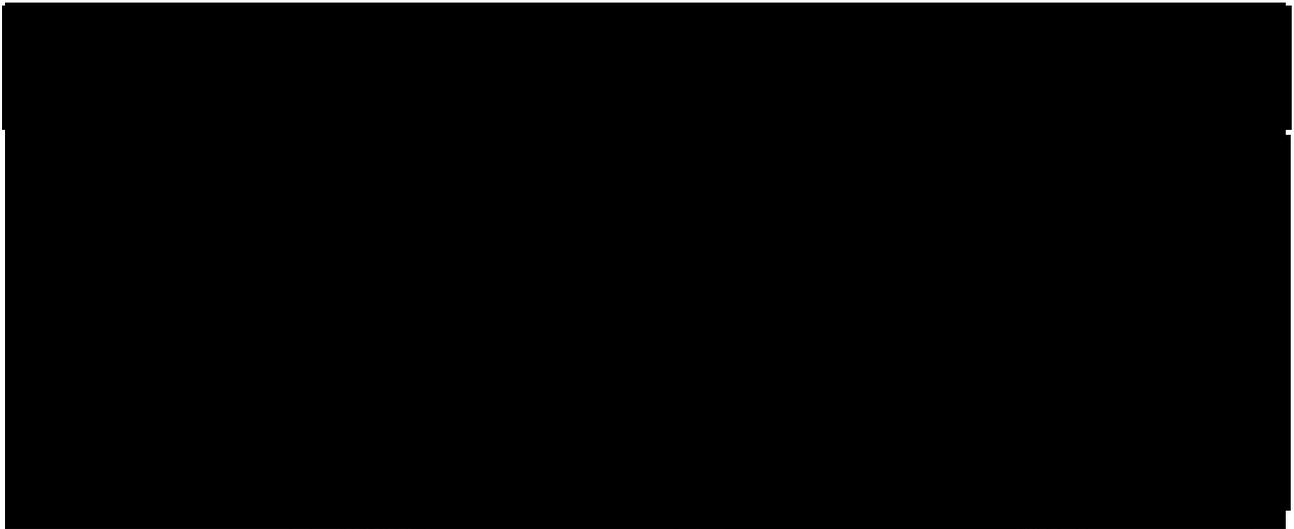


ABSENTS

Il n'y a aucun absent.

**IL Y A QUORUM.**

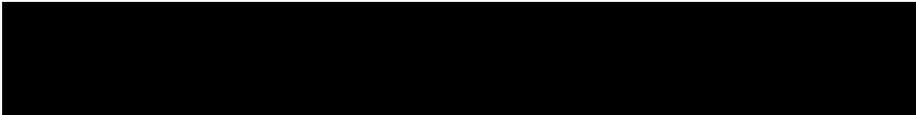
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

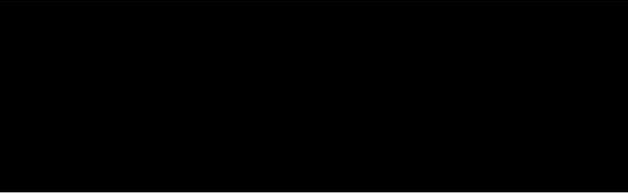


**ORDRE DU JOUR**

---

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min]
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min]

- 2.1 Procès-verbal du 9 décembre 2016
- 2.2 Procès-verbal du 8 février 2017
- 2.3 Procès-verbal du 3 mars 2017
  
3. Mot du président du conseil [10 min]
  
4. Bureau de la présidente et chef de la direction [15 min]
  - 4.1 Rapport d'activités
  
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [30 min]
  - 5.1 Suivi des demandes du CA (tableau)
    - 5.1.1 
    - 5.1.2 
  - 5.2 Suivi des demandes complétées (tableau)
  
6. Rapport du comité d'audit [30 min]
  - 6.1 Suivi budgétaire au 31 décembre 2016
    - 6.1.1 Présentation des résultats et des projections - présentation powerpoint
    - 6.1.2 Présentation des résultats et des projections
    - 6.1.3 État des résultats par activité
  - 6.2 Budget
    - 6.2.1 Présentation du budget préliminaire - présentation powerpoint
    - 6.2.2 Présentation du budget préliminaire
    - 6.2.3 Budget préliminaire
  
7. Rapport du comité des ressources humaines [20 min]
  - 7.1 Révision de la structure salariale des postes d'encadrement et du personnel non syndiqué - Normes et barèmes de rémunération
  - 7.2 Évaluation de la présidente et chef de la direction
  
8. Rapport du comité de révision de la loi sur la SODEC- [20 min]
  - 8.1 Sommaire exécutif
    - 8.1.1 Compte rendu des rencontres du comité de révision de la Loi sur la SODEC
  
9. Planification stratégique [20 min]
  - 9.1 Sommaire exécutif
    - 9.1.1 Plan d'action 2017-2018
    - 9.1.2 Révision des indicateurs pour prolongation du plan stratégique jusqu'en 2018
  
10. Révision des programmes d'aide à la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle (plan d'action du 8 février 2017) [20 min]
  - 10.1 Sommaire exécutif
    - 10.1.1 Programme 2017-2018 - Production
    - 10.1.2 Programme 2017-2018 - Scénarisation
    - 10.1.3 Programme 2017-2018 - Promotion et diffusion
  
11. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [10 min.]
  - 11.1 Comité d'audit- composition actuelle
  
12. Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration 2017-2018 [5 min]
  - 12.1 Calendrier des réunions du CA 2017-2018
  - 12.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2017-2018

13. Adoption du programme annuel de travail 2017-2018 [5 min]
  14. Résolutions [5 min]
    - 14.1 Modifiant les signataires de la société
    - 14.2 Modifiant le règlement de régie interne
  15. Commissions professionnelles - Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) [10 min]
    - 15.1 - Sommaire exécutif
      - 15.1.1 Remplacement ou renouvellement de postes -Liste des candidats
  16. Commissions professionnelles - Commission du disque et du spectacle de variétés - ajout d'un poste [10 min.]
    - 16.1 Sommaire exécutif
      - 16.1.1 Règlement sur la Commission du disque et du spectacle de variétés
  17. Dépôt de documents et points d'information :
    - 17.1 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 17.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 17.2.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 16 juin 2016
      - 17.2.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 16 juin 2016
      - 17.2.3 Procès-verbal du comité d'audit des 8 juin 2016
      - 17.2.4 Procès-verbal du comité d'audit du 6 décembre 2016
    - 17.3 Engagements au 31 décembre 2016 :
      - 17.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 17.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 17.3.3 Direction générale des affaires internationales
    - 17.4 Liste des décisions préalables et certifications au 31 décembre 2016
    - 17.5 Déclaration de la Direction
  18. Varia
    - 18.1 Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)
      - 18.1.1 
      - 18.1.2 
  19. Prochaine réunion: 26 mai 2017 à 9 h
  20. Levée de la réunion
  21. Échange à huis clos
- 

**21. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos a lieu de 9 h 10 à 9 h 50.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour au point *Rapport du comité d'audit*, soit le projet d'acquisition et de relocalisation en copropriété avec Télé-Québec. Aucun autre sujet n'étant proposé, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 9 décembre 2016, 8 février et 3 mars 2017 ne suscitent aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 9 décembre 2016, 8 février et 3 mars 2017 tels quels.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT**

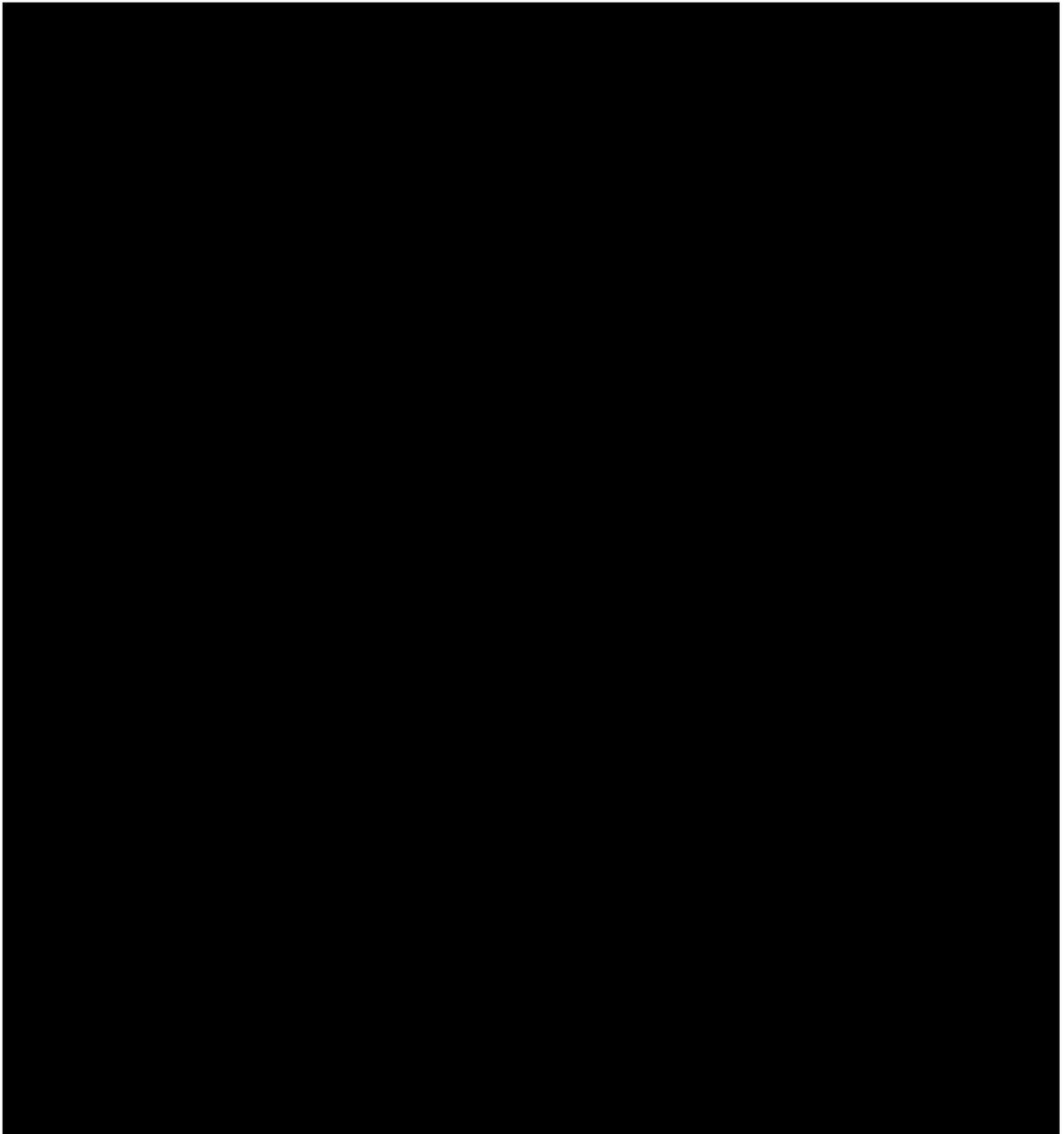
Ce sujet a été traité lors de l'échange à huis clos.

**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

- Rapport d'activités

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 12 décembre 2016 au 30 mars 2017.

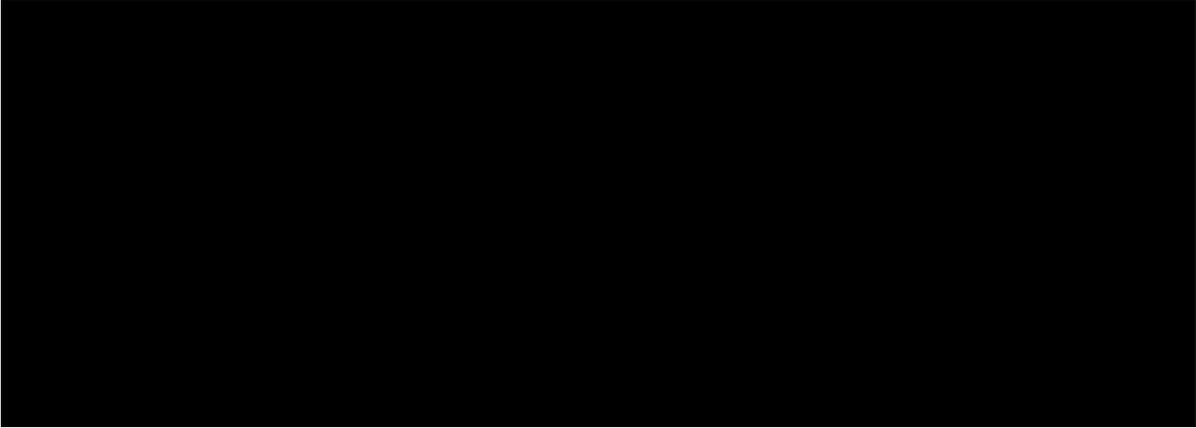






5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Suivi des demandes du CA



5.1.1  
5.1.2

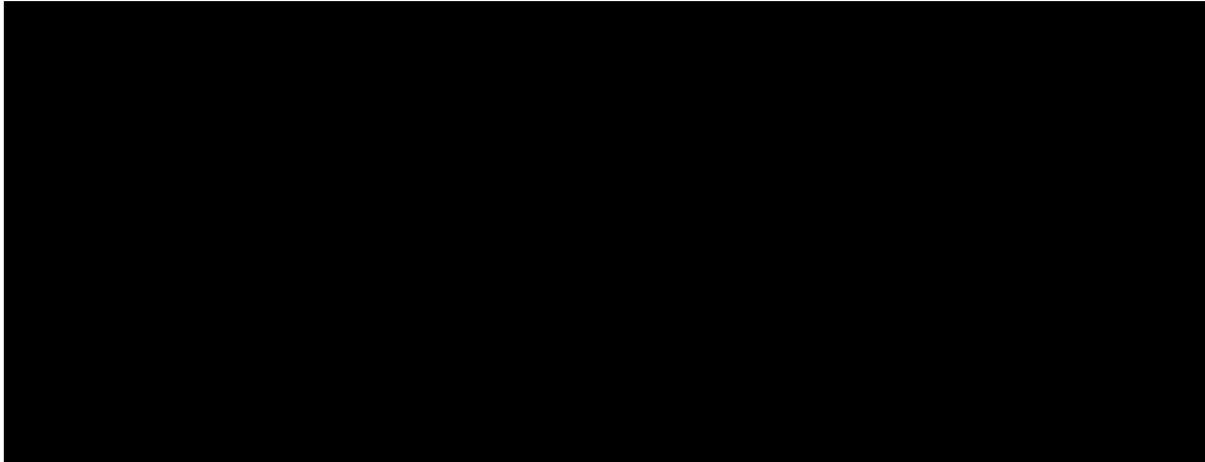


5.2 Suivi des demandes complétées

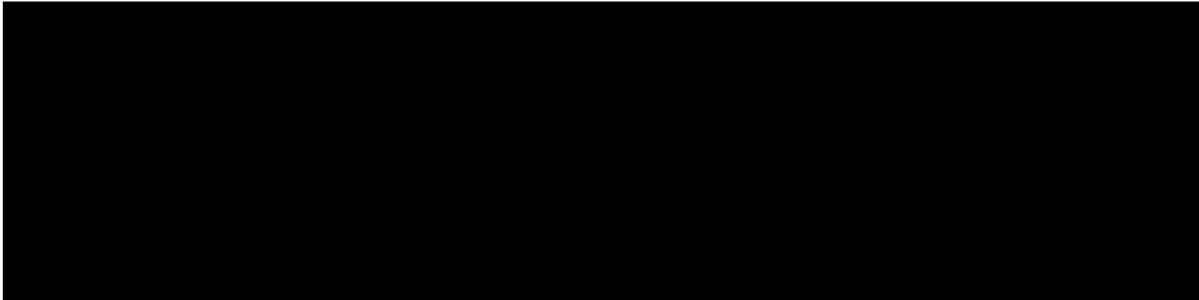
Ce document ne suscite aucune question ni aucun commentaire.



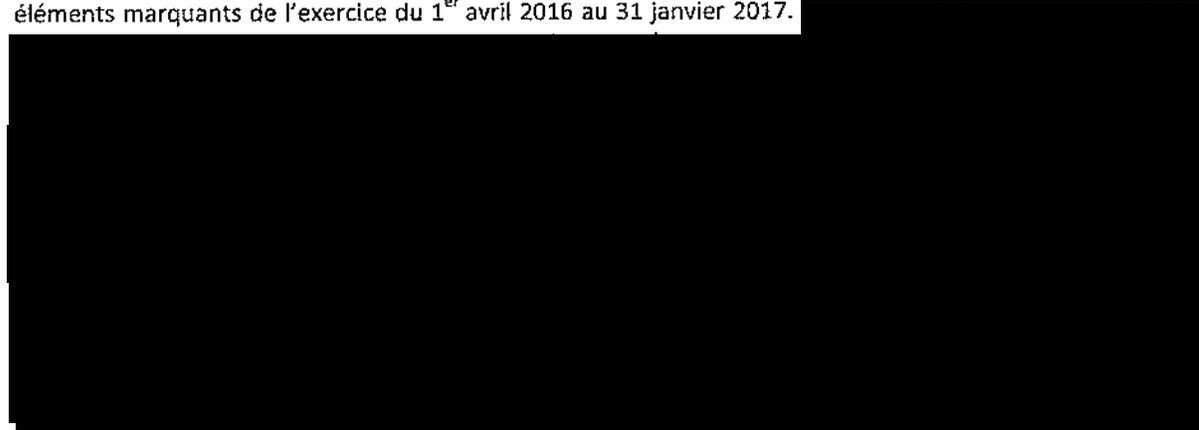
6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT



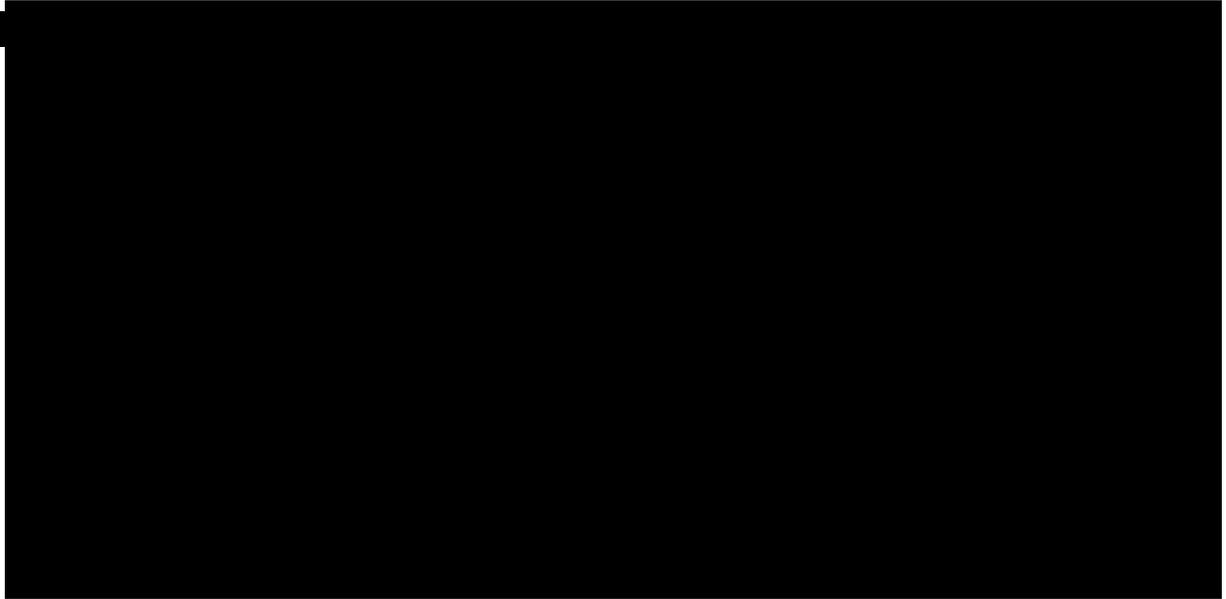
- 6.1 Suivi budgétaire au 31 décembre 2016
  - 6.1.1 et 6.1.2 Présentation des résultats et des projections
  - 6.1.3 État des résultats par activité



Elle poursuit sa présentation avec les éléments marquants de l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 janvier 2017.



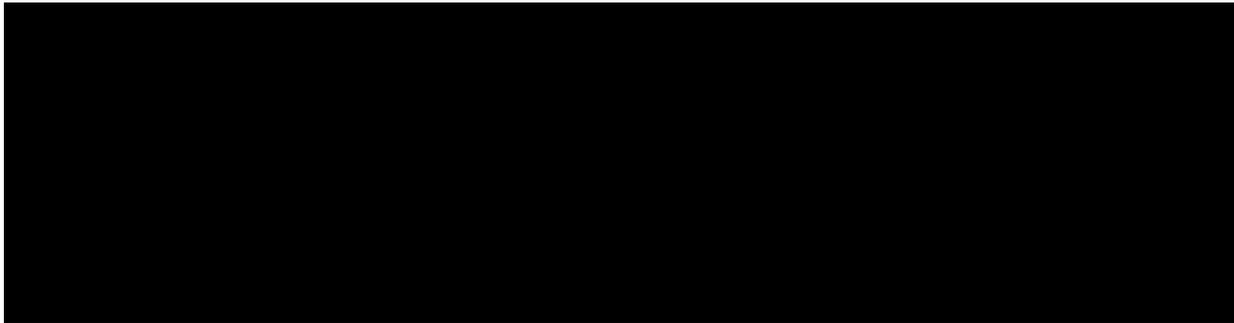
6.2	Budget	
6.2.1 et 6.2.1		Présentation du budget préliminaire
6.2.3		Budget préliminaire



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le budget préliminaire 2017-2018 de la société tel que présenté.**

6.3      **Projet d'acquisition et de relocalisation en copropriété avec Télé-Québec**



**ATTENDU QUE** le bail de la SODEC arrive à échéance le 31 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** cette acquisition constitue un avantage économique pour la SODEC d'obtenir un immeuble de qualité à un coût d'exploitation inférieur au loyer actuel ;

**ATTENDU QUE** le bail de Télé-Québec arrive à échéance le 31 mars 2019 et que les parties voient une opportunité de s'associer dans l'acquisition d'un lieu commun ;

**ATTENDU QUE** la SODEC et Télé-Québec ont identifié les Immeubles historiques du 901-905 avenue de Lorimier à Montréal comme répondant à l'ensemble de leurs besoins futurs ;

**ATTENDU QUE** la SODEC a l'opportunité d'acquérir les immeubles de la SAQ en copropriété avec Télé-Québec dans un ratio de copropriété à définir ;

**ATTENDU QUE** cette acquisition en copropriété favorisera la synergie, l'efficacité et le partage de services entre deux sociétés d'État ;

**ATTENDU QUE** la SODEC et Télé-Québec désirent acquérir les immeubles « *Au-Pied-du-Courant* » et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735) aux conditions suivantes :



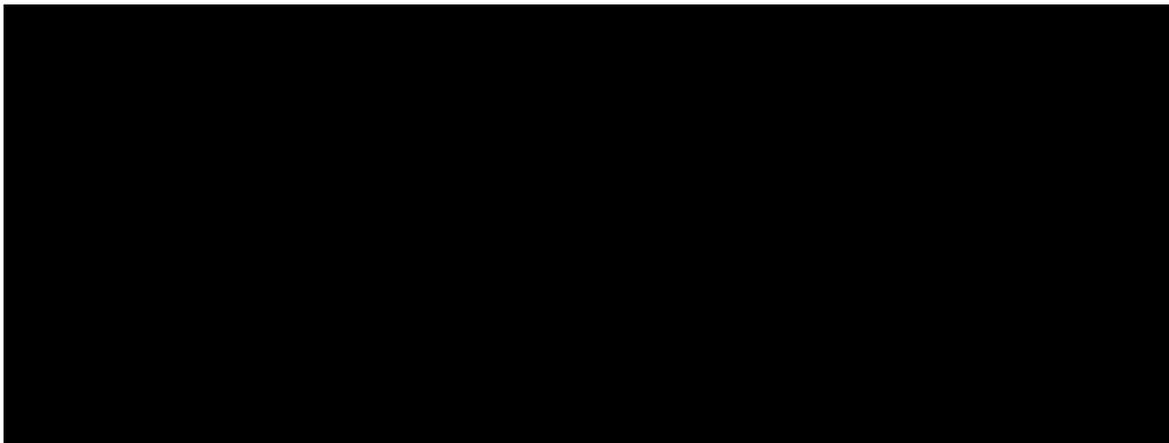
- L'examen des titres des immeubles sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal doit être à la satisfaction de la SODEC et Télé-Québec.

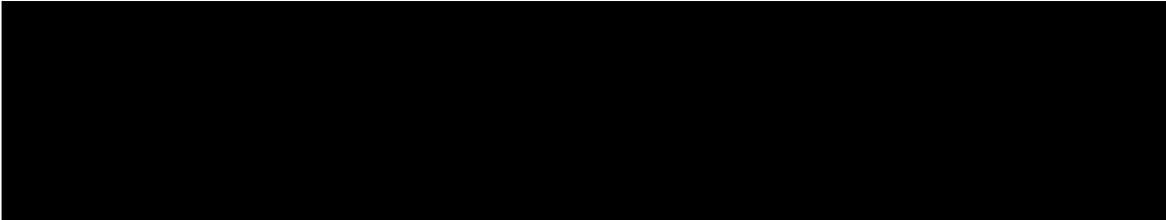
**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition des Immeubles en copropriété avec Télé-Québec.

**VU** la recommandation de la présidente et chef de la direction ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:

**QUE** la Société de développement des entreprises culturelles soit autorisée à déposer une offre d'achat à la SAQ pour l'acquisition des immeubles « *Au-Pied-du-Courant* », et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735) aux conditions suivantes :





- L'examen des titres des immeubles sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal doit être à la satisfaction de la SODEC et Télé-Québec.

**QUE** la Société de développement des entreprises culturelles, en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, obtienne l'autorisation du gouvernement.

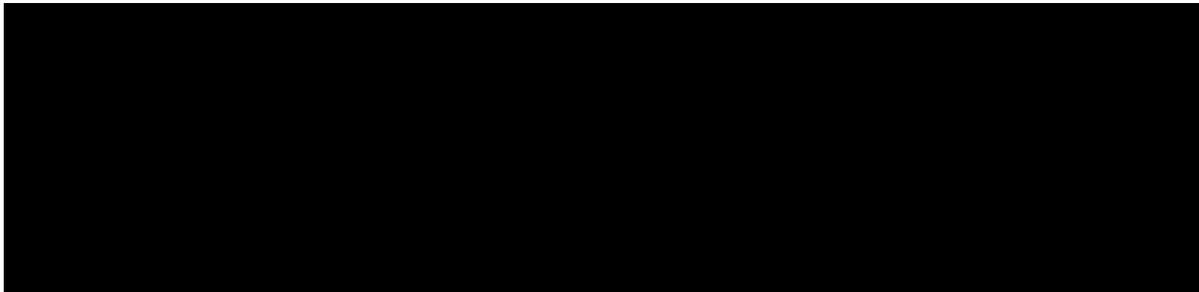
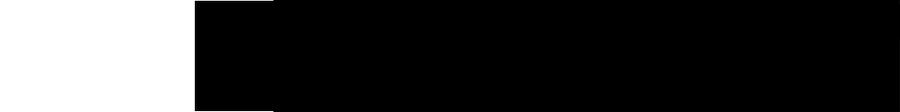


**18. VARIA**

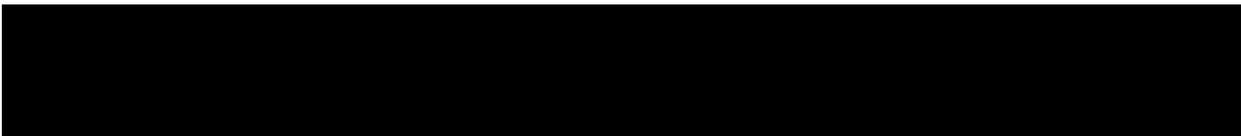
18.1 Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)

18.1.1

18.1.1.2



ATTENDU QU'en date du 20 juin 2011, la SODEC a conclu avec d'autres partenaires une convention de société en commandite aux fins de créer le Fonds d'investissement de la culture et des communications, société en commandite ( le « FICC »);



ATTENDU QUE les parties à la convention de société en commandite désirent également apporter des modifications à la Politique d'investissement du FICC, dont le détail est indiqué dans un document joint aux présentes et présenté au conseil d'administration de la SODEC;

ATTENDU QUE les modifications à la convention de société en commandite et à la Politique d'investissement nécessitent une résolution extraordinaire des associés;

Pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu à l'unanimité :

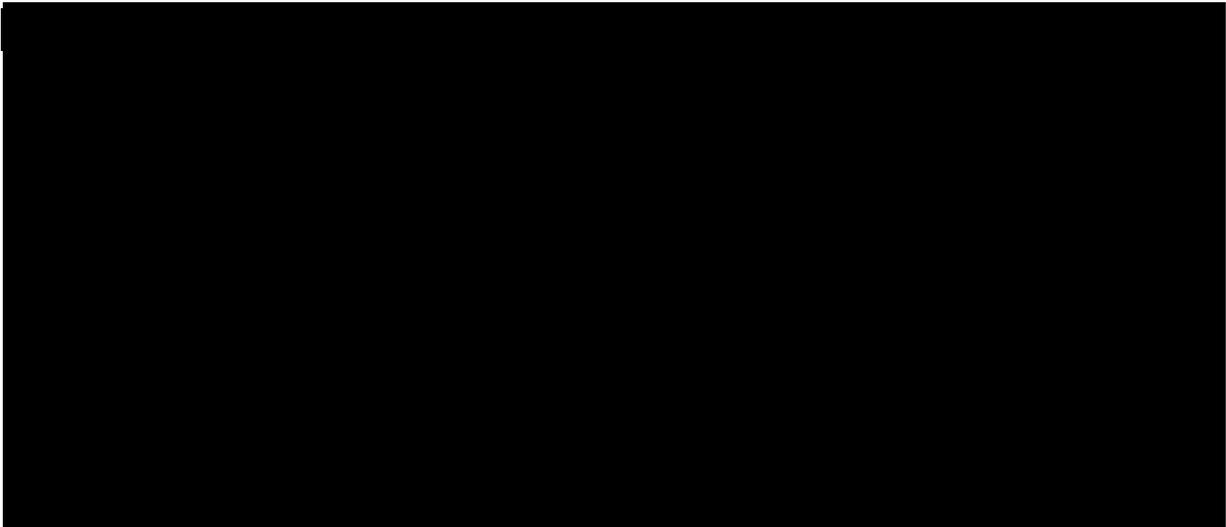
**D'approuver les modifications proposées au contrat de société en commandite et à la Politique d'investissement du FICC telles qu'elles sont plus amplement décrites aux documents joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;**

**Que Monique Simard, présidente et chef de la direction de la SODEC soit, si requis, autorisée à signer un amendement à la convention de société en commandite dont les modifications indiquées sont substantiellement en les mêmes formes et teneur que les modifications indiquées aux documents joint aux présentes, et qu'elle soit autorisée à signer tout document, à poser tout geste et à faire toute chose nécessaire aux fins de donner effet à la présente résolution.**



**7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

**7.1 Révision de la structure salariale des postes d'encadrement et du personnel non syndiqué - Normes et barèmes de rémunération**



En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'adopter la nouvelle structure salariale pour le personnel d'encadrement et pour le personnel non syndiqué, le tout sous réserve de l'approbation du Conseil du trésor.**

**D'adopter les règlements sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel d'encadrement et non syndiqué.**

**De se conformer à la décision du Conseil du trésor de mettre fin aux régimes de rémunération variable.**

**7.2 Évaluation de la présidente et chef de la direction**

**L'évaluation du rendement de la présidente et chef de la direction a été discutée à huis clos lors du comité des ressources humaines, le 1<sup>er</sup> mars dernier.**



**8. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA SODEC**

8.1 Sommaire exécutif

8.1.1 Compte rendu des rencontres du comité de révision de la Loi sur la SODEC

Ce sujet est reporté au prochain conseil d'administration.

**9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

9.1 Sommaire exécutif

9.1.1 Plan d'action 2017-2018

9.1.2 Révision des indicateurs pour prolongation du plan stratégique jusqu'en 2018

Ce sujet est reporté au prochain conseil d'administration.

**10. RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (PLAN D'ACTION DU 8 FÉVRIER 2017)**

10.1 Sommaire exécutif

10.1.1 Programme 2017-2018 - Production

10.1.2 Programme 2017-2018 - Scénarisation

10.1.3 Programme 2017-2018 - Promotion et diffusion

La directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle enchaîne avec la présentation des documents et souligne que la direction a procédé à des modifications de ses programmes d'aide en scénarisation et production,

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'adopter telles quelles les modifications apportées aux programmes d'aide en production, scénarisation, promotion et diffusion, de la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle, dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander son approbation au ministre de la Culture et des Communications.**

## **11. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **11.1 Comité d'audit - composition actuelle**

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité d'audit, Mesdames Josée Robillard, Denise Arsenault et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 30 mars 2018.**

## **12. ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018**

### **18.2 Calendrier des réunions du CA 2017-2018**

### **18.3 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2017-2018**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2017-2018 tel quel.**

## **13. ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2017-2018**

Ce point ne suscite aucun autre commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du conseil d'administration 2017-2018 tel quel.**

## **14. RÉOLUTIONS**

### **14.1 Modifiant les signataires de la société**

La secrétaire explique que les modifications apportées touchent principalement des modifications apportées aux titres de directeurs généraux.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

### **14.2 Modifiant le règlement de régie interne**

Ces modifications au règlement font suite aux modifications apportées aux titres des directeurs généraux.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter les modifications au règlement de régie interne dont un exemplaire est joint à la présente telles quelles.**

**15. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES - CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (CNCT)**

**15.1 Sommaire exécutif**

**15.1.1 Remplacement ou renouvellement de postes - Liste des candidats et biographies**

Le président du CNCT présente les trois candidatures recommandées pour les remplacements de trois membres dont le mandat est échu depuis 2016. Ce document ne suscite aucune question ni aucun commentaire.

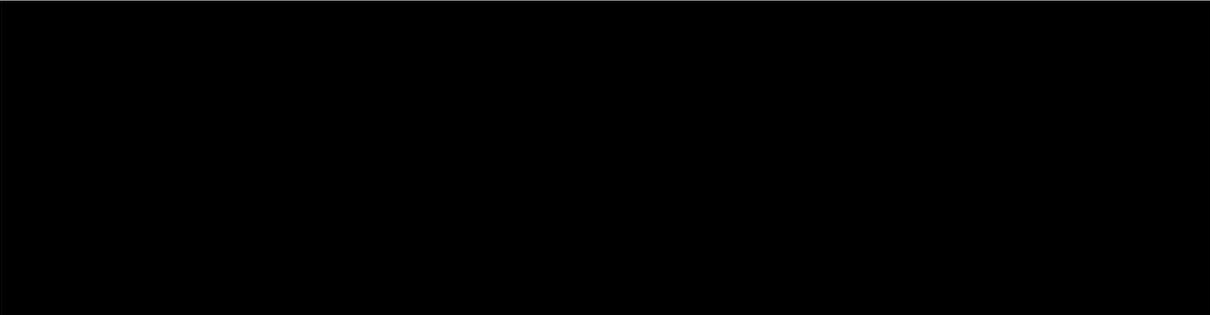
En conséquence, il est résolu :

**De nommer les membres recommandés dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 mars 2019.**

**16. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES - COMMISSION DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS**

**16.1 Sommaire exécutif**

**16.1.1 Règlement sur la Commission du disque et du spectacle de variétés**



En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'approuver la modification au règlement de la Commission du disque et du spectacle de variétés afin d'ajouter un poste de représentant de l'édition musicale, ce qui portera le nombre de membres à quinze personnes.**

**17. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**17.1 Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)**

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Onze (11) contrats ont été octroyés entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 21 mars 2017.

- 17.2 Dépôt de procès-verbaux des comités
  - 17.2.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 16 juin 2016
  - 17.2.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 16 juin 2016
  - 17.2.3 Procès-verbal du comité d'audit des 8 juin 2016
  - 17.2.4 Procès-verbal du comité d'audit du 6 décembre 2016

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique du 16 juin 2016 et du comité d'audit des 8 juin et 6 décembre 2016.

- 17.3 Engagements au 31 décembre 2016 :
  - 17.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
  - 17.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
  - 17.3.3 Direction générale des affaires internationales
- 17.4 Liste des décisions préalables et certifications au 31 décembre 2016

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 31 décembre 2016.

- 17.5 Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

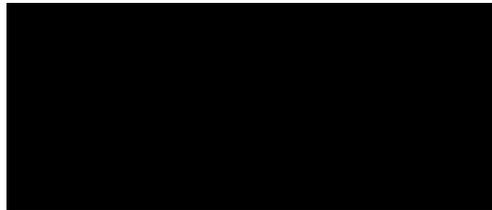
**19. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 26 MAI 2017 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**20. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 15.

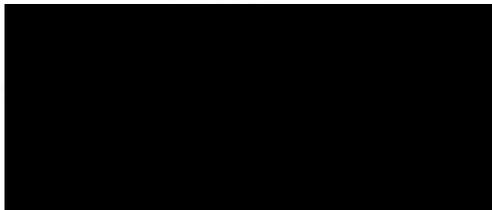
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

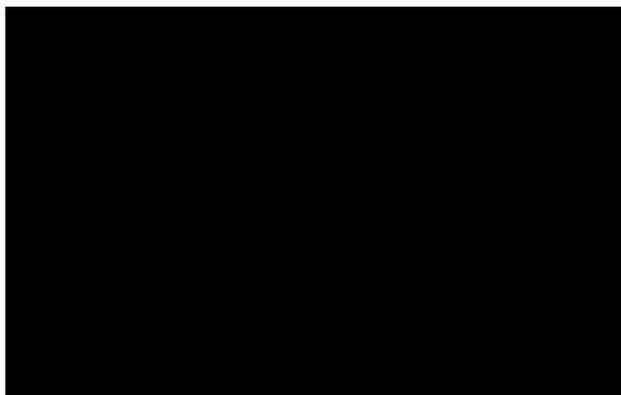
26 mai 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au Monastère des Augustines à Québec  
le vendredi 26 mai 2017, à 9 h

PRÉSENTS :

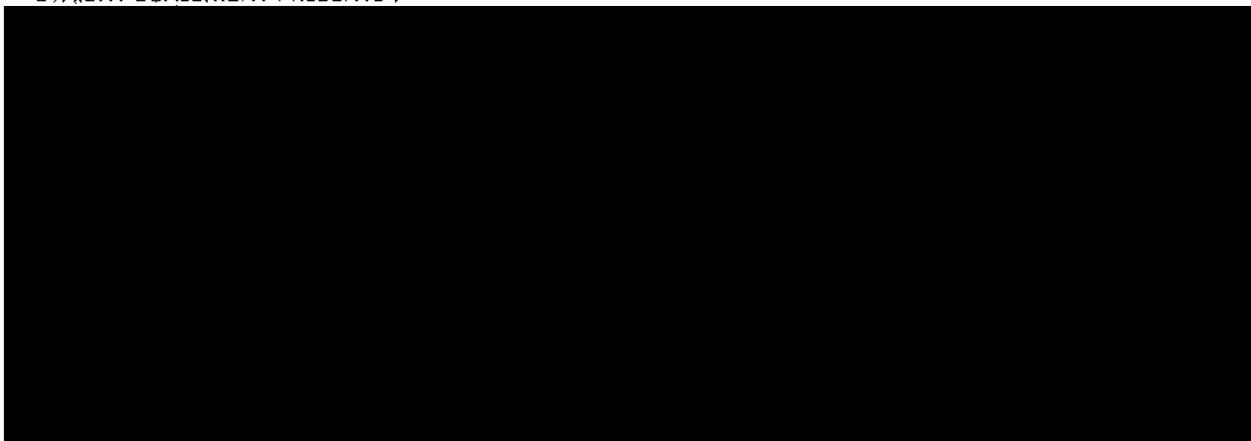


ABSENT :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min]
2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion de la Société [5 min]
  - 2.1 Procès-verbal du 31 mars 2017
3. Mot du président du conseil [10 min]
4. Suivi et demandes du conseil d'administration [10 min]
  - 4.1 Suivi des demandes du CA (tableau)
    - 4.1.1 Projet Sod@ccès
  - 4.2 Suivi des demandes complétées (tableau)

5. Projet d'acquisition des immeubles au « *Pied-du-courant* » et la « *Maison du Gouverneur* ». [20 min]
    - 5.1 Présentation du projet
    - 5.2 Annexe A – Projet d'acte de vente pour adoption
  6. Présentation du projet de Plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec [15 min]
    - 6.1 Plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec - projet
  7. Présentation de l'avancement des travaux du projet « *Place-Royale, 50 ans de patrimoine vivant* » [15 min]
  8. Planification stratégique [15 min]
    - 8.1 Sommaire exécutif
      - 8.1.1 Plan d'action 2017-2018
      - 8.1.2 Révision des indicateurs pour prolongation du plan stratégique jusqu'en 2018
  9. Dépôt de documents :
    - 9.1 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 9.1.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 29 septembre 2016
      - 9.1.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 29 septembre 2016
  10. Varia
  11. Prochaine réunion: 16 juin 2017 à 9 h
  12. Levée de la réunion
  13. Échange à huis clos
- 

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

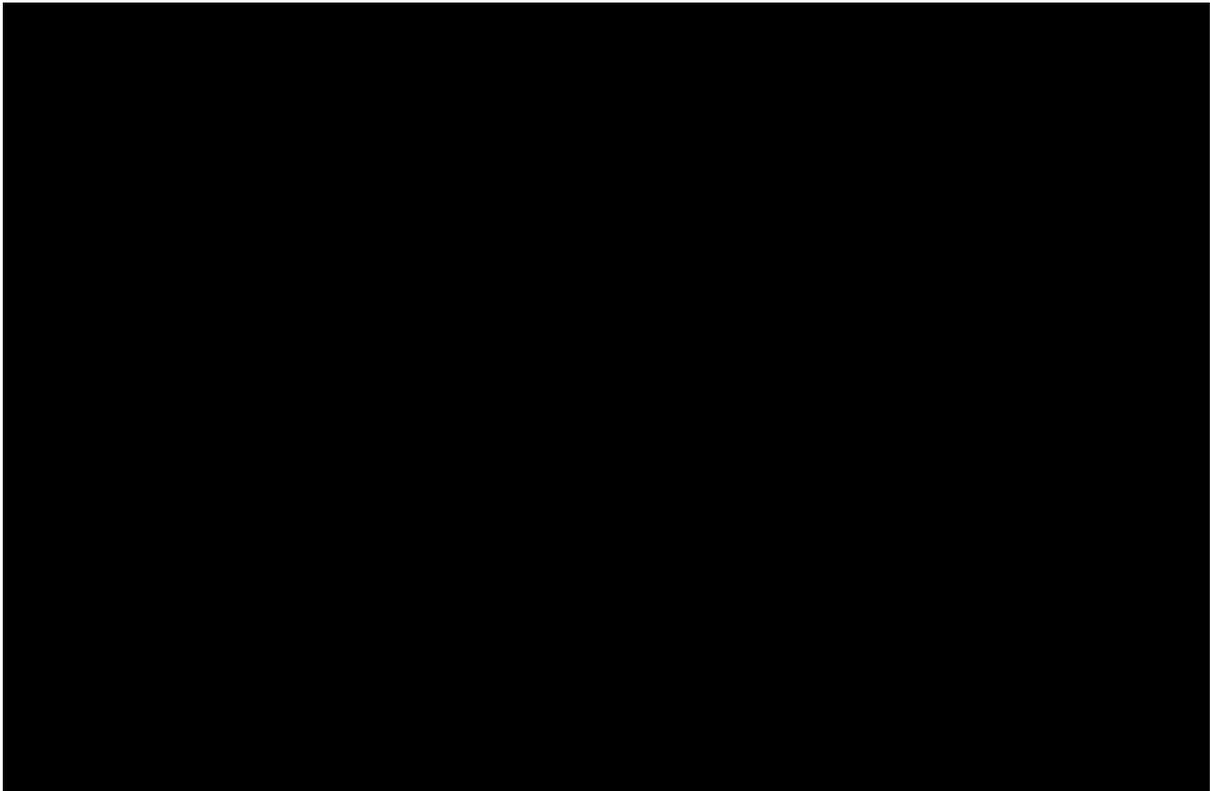
Le procès-verbal du 31 mars 2017 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2017 tel quel.**

#### **4. MOT DU PRÉSIDENT**

Aucun sujet.

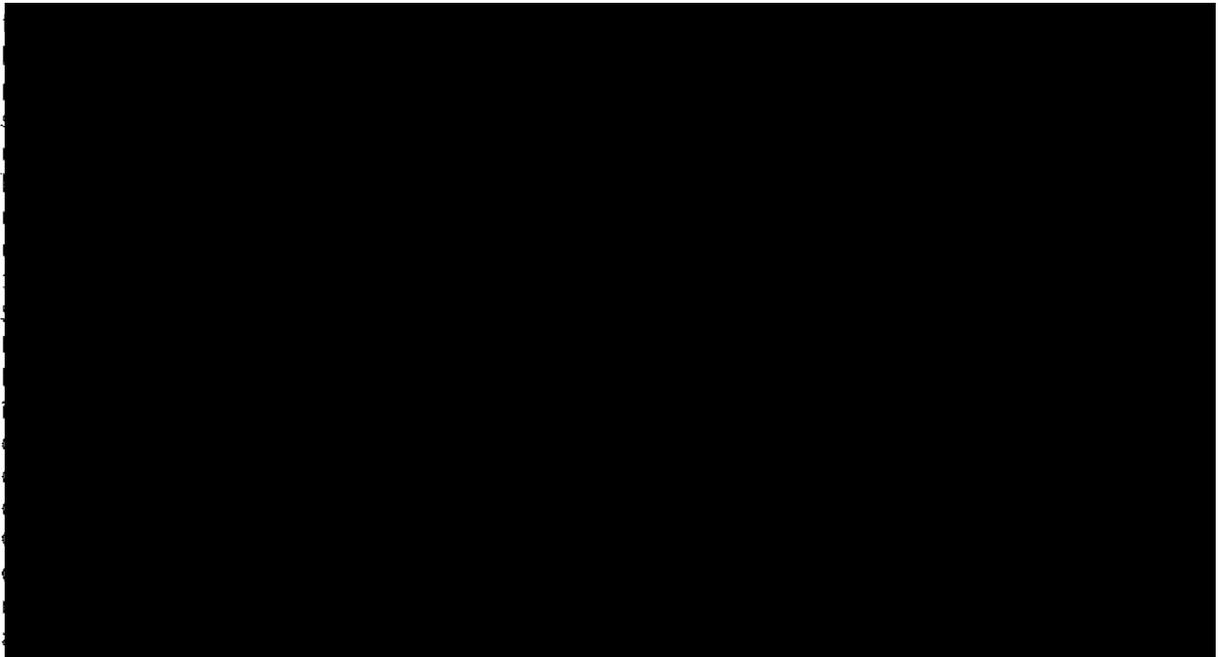
**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**6. PROJET D'ACQUISITION DES IMMEUBLES AU « PIED-DU-COURANT » ET LA « MAISON DU GOUVERNEUR »**

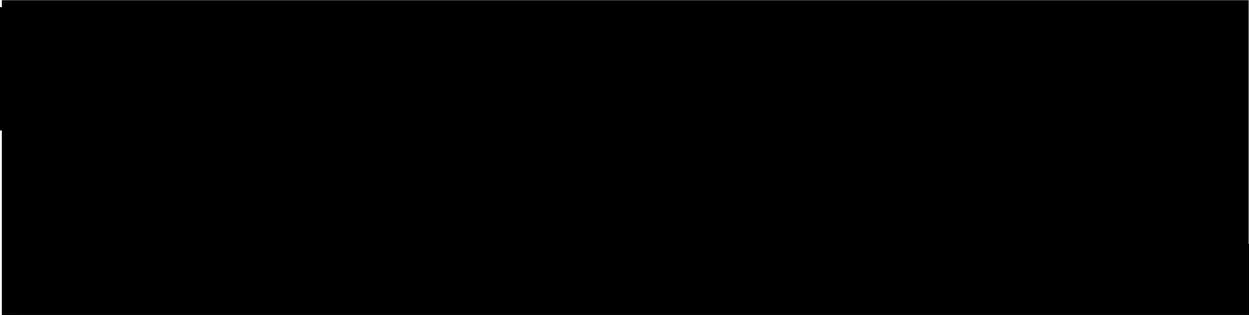
6.1 Présentation du projet

6.2 Annexe A – Projet d'acte de vente pour adoption





ATTENDU QUE la SODEC et Télé-Québec ont convenu d'un partage de copropriété comme suit :



ATTENDU QU'un projet d'acte de vente est en cours d'approbation par les parties;



ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC veut acquérir en indivision avec Télé-Québec les immeubles sis au 901-905, avenue de Lorimier à Montréal ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 (1) 2° de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour faire l'acquisition des immeubles en copropriété avec Télé-Québec.

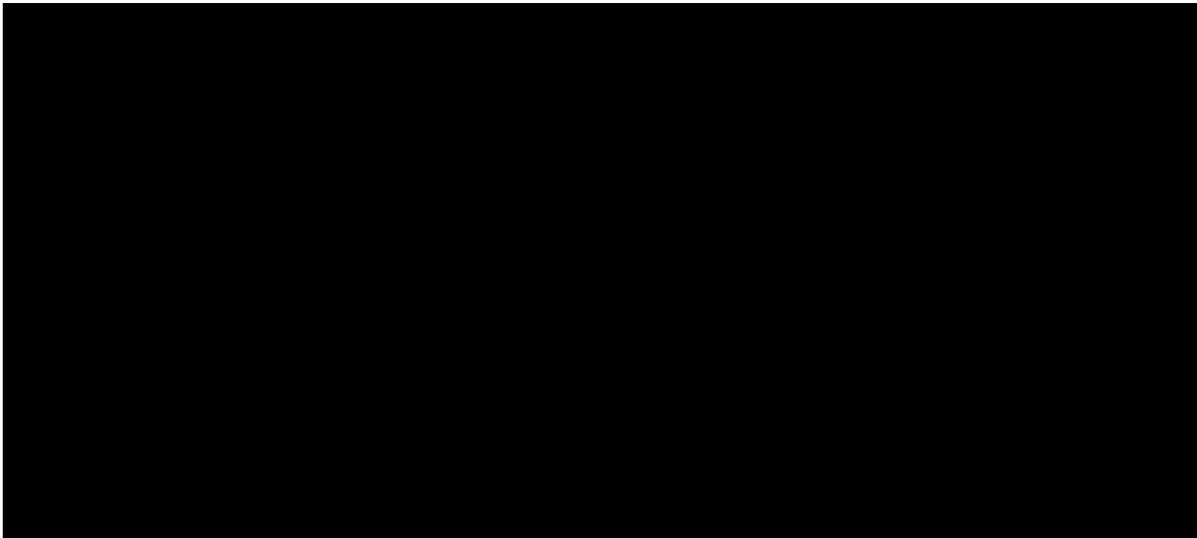
VU la recommandation de la présidente et chef de la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu:

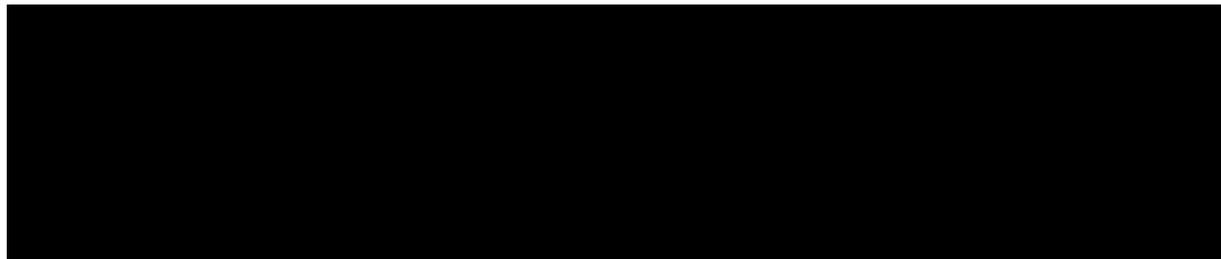
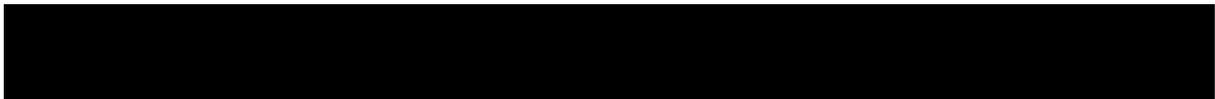
QUE la Société de développement des entreprises culturelles soit autorisée à signer l'acte de vente et la convention d'indivision avec la Société de télédiffusion du Québec lors de l'obtention du décret autorisant la SODEC à acquérir les immeubles « *Au-Pied-du-Courant* » et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735).

**7. PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC**

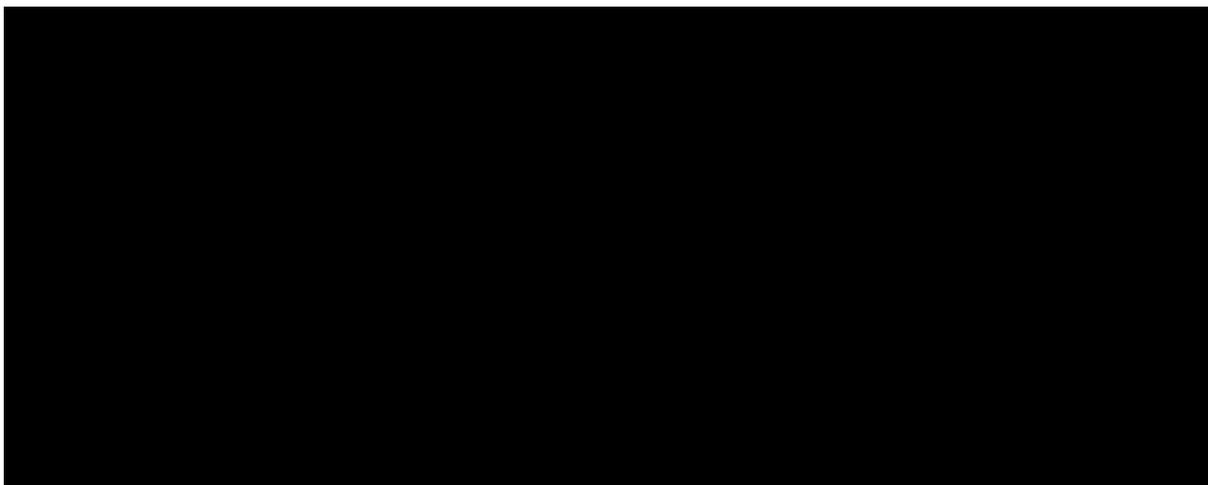
7. Plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec - projet
- 



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec;



**8. PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PROJET « PLACE-ROYALE, 50 ANS DE PATRIMOINE VIVANT »**



**9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

9.1 Sommaire exécutif

9.1.1 Plan d'action 2017-2018

9.1.2 Révision des indicateurs pour prolongation du plan stratégique jusqu'en 2018

Elle rappelle que le plan stratégique de la SODEC a été prolongé de deux (2) ans et que les cibles et indicateurs ont été mis à jour. Elle passe rapidement en revue le plan d'action 2017-2018 qui couvre les axes et les objectifs du plan stratégique et elle souligne que les activités présentées dans le plan d'action sont en lien avec les cibles mises à jour l'année passée.

Les membres ayant reçu réponses à leurs questions, en conséquence, il est résolu :

**D'adopter tel quel le plan d'action 2017-2018 de la planification stratégique dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**10. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

10.1 Dépôt de procès-verbaux des comités :

10.1.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 29 septembre 2016

10.1.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 29 septembre 2016

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des comités du 29 septembre 2016.

**11. VARIA**

Aucun sujet.

**12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 16 JUIN 2017 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

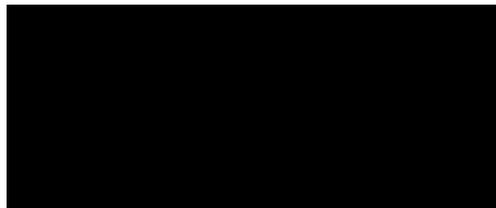
**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 30.

14. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos suit la levée de la réunion.

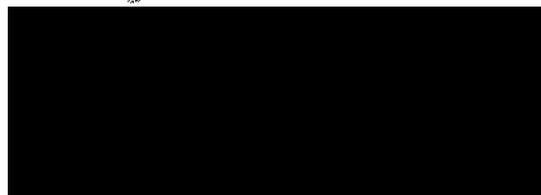
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

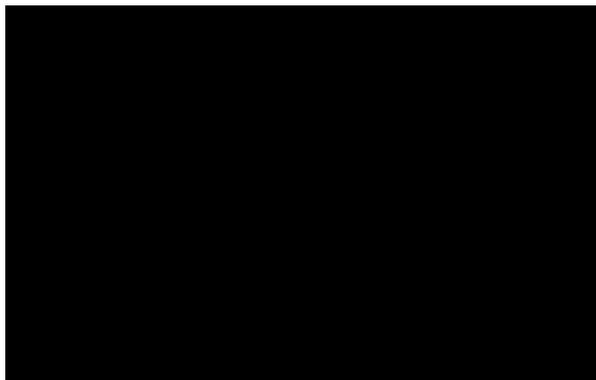
16a juyn 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 16 juin 2017, à 9 h

PRÉSENTS :

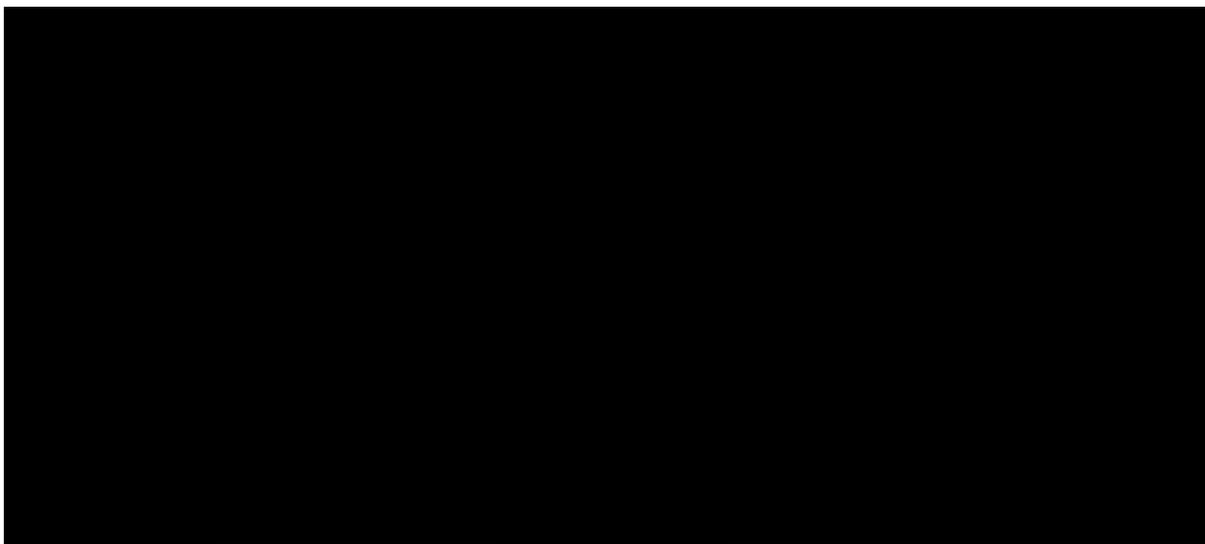


ABSENTE :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption du procès-verbal de la Société [5 min] - *document en p.j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 26 mai 2017
3. Mot du président du conseil [10 min]

4. Bureau de la présidente et chef de la direction [15 min]
  - 4.1 Rapport d'activités - *document en p.j.*
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
  - 5.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
  - 5.2 Suivi des demandes complétées- *document en p.j.*
6. Rapport du comité d'audit [30 minutes]
  - 6.1 Présentation des états financiers annuels audités pour recommandation au CA
    - 6.1.1 Modifications apportées aux états financiers - *document en p.j.*
    - 6.1.2 États financiers au 31 mars 2017 - *document en p.j.*
    - 6.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2016-2017 - *document en p.j.*
  - 6.2 Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2017
    - 6.2.1 Présentation des résultats – Powerpoint - *document en p.j.*
    - 6.2.2 Analyse des résultats – document Word - *document en p.j.*
    - 6.2.3 Tableau Excel - Analyse des écarts par poste - *document en p.j.*
    - 6.2.4 Annexe 1 à 6 – Crédits octroyés par domaine - *document en p.j.*
    - 6.2.5 Note explicative pour le VGQ – interruption du projet Sod@ccès- *document en p.j.*
7. Rapport du comité des ressources humaines [15 min]
  - 7.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction
    - 7.1.1 Attentes gouvernementales- *document en p.j.*
    - 7.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction - *document en p.j.*
8. Fonds Capital Culture Québec (FCCQ) [20 min]
  - 8.1 Sommaire exécutif - *document en p.j.*
  - 8.2 Résolution approuvant les modifications au contrat de société en commandite - *document en p.j.*
  - 8.3 Résolution approuvant les modifications à la politique d'investissement - *document en p.j.*
  - 8.4 Résolution approuvant les modifications à la convention entre les actionnaires du commandité du FCCQ et à son règlement intérieur- *document en p.j.*
  - 8.5 Résolution désignant les représentants de la SODEC au conseil d'administration du commandité du FCCQ- *document en p.j.*
  - 8.6 [REDACTED]
9. Rapport du comité de révision de la Loi sur la SODEC- [30 min]
  - 9.1 Présentation de la revue du mandat de la SODEC - *document en p.j.*
  - 9.2 Compte rendu des rencontres du comité sur la révision de la Loi sur la SODEC - *document en p.j.*
10. Présentation du plan de communication 2017-2020 [15 min]
  - 10.1 Sommaire exécutif - *document en p.j.*
  - 10.2 Plan de communication 2017-2020 - *document en p.j.*
11. Adoption d'un plan d'action en vue d'une intervention auprès des autochtones et des Inuits [15 min] - *document en p.j.*
12. Adoption du rapport d'activités du conseil d'administration [5 min] - *document en p.j.*
13. Adoption d'une résolution concernant les emprunts à long terme de la Société [5 min] - *document en p.j.*
14. Résolutions [5 min]
  - 14.1 Modifiant les signataires de la société - *document en p.j.*
  - 14.2 Modifiant le règlement de régie interne - *document en p.j.*

15. Dépôt de documents et points d'information - documents en p.i. :
    - 15.1 Rapports d'activité des comités [5 min]
      - 15.1.1 Comité d'audit
      - 15.1.2 Comité des ressources humaines
      - 15.1.3 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 15.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 15.3 Tableau annuel (2016-2017) des demandes d'accès à l'information
    - 15.4 Liste des décisions préalables et certifications au 31 mars 2017
    - 15.5 Déclaration de la Direction
  16. Varia
  17. Prochaine réunion: 29 septembre 2017 à 9 h
  18. Levée de la réunion
  19. Échange à huis clos
- 

#### 19. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 9 h 10 à 10 h 30.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. Il est convenu que seuls les sujets nécessitant une adoption seront traités. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel en retirant les points 4, 5 et 10.

#### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Le procès-verbal du 26 mai 2017 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 mai 2017 tel quel.

#### 3. MOT DU PRÉSIDENT

Ce sujet a été traité lors de l'échange à huis clos.

#### 4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

- Rapport d'activités

Ce sujet n'a pas été traité.

**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

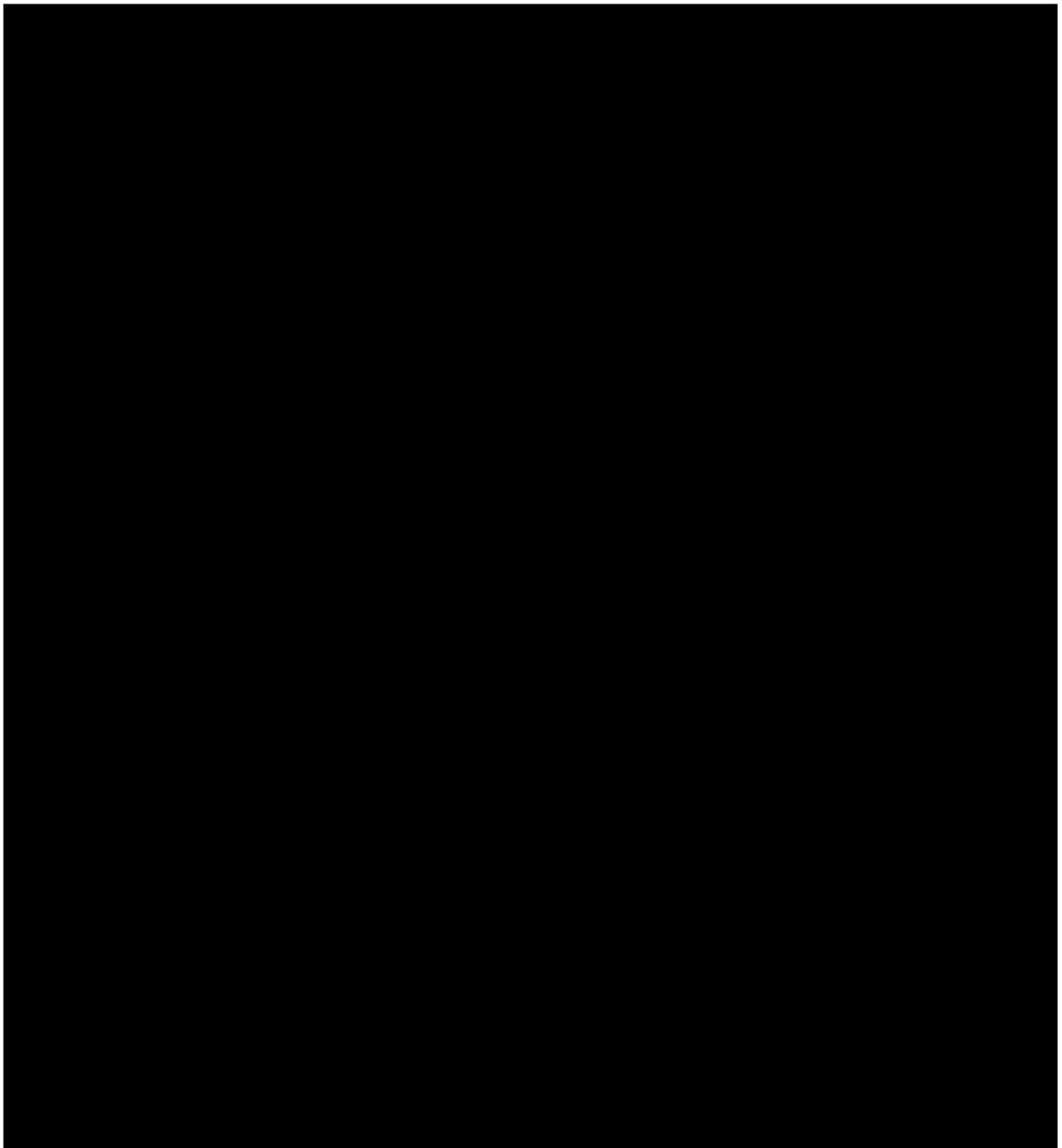
Ce sujet n'a pas été traité.

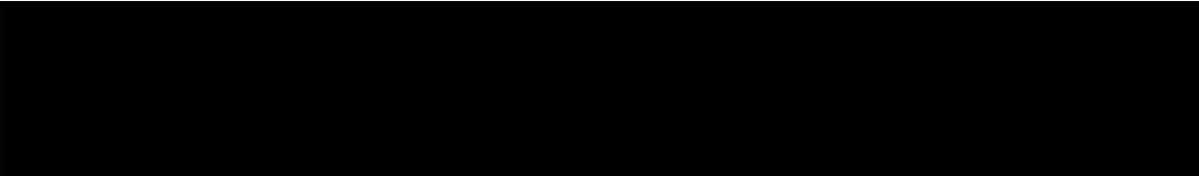


**9. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA SODEC**

9.1 Présentation de la revue du mandat de la SODEC

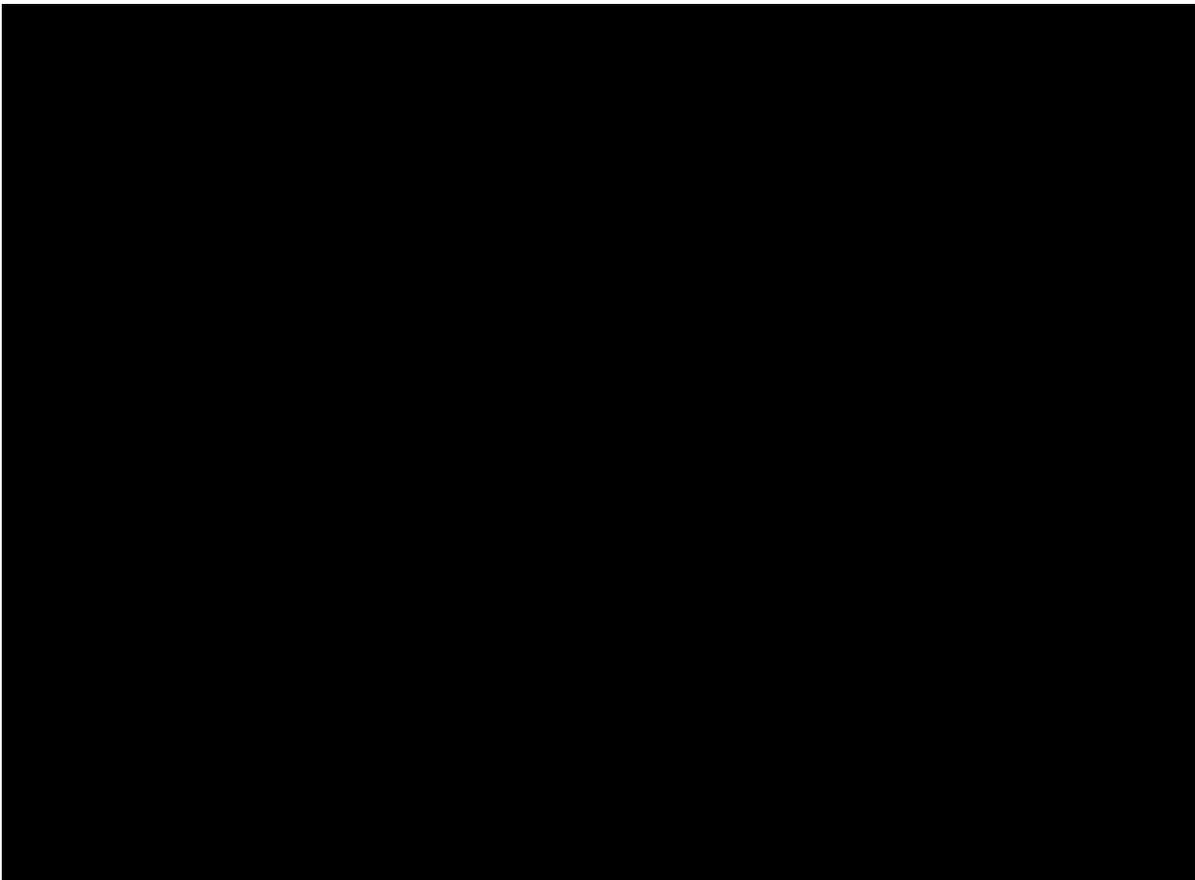
9.2 Compte rendu des rencontres du comité sur la révision de la Loi sur la SODEC





**8. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**

- 8.1 Sommaire exécutif - document en p.j.
- 8.2 Résolution approuvant les modifications au contrat de société en commandite.
- 8.3 Résolution approuvant les modifications à la politique d'investissement
- 8.4 Résolution approuvant les modifications à la convention entre les actionnaires du commandité du FCCQ et à son règlement intérieur
- 8.5 Résolution désignant les représentants de la SODEC au conseil d'administration du commandité du FCCQ
- 8.6 



**RÉSOLUTION APPROUVANT LES MODIFICATIONS AU CONTRAT DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC**

ATTENDU QUE suite au Discours sur le budget du (date), les commanditaires Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ci-après appelé : « Fonds ») et Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée : « SODEC »), désirent modifier le contrat de société en commandite de Fonds Capital Culture Québec, société en commandite (ci-après appelée « FCCQ »);

ATTENDU QUE toute modification au contrat de société en commandite doit se faire au moyen d'un écrit signé par tous les associés conformément à l'article 21.2 dudit contrat;

ATTENDU QUE SODEC, en sa qualité de commanditaire du FCCQ, doit obtenir l'autorisation de son conseil d'administration pour consentir aux modifications proposées au contrat de société en commandite;

ATTENDU QUE le décret 1113 – 2011 du 2 novembre 2011 autorisant SODEC à acquérir 60 % des parts de FCCQ pour la somme de 60 000 000 \$ autorisait également le ministre des Finances à verser à SODEC une avance d'un montant équivalent et à certaines conditions, dont celle de rembourser l'avance au plus tard le 31 mars 2020;

En conséquence, pour les motifs exposés ci-dessus, il est unanimement résolu :

**D'autoriser SODEC à consentir aux modifications proposées au contrat de société en commandite du FCCQ telles qu'elles sont plus amplement décrites au document comparatif joint à la présente résolution et à signer tout écrit requis à cet effet.**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

ATTENDU QUE, concurremment au contrat de société en commandite constituant la société Fonds Capital Culture Québec, société en commandite (ci-après appelée « FCCQ »), intervenu le 7 novembre 2011, les commanditaires, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ci-après appelé : « Fonds ») et Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée : « SODEC »), ont adopté une politique d'investissement établissant les normes en matière d'investissement;

ATTENDU QUE suite au Discours sur le budget du 28 mars 2017, Fonds et SODEC souhaitent modifier la politique d'investissement pour, entre autres, prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 la période prévue pour effectuer des investissements;

ATTENDU QUE Fonds et SODEC désirent également modifier le contrat de société en commandite pour, notamment, prolonger la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2026

ATTENDU QUE SODEC, concurremment à la présente résolution, présente à son conseil d'administration une résolution pour l'autoriser à consentir à la modification du contrat de la société en commandite;

ATTENDU QUE la politique d'investissement ne peut être modifiée qu'à la suite du consentement unanime des commanditaires Fonds et SODEC;

ATTENDU QUE SODEC, en sa qualité de commanditaire du FCCQ, doit obtenir l'autorisation de son conseil d'administration pour consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement;

Pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser SODEC à consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement du FCCQ et qui sont décrites au document comparatif joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION APPROUVANT LES MODIFICATIONS À LA CONVENTION ENTRE LES ACTIONNAIRES DE GESTION FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC INC., COMMANDITÉ, ET À SON RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

ATTENDU QUE, concurremment au contrat de société en commandite constituant la société Fonds Capital Culture Québec, société en commandite (ci-après appelée « FCCQ »), Gestion Fonds Capital Culture Québec Inc a été créée aux fins d'agir comme commandité du FCCQ (le « Commandité »);

ATTENDU QUE la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée : « SODEC ») et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ci-après appelé : « Fonds ») sont actionnaires du Commandité et ont conclu une Convention entre les actionnaires de Gestion Fonds Capital Culture Québec Inc. le 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE suite au Discours sur le budget du 28 mars 2017, les actionnaires souhaitent modifier ladite convention pour, entre autres, modifier le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Commandité, le portant à 5 au lieu de 9, dont deux membres seront nommés par Fonds, et deux membres par SODEC, en plus du président du conseil d'administration qui sera désigné conjointement par Fonds et SODEC;

ATTENDU QUE ladite convention ne peut être modifiée qu'à la suite du consentement unanime du Fonds et SODEC ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier le Règlement intérieur du Commandité en conséquence, afin d'ajuster notamment le nombre d'administrateurs et le quorum ;

ATTENDU QUE toute modification audit règlement nécessite l'autorisation écrite du Fonds et SODEC ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu :

**D'autoriser SODEC à consentir aux modifications proposées à la Convention entre les actionnaires de Gestion Capital Culture Québec inc. et à son Règlement intérieur, telles qu'elles sont plus amplement décrites aux documents comparatifs joints à la présente résolution et à signer tout écrit requis à cet effet.**

**RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE LA SODEC AU CONSEIL DE GESTION FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE la SODEC est actionnaire de Gestion Fonds Capital Culture Québec inc. (« Gestion ») commandité de Fonds Capital Culture Québec, s.e.c. (la « Société en commandite »);

ATTENDU QUE la SODEC et les autres actionnaires de Gestion ont conclu une convention entre les actionnaires de Gestion, telle qu'amendée de temps à autre (la « Convention »);

ATTENDU QUE la Convention telle qu'amendée prévoit le droit de la SODEC de désigner deux administrateurs;

ATTENDU QUE dans le dossier de la Société en commandite, la SODEC agit à la demande du gouvernement en vertu du décret # 1113-2011, tel qu'il peut être amendé ou remplacé;

ATTENDU QU'il y a en conséquence lieu de nommer au conseil d'administration de Gestion deux administrateurs;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu :

**De désigner Monique Simard et Sophie Labesse comme administrateurs de Gestion.**

**D'autoriser la présidente et chef de la direction à poser tout acte et signer pour et au nom de la SODEC tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la résolution qui précède, incluant la désignation d'un représentant sur le Comité consultatif d'investissements du FCCQ, lequel représentant doit obligatoirement être également membre du conseil d'administration de Gestion.**

**6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

6.1 Présentation des états financiers annuels audités pour recommandation au CA.

6.1.1 Modifications apportées aux états financiers

6.1.2 États financiers au 31 mars 2017

6.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2016-2017

6.2 Présentation de l'analyse des résultats au 31 mars 2017

6.2.1 Présentation des résultats – Powerpoint

6.2.2 Analyse des résultats – document Word

6.2.3 Tableau Excel - Analyse des écarts par poste

6.2.4 Annexe 1 à 6 – Crédits octroyés par domaine

6.2.5 Note explicative pour le VGQ – interruption du projet Sod@ccès

D'entrée de jeu, la présidente du comité d'audit mentionne que le comité a rencontré les vérificateurs.

La directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier enchaîne avec le document 6-1 relatif à la présentation des modifications comptables apportées aux états financiers pour souligner qu'aucune modification comptable n'a été apportée aux états financiers du 31 mars 2017. Elle poursuit avec la présentation des modifications apportées à la présentation des états financiers et précise qu'il n'y a aucune modification majeure. Parmi celles-ci, elle souligne certaines modifications ou retraits de textes afin de respecter les standards du VGQ. Concernant le point 6.1.3, elle explique que ces listes seront présentées dans le rapport annuel de gestion. Concernant les faits marquants,

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

**13. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LES EMPRUNTS À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ**

La directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier mentionne qu'il s'agit d'une résolution qui nous est transmise par le ministère des Finances pour le financement des besoins de la SODEC, pour l'acquisition de l'immeuble *Au-Pied-du-Courant* et les travaux de réaménagement. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

**7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction
  - 7.1.1 Attentes gouvernementales
  - 7.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction

La présidente du comité informe les membres que les objectifs proposés ont été discutés au comité et souligne

Elle recommande leur approbation. En conséquence, il est résolu :

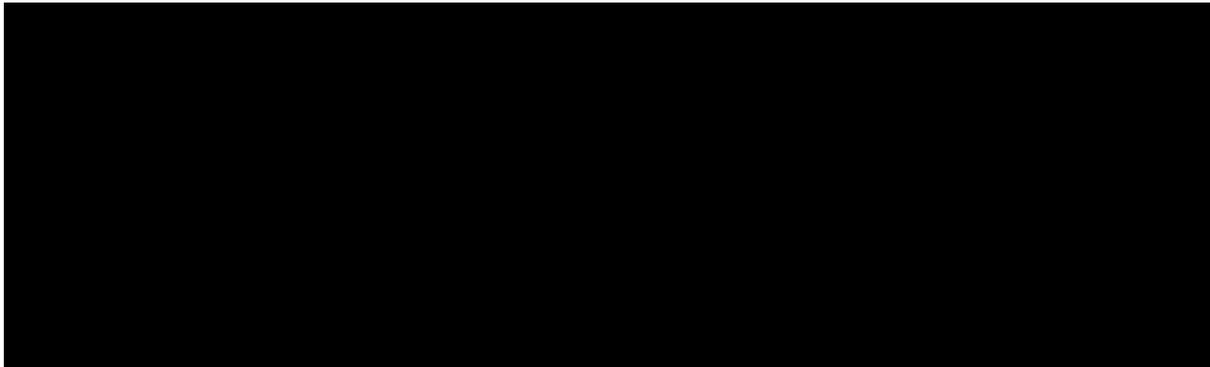
**D'approuver les objectifs 2017-2018 de la présidente et chef de la direction dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

**10. PRÉSENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION 2017-2020**

- 10.1 Sommaire exécutif
- 10.2 Plan de communication 2017-2020

Ce sujet n'a pas été traité.

**11. ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION EN VUE D'UNE INTERVENTION AUPRÈS DES AUTOCHTONES ET DES INUITS**



En conséquence, il est résolu :

**D'approuver la recommandation de la direction d'élaborer un plan d'action d'intervention auprès des autochtones et des Inuits**

**12. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activités 2016-2017 du conseil d'administration dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tel quel.**

**14. RÉOLUTIONS**

**14-1 Modifiant les signataires de la société**

Le secrétaire explique qu'il s'agit de modifications qui sont apportées afin de refléter et préciser les pouvoirs dévolus aux directeurs et directeurs généraux.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**14-2 Modifiant le règlement de régie interne de la Société**

Ces modifications au règlement font suite à la modification apportée à la résolution précédemment adoptée.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter les modifications au règlement de régie interne dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

15.1 Rapports d'activités des comités

15.1.1 Comité d'audit

15.1.2 Comité des ressources humaines

15.1.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Le conseil prend acte du dépôt des rapports d'activités du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique.

15.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Un contrat a été octroyé entre le 22 et le 31 mars 2017.

15.3 Tableau annuel (2016-2017) des demandes d'accès à l'information

Le conseil prend acte du dépôt du tableau annuel des demandes d'accès à l'information.

15.4 Liste des décisions préalables et certifications au 31 mars 2017

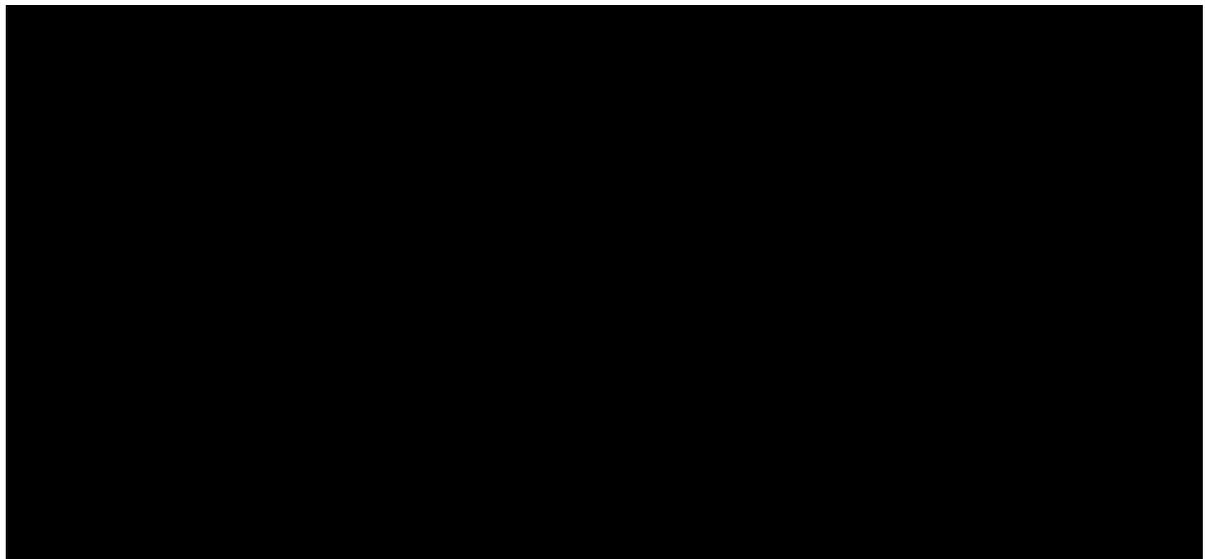
Le conseil prend acte du dépôt des décisions préalables et certifications au 31 mars 2017.

15.5 Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**16. VARIA**

9.2 Compte rendu des rencontres du comité sur la révision de la Loi sur la SODEC



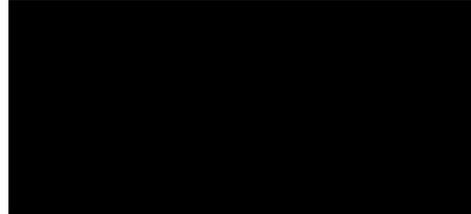
17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 À 9 H

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 35.

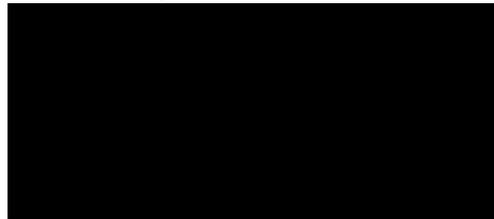
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

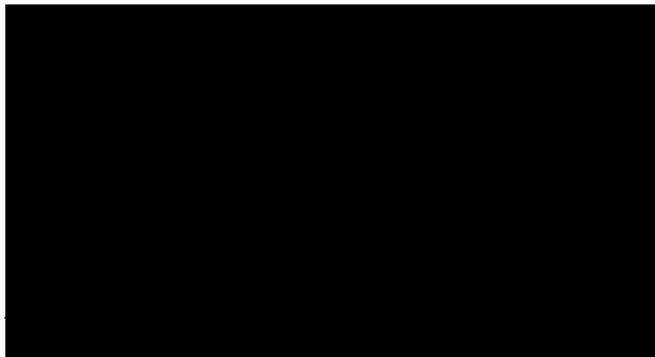
29 septembre 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenué par voie de conférence téléphonique  
Mercredi 2 août 2017, à 9 h 30

PRÉSENTS :

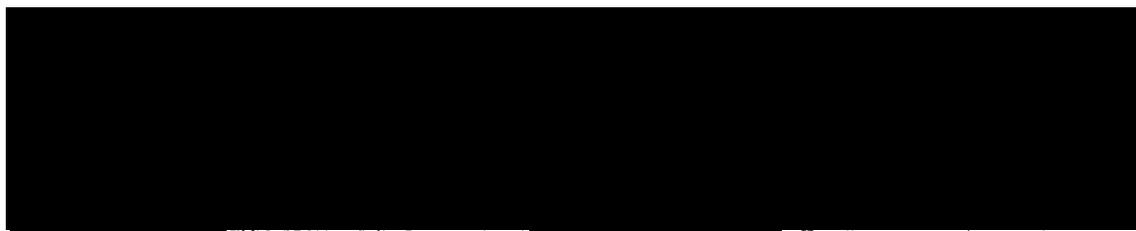


ABSENTES :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du rapport annuel de gestion 2016-2017 [45 min.]
3. Prochaine réunion : vendredi 29 septembre 2017 à 9 h
4. Levée de la réunion

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017**

La présidente et chef de la direction invite la directrice des communications à présenter le rapport. D'entrée de jeu, elle souligne quelques coquilles qui ont déjà été corrigées. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] La directrice des communications informe les membres des prochaines étapes entourant l'approbation du rapport annuel de gestion. [REDACTED]

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

D'approuver le contenu du rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Société avec les modifications notées séance tenante, sous réserve des commentaires à recevoir du ministère, s'il y a lieu.

**3. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 9 h 55.

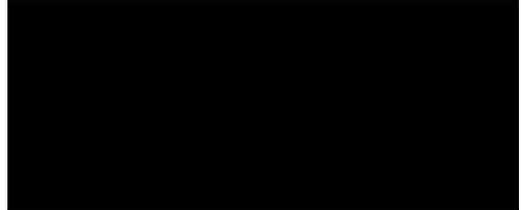
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

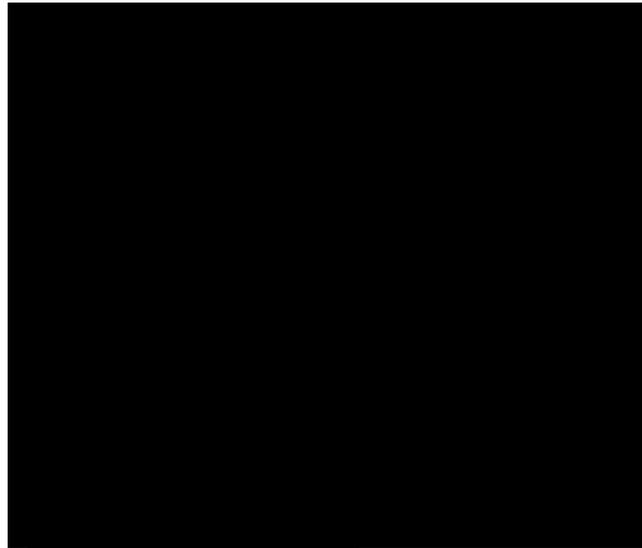
29 Septembre 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUARANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 29 septembre 2017, à 9 h

PRÉSENTS :



ABSENTS

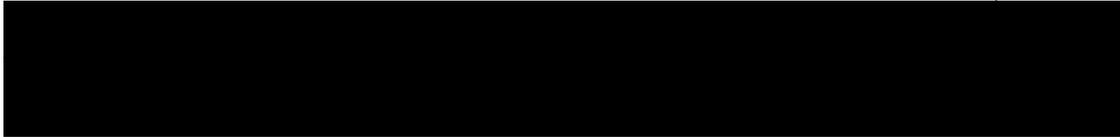
IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p.j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 16 juin 2017
  - 2.2 Procès-verbal du 2 août 2017
3. Mot du président du conseil [10 min]
4. Bureau de la présidente et chef de la direction [20 min]
  - 4.1 Rapport d'activités - *document en p.j.*

5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
  - 5.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
  - 5.2 Suivi des demandes complétées- *document en p.j.*
6. 
7. 
8. 
9. Adoption d'une résolution concernant les emprunts à long terme de la Société [5 min] - *document en p.j.*
10. Commissions professionnelles - Remplacement de poste au Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) [5 min] - *documents en p.j.*
  - 10.1 Sommaire exécutif
  - 10.2 Tableau des membres du CNCT
  - 10.3 Curriculum vitae et biographie de monsieur Marcel Jean
11. Commissions professionnelles - Nomination d'un représentant de l'édition musicale à la Commission du disque et du spectacle de variétés [5 min.] - *documents en p.j.*
  - 11.1 Sommaire exécutif
  - 11.2 Tableau des membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés
12. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [5 min.] - *documents en p.j.*
  - 12.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle
  - 12.2 Comité des ressources humaines- composition actuelle
13. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p.j.* :
  - 13.1 Résultats des évaluations du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la contribution du président du conseil [10 min]
    - 13.1.1 Tableau de compilation des résultats concernant le fonctionnement du CA ;
    - 13.1.2 Tableau de compilation des résultats concernant les comités ;
    - 13.1.3 Tableau de compilation des résultats concernant la contribution du président du CA ;
  - 13.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 13.2.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> mars 2017
    - 13.2.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 1<sup>er</sup> mars 2017
    - 13.2.3 Procès-verbal du comité d'audit du 27 février 2017
  - 13.3 Engagements au 30 juin 2017 :
    - 13.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 13.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 13.3.3 Direction générale des affaires internationales
  - 13.4 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 13.5 Déclaration de la Direction
14. Varia
15. Prochaine réunion: 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 9 h
16. Levée de la réunion
17. Échange à huis clos

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

2.1 Procès-verbal du 16 juin 2017

2.2 Procès-verbal du 2 août 2017

Les procès-verbaux des 16 juin et 2 août 2017 ne suscitent aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

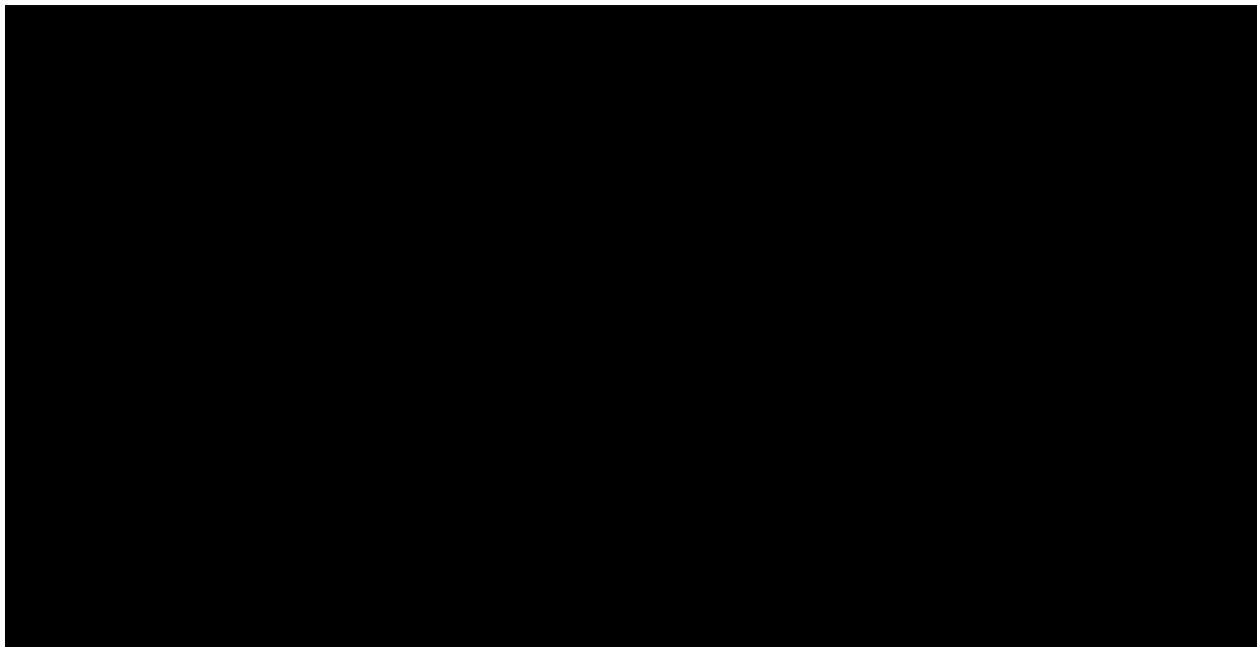
D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 16 juin et 2 août 2017 tels quels.

**3. MOT DU PRÉSIDENT**

Ce sujet a été traité au huis clos.

**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

- Rapport d'activités

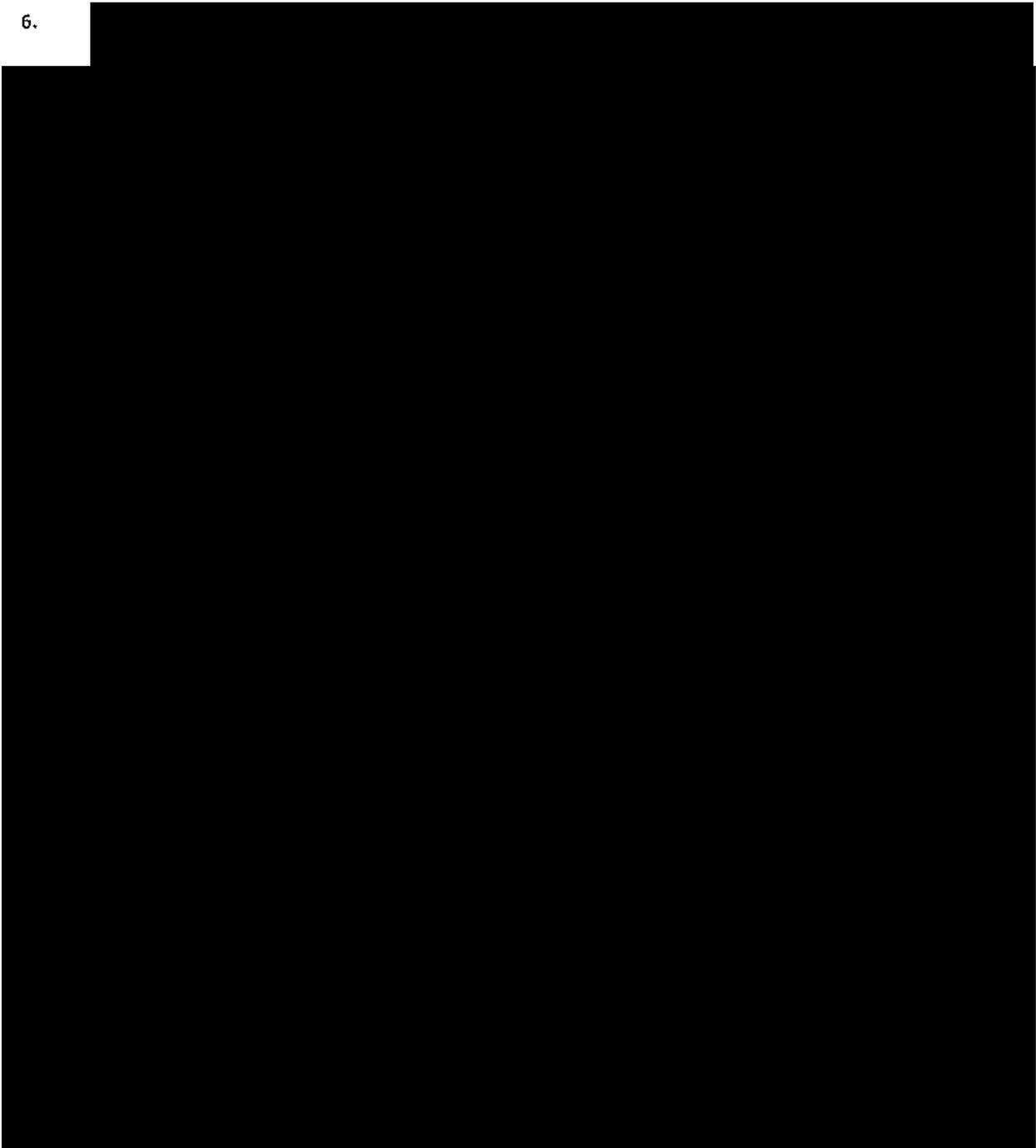


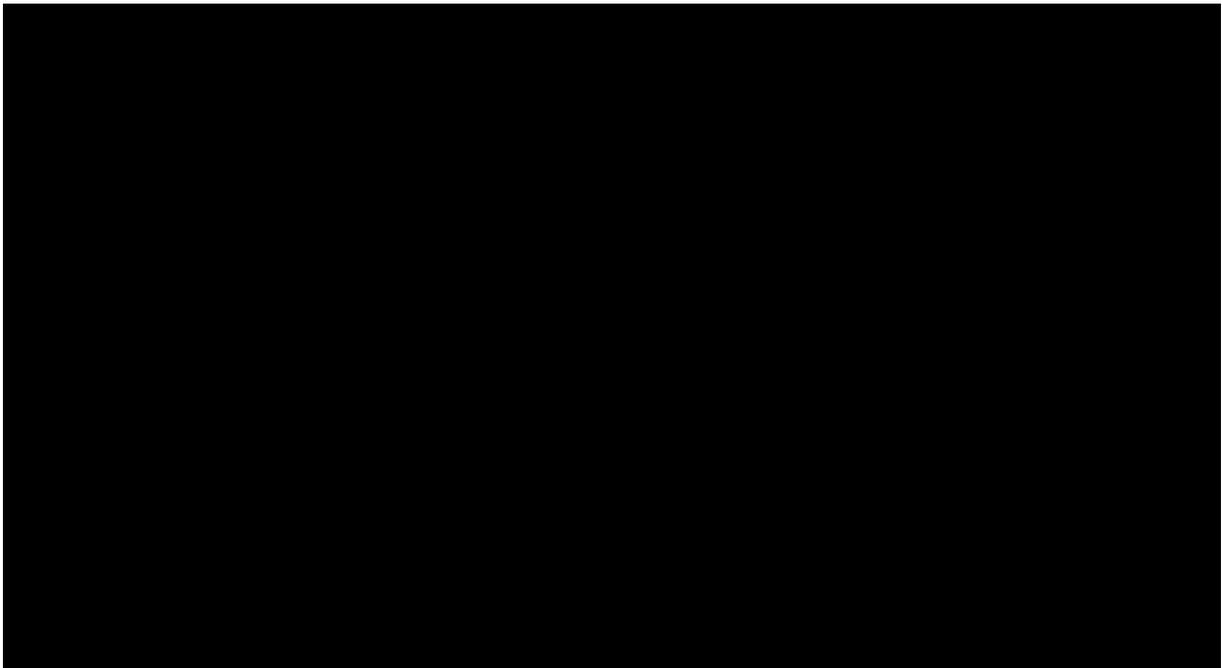
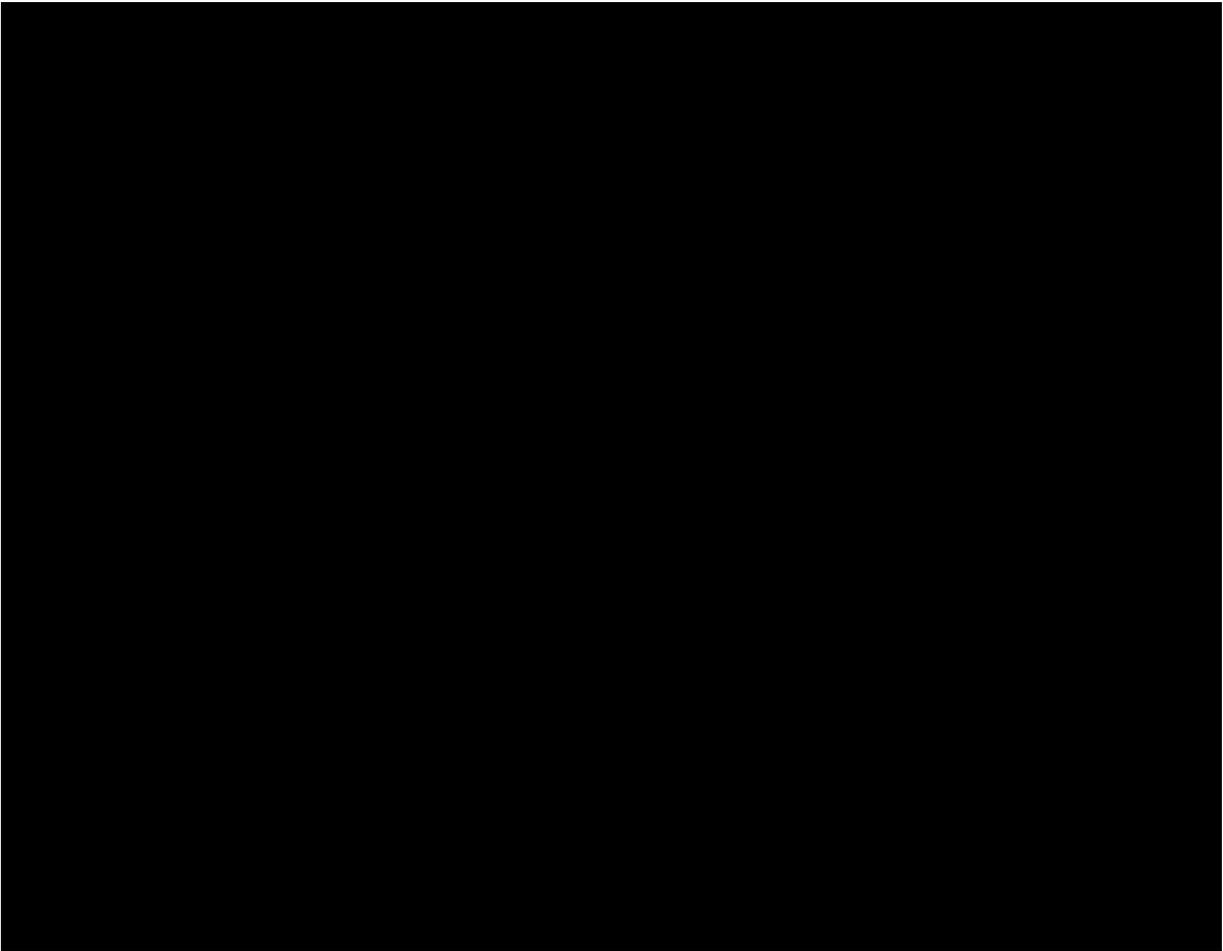
**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



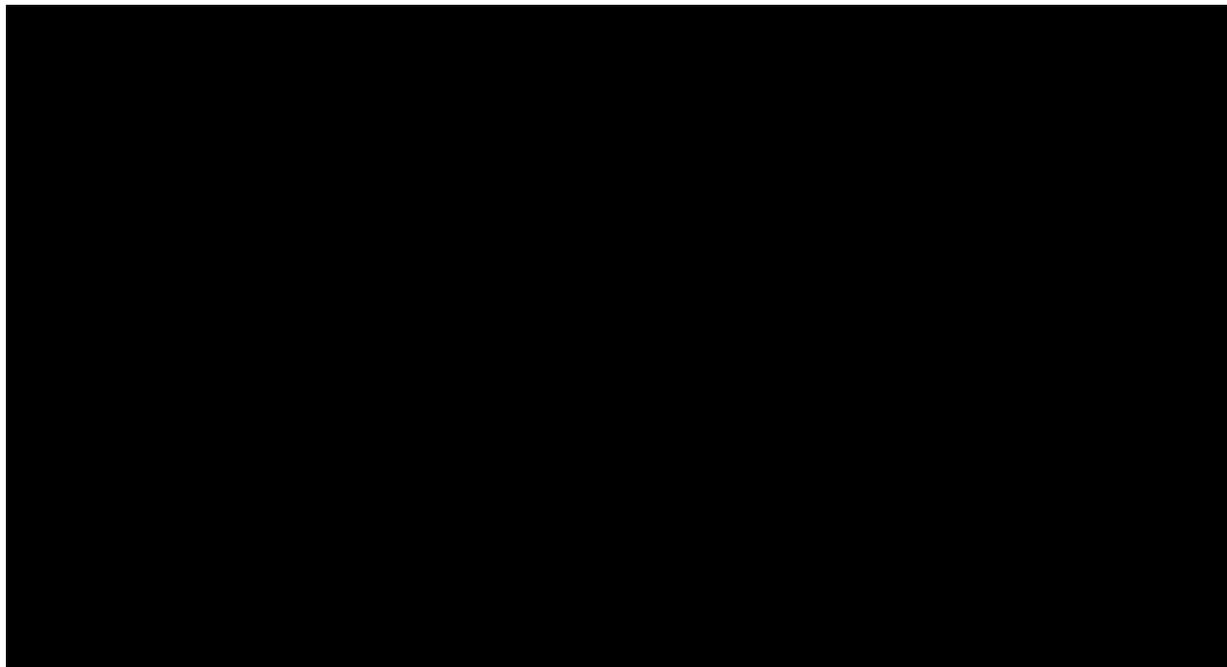
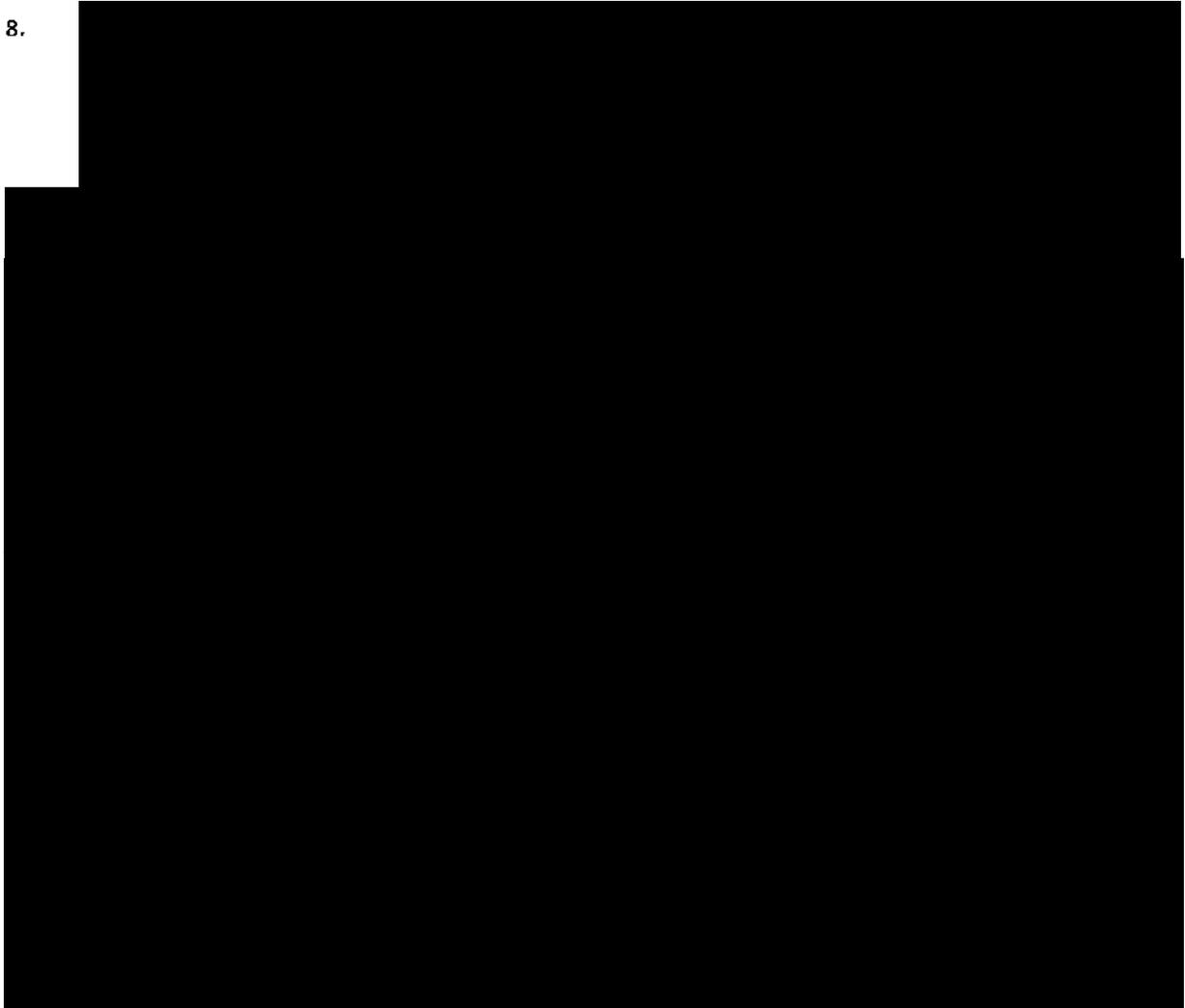


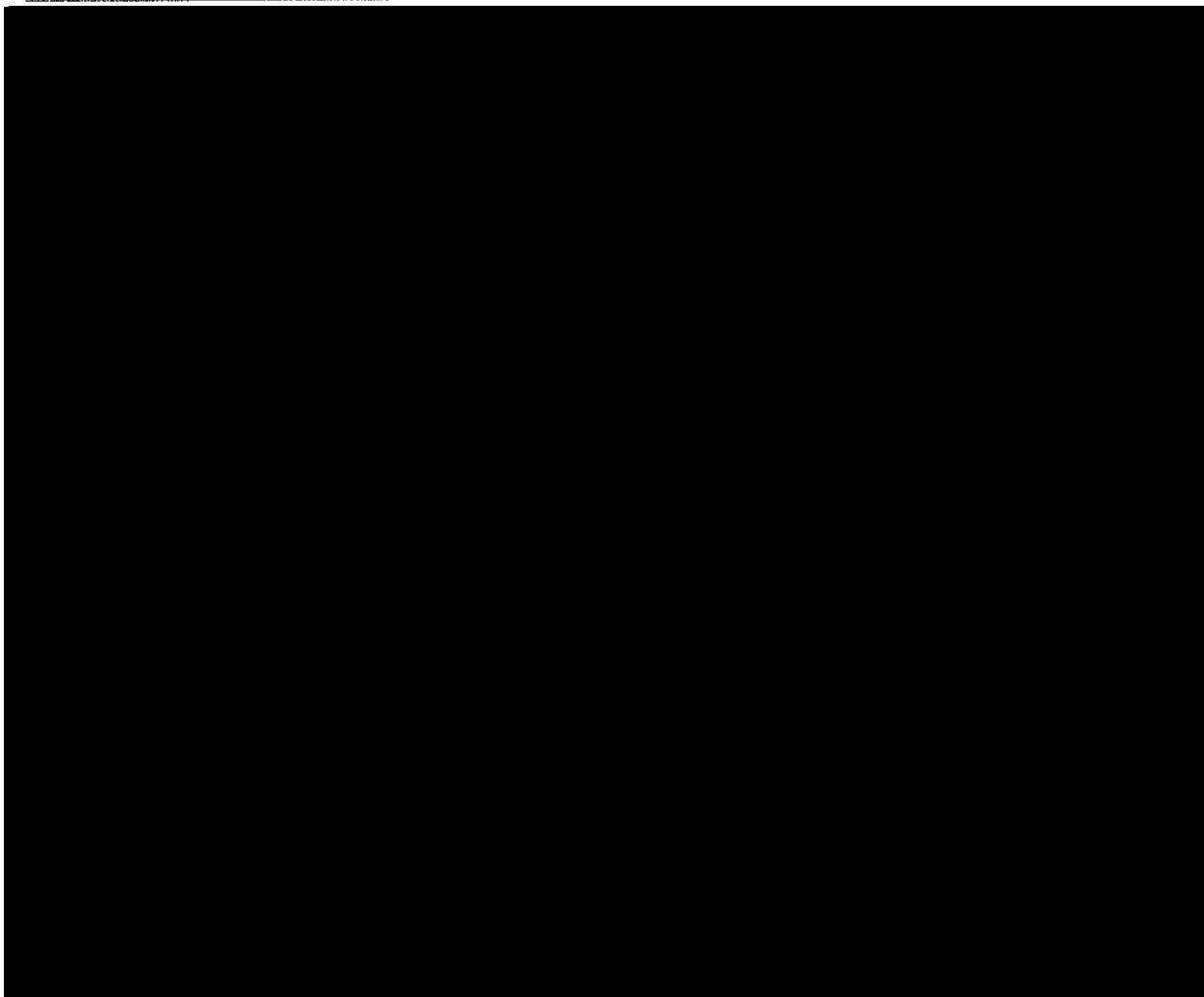
6.





8.





- 11. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'ÉDITION MUSICALE À LA COMMISSION DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS
  - 11.1 Sommaire exécutif
  - 11.2 Tableau des membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés



Cette recommandation s'inscrit en lien avec les modifications des règlements de la Commission du Disque et du Spectacle de variétés adoptées par le CA le 31 mars dernier. Il demande que le conseil entérine la recommandation pour la nomination de Monsieur Daniel Lafrance, à titre de représentant du secteur de l'Édition musicale.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

De nommer le membre recommandé dont le nom figure sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué, pour un mandat de deux ans se terminant le 28 septembre 2019.

**9. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LES EMPRUNTS À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ**

Le secrétaire mentionne qu'il s'agit d'une résolution annuelle standard qui nous est transmise par le ministère des Finances pour le financement des besoins de la SODEC. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

**10. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES - REMPLACEMENT DE POSTE AU CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (CNCT)**

- 10.1 Sommaire exécutif
- 10.2 Tableau des membres du CNCT
- 10.3 Curriculum vitae et biographie de monsieur Marcel Jean

Le président du CNCT présente la candidature recommandée pour le remplacement d'un membre qui a démissionné le 28 août dernier. Ce document ne suscite aucune question ni aucun commentaire.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer le membre recommandé dont le nom figure sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué, pour un mandat de deux ans se terminant le 28 septembre 2019.**

**12. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 12.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle
- 12.2 Comité des ressources humaines- composition actuelle

Tous les membres composant le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mesdames Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 28 septembre 2018.**

**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines Mesdames Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, pour un mandat d'un an se terminant le 28 septembre 2018.**

**13. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

- 13.1 Résultats des évaluations du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de la contribution du président du conseil.
  - 13.1.1 Tableau de compilation des résultats concernant le fonctionnement du CA ;
  - 13.1.2 Tableau de compilation des résultats concernant les comités ;
  - 13.1.3 Tableau de compilation des résultats concernant la contribution du président du CA ;

Le secrétaire réfère les membres aux tableaux des évaluations et aux commentaires qui y sont indiqués. Le président du conseil souligne que les membres sont plutôt satisfaits du fonctionnement du conseil et de ses comités.

13.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :

- 13.2.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> mars, 2017
- 13.2.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 1<sup>er</sup> mars 2017
- 13.2.3 Procès-verbal du comité d'audit du 27 février 2017

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des comités.

13.3 Engagements au 30 juin 2017 :

- 13.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
- 13.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés.
- 13.3.3 Direction générale des affaires internationales

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 juin 2017.

13.4 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Six contrats ont été octroyés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 septembre 2017.

13.5 Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

16. VARIA

Aucun sujet.

17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017 À 9 H

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 05.

19. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos suit la levée de la réunion.

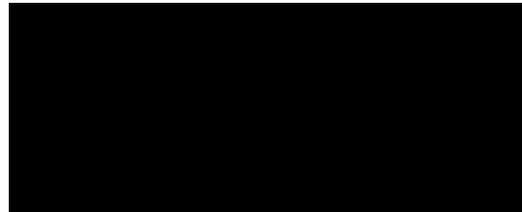
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

10<sup>e</sup> décembre 2017

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



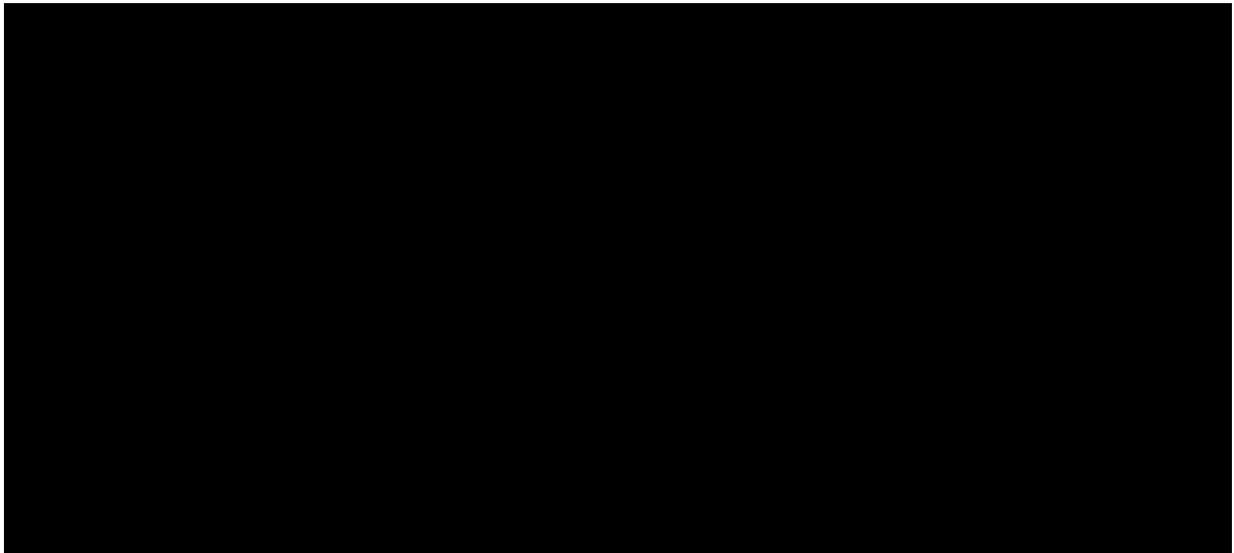
**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-ET-UNIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017, à 9 h

PRÉSENTS :



ABSENT :

IL Y A QUORUM:



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption du procès-verbal de la Société du 29 septembre 2017 [5 min] - *document en p.j.*
3. Mot du président du conseil [10 min]

4. Bureau de la présidente et chef de la direction [25 min]
  - 4.1 Rapport d'activités - *document en p.j.*
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
  - 5.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
  - 5.2 Suivi des demandes complétées- *document en p.j.*
7. [REDACTED]
8. Rapport du comité d'audit [30 min]
  - 8.1 Suivi – Évaluation des risques - *document en p.j.*
  - 8.2 Suivi – Relocalisation Au Pied-du-Courant
    - 8.2.1 Suivi du projet - *document en p.j.*
    - 8.2.2 Dépôt du Programme fonctionnel et technique pour information - *document en p.j.*
  - 8.3 Suivi – Audit Interne - *document en p.j.*
  - 8.4 Suivi budgétaire au 30 septembre 2017
    - 8.4.1 Présentation des résultats et des projections- *document en p.j.*
    - 8.4.2 Présentation PowerPoint - *document en p.j.*
    - 8.4.3 États des résultats par activité - *document en p.j.*
    - 8.4.4 États financiers trimestriels - *document en p.j.*
9. Planification stratégique et évaluation de programme [25 min] – *documents en p.j.*
  - 9.1 Sommaire exécutif
  - 9.2 Politique d'évaluation de programme et lancement de la planification stratégique
  - 9.3 Calendrier stratégique
10. Dossier musique – Vision et enjeux [15 min] – *document en p.j.*
11. Adoption d'une résolution concernant le nouveau programme d'aide aux entreprises spécialisées en production et en enregistrement de trames sonores musicales - [15 min] – *documents en p.j.*
  - 11.1 Sommaire exécutif
  - 11.2 Nouveau programme et explications
  - 11.3 Plan d'action pour la musique
12. [REDACTED]
13. Adoption des modifications aux programmes d'aide en scénarisation, production et promotion-diffusion [15 min] – *documents en p.j.*
  - 13.1 Sommaire exécutif
  - 13.2 Nouveau programme et explications
    - 13.2.1 Scénarisation
    - 13.2.2 Production
    - 13.2.3 Promotion et diffusion
14. Adoption d'une résolution concernant les emprunts à long terme de la Société [5 min] - *document en p.j.*
15. Dépôt de documents et points d'information :

- 15.1 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE) - *document en p.j.*
  - 15.2 Dépôt du procès-verbal du Comité d'audit du 6 juin 2017 - *document en p.j.*
  - 15.3 Engagements au 30 septembre 2017 - *documents en p.j.*:
    - 15.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 15.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 15.3.3 Affaires internationales
  - 15.4 Déclaration de la Direction- *document en p.j.*
  
  - 16. Varia
    - 16.1 Fonds Capital Culture Québec (FCCQ)
      - 16.1.1 Résolution modifiant le procès-verbal du 16 juin 2017, clarifiant les représentants de la SODEC au conseil d'administration du commandité du FCCQ - *document en p.j.*
      - 16.2 Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)
        - 16.2.1 Résolution ratifiant la nomination d'un représentant de la Société au Conseil d'administration du commandité du FICC - *document en p.j.*
  
  - 17. Prochaine réunion: 29 mars 2018 à 9 h
  
  - 18. Levée de la réunion
  
  - 19. Échange à huis clos
- 

## 19. ÉCHANGE À HUIS CLOS

Un échange à huis clos a lieu de 9 h à 9 h 35.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Le procès-verbal du 29 septembre 2017 ne suscite aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2017 tel quel.**

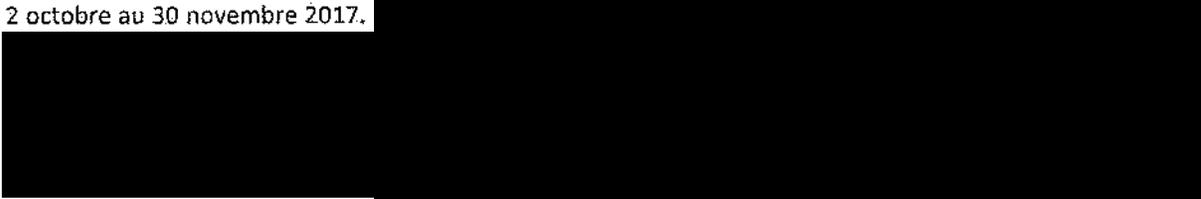
### 3. MOT DU PRÉSIDENT

Ce sujet a été traité lors de l'échange à huis clos.

### 4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

- Rapport d'activités

La présidente et chef de la direction réfère les membres au rapport écrit de ses activités pour la période du 2 octobre au 30 novembre 2017.



Au nom du conseil, Pierre Laporte remercie Mme Simard pour la façon dont elle a mené à bien les différents dossiers lors de son mandat.

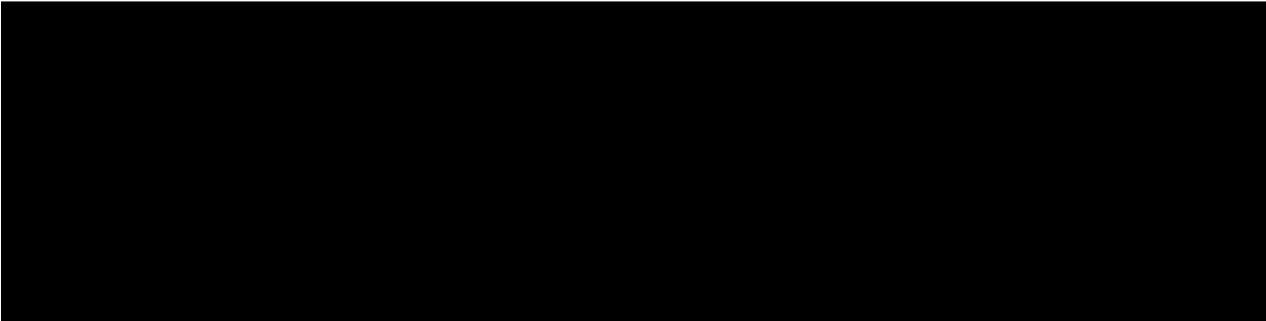
Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'adresser des félicitations à Madame Monique Simard, présidente et chef de la direction, pour souligner son apport au rayonnement de la SODEC au cours des quatre (4) dernières années.**

**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5.1** Suivi des demandes du CA

**5.2** Suivi des demandes complétées

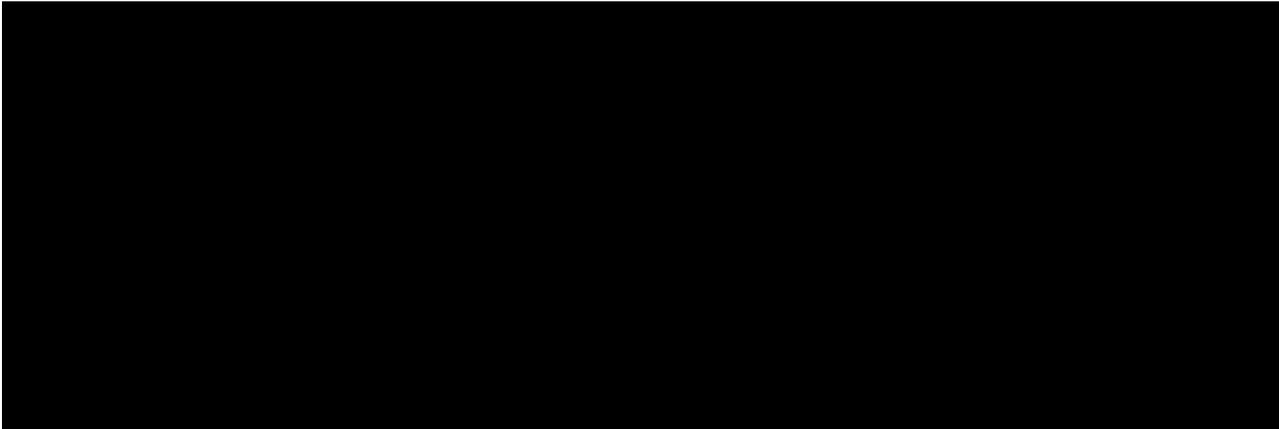


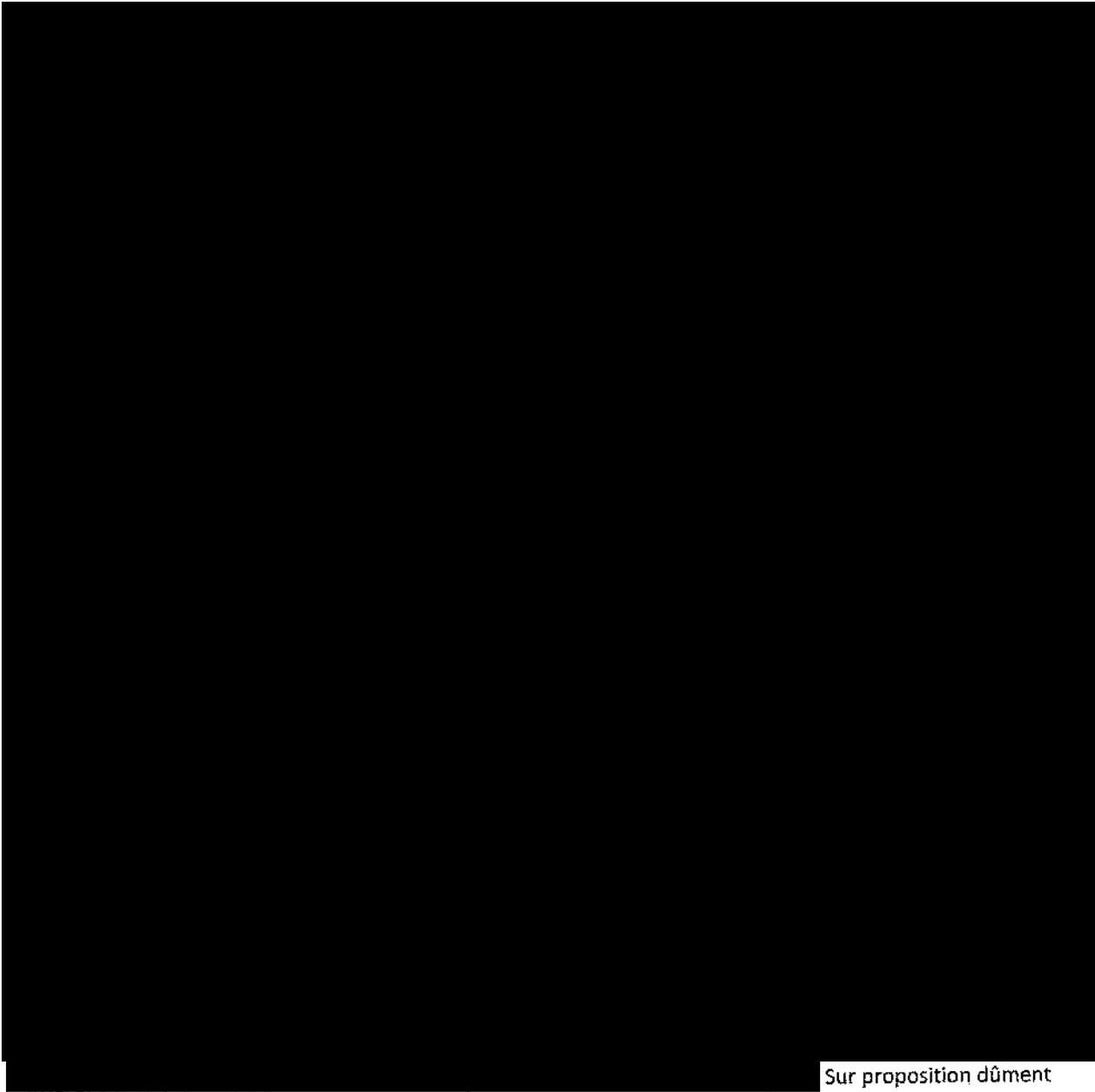
**9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DE PROGRAMME**

**9.1** Sommaire exécutif

**9.2** Politique d'évaluation de programme et lancement de la planification stratégique

**9.3** Calendrier stratégique





Sur proposition dûment

faite et appuyée, il est résolu :

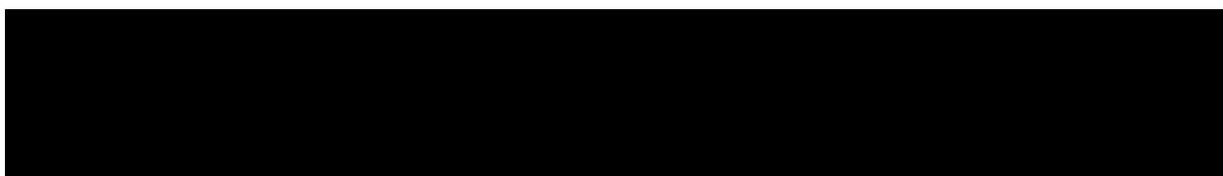
**De créer un comité d'évaluation de programme et de nommer Monsieur Pierre Laporte, en tant que président du comité, ainsi que Mmes Josée Robillard et Manon Trépanier membres de ce comité, pour un mandat se terminant le 30 novembre 2018.**



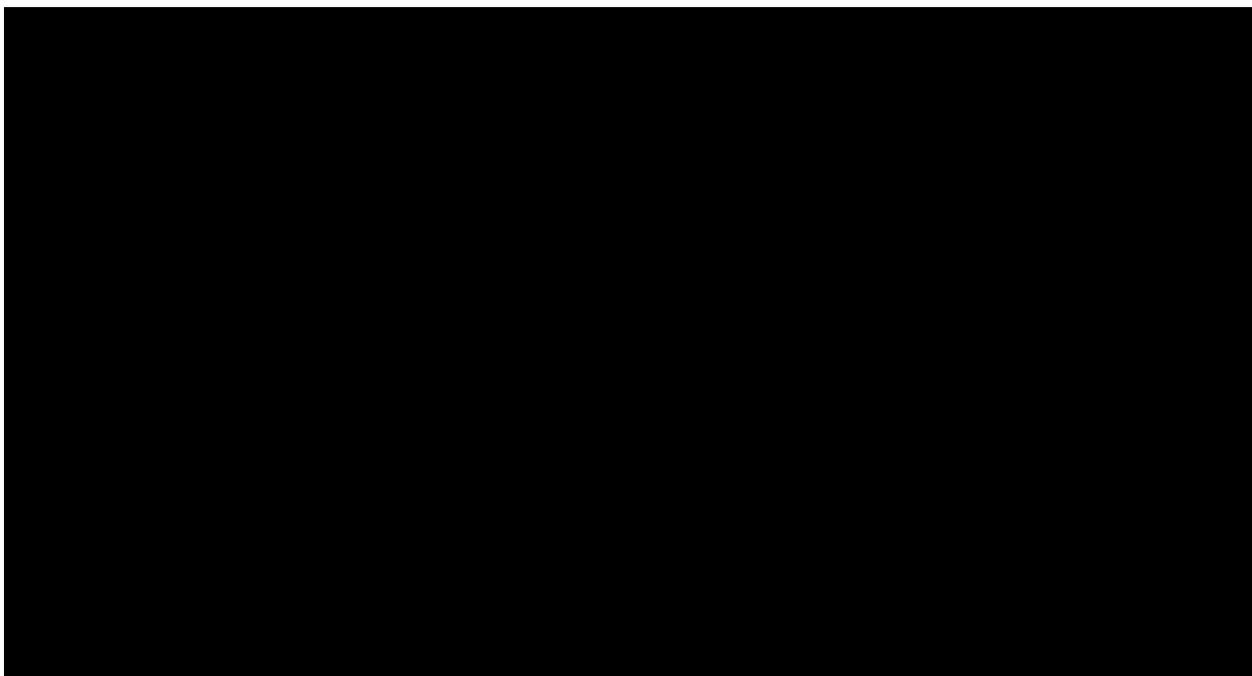
## **8. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

- 8.1** Suivi – Évaluation des risques
- 8.2** Suivi – Audit Interne
- 8.3** Suivi – Audit Interne

La présidente du comité fait rapport au conseil des sujets abordés à la réunion du 13 novembre; entre autres, le sujet concernant l'évaluation des risques. [REDACTED]



- 8.4 Suivi – Relocalisation Au Pied-du-Courant
  - 8.4.1 Suivi du projet
  - 8.4.2 Dépôt du Programme fonctionnel et technique pour information

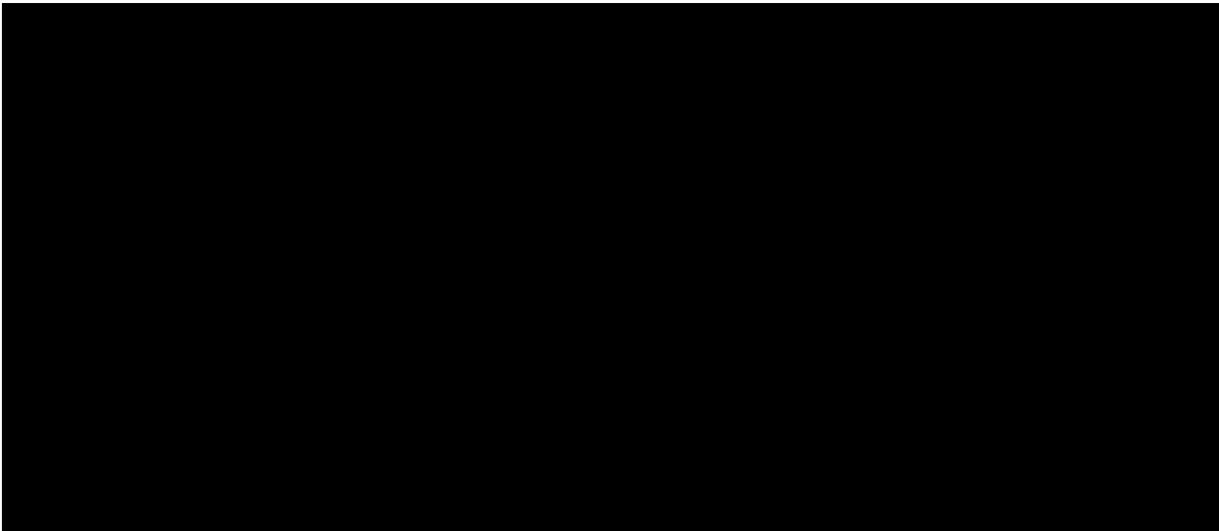


- 8.5 Suivi budgétaire au 30 septembre 2017
  - 8.5.1 Présentation des résultats et des projections
  - 8.5.2 Présentation PowerPoint
  - 8.5.3 États des résultats par activité
  - 8.5.4 États financiers trimestriels

La directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier présente le document. [REDACTED]



**10. DOSSIER MUSIQUE - VISION ET ENJEUX**



11. **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LE NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SPÉCIALISÉES EN PRODUCTION ET EN ENREGISTREMENT DE TRAMES SONORES MUSICALES**

- 11.1 Sommaire exécutif
- 11.2 Nouveau programme et explications
- 11.3 Plan d'action pour la musique

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'approuver tel quel le nouveau programme pilote : *Aide aux entreprises spécialisées en production et en enregistrement de trames sonores musicales*, dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander son approbation à la ministre de la Culture et des Communications.**

**13. ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'AIDE EN SCÉNARISATION, PRODUCTION ET PROMOTION-DIFFUSION**

- 13.1** Sommaire exécutif
- 13.2** Nouveau programme et explications
  - 13.2.1** Scénarisation
  - 13.2.2** Production
  - 13.2.3** Promotion et diffusion

La directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle rappelle que toutes les propositions ont été soumises au CNCT. Elle enchaîne avec la présentation des documents et souligne que la direction a procédé à des modifications de ses programmes d'aide en scénarisation, production, promotion et diffusion. Elle souligne l'évolution de notre industrie cinématographique ainsi que la nécessité de rendre compte, dans tous nos volets d'aide, des mesures favorisant la parité, qui furent approuvées en juin 2017 et qui nous ont dicté quelques changements à nos programmes d'aide. Elle poursuit avec les modifications apportées en scénarisation, qui est une suite logique aux programmes d'aide en scénarisation de la règle paritaire du « 1 + 1 », déjà appliquée en production pour les longs métrages de fiction. Elle souligne l'abolition, en scénarisation aide corporative, du plafond de 49 % au financement des frais admissibles

En conséquence, pour les motifs exposés, il est résolu :

**D'approuver telles quelles les modifications apportées aux programmes d'aide en scénarisation, production, promotion et diffusion, de la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle, dont un exemplaire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de recommander son approbation à la ministre de la Culture et des Communications.**

**14. RÉSOLUTION CONCERNANT LES EMPRUNTS À LONG TERMÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Le secrétaire mentionne qu'il s'agit d'une résolution annuelle standard qui nous est transmise par le ministère des Finances pour le financement des besoins de la SODEC. Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution concernant les emprunts à long terme de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

- 15.1** Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Quatre (4) contrats ont été octroyés entre le 16 septembre et le 15 novembre 2017.

- 15.2** Dépôt du procès-verbal du comité d'audit du 6 juin 2017

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal du comité d'audit du 6 juin 2017.

**15.3 Engagements au 30 septembre 2017**

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 septembre 2017.

**15.4 Déclaration de la direction**

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**16. VARIA**

**16.1 Fonds Capital Culture Québec (FCCQ)**

**16.1.1 Résolution modifiant le procès-verbal du 16 juin 2017, clarifiant les représentants de la SODEC au conseil d'administration du commandité du FCCQ.**

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De modifier la résolution du procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2017 désignant les représentants de la SODEC au conseil d'administration de Gestion Fonds Capital Culture Québec inc. (commandité du FCCQ) afin :**

**De désigner le président et chef de la direction et le directeur général du financement et des mesures fiscales comme administrateurs de Gestion.**

**D'autoriser le président et chef de la direction à poser tout acte et signer pour et au nom de la SODEC tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes, incluant la désignation d'un membre conjointement avec le Fonds qui agira comme président du conseil d'administration de Gestion, ainsi qu'un représentant sur le Comité consultatif d'investissements du FCCQ, lequel représentant doit obligatoirement être également membre du conseil d'administration de Gestion.**

**16.2 Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)**

**16.2.1 Résolution ratifiant la nomination d'un représentant de la Société au conseil d'administration du commandité du FICC**

**ATTENDU QUE la SODEC est un commanditaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications (société en commandite) (ci-après le « FICC »);**

**ATTENDU QUE Gestion du fonds d'investissement de la culture et des communications inc. agit à titre de commandité du FICC (ci-après le « commandité »);**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De ratifier la nomination du directeur général du financement et des mesures fiscales, à titre de deuxième représentant de la SODEC au conseil d'administration du commandité.**

**Que le président et chef de la direction de la SODEC est autorisé à désigner une personne siégeant au comité consultatif d'investissement du FICC lorsque requis.**

16.3 Démission d'un administrateur

Le président du conseil

Il souligne la contribution significative de M. Bouchard aux travaux du conseil et le remercie de sa collaboration et de son dévouement. Les membres tour à tour remercient et saluent M. Bouchard.

**17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : JEUDI 29 MARS 2018 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

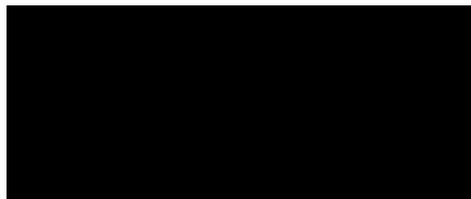
**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 40.

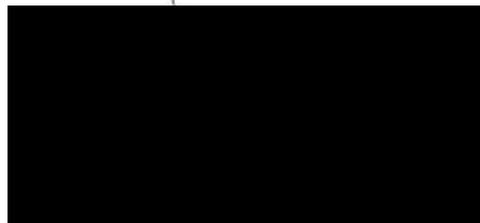
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :

APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

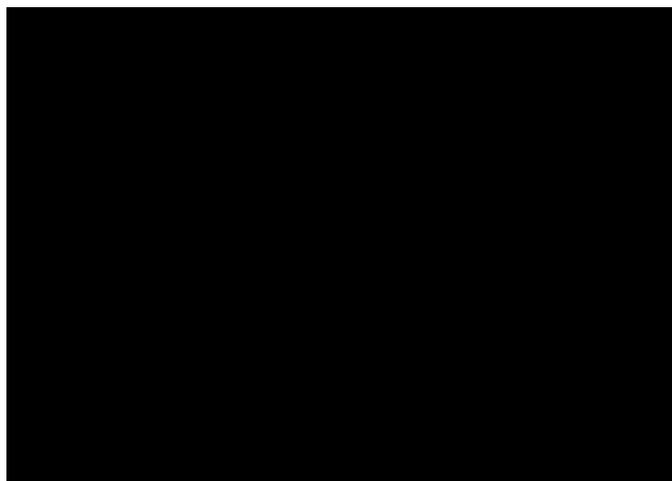


29 mars 2018



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-TROISIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Jeudi 29 mars 2018, à 8 h 30

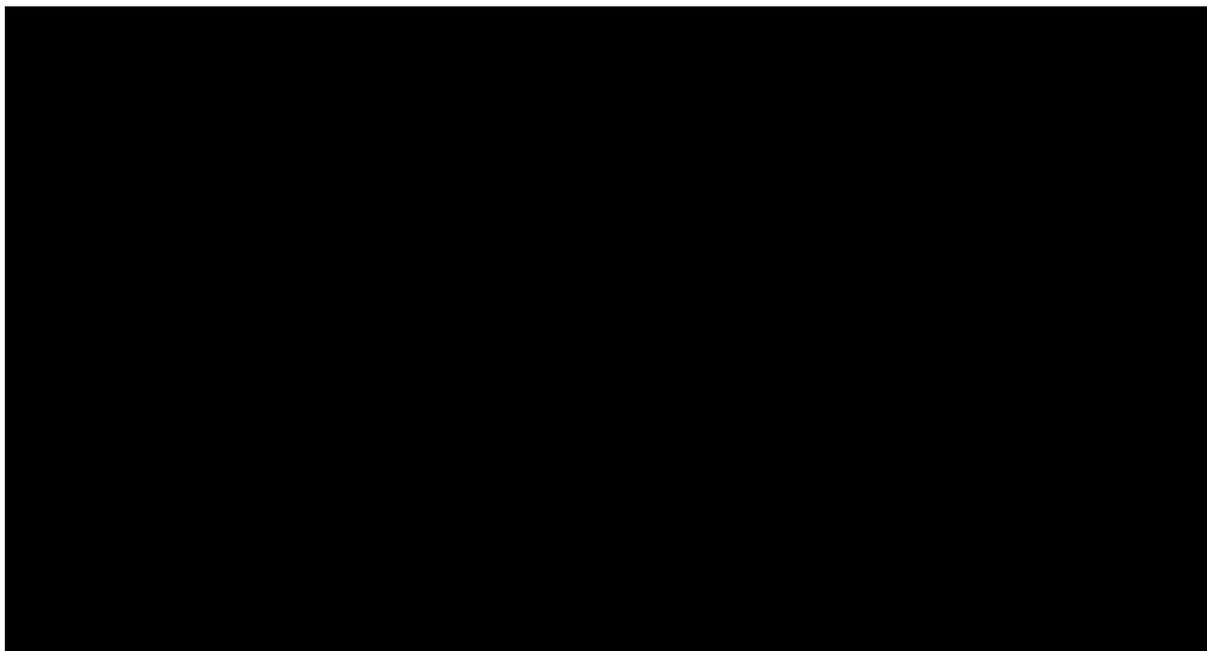
PRÉSENTS :



ABSENT :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min.] - *documents en p.j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 14 novembre 2017 - projet ;
  - 2.2 Procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2017 - projet ;
  - 2.3 Procès-verbal du 20 février 2018 - projet ;
3. Mot du président du conseil [10 min]
4. Bureau de la présidente et chef de la direction [20 min]
  - 4.1 Mot de la présidente et chef de la direction
  - 4.2 Rapports d'activités des directions générales - *document en p.j.*
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
  - 5.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
  - 5.2 Suivi des demandes complétées- *document en p.j.*
6. Rapport du comité d'audit [20 min]
  - 6.1 Audit interne
  - 6.2 Gestion des risques
  - 6.3 Relocalisation au Pied-du-Courant (suivi du projet) – *document en p.j.*
  - 6.4 Suivi budgétaire au 31 décembre 2017 et projections au 31 mars 2018 – *documents en p.j.*
    - 6.4.1 Présentation des résultats et des projections - *document en p.j.*
    - 6.4.2 Résultats au 31 décembre 2017
    - 6.4.3 États financiers au 31 décembre 2017
  - 6.5 Présentation du budget 2018-2019 – *documents en p.j.*
    - 6.5.1 Budget 2018-2019 - présentation powerpoint
    - 6.5.2 Présentation du budget 2018-2019
    - 6.5.3 Budget préliminaire 2018-2019
7. Rapport du comité des ressources humaines [10 min]
8. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [10 min]
9. Rapport du comité d'évaluation de programme et planification stratégique [20 min] – *documents en p.j.*
  - 9.1 Sommaire exécutif - mandat
  - 9.2 Mandat du comité
  - 9.3 Sommaire exécutif – politique d'évaluation de programme
  - 9.4 Adoption de la politique d'évaluation de programme
10. Fonds Capital Culture Québec (FCCQ) [20 min.] - *documents en p.j.*
  - 10.1 Modifications à la politique d'investissement
  - 10.2 Appel de versement
11. Volet d'aide aux librairies agréées et Plan d'action du livre [20 min.] – *documents en p.j.*
  - 11.1 Sommaire exécutif
  - 11.2 Volets d'aide aux librairies agréées et Plan du livre
12. Commissions professionnelles - Remplacement de postes au Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) [5 min] - *documents en p.j.*
  - 12.1 Sommaire exécutif
  - 12.2 Tableau des membres du CNCT
  - 12.3 Curriculum vitae et biographies des nouveaux membres proposés

- 12.3.1 Curriculum vitae de Sylvie Lussier
  - 12.3.2 Curriculum vitae de Charles Olivier Michaud
  - 12.3.3 Curriculum vitae de Marie-Pierre Rodier
  - 12.3.4 Curriculum vitae de Luc Déry
- 13. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [5 min.]
    - 13.1 Comité d'audit- composition actuelle - *document en p.j.*
  - 14. Résolutions [5 min.] - *documents en p.j.*
    - 14.1 Modifiant le règlement de régie interne
    - 14.2 Modifiant les signataires de la Société
  - 15. Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration 2018-2019 [5 min]
    - 15.1 Calendrier des réunions du CA 2018-2019 - *document en p.j.*
    - 15.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2018-2019 - *document en p.j.*
  - 16. Adoption du programme annuel de travail 2018-2019 [5 min] - *document en p.j.*
  - 17. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p.j.* :
    - 17.1 Contrats de services de 25 k \$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 17.2 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information
    - 17.3 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 17.3.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 7 juin 2017
      - 17.3.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 7 juin 2017
      - 17.3.3 Procès-verbal du comité d'audit du 20 décembre 2017
    - 17.4 Engagements au 31 décembre 2017 :
      - 17.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 17.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 17.4.3 Direction générale des affaires internationales
    - 17.5 Déclaration de la Direction
  - 18. Varia
  - 19. Prochaine réunion: 15 juin 2018 à 9 h
  - 20. Levée de la réunion
  - 21. Échange à huis clos
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

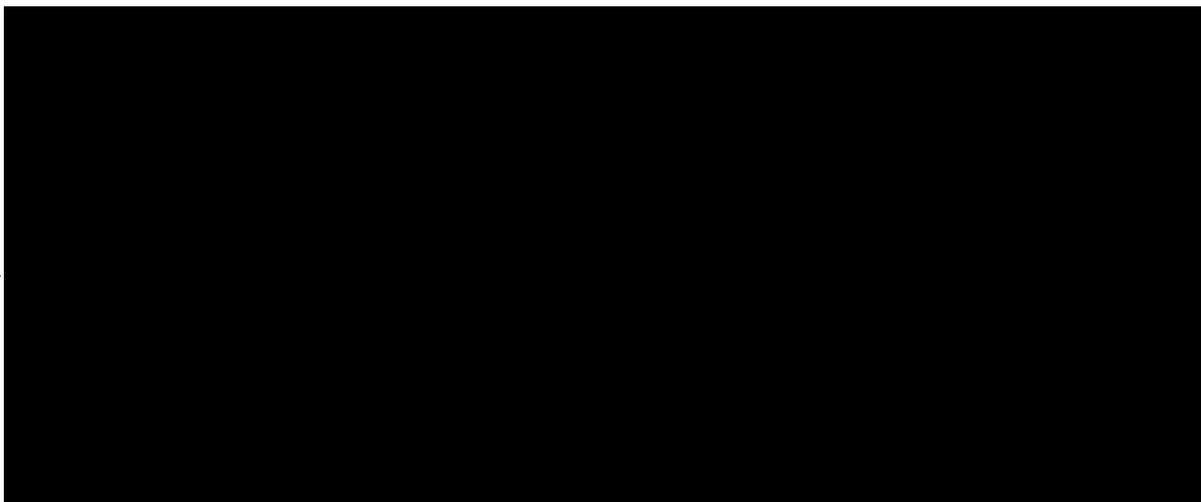
**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Les procès-verbaux des 14 novembre 2017, 1<sup>er</sup> décembre 2017 et 20 février 2018 ne suscitent aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 14 novembre 2017, 1<sup>er</sup> décembre 2017 et 20 février 2018 tels quels.**

### **3. MOT DU PRÉSIDENT**

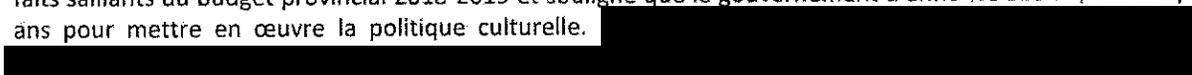
Au nom des administrateurs, le président du conseil souhaite la plus cordiale des bienvenues à la nouvelle présidente et chef de la direction, Mme Louise Lantagne, et lui offre tous ses vœux de succès. Par la suite, le président du conseil adresse ses remerciements à Mme Suzie Bouchard pour s'être acquittée des tâches de présidente et chef de la direction par intérim.



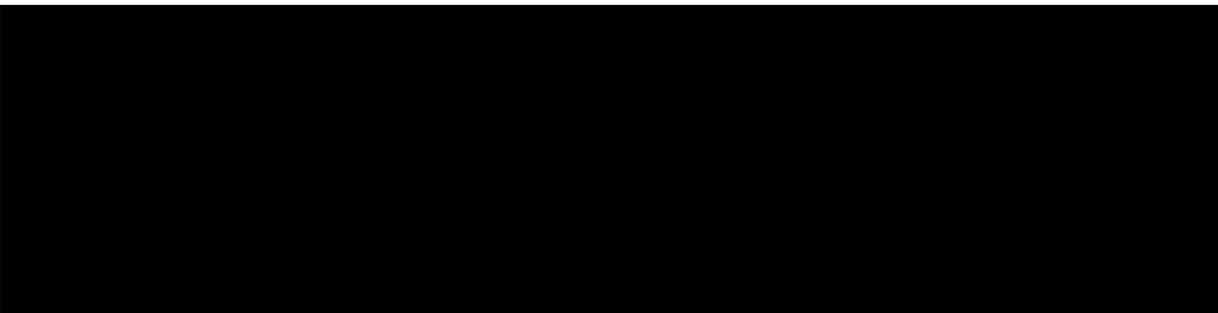
### **4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

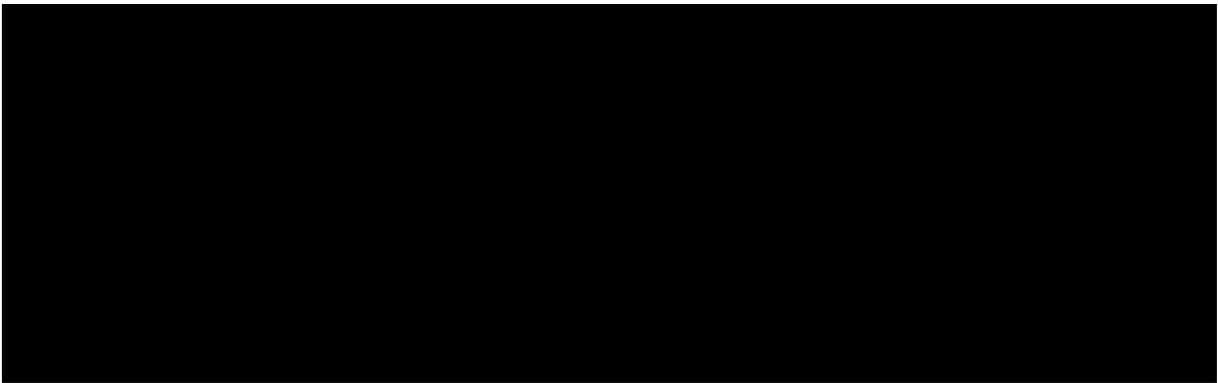
#### **4.1 Mot de la présidente**

La présidente et chef de la direction remercie le président de ses bons vœux et assure le conseil de son entière collaboration. Elle invite les membres à prendre connaissance de la note déposée concernant les faits saillants du budget provincial 2018-2019 et souligne que le gouvernement a annoncé 539 M\$ sur cinq ans pour mettre en œuvre la politique culturelle.



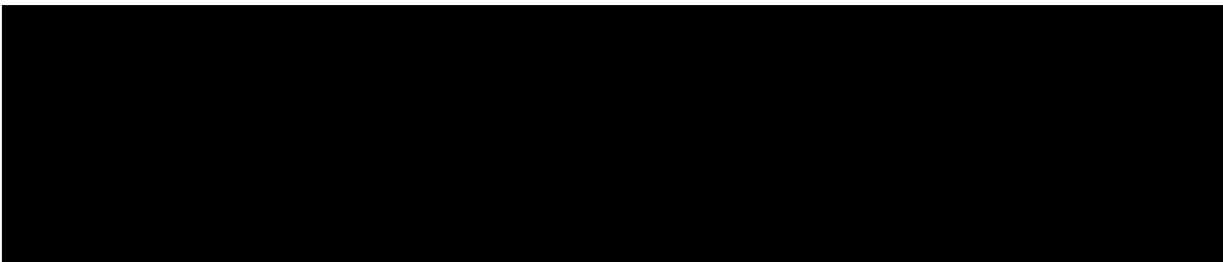
#### **4.2 Rapport d'activités des directions générales**





**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

5.1 Tableau - Suivi des demandes du conseil d'administration



5.2 Tableau - Suivi des demandes complétées

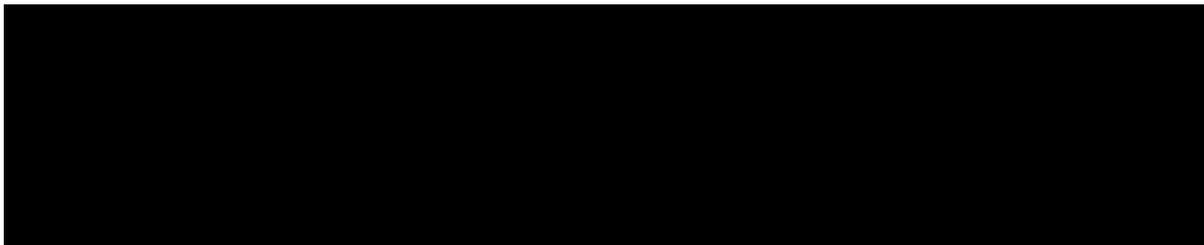
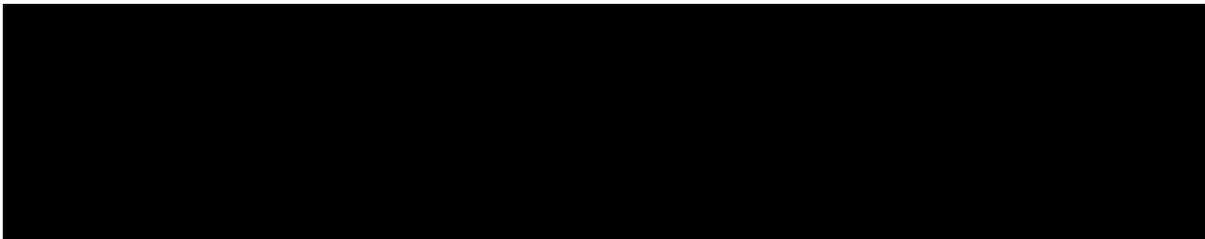
Les membres ont pris connaissance du tableau des demandes complétées et le document ne suscite aucune question.



**10. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**

10.1 Modifications à la politique d'investissement

10.2



**MODIFICATIONS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

ATTENDU QUE, concurremment au contrat de société en commandite constituant la société Fonds Capital Culture Québec, société en commandite (ci-après appelée « FCCQ »), intervenu le 7 novembre 2011, les commanditaires, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ci-après appelé : « Fonds ») et Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée : « SODEC »), ont adopté une politique d'investissement établissant les normes en matière d'investissement;

ATTENDU QUE conformément au Discours sur le budget du 28 mars 2017 et afin d'offrir un produit adapté au secteur de l'animation, Fonds et SODEC souhaitent modifier la politique d'investissement pour y ajouter deux (2) produits financiers, à savoir « Garantie sur crédit bancaire d'anticipation (GAP) – Série animation jeunesse » et « Garantie sur crédit bancaire d'anticipation (GAP) – Film animation jeunesse » ;

ATTENDU QUE SODEC, concurremment à la présente résolution, présente à son conseil d'administration une résolution pour l'autoriser à consentir à la modification de la politique d'investissement de la société en commandite;

ATTENDU QUE la politique d'investissement ne peut être modifiée qu'à la suite du consentement unanime des commanditaires Fonds et SODEC;

ATTENDU QUE SODEC, en sa qualité de commanditaire du FCCQ, doit obtenir l'autorisation de son conseil d'administration pour consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement;

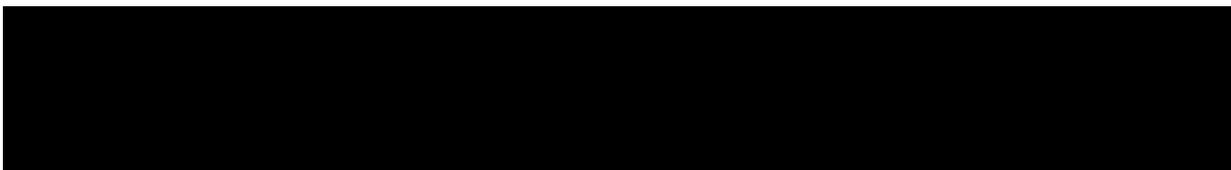
Pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu à l'unanimité :

**D'autoriser SODEC à consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement du FCCQ afin d'y ajouter à l'article 3 les produits financiers de garantie qui sont détaillés dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

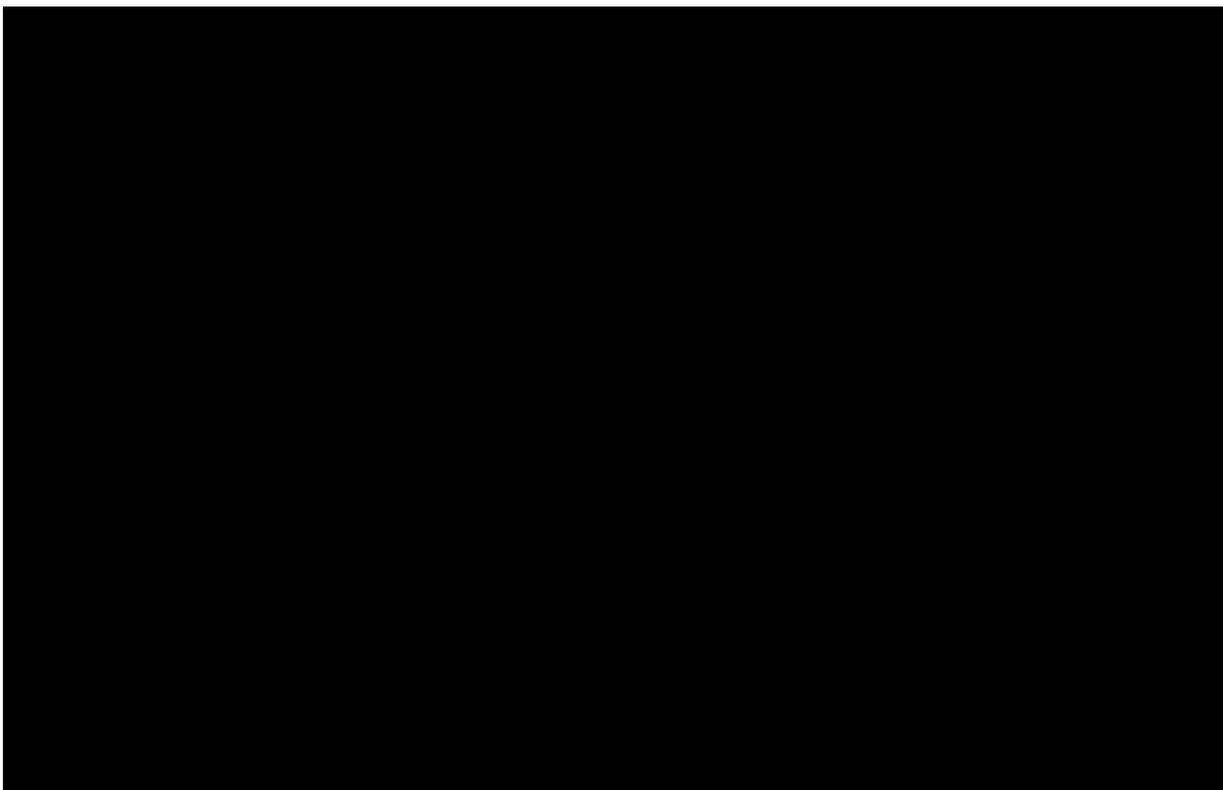


**8. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**



**11. VOLET D'AIDE AUX LIBRAIRIES AGRÉÉES ET PLAN D'ACTION DU LIVRE**

- 11.1 Sommaire exécutif
- 11.2 Volets d'aide aux librairies agréées



6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

6.1 Audit interne

6.2 Gestion des risques

6.3 Relocalisation au Pied-du-Courant (suivi du projet)

6.4 Suivi budgétaire au 31 décembre 2017 et projections au 31 mars 2018

6.4.1 Présentation des résultats et des projections

6.4.2 Résultats au 31 décembre 2017

6.4.3 États financiers au 31 décembre 2017

La directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier débute sa présentation. Les faits marquants du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 19 février 2018 sont présentés.

poursuit avec l'analyse des résultats.

- 6.5 Présentation du budget 2018-2019
  - 6.5.1 Budget 2018-2019 - présentation powerpoint
  - 6.5.2 Présentation du budget 2018-2019
  - 6.5.3 Budget préliminaire 2018-2019

[REDACTED] commente le document. [REDACTED]

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le budget préliminaire 2018-2019 de la société tel que présenté.**

[REDACTED]

**9. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE PROGRAMME ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

- 9.1 Sommaire exécutif – mandat
  - 9.2 Mandat du comité
  - 9.3 Sommaire exécutif – politique d'évaluation de programme
  - 9.4 Adoption de la politique d'évaluation de programme
- [REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la politique d'évaluation de programme de la société tel que présenté.**

**12. COMMISSION PROFESSIONNELLES - REMPLACEMENT DE POSTES AU CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (CNCT) -**

- 12.1 Sommaire exécutif
- 12.2 Tableau des membres du CNCT
- 12.3 Curriculum vitae et biographies des nouveaux membres proposés
  - 12.3.1 Curriculum vitae de Sylvie Lussier
  - 12.3.2 Curriculum vitae de Charles Olivier Michaud
  - 12.3.3 Curriculum vitae de Marie-Pierre Rodier
  - 12.3.4 Curriculum vitae de Luc Déry

Le président du CNCT présente les quatre candidatures recommandées pour les remplacements de quatre membres dont le mandat est échu. Ce document ne suscite aucune question ni aucun commentaire.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer les membres recommandés dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat de deux ans se terminant le 28 mars 2020.**

**13. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 12.1 Comité d'audit - composition actuelle

Tous les membres composant le comité d'audit et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité d'audit, Mesdames Josée Robillard, Denise Arsenault et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 28 mars 2019.**

**14. RÉOLUTIONS**

- 14.1 Modifiant le règlement de régie interne

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant le règlement de régie interne de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

14.2 Modifiant les signataires de la Société

Ces modifications à la directive des signataires font suite à la modification apportée à la résolution précédemment adoptée.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter les modifications à la directive des signataires dont un exemplaire est joint à la présente telles quelles.**

15. **ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019**

15.1 Calendrier des réunions du CA 2018-2019

15.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2018-2019 -

À la demande d'un membre du conseil, il est convenu à l'unanimité de déplacer la réunion du 25 septembre au 5 octobre 2018. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le calendrier annuel des réunions du conseil d'administration 2018-2019 avec les modifications apportées séance tenante.**

16. **ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2018-2019**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du conseil d'administration 2018-2019 tel quel.**

17. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

17.1 Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Onze (11) contrats ont été octroyés entre le 16 novembre 2017 et le 21 mars 2018.

17.2 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information

Le conseil prend acte du dépôt du tableau annuel des demandes d'accès à l'information.

17.3 Dépôt de procès-verbaux des comités

16.3.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 7 juin 2017

16.3.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 7 juin 2017

16.3.3 Procès-verbal du comité d'audit du 20 décembre 2017

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux déposés.

17.4 Engagements au 31 décembre 2017

16.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle

16.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés

16.4.3 Direction générale des affaires internationales

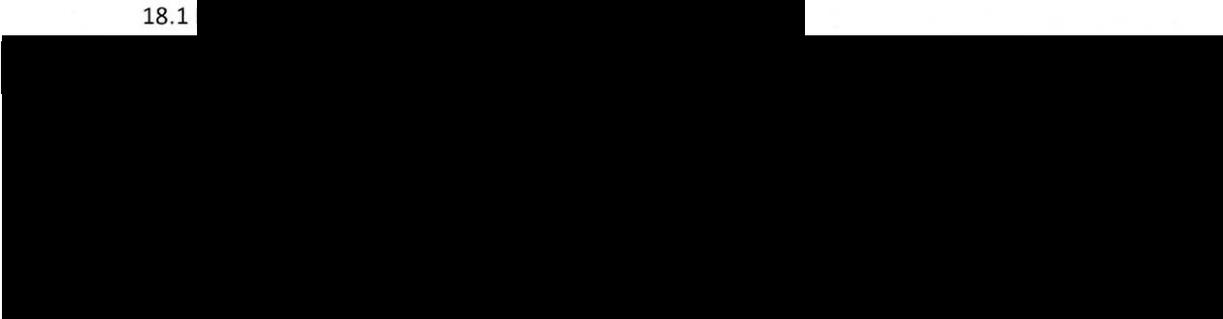
Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 31 décembre 2017.

17.5 Déclaration de la direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**18. VARIA**

18.1



**19. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 15 JUIN 2018 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus. Les membres du conseil souhaitent que la durée des réunions soit augmentée afin de permettre plus de temps pour discuter des sujets. Cette demande sera discutée avec le président du conseil.

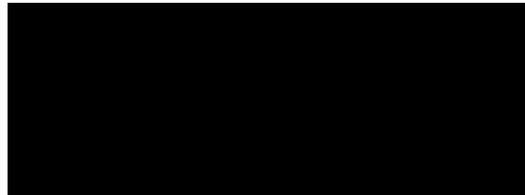
**20. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 55.

**21. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

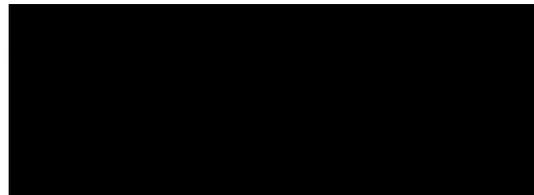
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

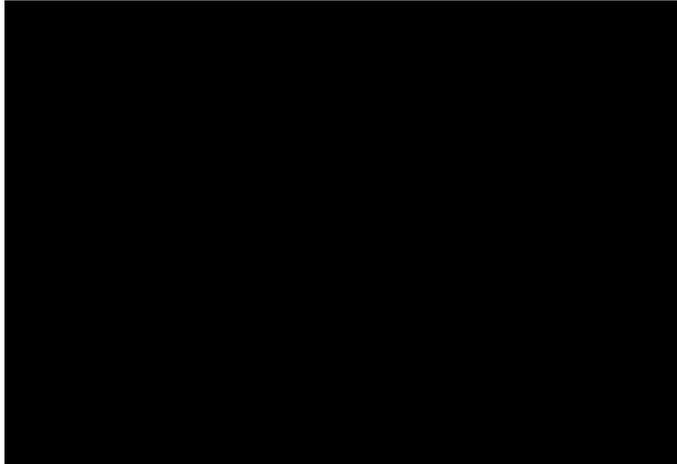
3 octobre 2018

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Mercredi 2 mai 2018, à 17 h

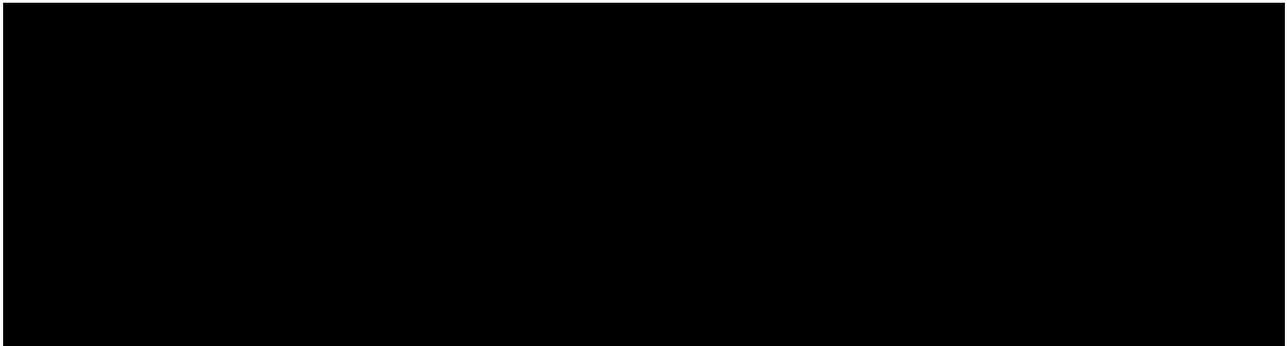
Présents :



ABSENTS

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Résolution autorisant la SODEC à signer tout document dans le cadre de l'acquisition des immeubles « Au-Pied-du-Courant » et la « Maison du Gouverneur »; [30 min.] - documents en p.j.
3. Résolution modifiant le régime d'emprunts de la SODEC valide jusqu'au 31 mai 2018 et concernant les emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit [30 min.] - document en p.j.

4. Prochaine réunion : vendredi 15 juin 2018 à 9 h
  5. Levée de la réunion
- 

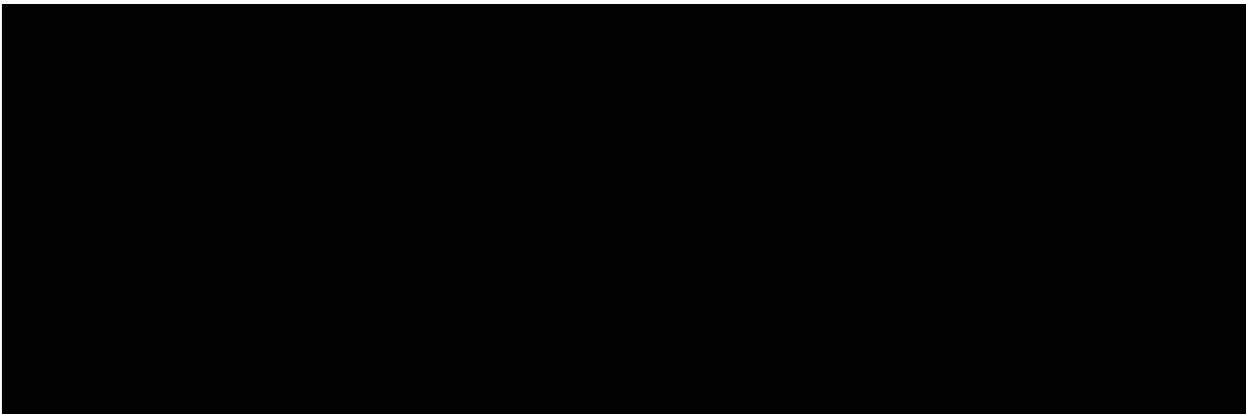
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

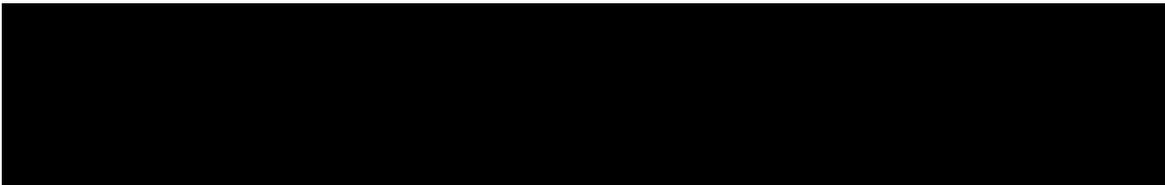


**2. RÉOLUTION AUTORISANT LA SODEC À SIGNER TOUT DOCUMENT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES IMMEUBLES « AU-PIED-DU-COURANT » ET LA « MAISON DU GOUVERNEUR »**



**RÉOLUTION AUTORISANT LA SODEC À SIGNER TOUT DOCUMENT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES IMMEUBLES « AU-PIED-DU-COURANT » ET LA « MAISON DU GOUVERNEUR ».**

**ATTENDU QUE** le 26 mai 2017 le conseil d'administration de la SODEC a autorisée la SODEC à signer l'acte de vente et la convention d'indivision avec la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désigné « **Télé-Québec** ») lors de l'obtention du décret autorisant la SODEC à acquérir les immeubles « *Au-Pied-du-Courant* » et la « *Maison du Gouverneur* » situés au 901-905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec) H2K 3V9 (numéro de lot : 1424735) (ci-après collectivement désigné les « **Immeubles** »);



ATTENDU QU'il y a lieu d'étendre l'autorisation de signature consentie à la SODEC par résolution du conseil d'administration adoptée le 26 mai 2017 relativement à l'acquisition des Immeubles afin de permettre la finalisation de l'acquisition des Immeubles conformément aux modalités applicables ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu :

QUE la SODEC soit autorisée à signer, en plus de l'acte de vente et de la convention d'indivision avec Télé-Québec, tout document en lien avec l'acquisition des Immeubles conformément au décret 632-2017, dont notamment mais non limitativement, [REDACTED]  
[REDACTED]

**3. RÉOLUTION MODIFIANT LE RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SODEC VALIDE JUSQU'AU 31 MAI 2018 ET CONCERNANT LES EMPRUNTS À COURT TERME OU PAR VOIE DE MARGE DE CRÉDIT**

**RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SODEC VALIDE JUSQU'AU 31 MAI 2018 ET CONCERNANT LES EMPRUNTS À COURT TERME OU PAR VOIE DE MARGE DE CRÉDIT ».**

ATTENDU QUE le 4 février 2011, la Société de développement des entreprises culturelles a adopté la résolution numéro 37-11, telle que modifiée par la résolution numéro 42-12 le 23 mars 2012 et la résolution numéro 32-14 le 14 mars 2014, instituant un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mai 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas [REDACTED] conformément aux caractéristiques et limites qui y sont établies;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 339-2011 du 30 mars 2011, tel que modifié par le décret numéro 836-2012 du 1<sup>er</sup> août 2012 et par le décret numéro 474-2014 du 28 mai 2014, le gouvernement a autorisé la Société de développement des entreprises culturelles à instituer ce régime d'emprunts et a approuvé les caractéristiques et limites énoncées à la résolution précitée;

**ATTENDU QUE** la Société de développement des entreprises culturelles souhaite modifier ce régime d'emprunts afin de majorer le montant total autorisé des emprunts à conclure à [REDACTED] représentant une majoration de [REDACTED] et de reporter la date d'échéance de ce régime d'emprunts au 31 mai 2021;

**ATTENDU QUE** la Société de développement des entreprises culturelles souhaite obtenir l'autorisation requise du gouvernement pour modifier ce régime d'emprunts;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

1. QUE la résolution numéro 37-11 du 4 février 2011, telle que modifiée par la résolution numéro 42-12 du 23 mars 2012 et la résolution numéro 32-14 du 14 mars 2014, autorisant ce régime d'emprunts, soit modifiée par le remplacement :
  - a. partout où il se trouve, du nombre « [REDACTED] » par le nombre « [REDACTED] »;
  - b. partout où elle se trouve, de la date « 31 mai 2018 » par la date « 31 mai 2021 ».
2. QUE les dispositions de la résolution numéro 37-11 du 4 février 2011, telle que modifiée par la résolution numéro 42-12 le 23 mars 2012 et la résolution numéro 32-14 le 14 mars 2014, demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes;
3. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser ces modifications;
4. QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement.

**17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 15 JUIN 2018 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

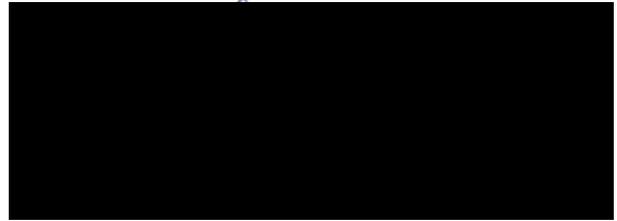
**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 17 h 20.

**19. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

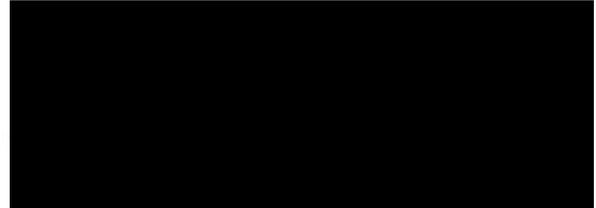
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

15 JUIN 2018

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
le lundi 4 juin 2018 à 16 h

AU TÉLÉPHONE :

PRÉSENTES :

ABSENTS

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Fonds Capital Culture Québec (FCCQ) [20 min.] - *documents en p.j.*
  - 2.1 [REDACTED]
  - 2.2 [REDACTED]
  - 2.3 [REDACTED]
    - 2.3.1 [REDACTED]
    - 2.3.2 [REDACTED]
3. Prochaine réunion : vendredi 15 juin 2018 à 9 h
4. Levée de la réunion

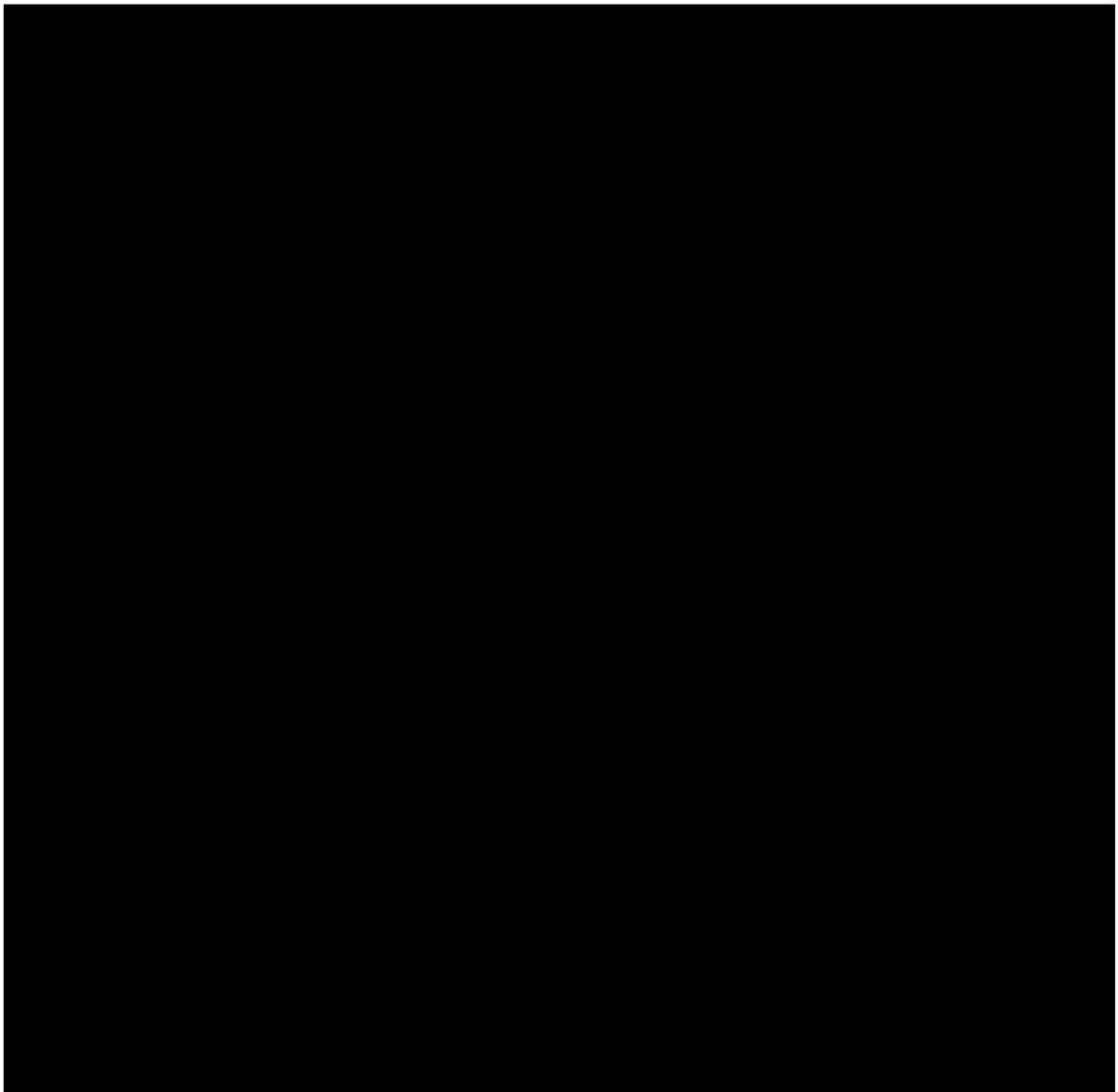
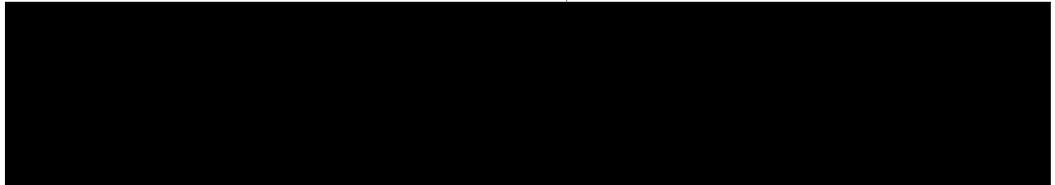
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre des sujets est modifié pour traiter le point 2.3 avant le point 2.1. Aucune autre modification ni aucun sujet n'étant proposés, le président du conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, il est résolu :

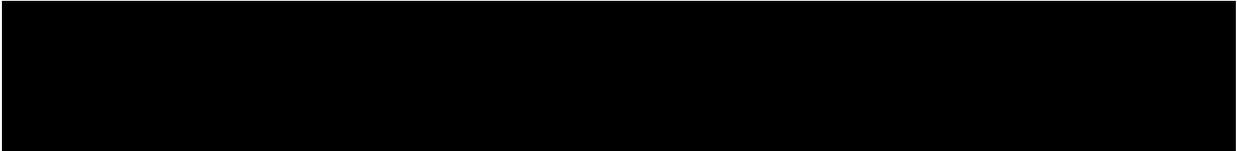
**D'adopter l'ordre du jour tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

**2. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**

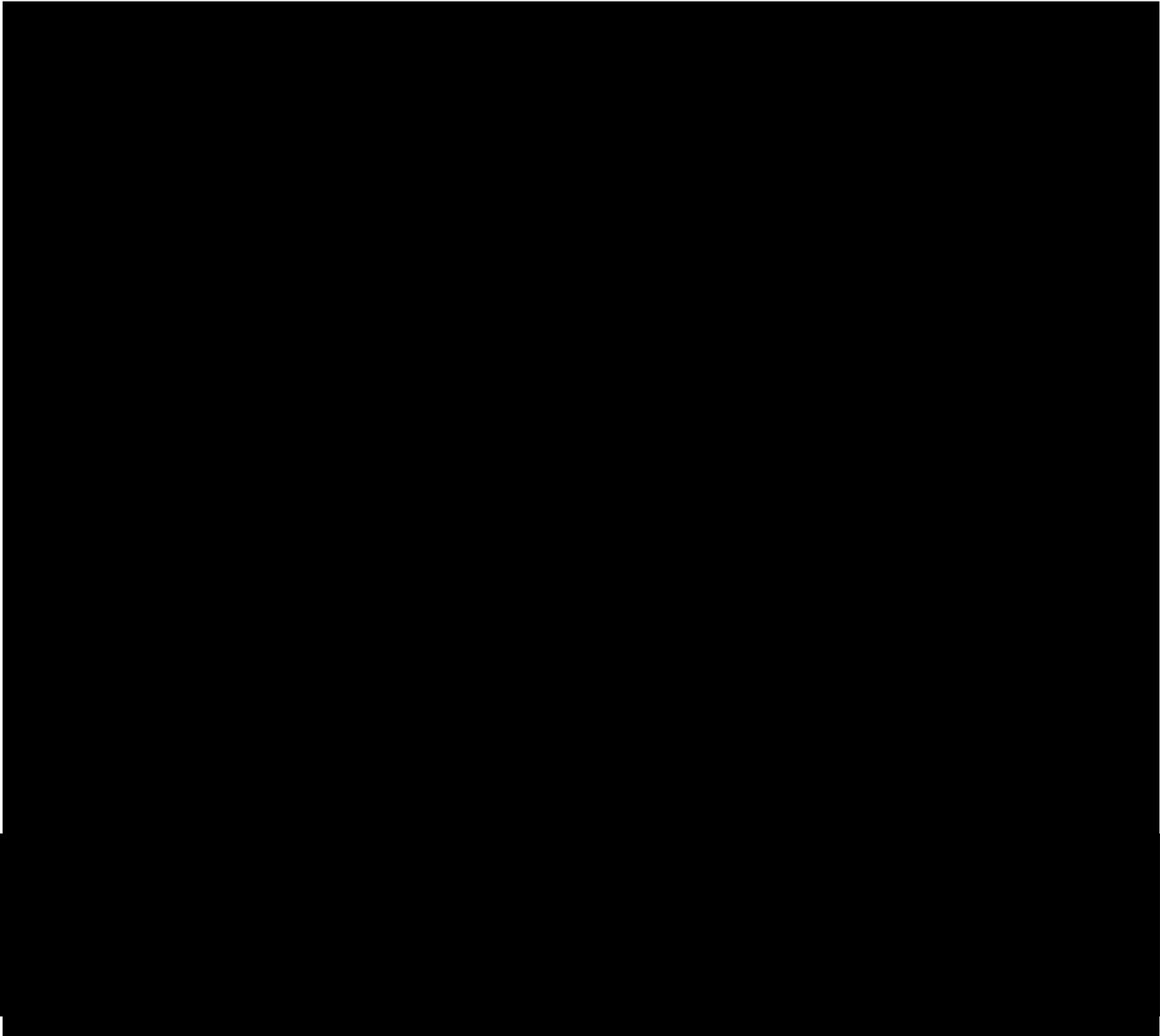


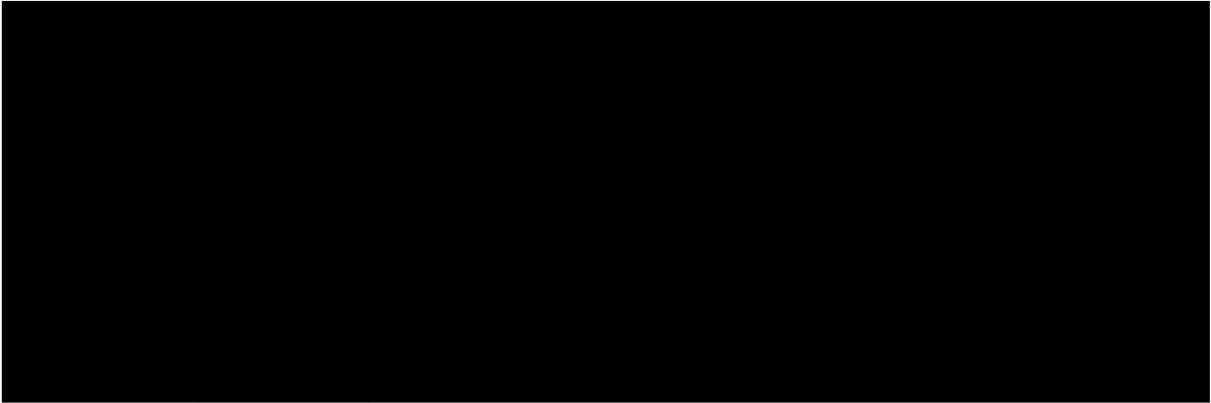


2.1 [Redacted]



2.2 [Redacted]





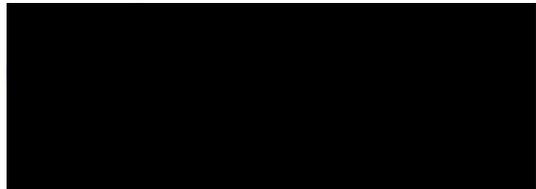
**3. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : vendredi 15 juin 2018 à 9 h**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 16 h 45.

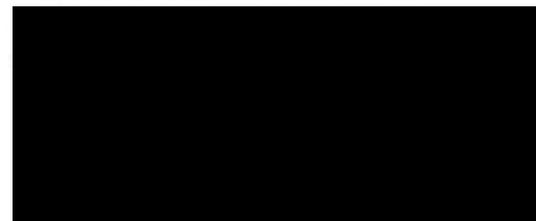
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

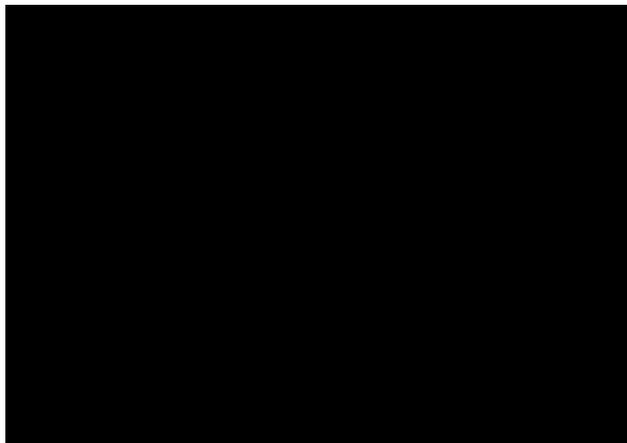
15 JUIN 2018

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 15 juin 2018, à 9 h

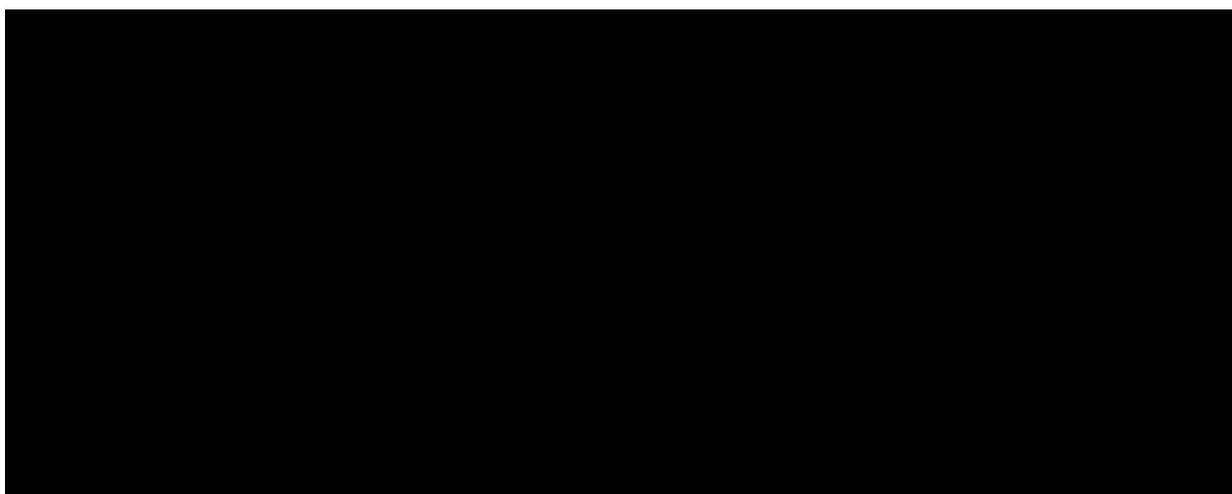
PRÉSENTS :



ABSENTS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p.j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 2 mai 2018
  - 2.2 Procès-verbal du 4 juin 2018
3. Bureau de la présidente et chef de la direction (20 min)
  - 3.1 Mot de la présidente et chef de la direction
4. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
  - 4.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
  - 4.2 Suivi des demandes complétées- *Aucune*

5. Suivi FCCQ [20 min]
    - 5.1 [REDACTED]
    - 5.2 [REDACTED]
  6. Plan d'action sur le livre, refonte des volets d'aide aux librairies agréés [20 min] – *documents en p.j.*
    - 6.1 Sommaire exécutif
    - 6.2 Nouveau programme et explications
  7. Rapport du comité d'audit [20 minutes]
    - 7.1 Approbation des états financiers annuels audités du 31 mars 2018
      - 7.1.1 États financiers- *document en p.j.*
      - 7.1.2 Modifications apportées aux états financiers- *document en p.j.*
      - 7.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2017-2018- *document en p.j.*
    - 7.2 Présentation des résultats au 31 mars 2018
      - 7.2.1 Analyse des résultats- *document en p.j.*
      - 7.2.2 Tableau des écarts- *document en p.j.*
      - 7.2.3 Crédits octroyés par domaine - Annexes 1 à 6- *document en p.j.*
    - 7.3 Activités à soumettre à l'auditeur interne- *document en p.j.*
    - 7.4 Gestion des risques- *document en p.j.*
  8. Rapport du comité des ressources humaines [15 min]
    - 8.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction
      - 8.1.1 Attentes gouvernementales- *document en p.j.*
      - 8.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction - *document en p.j.*
  9. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [10 min]
  10. Projet SOD@ccès [20 min]
  11. Adoption du rapport d'activités du conseil d'administration [5 min] - *document en p.j.*
  12. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p.j.* :
    - 12.1 Rapports d'activité des comités [5 min]
      - 12.1.1 Comité d'audit
      - 12.1.2 Comité des ressources humaines
      - 12.1.3 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 12.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 12.3 Dépôt de procès-verbaux du comité d'audit :
      - 12.3.1 Procès-verbal du 13 novembre 2017 ;
      - 12.3.2 Procès-verbal du 26 février 2018 ;
    - 12.4 Engagements au 31 mars 2018 :
      - 12.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 12.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 12.4.3 Direction générale des affaires internationales
    - 12.5 Déclaration de la Direction
  13. Varia
  14. Prochaine réunion: 5 octobre 2018 à 9 h
  15. Levée de la réunion
  16. Échange à huis clos
-

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

2.1 Procès-verbal du 2 mai 2018

2.2 Procès-verbal du 4 juin 2018

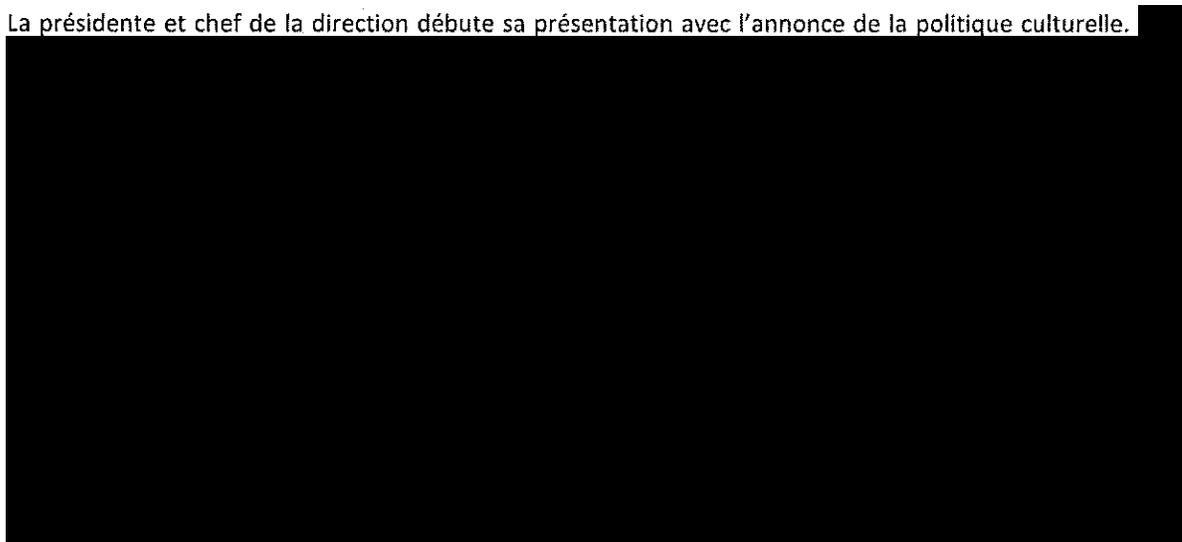
Les procès-verbaux des 2 mai et 4 juin 2018 ne suscitent aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 2 mai et 4 juin 2018 tels quels.**

**3. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

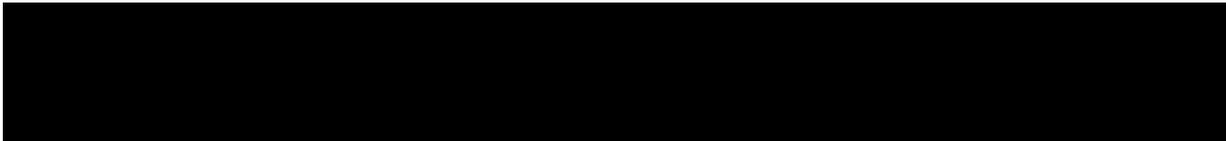
3.1 Mot de la présidente et chef de la direction

La présidente et chef de la direction débute sa présentation avec l'annonce de la politique culturelle.



**4. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

4.1 Tableau - Suivi des demandes du CA



4.2 Tableau - Suivi des demandes complétées

Aucune demande.

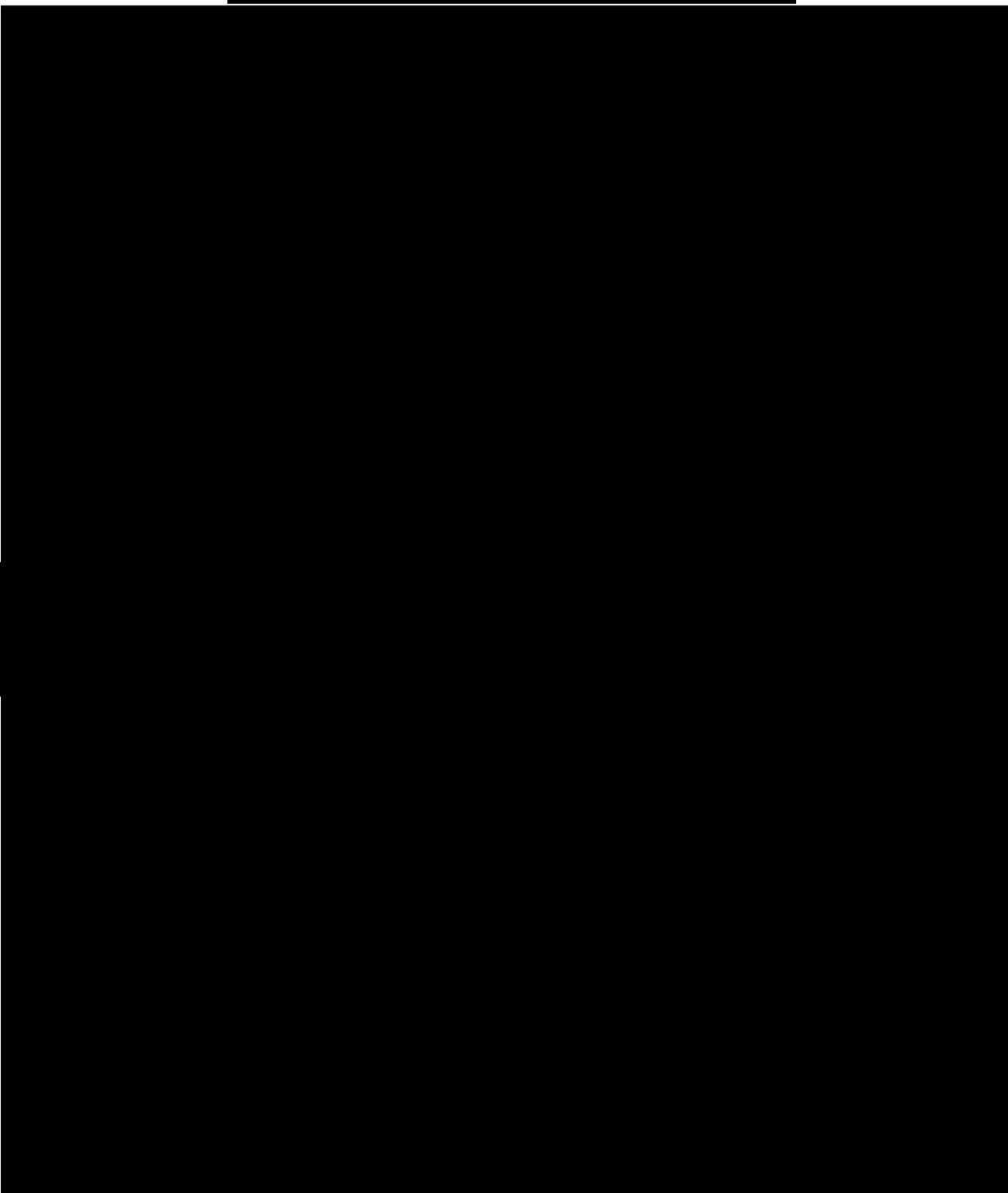


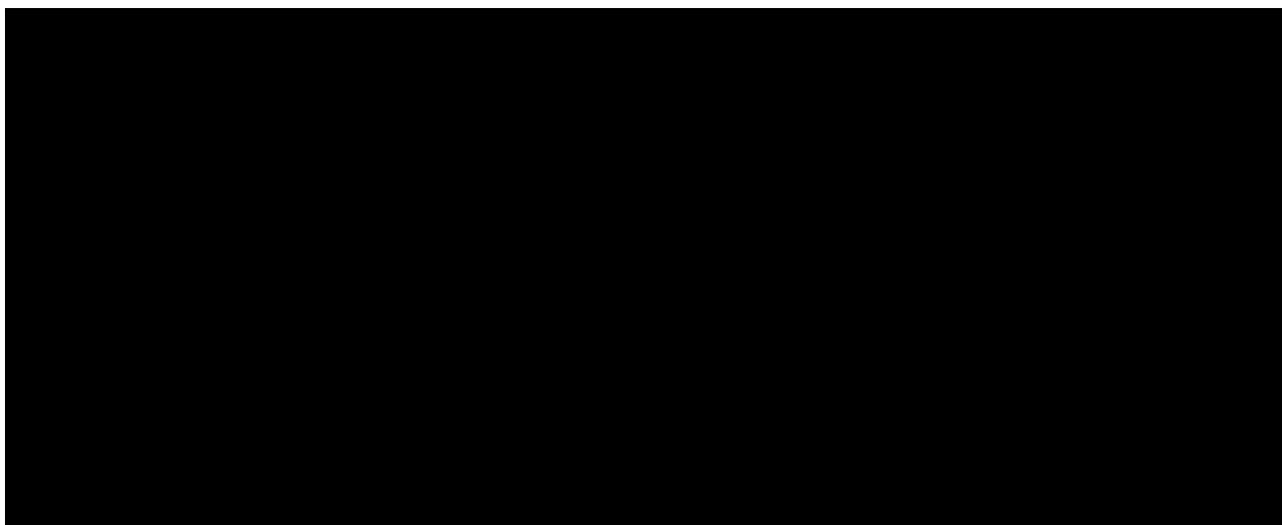
5. SUIVI FCCQ

5.1



5.2

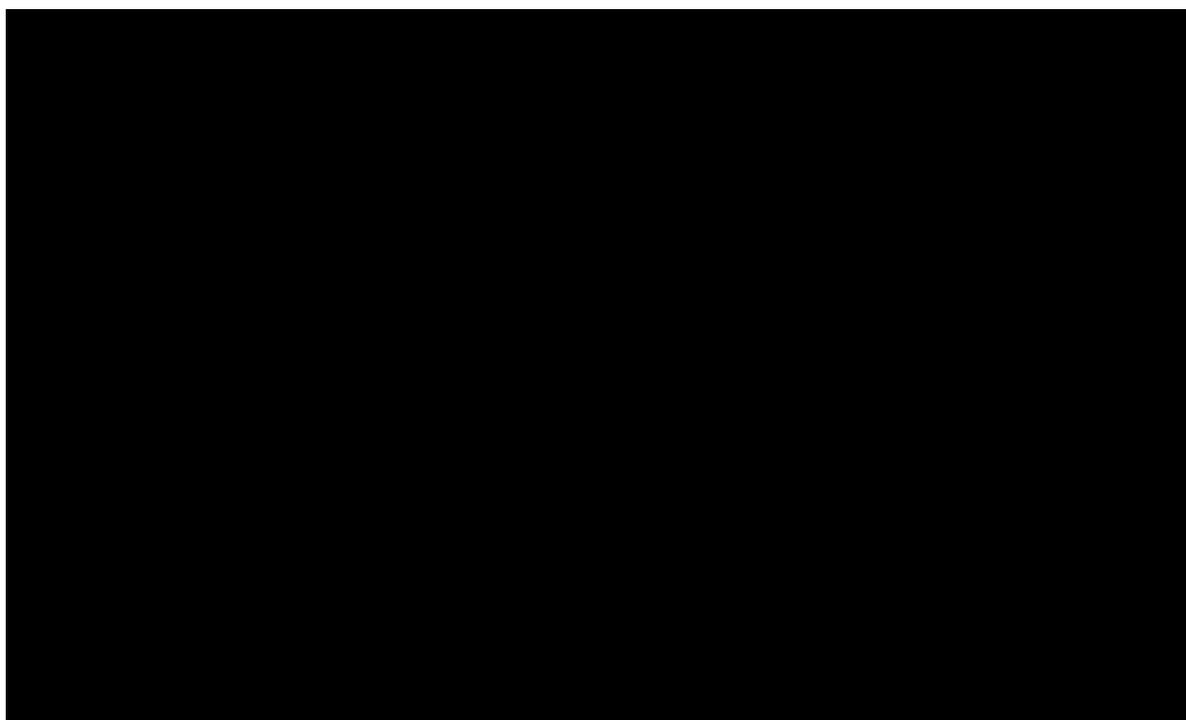




**6. PLAN D'ACTION SUR LE LIVRE, REFONTE DES VOLETS D'AIDE AUX LIBRAIRIES AGRÉES**

6.1 Sommaire exécutif

6.2 Nouveau programme et explications



**ADOPTION DU NOUVEAU VOLET 2 ET RETRAIT DU VOLET 5 DU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION**

ATTENDU QUE le Plan d'action sur le livre lancé en 2015 comprend la mesure 11 qui énonce :

« Adapter les programmes d'aide gouvernementale destinés aux librairies agréées aux nouvelles réalités et les rendre cohérents avec l'esprit du plan d'action »;

(la « Mesure 11 »)

ATTENDU QUE conformément à la Mesure 11 et à la demande de la Ministre de la Culture et des Communications (le « MCC »), la SODEC a procédé à la révision du volet 5 « Aide aux librairies agréées » du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition (le « Programme »), lequel a été suspendu en janvier 2018;

ATTENDU QUE la SODEC a entrepris plusieurs actions dans le cadre de cette révision, [REDACTED] [REDACTED] les consultations auprès de parties concernées de même que la compilation et l'analyse d'une multitude de données issues des rapports d'agrément, des états financiers et des dépenses encourues qui lui étaient disponibles;

ATTENDU QU'après étude et discussions, les membres de la Commission du livre et de l'édition recommandent unanimement au conseil d'administration de la SODEC, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 4 juin 2018, d'abolir le volet 5 du Programme et d'adopter le volet 2 proposé;

En conséquence, il est unanimement résolu :

**D'ABOLIR le volet 5 du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition (le « Programme »);**

**D'ADOPTER, aux fins du Programme, le volet 2 « Aide aux librairies » et ses sous-volets, tel que ci-après décrit, dont un exemplaire est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander son approbation au ministre de la Culture et des Communications, le tout pour une période pilote de deux (2) ans à compter de son entrée en vigueur.**

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Madame Catherine Boucher, directrice générale livre, métiers d'art, musique et variétés quitte la réunion et Madame Carole Hamelin, directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier se joint à la réunion à 10 h 40.

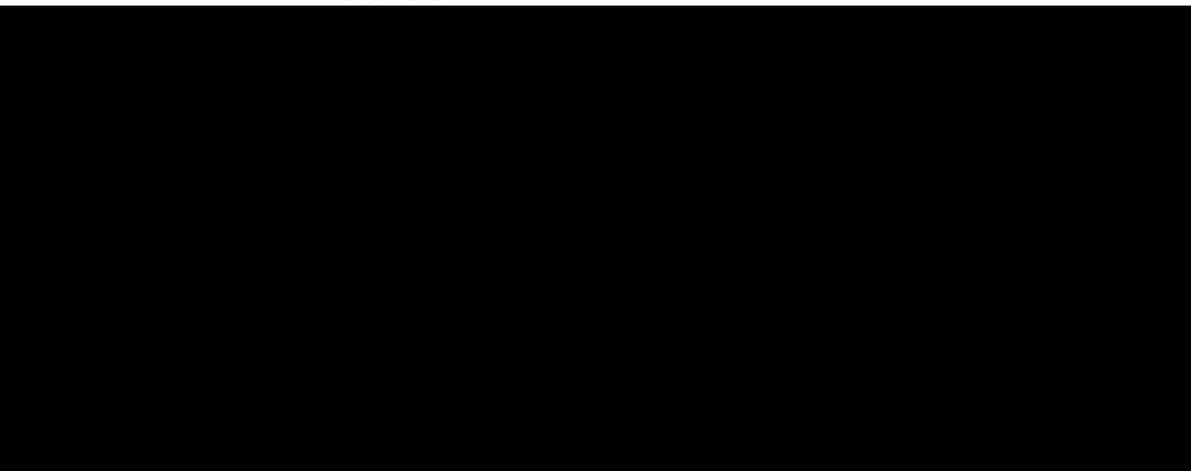
## **7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

### **7.1 Approbation des états financiers annuels audités du 31 mars 2018**

#### **7.1.1 États financiers**

#### **7.1.2 Modifications apportées aux états financiers**

#### **7.1.3 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2017-2018**



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.**

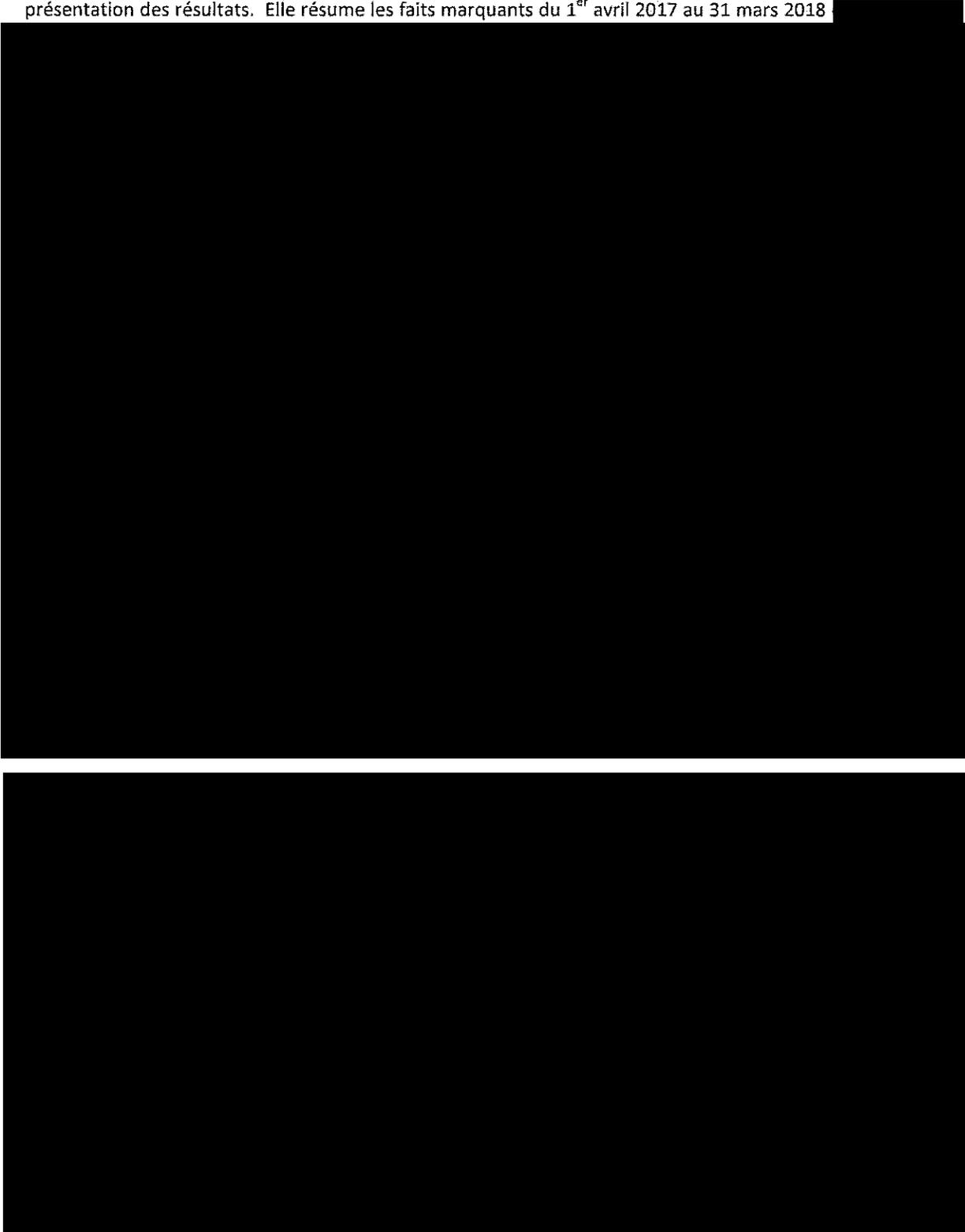
7.2 Présentation des résultats au 31 mars 2018

7.2.1 Analyse des résultats

7.2.2 Tableau des écarts

7.2.3 Crédits octroyés par domaine - Annexes 1 à 6

La directrice générale des ressources financières, matérielles et patrimoine immobilier débute la présentation des résultats. Elle résume les faits marquants du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018



7.3 Activités à soumettre à l'auditeur interne

7.4 Gestion des risques

**8. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Approbation des objectifs de la présidente et chef de la direction

8.1.1 Attentes gouvernementales

8.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction

La présidente du comité informe les membres que les objectifs proposés ont été discutés au comité des

En conséquence, il est résolu :

D'approuver les objectifs 2018-2019 de la présidente et chef de la direction dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tels quels.

**9. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité fait rapport au conseil de la réunion tenue le 31 mai dernier.

**10. PROJET SOD@CCÈS**

**11. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activités 2017-2018 du conseil d'administration dont un exemplaire est joint à la présente pour en faire partie intégrante tel quel.**

**12. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**12.1 Rapports d'activité des comités**

12.1.1 Comité d'audit

12.1.2 Comité des ressources humaines

12.1.3 Comité de gouvernance et d'éthique

**12.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)**

La secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Cinq (5) contrats ont été octroyés entre le 22 mars et le 7 juin 2018.

**12.3 Dépôt de procès-verbaux du comité d'audit :**

12.3.1 Procès-verbal du 13 novembre 2017 ;

12.3.2 Procès-verbal du 26 février 2018 ;

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité d'audit du 13 novembre 2017 et 26 février 2018.

12.4 Engagements au 31 mars 2018 :

- 12.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
- 12.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
- 12.4.3 Direction générale des affaires internationales

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 31 mars 2018.

12.5 Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**13. VARIA**

Aucun sujet.

**14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION: 5 OCTOBRE 2018 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

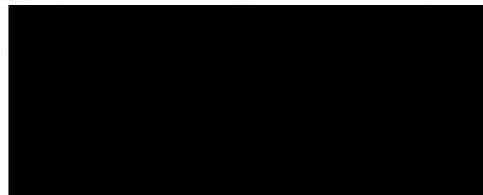
**15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 12 h 15.

**16. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

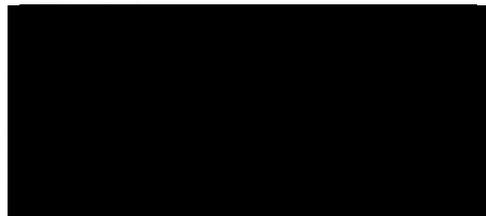
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

*3 octobre 2018*

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
le mercredi 18 juillet 2018 à 15 h 30

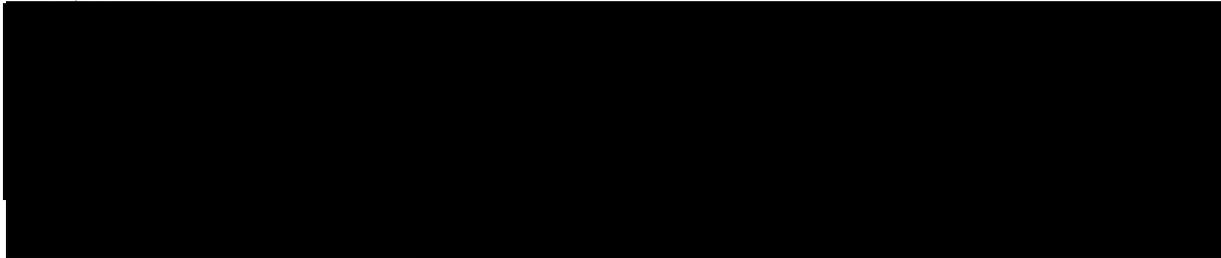
PRÉSENTS :



ABSENTS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min]
2. Approbation du rapport annuel de gestion 2017-2018 [30 min.]
3. Résolution [10 min.]
  - 3.1 Désignation d'employés pour la transmission d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)
4. Commissions professionnelles [10 min.] – *documents en p.j.*
  - 4.1 Commission du livre et de l'édition spécialisée
    - 4.1.1 Sommaire exécutif
    - 4.1.2 Tableau - Remplacement ou renouvellement de postes
5. Prochaine réunion : mercredi 3 octobre 2018 à 14 h
6. Levée de la réunion

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017-2018**

La présidente et chef de la direction invite la directrice des communications à présenter le rapport. D'entrée de jeu, elle souligne quelques coquilles qui ont déjà été corrigées et mentionne que les faits saillants sont dorénavant présentés différemment. [REDACTED]

[REDACTED]

communications informe les membres des prochaines étapes entourant l'approbation du rapport [REDACTED]

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le contenu du rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Société avec les modifications notées séance tenante, sous réserve des commentaires à recevoir du conseil d'administration et du ministère, s'il y a lieu.**

[REDACTED]

**3. RÉOLUTION**

**3.1. Désignation d'employés pour la transmission d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)**

[REDACTED]

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 du Règlement de régie interne de la Société, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel pour signer tout acte, document ou écrit de la Société dans les limites du mandat qu'il lui confère ;**

**ATTENDU QU'**en vertu de notre autorité, nous souhaitons déléguer à tout technicien en administration de la direction générale du financement et des mesures fiscales de même qu'à toute personne occupant le poste de secrétaire juridique le pouvoir de signer et de transmettre, pour le compte de la Société, les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement ;

**ATTENDU QUE** [REDACTED] avait été autorisée spécifiquement par le conseil d'administration, aux termes de la résolution 09-11 adoptée lors d'une réunion tenue le 23 avril 2010, à signer et à transmettre, pour le compte de la Société, les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement et qu'il n'y a plus lieu que cette autorisation spécifique demeure applicable ;

**ATTENDU QUE** [REDACTED] avait été autorisée spécifiquement par le conseil d'administration, aux termes de la résolution 35-16 adoptée lors d'une réunion tenue le 24 mars 2016, à signer et à transmettre, pour le compte de la Société, les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement et qu'il n'y a plus lieu que cette autorisation spécifique demeure applicable ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'AUTORISER** tout technicien en administration de la direction générale du financement et des mesures fiscales de même qu'à toute personne occupant le poste de secrétaire juridique, à signer et à transmettre, pour le compte de la Société, les réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers par voie électronique ou autrement ;

**D'ANNULER** la résolution 09-11 adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 23 avril 2010 ; et

**D'ANNULER** la résolution 35-16 adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 24 mars 2016.

#### **4. COMMISSIONS PROFESSIONNELLES**

##### **4.1 Commission du livre et de l'édition spécialisée**

###### **4.1.1 Sommaire exécutif**

###### **4.1.2 Tableau - Remplacement ou renouvellement de postes**



La liste des recommandations pour les postes à pourvoir ayant été soumise aux membres, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**De nommer les membres énumérés à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat de deux ans se terminant le 17 juillet 2020.**

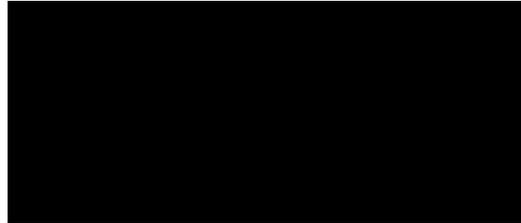
**5. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 À 14 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 16 h 05.

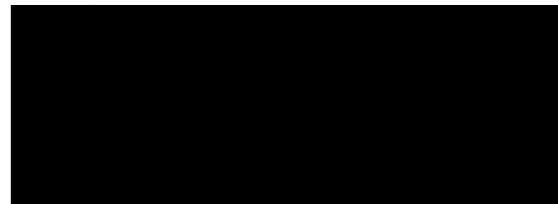
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

3 octobre 2018

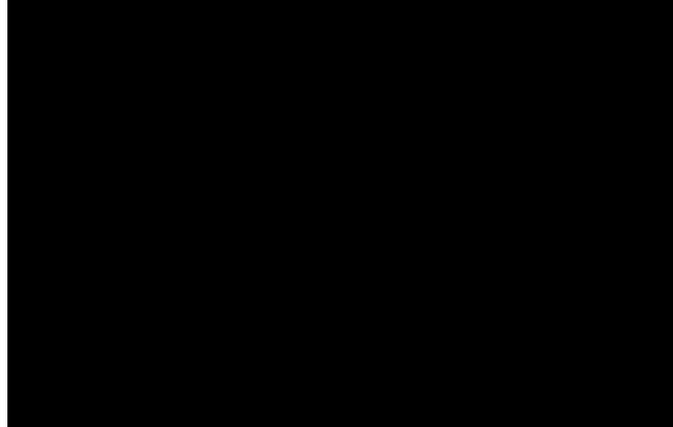
SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue chez Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal

Mercredi 3 octobre 2018, à 14 h

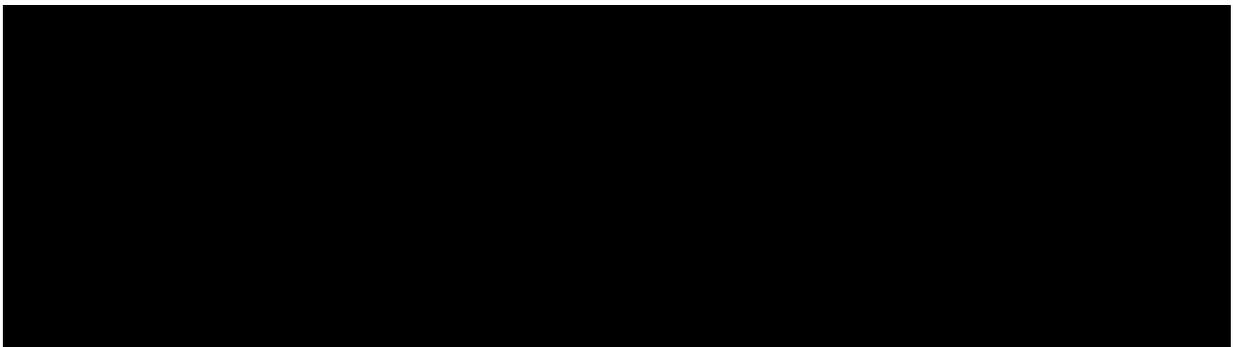
PRÉSENTS :



ABSENTS :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p.j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 29 mars 2018
  - 2.2 Procès-verbal du 15 juin 2018
  - 2.3 Procès-verbal du 18 juillet 2018
3. Mot du président du conseil [20 min]

4. Bureau de la présidente et chef de la direction [60 min]
    - 4.1 Rapport d'activités
      - 4.1.1 État d'avancement de la planification stratégique - *document en p.j.*
      - 4.1.2 Révision de la structure organisationnelle - *document en p.j.*
      - 4.1.3 Les crédits de programmes de la Politique culturelle - *document en p.j.*
      - 4.1.4 Suivi projet Pied-du-Courant
      - 4.1.5 Projet SOD@ccès
      - 4.1.6 Renouvellement de la convention collective
  
  5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min]
    - 5.1 Suivi des demandes du CA - *document en p.j.*
    - 5.2 Suivi des demandes complétées- *Aucune*
  
  6. Résolutions [5 min.] - *documents en p.j.*
    - 6.1 Modifiant le règlement de régie interne
    - 6.2 Modifiant les signataires de la Société
    - 6.3 Modifiant le régime d'emprunts de la Société
  
  7. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [5 min.] - *documents en p.j.*
    - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle
    - 7.2 Comité des ressources humaines- composition actuelle
  
  8. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p.j.* :
    - 8.1 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 8.1.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> mars 2018
      - 8.1.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 1<sup>er</sup> mars 2018
    - 8.2 Engagements au 30 juin 2018 :
      - 8.2.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 8.2.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 8.2.3 Direction générale des affaires internationales
    - 8.3 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 8.4 Déclaration de la Direction-
  
  9. Varia
  10. Prochaine réunion: Vendredi 30 novembre 2018 à 9 h
  11. Levée de la réunion
  12. Échange à huis clos
- 

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

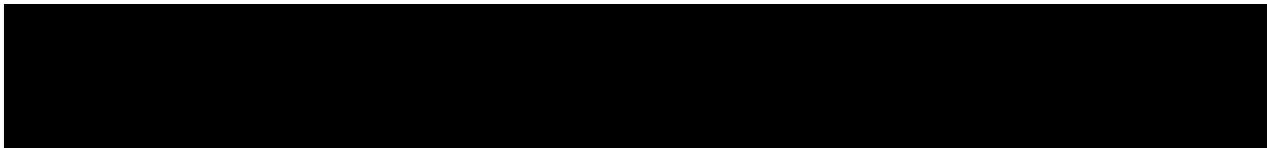
Les procès-verbaux des 29 mars et 18 juillet 2018 ne suscitent aucun commentaire ni aucune correction. En conséquence, il est résolu:

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 29 mars 2018 et du 18 juillet 2018 tels quels.**

Des commentaires au procès-verbal du 15 juin 2018 sont faits afin d'ajouter au point 7.3 que le plan triennal d'audit interne a été adopté par le comité d'audit avant d'être présenté au conseil d'administration et pour corriger une coquille au point 7.4, soit de remplacer « adapté » par « adopter ». En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2018 tel quel avec les modifications apportées séance tenante.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT**



**4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

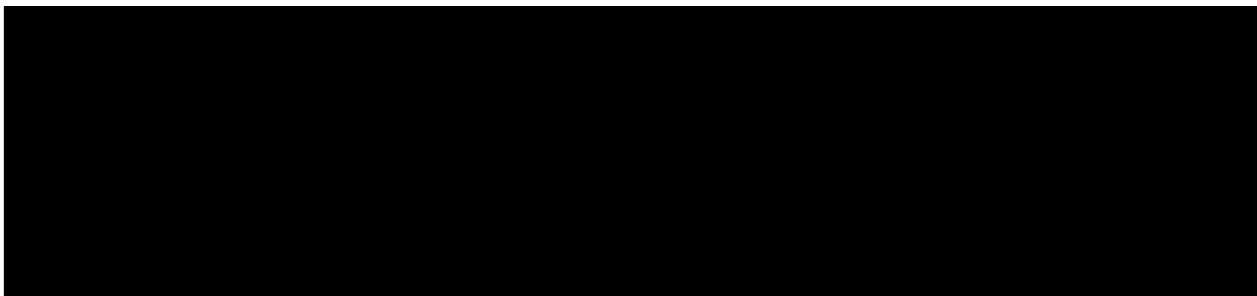
**4.1 Rapport d'activités**

Madame Lantagne réfère les membres au rapport d'activités pour la période du 18 juin 2018 au 2 octobre 2018 qui est joint à la documentation préalablement transmise. Les éléments suivants y sont présentés :

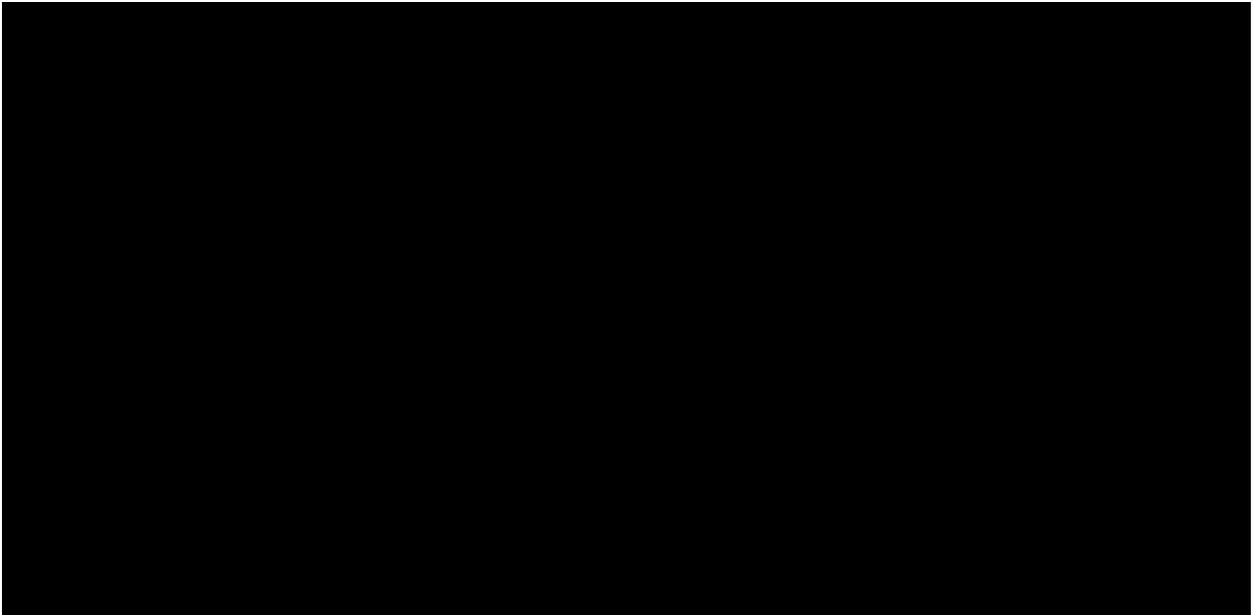
- Dossiers en cours au bureau de la présidente et chef de la direction;
- Rencontres et participations à différents événements;
- Faits importants par direction générale.

Les principaux éléments du rapport d'activités sont alors traités.

**4.1.1 État d'avancement de la planification stratégique**



#### 4.1.2 Révision de la structure organisationnelle

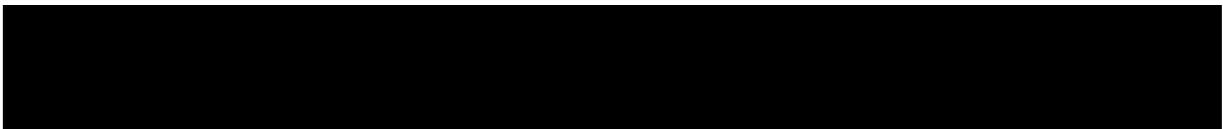


En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

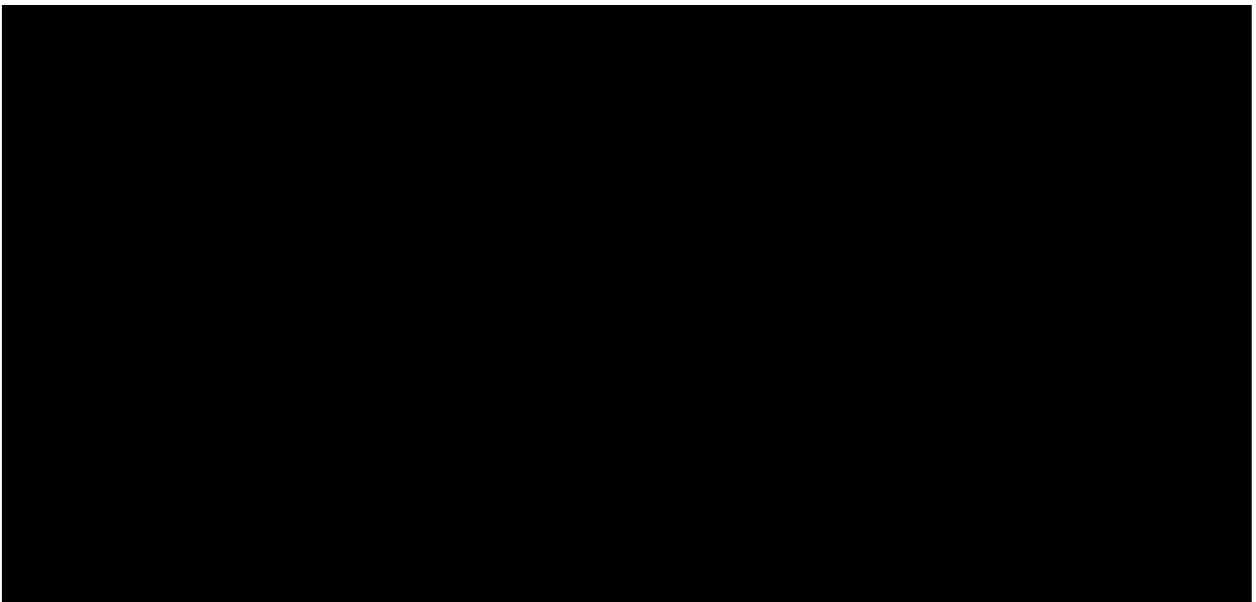
**D'abolir la commission numérique.**

Les membres de la commission numérique seront informés de cette décision.

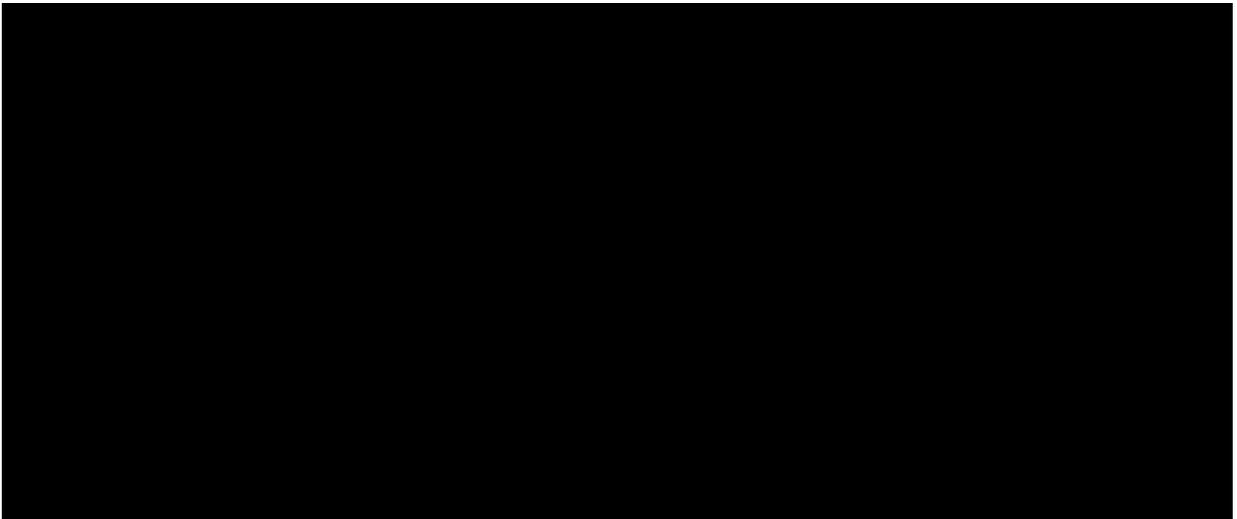
#### 4.1.3 Les crédits de programmes de la Politique culturelle



#### 4.1.4 Rencontres et participations à différents événements

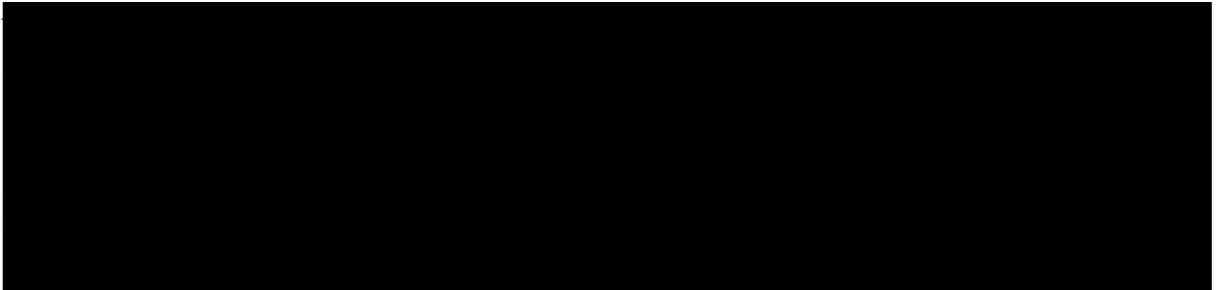


#### 4.1.5 VARIA



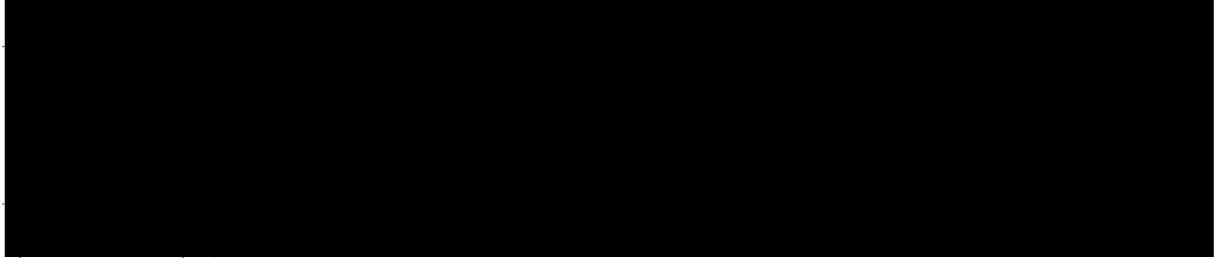
#### 4.1.6 Suivi projet Pied-du-Courant

[REDACTED], directrice générale de l'administration, des opérations et du patrimoine immobilier, est invitée à présenter le compte rendu sur l'état du projet. [REDACTED]



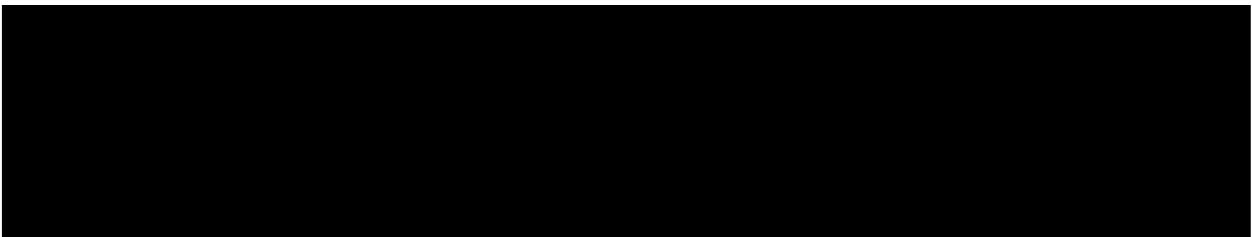
#### 4.1.7 Projet SOD@ccès

[REDACTED] directrice générale du développement stratégique et des technologies, est invitée à présenter le compte rendu sur l'état du projet. [REDACTED]



De plus, il est noté qu'un directeur des technologies de l'information a été embauché.

#### 4.1.8 Renouvellement de la convention collective



## 5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sont référés aux tableaux de suivis joints dans la documentation préalablement transmise et s'en déclarent satisfaits.

## 6. RÉOLUTIONS

### 6.1 Modifiant les signataires de la Société

Le secrétaire explique que les modifications proposées aux signataires autorisés visent à refléter les changements apportés à la structure organisationnelle de la Société et à préciser les modalités concernant la signature de certaines conventions immobilières et des documents y afférents. Aucun commentaire n'est fait.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

### 6.2 Modifiant le règlement de régie interne

Les modifications proposés au règlement ont pour but de refléter les modifications apportées aux signataires autorisés, le tout conformément à la résolution précédemment adoptée.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant le règlement de régie interne dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

### 6.3 Modifiant les signataires au régime d'emprunts

Le secrétaire explique que les modifications proposées aux signataires autorisés aux termes du régime d'emprunts visent à refléter les changements apportés à la structure organisationnelle de la Société.

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires au régime d'emprunts dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

## 7. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mesdames Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et Monsieur Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 2 octobre 2019.**

7.2 Comité des ressources humaines

Tous les membres composant le comité et dont le mandat est venu à échéance acceptent d'être renouvelés pour un an. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines, Mesdames Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, pour un mandat d'un an se terminant le 2 octobre 2019.**

**8. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

8.1 Dépôt de procès-verbaux des comités

8.1.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> mars 2018

8.1.2 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique du 1<sup>er</sup> mars 2018

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux du comité de gouvernance et d'éthique et du comité des ressources humaines du 1<sup>er</sup> mars 2018.

8.2 Engagements au 30 juin 2018

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 31 décembre 2018.

8.3 Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)

Le secrétaire rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC. Quatre (4) contrats ont été octroyés entre le 7 juin 2018 et le 25 septembre 2018, lesquels sont présentés dans la documentation préalable.

8.4 Déclaration de la direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**9. VARIA**

**10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 À 9 H**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus. Il est toutefois noté que considérant la nomination prochaine d'un nouveau ministre de la Culture et des Communications, il serait opportun d'évaluer la possibilité de tenir la réunion à une date qui permettrait également d'organiser une rencontre avec ce ou cette ministre. Le président du conseil verra à coordonner le tout avec madame Lantagne et le secrétaire.

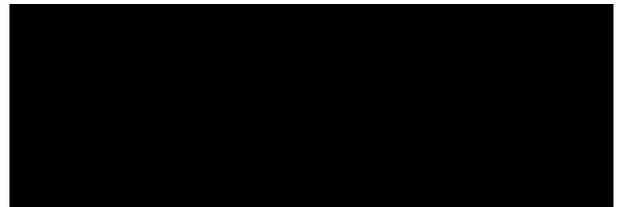
**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés ou reportés, la réunion est levée à 17 h 15.

**12. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Les membres conviennent de ne pas tenir un échange à huis clos.

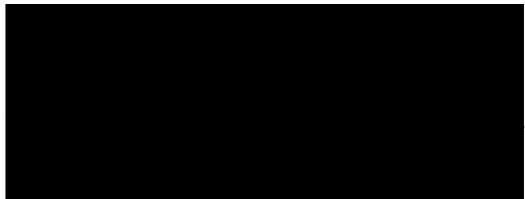
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

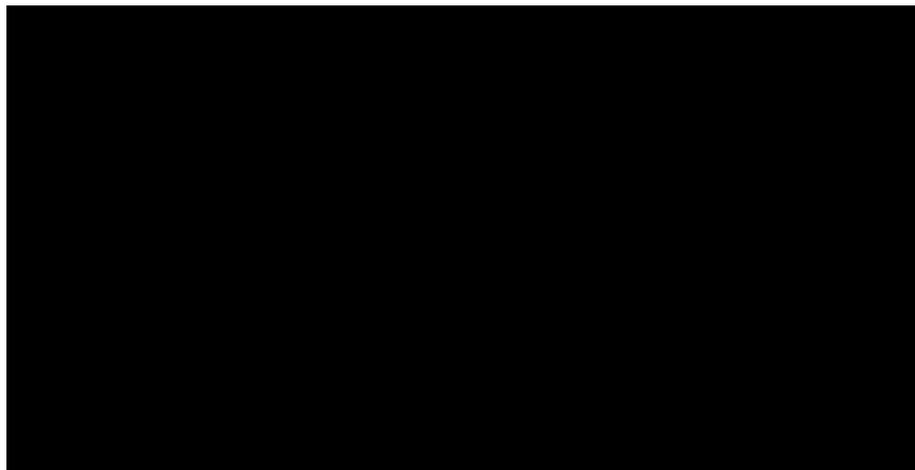
30 novembre 2018

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT CINQUANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
le vendredi 30 novembre 2018, à 9 h

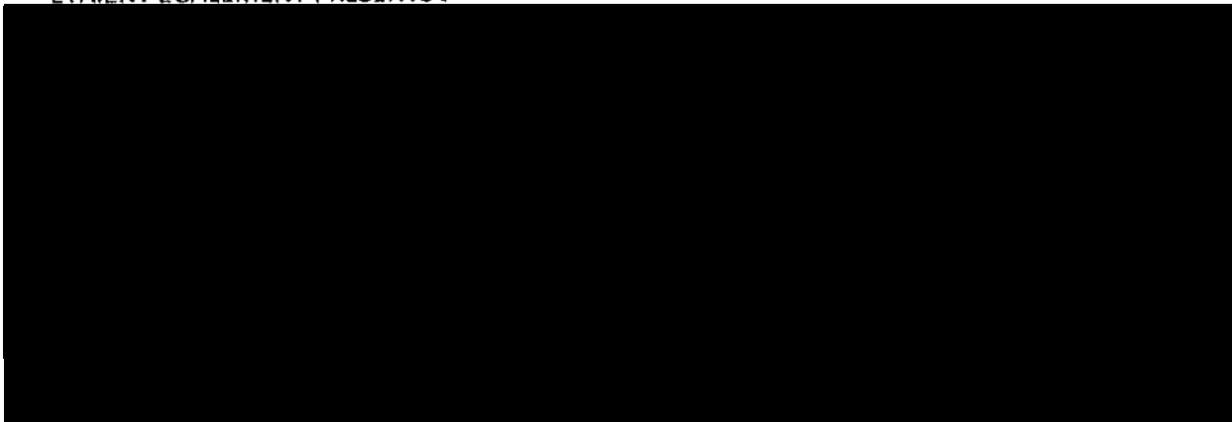
PRÉSENTS :



ABSENTS :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposée de traiter des point 4.2, 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour après le point 6. Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante.**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ**

Le procès-verbal du 3 octobre 2018 suscite des commentaires mineurs. Il est noté que la méthode « Agyle » s'écrit avec un « i » et non un « y » et qu'il y aurait lieu, dans la liste des présences, de

**CA DU 2018-11-30**

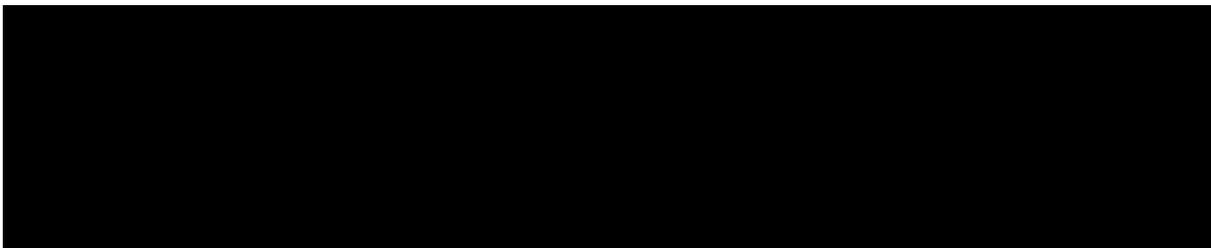
---

mettre le nom de famille de [REDACTED] en lettres majuscules comme pour les autres membres.

Aucun autre commentaire n'étant fait, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 octobre 2018 avec les modifications apportées séance tenante.**

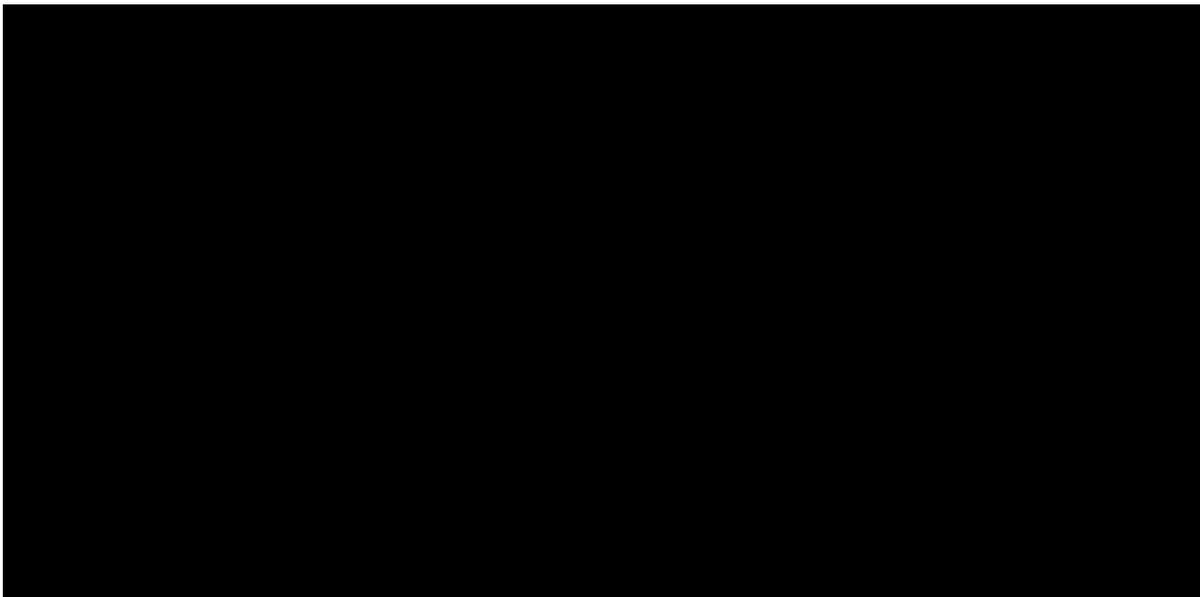
**3. MOT DU PRÉSIDENT**



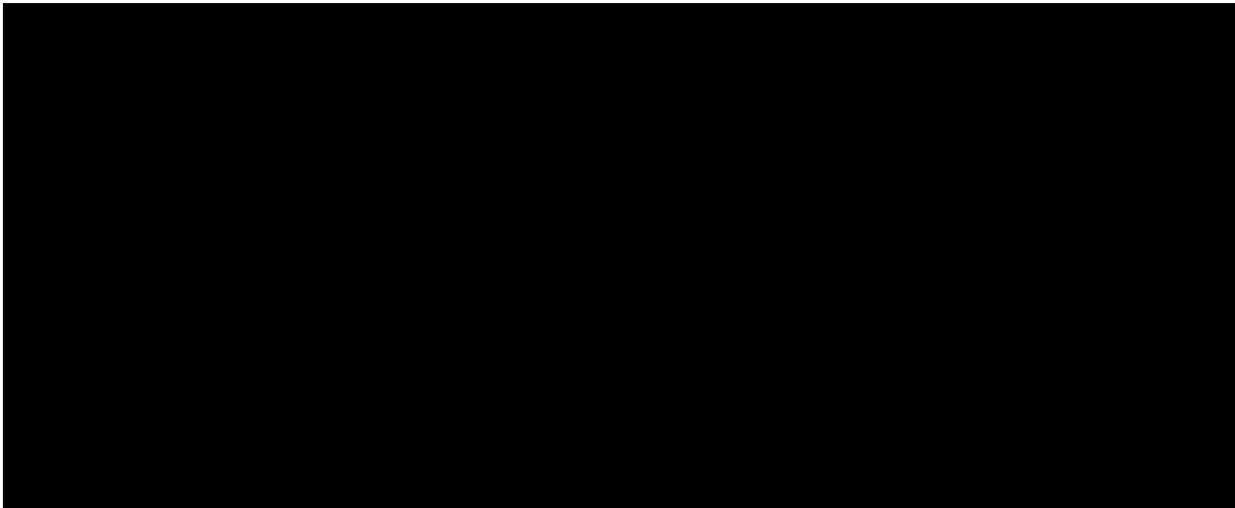
**4. PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

**4.1 Rapport d'activités**

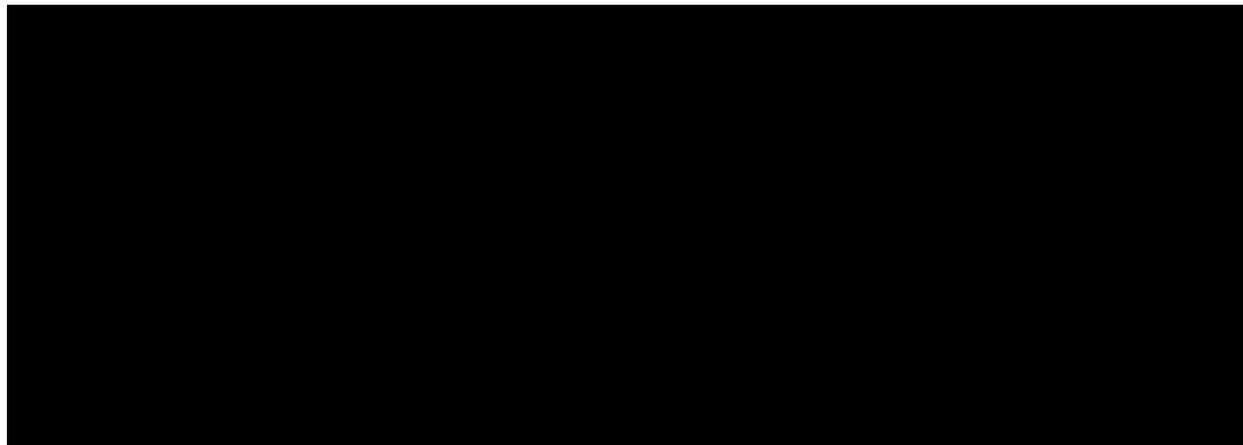
**4.1.1 Dossiers en cours**







#### 4.1.2 Rencontres et participation à différents événements



#### 4.1.3 Faits importants des directions générales

Les membres sont référés à la documentation préalable. Aucun commentaire n'étant fait, il est convenu de procéder avec l'item suivant de l'ordre du jour.

### 5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 5.1 Suivi des demandes du CA
- 5.2 Suivi des demandes complétées

Les membres sont référés à la documentation préalable et s'en déclarent satisfaits.

### 6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

- 6.1 Audit interne – suivi des travaux en cours

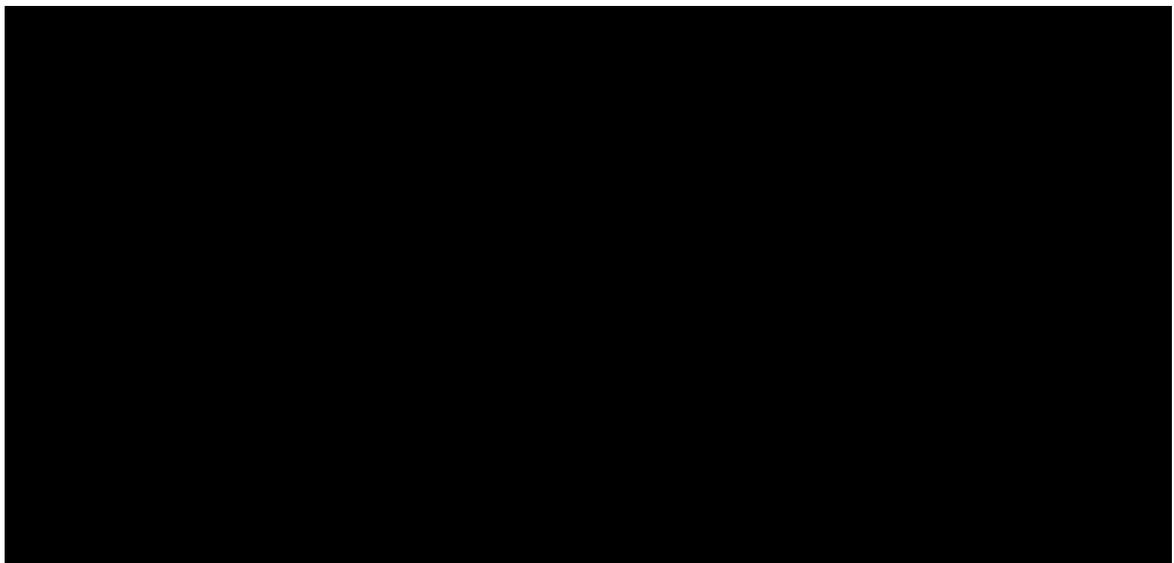


CA DU 2018-11-30

---



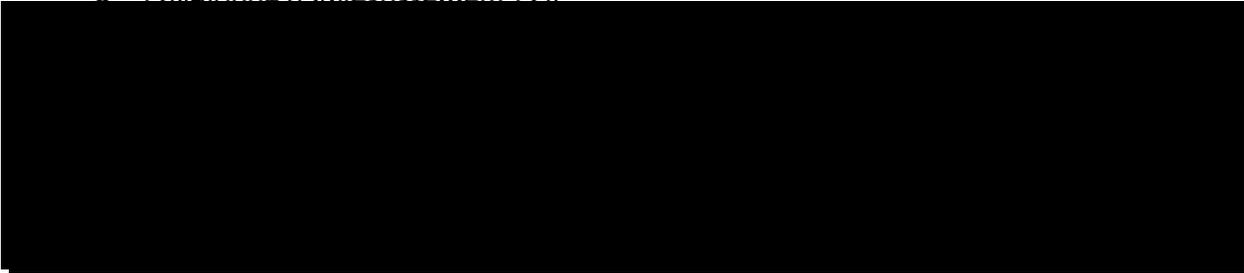
## 6.2 Gestion des risques - suivi sur les plans d'action



## 6.3 Suivi budgétaire au 30 septembre 2018

Les membres sont référés à la documentation préalable. Les faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2018 sont présentés 





6.4 Présentation des résultats et des projections

Les membres sont référés à la documentation préalable et s'en déclarent satisfaits.

6.5 État des résultats par activité

Les membres sont référés à la documentation préalable et s'en déclarent satisfaits.

6.6 États financiers trimestriels

Les membres sont référés à la documentation préalable et s'en déclarent satisfaits.

6.7 Immobilisations – avancement des travaux

Les membres sont référés à la documentation préalable et s'en déclarent satisfaits.

Il est convenu de traiter immédiatement des items 4.2, 4.3 et 4.4 prévus à l'ordre du jour.

4.2 Suivi projet Pied-du-Courant

CA DU 2018-11-30

---

4.3 Projet SOD@ccès

4.4 Renouvellement de la convention collective

**7. RÉGIME D'EMPRUNT**

Les membres sont référés à la documentation préalable. Il est mentionné que le régime d'emprunts doit être remplacé par un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2019 en plus d'y mettre à jour les signataires autorisés afin de refléter la nouvelle structure organisationnelle.

ATTENDU QUE le décret numéro 1074-2008 du 5 novembre 2008, pris en vertu du paragraphe 3<sup>e</sup> du premier alinéa de l'article 25 de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (chapitre S-10.002), prévoit que la Société de développement des entreprises culturelles ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au delà de

ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de [REDACTED] le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés;

ATTENDU QUE la résolution numéro 20-18 adoptée le 29 septembre 2017 par le conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, modifiée par la résolution numéro 26-18 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et la résolution adoptée le 3 octobre 2018, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas [REDACTED] pour ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE le décret numéro 1048-2017 du 25 octobre 2017, modifié par le décret

numéro 323-2018 du 21 mars 2018, autorise la Société de développement des entreprises culturelles à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Société de développement des entreprises culturelles souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas [REDACTED] pour ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Société de développement des entreprises culturelles souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de développement des entreprises culturelles souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE la Société de développement des entreprises culturelles demande à la ministre de la Culture et des Communications de lui accorder, au nom du gouvernement, toute subvention sur les sommes votées annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme conclus en vertu du présent régime;

ATTENDU QU'il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par la ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

ATTENDU QUE la Société de développement des entreprises culturelles demande à la ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 1<sup>er</sup> mai 2015 conclue entre la Société de développement des entreprises culturelles et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro 20-18 adoptée le 29 septembre 2017 par le conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles, modifiée par la résolution numéro 26-18 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et la résolution adoptée le 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2019, permettant à la Société de développement des entreprises culturelles d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas [REDACTED] pour ses projets d'investissement;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
  - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
  - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
  - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. QUE les emprunts contractés par la Société de développement des entreprises culturelles dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
  - A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
    - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
      - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
      - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
    - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.
  - B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
    - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
    - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme intervenue entre les parties en date du 1<sup>er</sup> mai 2015 ou à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

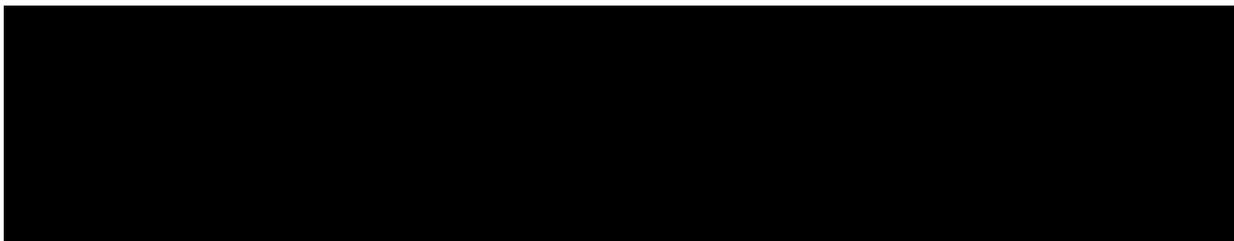
- a long terme à intervenir,
- c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de développement des entreprises culturelles en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;
  - e) la Société de développement des entreprises culturelles ne pourra effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention de la ministre de la Culture et des Communications.



██████████ suivant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter la politique proposée, il est convenu à l'unanimité :

**D'adopter la politique sur le harcèlement telle que proposée.**

8.2 Suivi des déclarations d'intérêt complétées par les administrateurs



8.3 Programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration

Le conseil est informé qu'un programme d'accueil pour les nouveaux membres a été approuvé par le comité de gouvernance et d'éthique. Les éléments principaux sont présentés à la satisfaction des membres.

8.4 Programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration

Il est indiqué aux membres qu'une journée de formation annuelle sera planifiée à l'automne 2019 afin de faciliter la présence de chacun et d'éviter de surcharger les réunions régulières déjà bien remplies. ██████████

██████████ Le programme sera développé pour l'année 2019-2020 et des formations complémentaires, au besoin, pourront être tenues.

Il est également souligné qu'afin de parfaire la connaissance des milieux dans lesquels la SODEC œuvre, de sa clientèle et des enjeux en plus d'être témoin du rayonnement de la Société, les membres seront dorénavant invités à participer certains événements auxquels la SODEC est présente ou contribue. Les membres apprécient cette initiative.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION

9.1 Dépôt de procès-verbaux des comités

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité d'audit des 13 novembre 2017 et 26 février 2018.

## 9.2 Engagements au 30 septembre 2018

Le conseil prend acte du dépôt des engagements de la société au 30 septembre 2018.

## 9.3 Dépôt des contrats de 25 000 \$ et plus (article 18 LGCE)

La secrétaire générale rappelle l'obligation créée par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs d'informer le conseil d'administration des contrats de services professionnels de 25 k\$ et plus conclus par la SODEC et réfère les membres à la documentation préalable.

9.4 Déclaration de la direction

Le conseil prend acte du dépôt de la déclaration de la direction.

**9. VARIA**

Tous les éléments ayant été adressés et aucun commentaire n'étant fait, les membres conviennent de passer à l'item suivant.

**10. DATE DES PROCHAINES RÉUNIONS :** réunion spéciale en janvier 2019 (date à venir) et réunion régulière vendredi 29 mars 2019 à 9 h

Les membres prennent acte des dates indiquées.

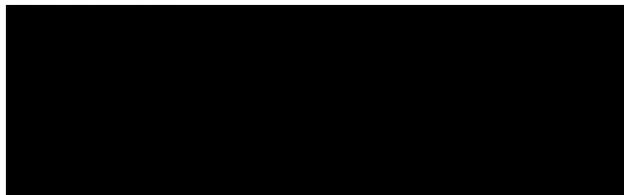
**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés et aucun commentaire n'étant fait, la réunion est levée à 12h 25.

**12. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

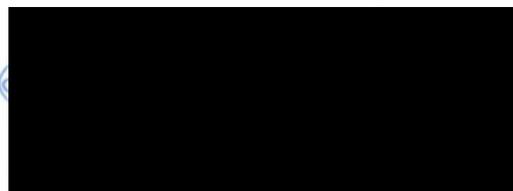
SIGNÉ PAR LE SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

10 avril 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique au  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage, Montréal  
leudi 17 janvier 2019, à 10 h

PRÉSENTS :

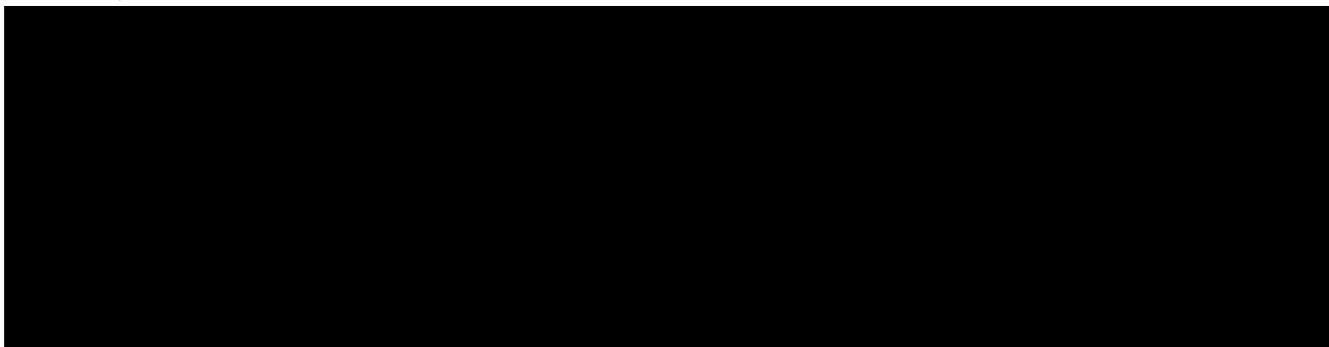


ABSENT :



IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour - *document en p.j.* [5 min]
  2. Planification stratégique
    - 2.1 Présentation de la planification stratégique 2018-2022 [45 min] - *document en p.j.*
    - 2.2 Calendrier mis à jour et prochaines étapes [10 min] - *document en p.j.*
  3. Varia
  4. Levée de la réunion
-

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

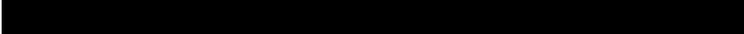
Aucune modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé, il est donc résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.



## 2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

### 2.1 Présentation de la planification stratégique 2018-2022

 réfère les membres à la documentation préalable et présente les éléments principaux du plan stratégique.  Suit la présentation détaillée des quatre (4) orientations, à savoir :

1. Contribuer à l'évolution des modèles d'affaires des entreprises culturelles;
  2. Contribuer à la compétitivité des contenus culturels québécois;
  3. Améliorer l'agilité organisationnelle;
  4. Renforcer les liens avec les partenaires clés.
- 

### 2.2 Calendrier mis à jour et prochaines étapes [10 min] - *document en p.j.*

Le calendrier des prochaines étapes est présenté à la satisfaction des membres.

Aucun autre commentaire n'étant fait, il est convenu à l'unanimité que :

**ATTENDU QUE** la Société a élaboré le plan stratégique 2018-2022 (le « Plan stratégique 2018-2022 ») conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration est chargé d'établir les orientations stratégiques de la Société;

**ATTENDU QUE** le Plan stratégique 2018-2022 a été présenté au conseil d'administration de la Société pour ses commentaires et approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'APPROUVER** le Plan stratégique 2018-2022 tel que présenté;

**DE TRANSMETTRE** le Plan stratégique 2018-2022 à la ministre de la Culture et des Communications pour dépôt à l'Assemblée nationale.

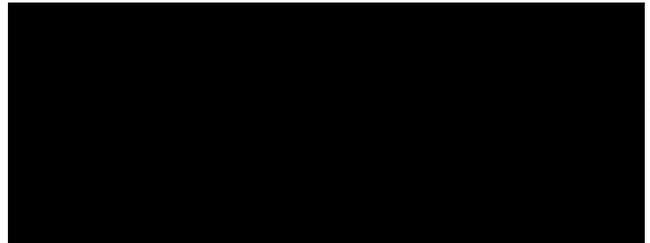
**3. VARIA**

Le conseil remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration du plan stratégique et une mention particulière est faite à [REDACTED] pour son excellent travail qui a permis de mener à terme ce projet.

**4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés et aucun commentaire n'étant fait, la réunion est levée à 10 h 45.

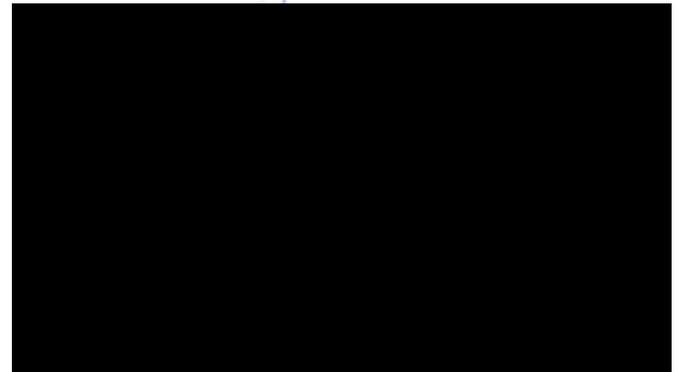
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE:



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

10 avril 2019

SIGNÉ PAR LES PRÉSIDENTS :





**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Mercredi 27 février 2019, à 10 h

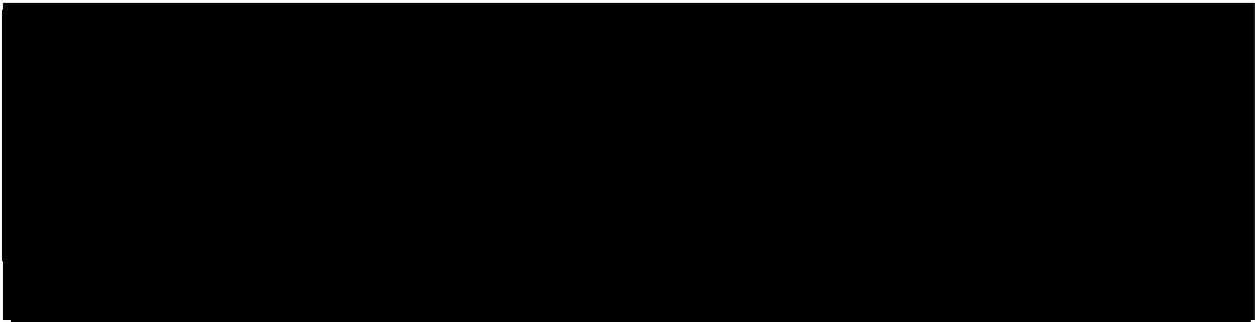
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



***ORDRE DU JOUR***

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Modifications aux programmes d'aide de la direction générale du cinéma et de la production télévisuelle [30 min]
  - 2.1 Présentation de la présidente et chef de la direction
  - 2.2 Sommaire exécutif des modifications proposées - *document en p.j.*
  - 2.3 Programmes actuels - *documents en p.j.*
    - 2.3.1 Programme d'aide à la scénarisation
    - 2.3.2 Programme d'aide à la production
    - 2.3.3 Programme d'aide aux jeunes créateurs
3. Modifications au programme d'aide aux entreprises en musique et variétés [30 min]
  - 3.1 Présentation de la présidente et chef de la direction
  - 3.2 Sommaire exécutif des modifications proposées - *document en p.j.*

- 3.3 Présentation détaillée des modifications proposées - *document en p.j.*
- 4. Modifications au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel - secteur du livre et de l'édition spécialisée [30 min]
  - 4.1 Présentation de la présidente et chef de la direction
  - 4.2 Sommaire exécutif des modifications proposées - *document en p.j.*
  - 4.3 Présentation des nouveaux volets - *document en p.j.*
  - 4.4 Synthèse des nouveaux volets - *document en p.j.*
  - 4.5 Nouveaux volets (version complète) - *document en p.j.*
  - 4.6 Programme actuel - *document en p.j.*
- 5. Varia [15 min]
  - 5.1 Modifications apportées au plan stratégique 2018-2019 - *document en p.j.*
- 6. Prochaine réunion: mercredi 10 avril 2019 à 14 h 15
- 7. Levée de la réunion
- 8. Échange à huis clos

---

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres sont informés que la Société a reçu des commentaires sur le plan stratégique qui ont été approuvés par le Conseil le 17 janvier dernier. Une présentation est donc proposée ce jour à l'item varia de l'ordre du jour. Aucune autre modification ni aucun autre sujet additionnel n'est proposé, il est donc résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante.**

## 2. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'AIDE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

### 2.1 Présentation de la présidente et chef de la direction

La présidente et chef de la direction expose le contexte et les principales modifications proposées.

### 2.2 Sommaire exécutif des modifications proposées

### 2.3 Programmes actuels

#### 2.3.1 Programme d'aide à la scénarisation

#### 2.3.2 Programme d'aide à la production

#### 2.3.3 Programme d'aide aux jeunes créateurs

participe aux échanges.

**ATTENDU QUE** les programmes d'aide à la scénarisation, à la production et aux jeunes créateurs (les « **Programmes cinéma** ») devaient être actualisés;

**ATTENDU QUE** la Société a alors entrepris des actions dans le cadre de cette révision, dont des consultations auprès de parties concernées;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle recommandent unanimement au Conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 20 février 2019, d'adopter les modifications proposées aux Programmes cinéma;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées aux Programmes cinéma ont été présentées au Conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, pour les motifs exposés, il est unanimement résolu :

**D'approuver les modifications aux Programmes cinéma, telles que proposées, dont un exemplaire des programmes d'aide à la scénarisation, à la production et aux créateurs émergents (anciennement le programme d'aide aux jeunes créateurs) modifiés, sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière de chacun desdits programmes.**

Tous les éléments de l'item 2 de l'ordre du jour ayant été adressés, il est convenu de passer à l'item suivant.

### **3. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES EN MUSIQUE ET VARIÉTÉS**

#### **3.1 Présentation de la présidente et chef de la direction**

Il est convenu de couvrir les éléments 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour dans la même discussion.

3.2 Sommaire exécutif des modifications proposées.

3.3 Présentation détaillée des modifications proposées

Il est noté que les modifications proposées visent principalement à actualiser le programme d'aide aux entreprises en musique et variétés.

**ATTENDU QUE** le programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (le «PADISQ ») devait être actualisé;

**ATTENDU QUE** la Société a alors entrepris des actions dans le cadre de cette révision, dont des consultations auprès de parties concernées;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés recommandent unanimement au Conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 15 février 2019, d'adopter les modifications proposées au PADISQ;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au PADISQ ont été présentées au Conseil d'administration à sa satisfaction ;

En conséquence, pour les motifs exposés, il est unanimement résolu :

**D'approuver les modifications au PADISQ, telles que proposées, dont un exemplaire du PADISQ modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du PADISQ.**

**4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL  
– SECTEUR DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE**

**4.1** Présentation de la présidente et chef de la direction

Il est convenu de couvrir les éléments 4.2 à 4.6 inclusivement de l'ordre du jour dans la même discussion.

**4.2** Sommaire exécutif des modifications proposées

**4.3** Présentation des nouveaux volets

**4.4** Synthèse des nouveaux volets.

**4.5** Nouveaux volets (version complète)

**4.6** Programme actuel

participe aux échanges.

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel — livre et édition (le « **Programme international** ») devait être actualisé;

**ATTENDU QUE** la Société a alors entrepris des actions dans le cadre de cette révision, dont des consultations auprès de parties concernées;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du livre et de l'édition spécialisée recommandent unanimement au Conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 5 février 2019, d'adopter les modifications proposées au Programme international;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme international ont été présentées au Conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, pour les motifs exposés, il est unanimement résolu :

**D'approuver les modifications au Programme international, telles que proposées, dont un exemplaire du Programme international modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme international.**



## **5. VARIA**

### **5.1 Modifications apportées au plan stratégique 2018-2019**



**ATTENDU QUE** la Société a élaboré le plan stratégique 2018-2022 (le « Plan stratégique 2018-2022 ») conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration est chargé d'établir les orientations stratégiques de la Société;

**ATTENDU QUE** des modifications ont été apportées au Plan stratégique 2018-2022 depuis son approbation par le Conseil d'administration le 17 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** la nouvelle version du Plan stratégique 2018-2022 a été présentée au Conseil d'administration de la Société pour ses commentaires et approbation;

En conséquence, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

**D'approuver le Plan stratégique 2018-2022 tel que présenté.**

**De transmettre le Plan stratégique 2018-2022 à la ministre de la Culture et des Communications pour dépôt à l'Assemblée nationale.**





**6. PROCHAINE RÉUNION :** mercredi 10 avril 2019 à 14 h 15

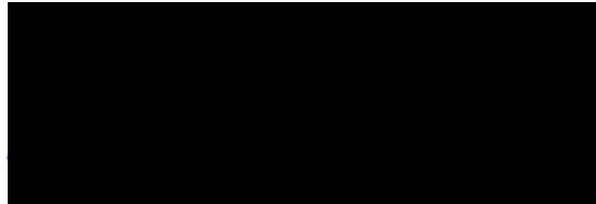
**7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés et aucun commentaire n'étant fait, la réunion est levée à 11 h 15.

**8. ÉCHANGE HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la levée de la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE:



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

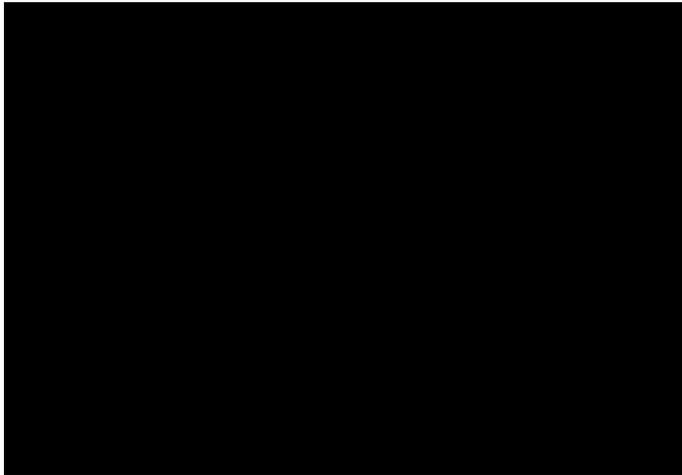
10 avril 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DEUXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Mercredi 10 avril 2019, à 14 h

PRÉSENTS :



ABSENTS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p.j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p.j.*
3. Mot du président du Conseil [10 min]
4. Bureau de la présidente et chef de la direction [20 min]
  - 4.1 Mot de la présidente et chef de la direction
  - 4.2 Rapport d'activités - *document en p.j.*
5. Suivi et demandes du Conseil d'administration [30 min]
  - 5.1 Politique harcèlement
  - 5.2 Modifications de programmes
  - 5.3 Avancement du projet SOD@ccès - *document en p.j.*
  - 5.4 Cybersécurité - *document en p.j.*
6. Suivi planification stratégique [5 min]
  - 6.1 *Plan d'actions 2019-2020 - documents en p.j.*

7. Rapport du Comité des ressources humaines [15 min]
  - 7.1 Évaluation de la présidente et chef de la direction
  - 7.2 Mandat de négociation pour la convention collective - *document en p.j.*
  
8. Rapport du Comité d'audit [20 min]
  - 8.1 Audit interne
  - 8.2 Gestion des risques
  - 8.3 Relocalisation au Pied-du-Courant (suivi du projet)
  - 8.4 Plan annuel d'audit 2018-2019
  - 8.5 Suivi budgétaire au 31 décembre 2018 et projections au 31 mars 2019
    - 8.5.1 Présentation des résultats et des projections - *document en p.j.*
    - 8.5.2 État des résultats par activité au 31 décembre 2018 - *document en p.j.*
    - 8.5.3 États financiers trimestriels au 31 décembre 2018 - *document en p.j.*
  - 8.6 Présentation du budget 2019-2020
    - 8.6.1 Présentation du budget préliminaire 2019-2020 - *document en p.j.*
    - 8.6.2 Budget préliminaire 2019-2020
  
9. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique [10 min]
  - 9.1 Code de déontologie des employés - *document en p.j.*
  - 9.2 Règlement établissant les règles d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil d'administration de la Société - *document en p.j.*
  
10. Composition des comités statutaires du Conseil d'administration [5 min]
  - 10.1 Comité d'audit- composition actuelle - *document en p.j.*
  
11. Résolutions [5 min.]
  - 11.1 Modifiant le règlement de régie interne - *documents en p.j.*
  - 11.2 Modifiant les signataires de la Société - *documents en p.j.*
  
12. Adoption du calendrier des réunions du Conseil d'administration 2019-2020 [5 min]
  - 12.1 Calendrier des réunions du CA 2019-2020 - *document en p.j.*
  - 12.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2019-2020 - *document en p.j.*
  
13. Adoption du programme annuel de travail 2019-2020 [5 min] - *document en p.j.*
  
14. Dépôt de documents et points d'information [5 min] :
  - 14.1 Contrats de services de 25 k \$ et plus (art. 18 LGCE) - *documents en p.j.*
  - 14.2 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information - *documents en p.j.*
  - 14.3 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 14.3.1 Procès-verbal du Comité des ressources humaines - *documents en p.j.*
    - 14.3.2 Procès-verbal du Comité de gouvernance et d'éthique - *documents en p.j.*
    - 14.3.3 Procès-verbal du Comité d'audit - *documents en p.j.*
  - 14.4 Engagements au 31 décembre 2018 :
    - 14.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle - *documents en p.j.*
    - 14.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés - *documents en p.j.*
    - 14.4.3 Direction générale des affaires internationales - *documents en p.j.*
  - 14.5 Déclaration de la Direction - *document en p.j.*
  
15. Varia
  
16. Prochaine réunion : 21 juin 2019 à 9 h
  
17. Levée de la réunion

18. Échange à huis clos

---

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun autre sujet additionnel n'est proposé, il est donc résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ

2.1 Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2018 - *document en p.j.*

2.2 Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2019 - *document en p.j.*

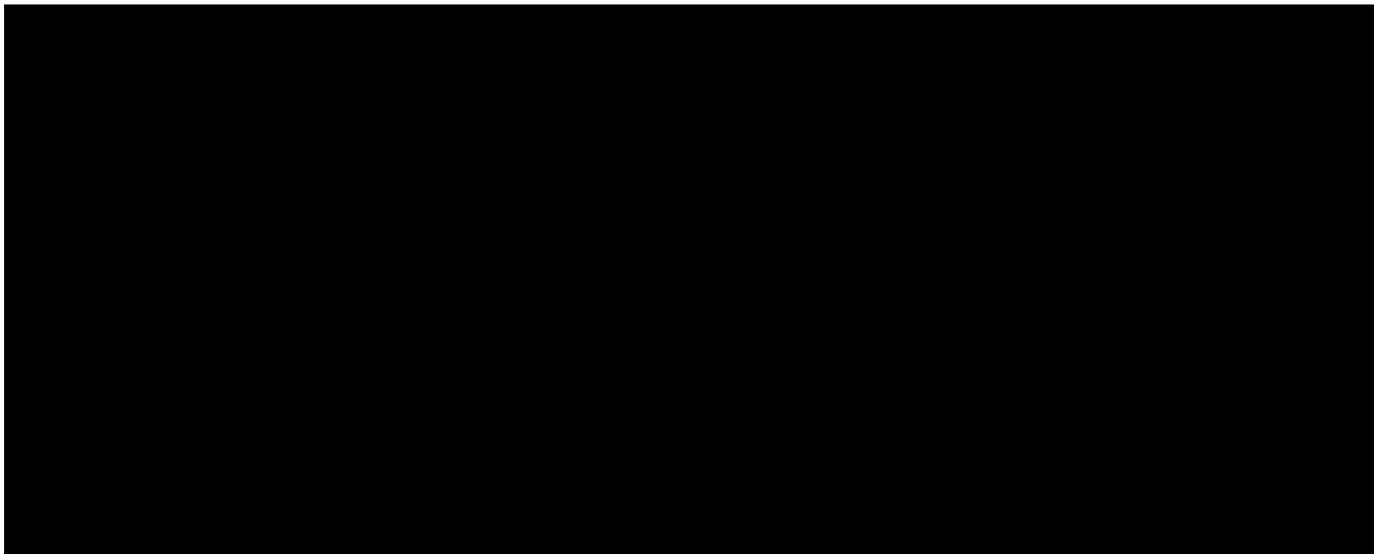
Une coquille est corrigée au point 1.

2.3 Procès-verbal de la réunion du 27 février 2019 - *document en p.j.*

Les procès-verbaux des 30 novembre 2018, 17 janvier 2019 et 27 février 2019 ne suscitent aucune autre correction ni commentaire. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du 30 novembre 2018 et 27 février 2019 tels quels, et celui du 17 janvier 2019 tel que modifié séance tenante.**

3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

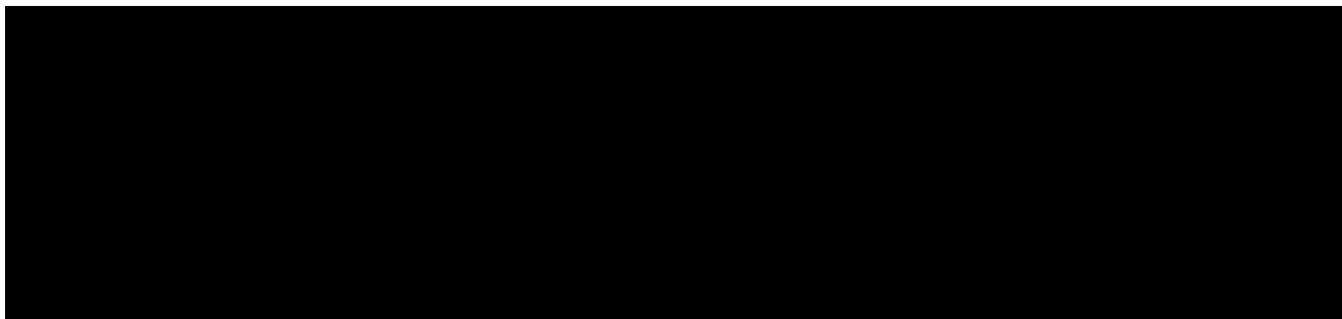


4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

4.1 Mot de la présidente et chef de la direction

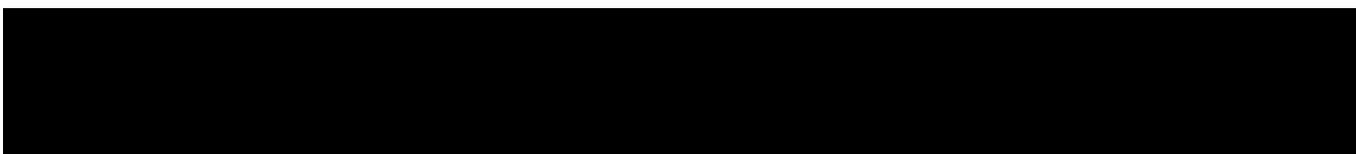
4.2 Rapport d'activités - *document en p.j.*

Les membres sont référés à la documentation préalable. Les principaux dossiers sont présentés. Il est fait mention de la présentation de la planification stratégique et des plans d'action aux employés de la Société ce 9 avril 2019. 



**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

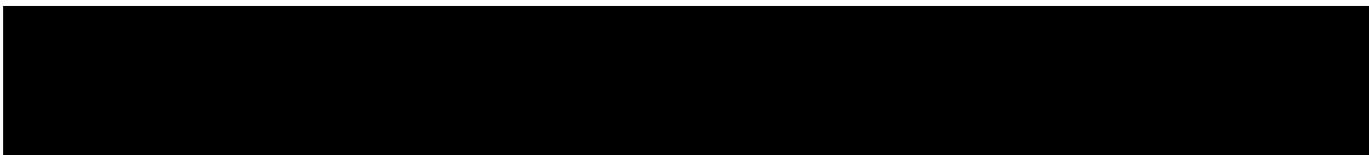
**5.1 Politique harcèlement**



**5.2 Modifications de programmes**

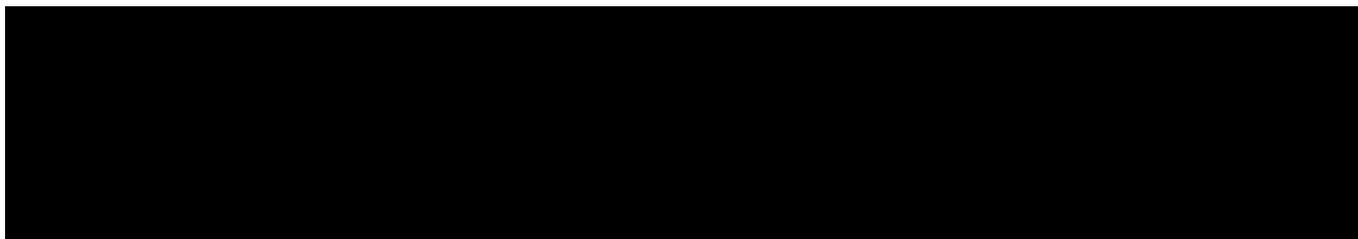


**5.3 Avancement du projet SOD@ccès**



**5.4 Cybersécurité**

**5.4.1 Présentation du plan d'actions**



**5.4.2 Plan d'actions détaillé**



**6. SUIVI PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**6.1 Plan d'actions 2019-2020**

Les membres sont référés à la documentation préalable. [redacted] fait la présentation des actions identifiées pour chacune des orientations de la planification stratégique. [redacted]

[REDACTED]

En conséquence, le Conseil :

**Prends acte du plan d'actions 2019-2020 de la Société.**

Toutes les questions ayant été posées dans le cadre de la présentation du plan d'actions, il est convenu de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 Mandat de négociation pour la convention collective**

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'autoriser la demande de mandat de négociation au Secrétariat du Conseil du trésor en vue du renouvellement et de la modification de certaines conditions de travail de la convention collective des employés syndiqués de la Société.**

[REDACTED]

### **7.2 Évaluation de la présidente et chef de la direction**

[REDACTED]

## **8. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

### **8.1 Audit interne**

[REDACTED]

### **8.2 Gestion des risques**

[REDACTED]

8.3 Relocalisation au Pied-du-Courant (suivi du projet)



8.4 Plan annuel d'audit 2018-2019



8.5 Suivi budgétaire au 31 décembre 2018 et projections au 31 mars 2019

8.5.1 Présentation des résultats et des projections

8.5.2 État des résultats par activité au 31 décembre 2018

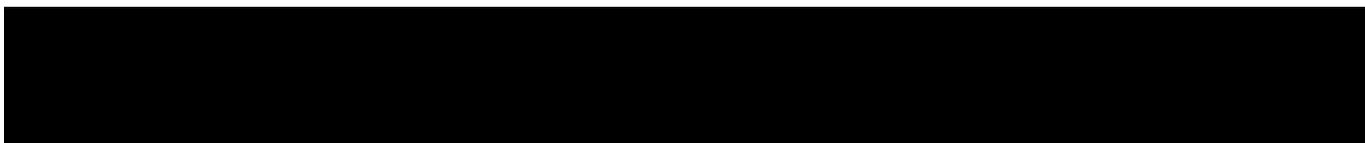
8.5.3 États financiers trimestriels au 31 décembre 2018

Madame Hamelin présente les faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018. Elle poursuit avec les projections au 31 décembre 2018 et l'analyse des écarts.

8.6 Présentation du budget 2019-2020

8.6.1 Présentation du budget préliminaire 2019-2020

8.6.2 Budget préliminaire 2019-2020



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le budget 2019-2020 de la Société tel que présenté.**

**9. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

9.1 Code de déontologie des employés

9.1.1 Version comparée

9.1.2 Version propre

Les membres sont référés à la documentation préalable et aux modifications effectuées, soit principalement des changements de mise à jour et de mise à niveau. Les modifications ne suscitent pas de commentaires.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le Code d'éthique et de déontologie du personnel de la Société tel que présenté, dont copie est jointe aux présentes.**

9.2 Règlement établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration de la Société

- 9.2.1 Version comparée
- 9.2.2 Version propre

Les membres sont référés à la documentation préalable et aux modifications effectuées. Les modifications ne suscitent pas de commentaires.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le Règlement établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration de la Société tel que présenté, dont copie est jointe aux présentes.**

## **10. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **10.1 Comité d'audit- composition actuelle**

Les membres actuels acceptent que leur mandat soit renouvelé. En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du Comité d'audit, mesdames Josée Robillard et Denise Arseneault et M. Koen De Winter, pour un mandat d'un an se terminant le 9 avril 2020.**

## **11. RÉSOLUTIONS [REPORTÉ]**

## **12. ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020**

### **12.1 Calendrier des réunions du CA 2019-2020**

### **12.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2019-2020**

Ces points ne suscitent aucun commentaire ni aucune question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les calendriers annuels des réunions du Conseil d'administration et des comités 2019-2020 tels quels.**

## **13. ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2019-2020**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du Conseil d'administration 2019-2020 tel quel.**

## **14. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION :**

### **14.1 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)**

Le Conseil prend acte de la liste des contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 22 novembre 2019 et le 31 mars 2019.

### **14.2 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information**

Le Conseil prend acte du tableau annuel 2018-2019 des demandes d'accès à l'information.

### **14.3 Dépôt de procès-verbaux des comités [REPORTÉ]**

### **14.4 Engagements au 31 décembre 2018 :**

#### **14.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle**

**14.4.2** Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés

**14.4.3** Direction générale des affaires internationales

Le conseil prend acte des engagements au 31 décembre 2018.

**14.5** Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte de la déclaration de la Direction.

**15. VARIA**

**16. PROCHAINE REUNION: 21 JUIN 2019 A 9 HEURES**

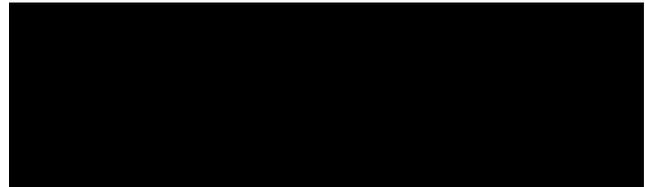
**17. LEVEE DE LA REUNION**

La réunion est levée à 17h33.

**18. ÉCHANGE A HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos suivant la réunion.

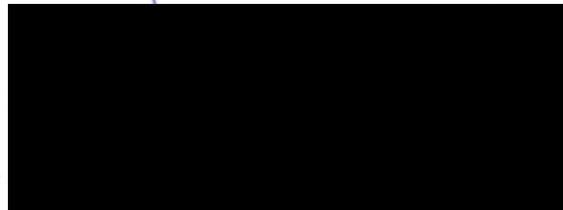
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

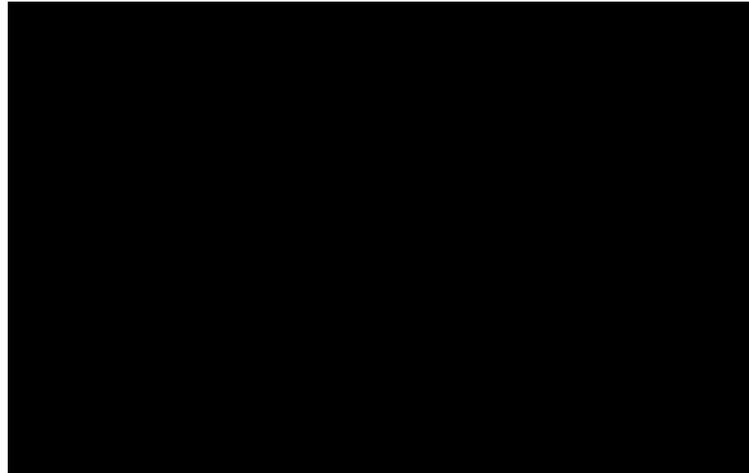
21 juin 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-TROISIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 21 juin 2019, à 9 h

PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *document en p. j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 10 avril 2019
3. Mot du président du conseil [10 min]
4. Bureau de la présidente et chef de la direction
  - 4.1 Rapport d'activités [15 min] - *document en p. j.*
  - 4.2 Présentation du processus de sélection actuel des productions cinématographiques soutenues par la Société [20 min]
  - 4.3 Suivi FCCQ [15 min]
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min] - *document en p. j.*

- 5.1 Suivi des demandes du CA
- 5.2 Suivi des demandes complétées
- 6. Rapport du comité d'audit à la suite de sa séance du 17 juin 2019 [30 min] - *documents en p. j.*
  - 6.1 Approbation des états financiers annuels audités au 31 mars 2019 et rapport du vérificateur
    - 6.1.1 Présentation des modifications apportées aux états financiers au 31 mars 2019
    - 6.1.2 États financiers au 31 mars 2019
  - 6.2 Analyse des résultats au 31 mars 2019
    - 6.2.1 Présentation de l'analyse des résultats
    - 6.2.2 Tableau - analyse des écarts par poste
    - 6.2.3 Crédits octroyés par domaine
  - 6.3 Audit interne
    - 6.3.1 Suivi - mandat RCGT « Processus de gestion contractuelle »
  - 6.4 Suivi projet au Pied-du-Courant - *document en p. j.*
  - 6.5 Révision de la politique de gestion des risques
- 7. Rapport du comité des ressources humaines à la suite de sa séance du 6 juin 2019 [15 min]
  - 7.1 Approbation des objectifs 2019-2020 de la présidente et chef de la direction - *documents en p. j.*
    - 7.1.1 Attentes gouvernementales
    - 7.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction
- 8. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique à la suite de sa séance du 6 juin 2019 [10 min]
  - 8.1 Adoption de modifications à la Politique visant à assurer à tout employé un milieu de travail exempt de harcèlement - *document en p. j.*
- 9. Adoption du rapport d'activités 2018-2019 du conseil d'administration [5 min] - *document en p. j.*
- 10. Modifications au Règlement de régie interne [10 min] - *document en p. j.*
- 11. Résolution [5 min] - *document en p. j.*
  - 11.1 Modifiant la désignation d'employés pour la transmission de réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers
- 12. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p. j. :*
  - 12.1 Rapports d'activités 2018-2019 des comités
    - 12.1.1 Comité d'audit
    - 12.1.2 Comité des ressources humaines
    - 12.1.3 Comité de gouvernance et d'éthique
  - 12.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 12.3 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 12.3.1 Procès-verbal du 29 mai 2018 (REV 2018-11-27) du comité d'audit
    - 12.3.2 Procès-verbal du 27 novembre 2018 du comité d'audit
    - 12.3.3 Procès-verbal du 25 février 2019 du comité d'audit
    - 12.3.4 Procès-verbal du 12 mars 2019 du comité de gouvernance et d'éthique
    - 12.3.5 Procès-verbal du 12 septembre 2018 du comité des ressources humaines
    - 12.3.6 Procès-verbal du 12 mars 2019 du comité des ressources humaines
  - 12.4 Engagements au 31 mars 2019 :
    - 12.4.1 Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2018-2019
  - 12.5 Résultats : évaluation du président du conseil, du conseil et de ses comités - *report*
  - 12.6 Déclaration de la direction

13. Varia
  14. Prochaine réunion: 18 juillet 2019 à 15 h 30
  15. Levée de la réunion
  16. Échange à huis clos
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification ni aucun autre sujet additionnel n'est proposé, il est donc résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ**

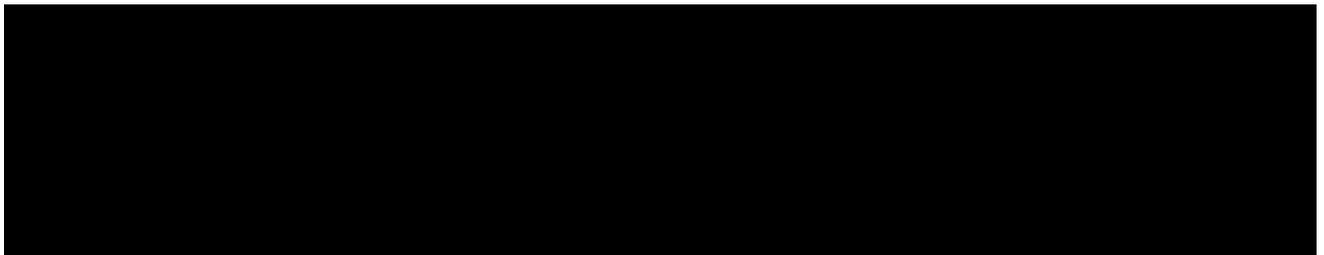
**2.1 Procès-verbal de la réunion du 10 avril 2019**

Des coquilles seront corrigées au procès-verbal. Le procès-verbal du 10 avril 2019 ne suscite pas d'autres commentaires.

En conséquence, il est résolu :

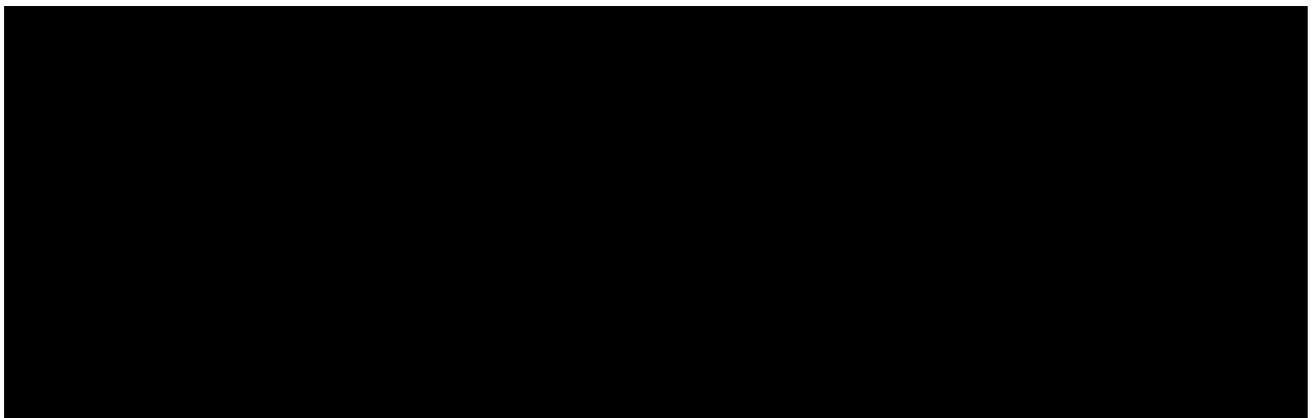
D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 avril 2019.

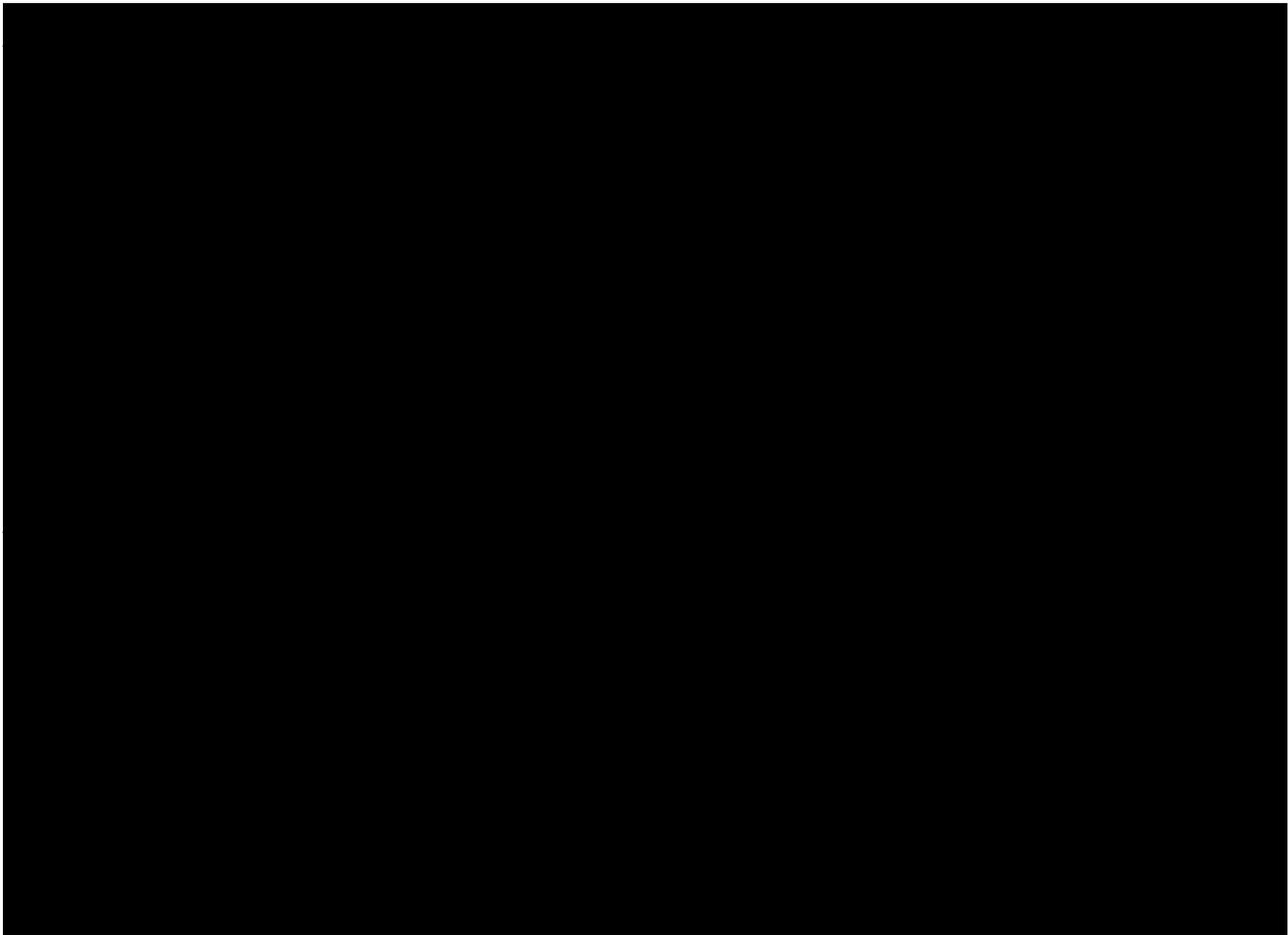
**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

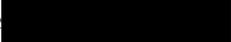


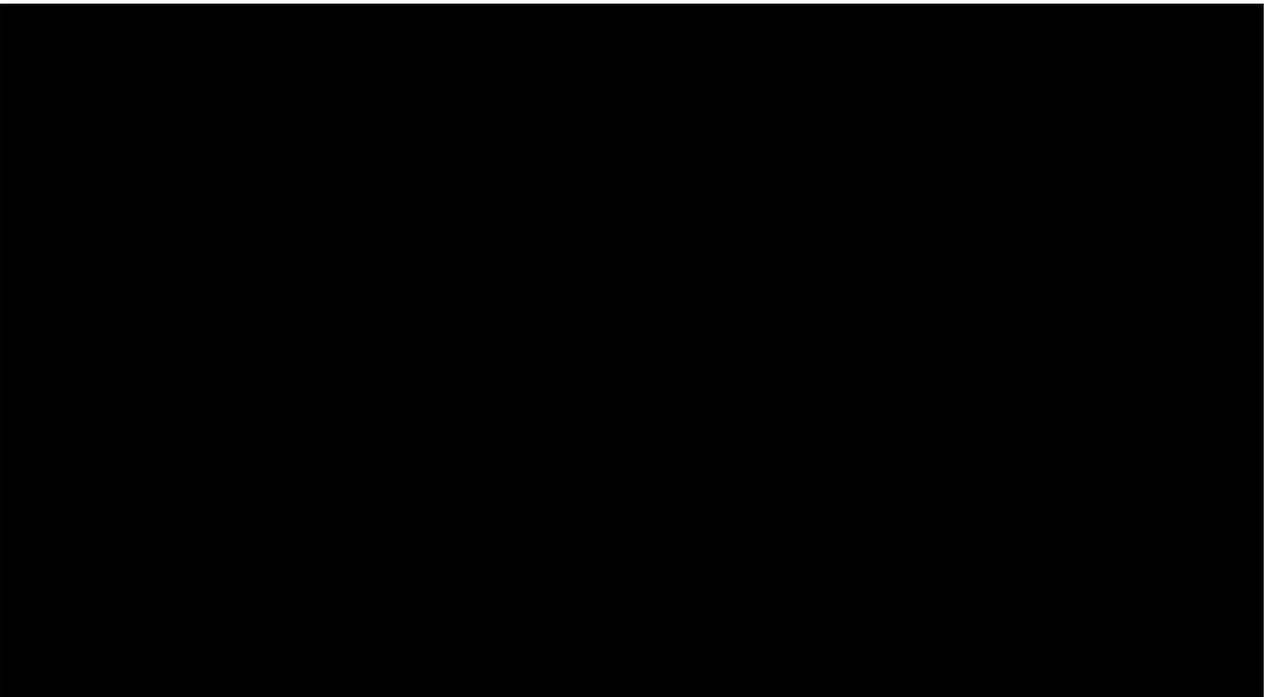
**4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

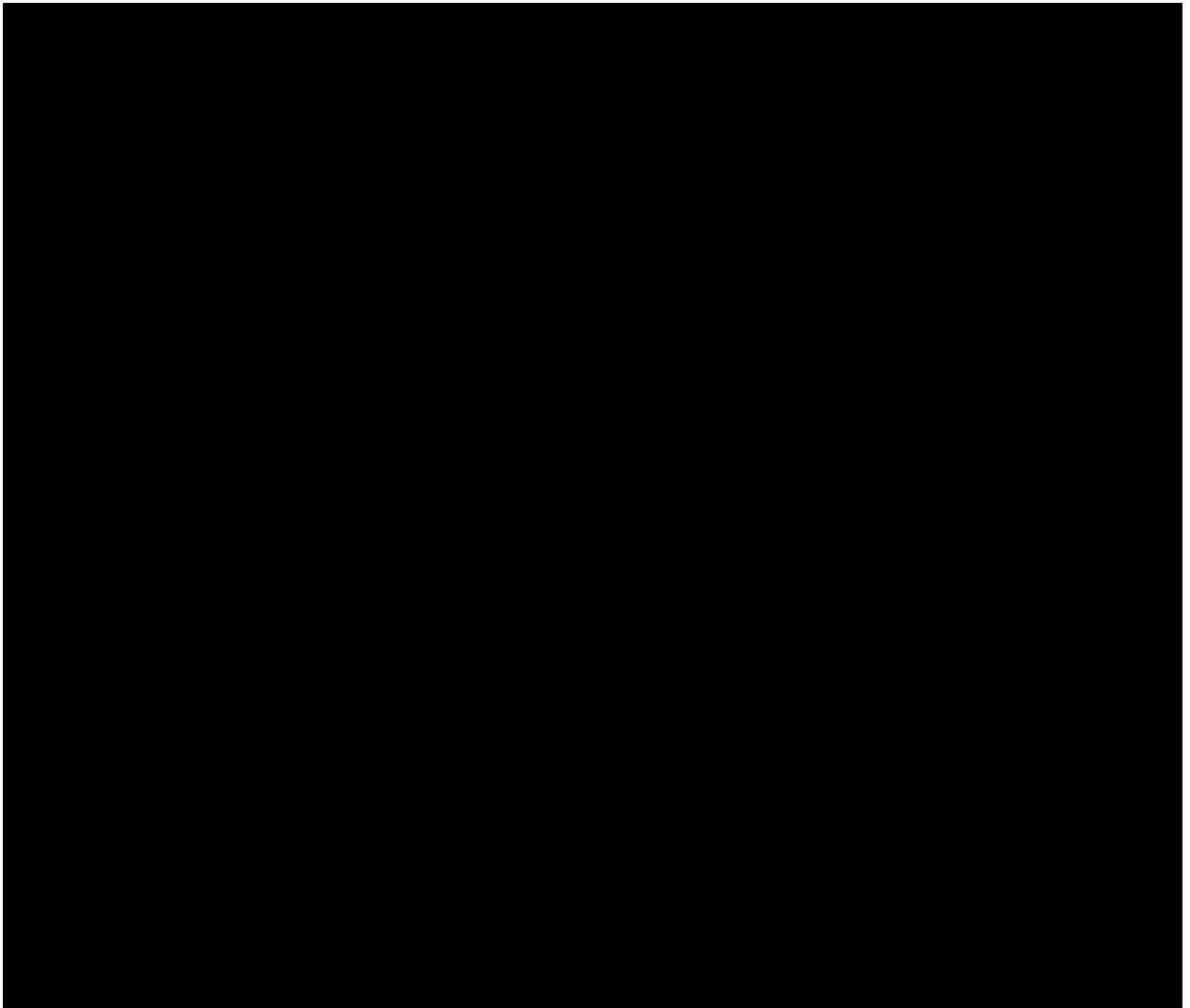
**4.1 Rapport d'activités**



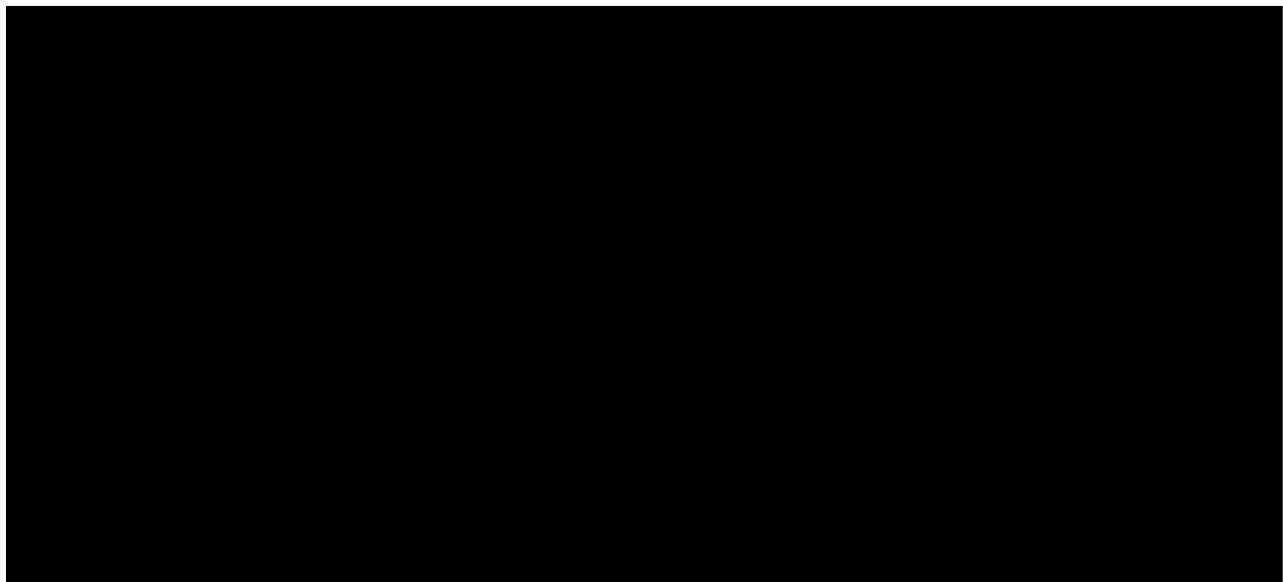


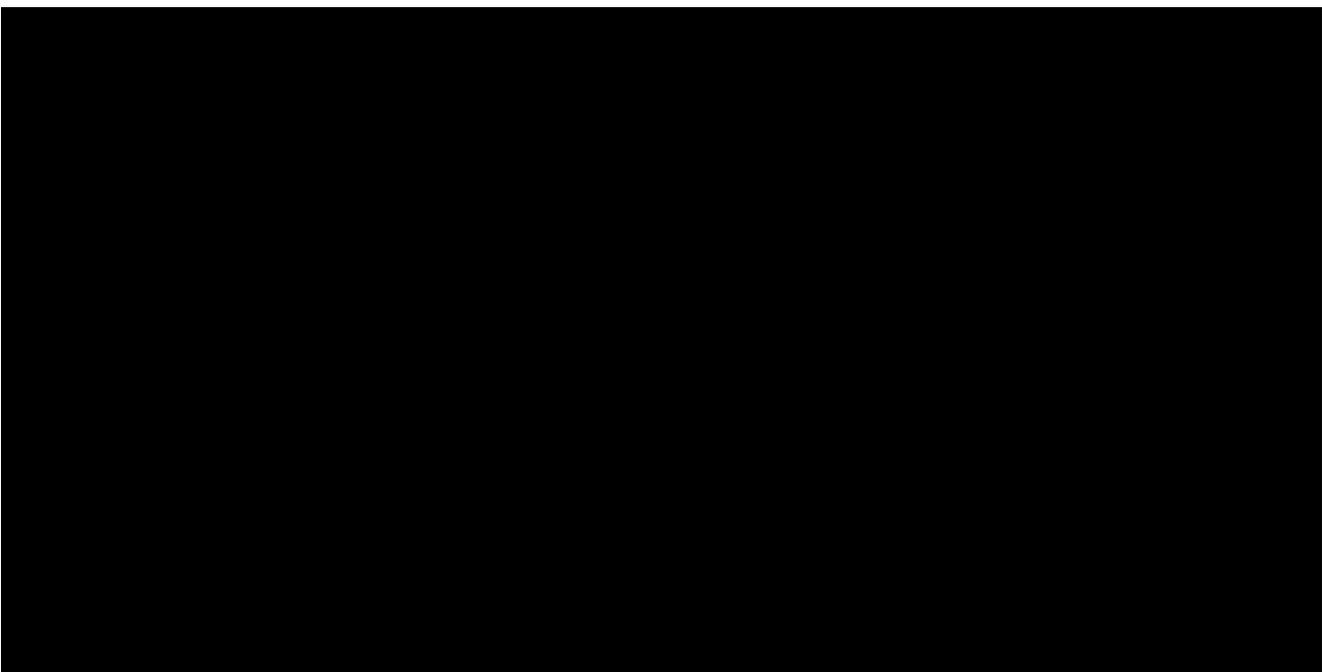
**4.2** Présentation du processus de sélection actuel des productions cinématographiques soutenues par la Société 





4.3 Suivi FCCQ 

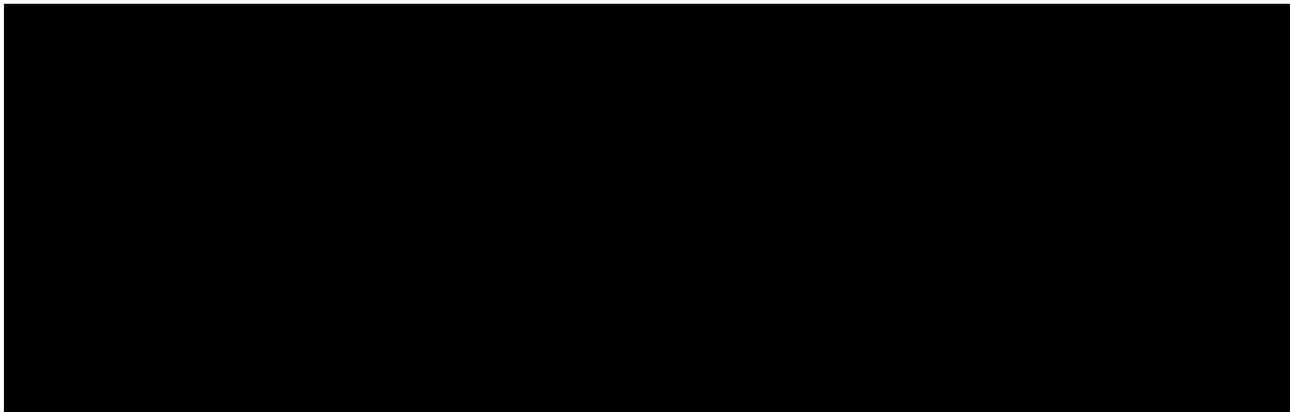




**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5.1 Suivi des demandes du CA**

La secrétaire fait référence au tableau de suivi.



**5.2 Suivi des demandes complétées**

Il n'y a pas d'autres demandes complétées depuis le conseil d'administration d'avril dernier.



**6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT À LA SUITE DE SA SÉANCE DU 17 JUIN 2019**

**6.1 Approbation des états financiers annuels audités au 31 mars 2019 et rapport du vérificateur**

**6.1.1 Présentation des modifications apportées aux états financiers au 31 mars 2019**

**6.1.2 États financiers au 31 mars 2019**

fait part de certains changements mineurs quant à la forme de la présentation des états financiers. Les participations dans les sociétés en commandite sont maintenant mentionnées sous participations dans les partenariats commerciaux. Par ailleurs, l'acquisition de l'immeuble au Pied-du-Courant apparaît sous la note des opérations entre apparentés.

- 6.2 Analyse des résultats au 31 mars 2019
  - 6.2.1 Présentation de l'analyse des résultats
  - 6.2.2 Tableau - analyse des écarts par poste
  - 6.2.3 Crédits octroyés par domaine

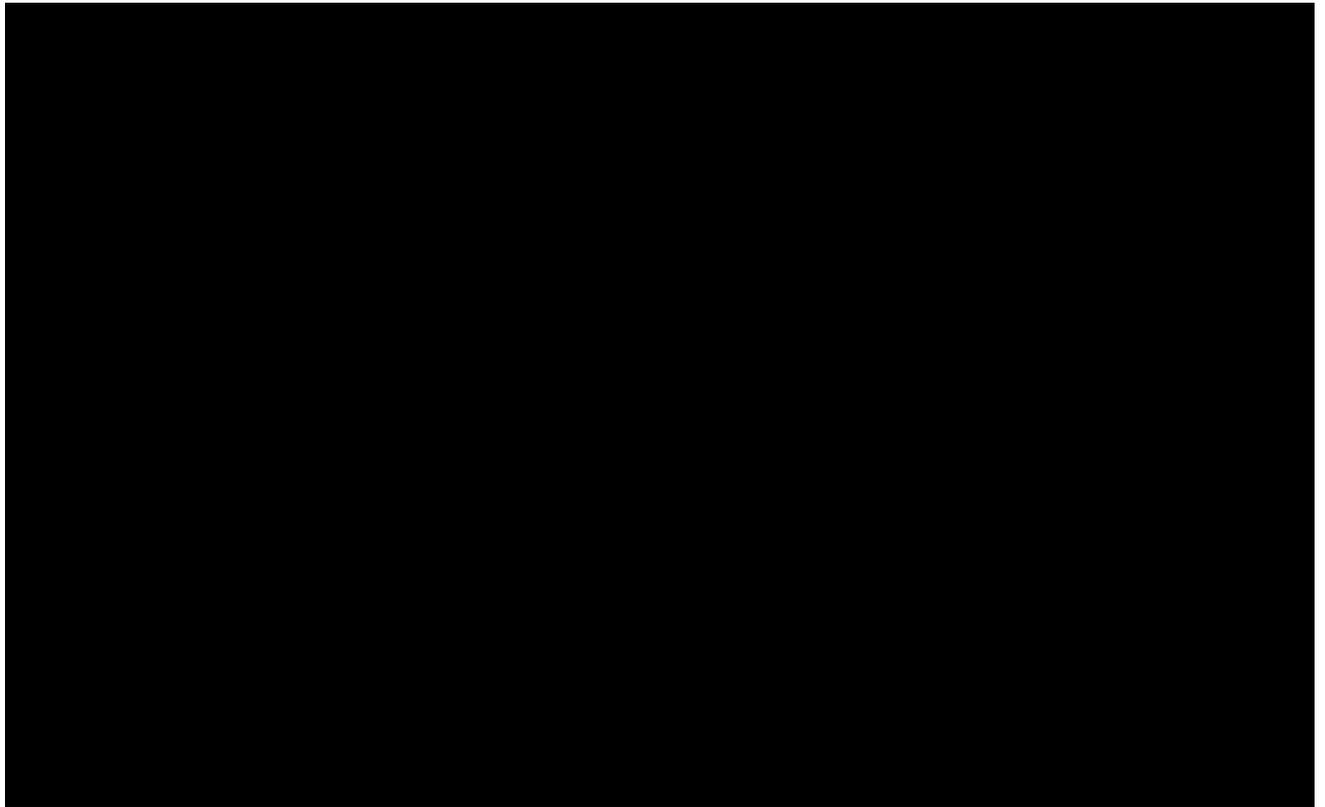
passé en revue les faits marquants quant à l'analyse des résultats.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019 tels que présentés.**

- 6.3 Audit interne
  - 6.3.1 Suivi – mandat RCGT « Processus de gestion contractuelle »

#### 6.4 Suivi projet au Pied-du-Courant



#### 6.5 Révision de la politique de gestion des risques

Conformément au calendrier annuel de travail du conseil d'administration, la politique de gestion des risques est revue. Des modifications mineures ont été apportées à la politique quant à l'actualisation du nom du comité d'audit et du titre de la directrice générale administration, opérations et patrimoine immobilier. Une clause sur la révision triennale de la politique a également été ajoutée, afin de s'assurer qu'elle demeure actuelle et pertinente dans un contexte d'amélioration continue des activités et du processus de gestion des risques de la Société. On souligne la distinction entre la reddition de compte annuelle de la politique et la révision triennale de la politique même.

résolu :

En conséquence, il est

**D'adopter les modifications à la politique de gestion des risques telles quelles, dont copie est jointe à la présente.**

**7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES À LA SUITE DE SA SÉANCE DU 6 JUIN 2019**

**7.1 Approbation des objectifs 2019-2020 de la présidente et chef de la direction**

**7.1.1 Attentes gouvernementales**

**7.1.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction**

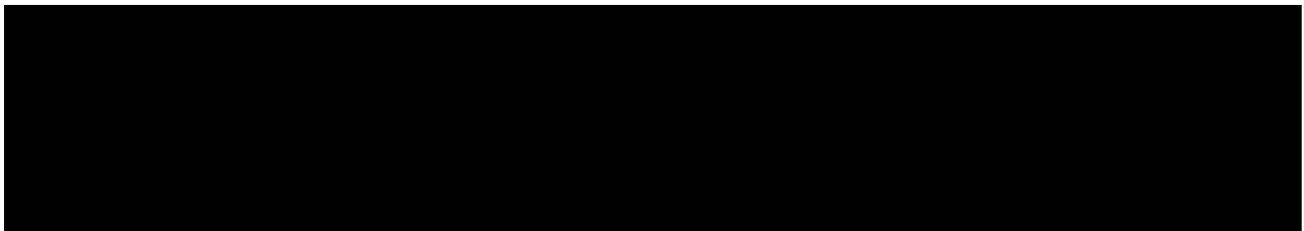
Les membres sont référés à la documentation préalable. Ils sont en accord avec les objectifs énoncés.

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les objectifs 2019-2020 de la présidente et chef de la direction tels que présentés.**

**8. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE À LA SUITE DE SA SÉANCE DU 6 JUIN**

**8.1 Adoption de modifications à la Politique visant à assurer à tout employé un milieu de travail exempt de harcèlement**



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la Politique visant à assurer à tout employé un milieu de travail exempt de harcèlement telle que modifiée, jointe à la présente.**

**9. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

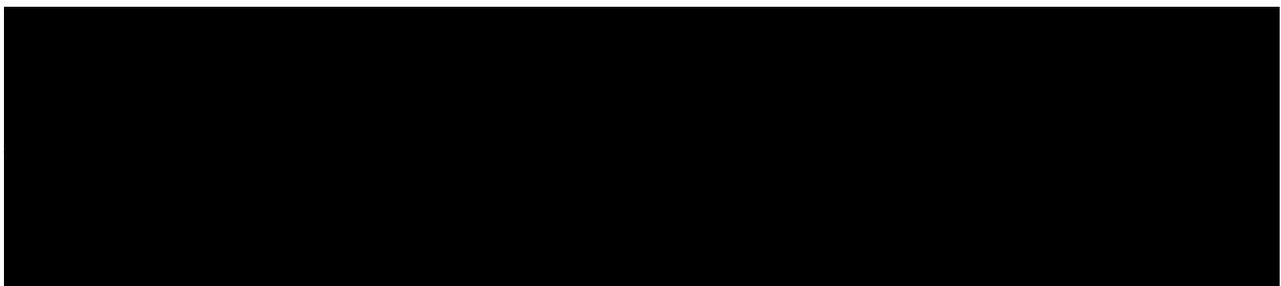
Les membres sont référés au projet de rapport d'activités 2018-2019 du conseil d'administration. Il est mentionné que certains actes posés par le conseil d'administration apparaîtront dans le rapport d'activités 2019-2020, puisque la réunion du conseil d'administration du mois de mars 2019 a été reportée en avril 2019, soit dans un autre exercice financier.



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activités 2018-2019 du conseil d'administration tel quel.**

**10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE**



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications au Règlement de régie interne de la Société telles quelles, dont copie est jointe à la présente.**

## **11. RÉSOLUTION**

- 11.1** Modifiant la désignation d'employés pour la transmission de réquisitions d'inscription au Registraire des droits personnels et réels mobiliers

La secrétaire explique que cette résolution autorise certaines personnes à transmettre des réquisitions d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), et fait référence à leur titre d'emploi. Le titre de la secrétaire juridique a été modifié pour « technicienne juridique », et le conseiller juridique sera ajouté aux personnes autorisées à transmettre des réquisitions d'inscriptions au registre. Les membres n'ont pas de question à cet égard. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant la désignation d'employés pour la transmission de réquisitions d'inscription au Registraire des droits personnels et réels mobiliers jointe à la présente.**

## **12. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

- 12.1** Rapports d'activités 2018-2019 des comités
- 12.1.1** Comité d'audit
  - 12.1.2** Comité des ressources humaines
  - 12.1.3** Comité de gouvernance et d'éthique

Le conseil prend acte des rapports d'activités des comités.

- 12.2** Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le conseil prend acte de la liste de contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mai 2019.

- 12.3** Dépôt de procès-verbaux des comités
- 12.3.1** Procès-verbal du 29 mai 2018 (REV 2018-11-27) du comité d'audit
  - 12.3.2** Procès-verbal du 27 novembre 2018 du comité d'audit
  - 12.3.3** Procès-verbal du 25 février 2019 du comité d'audit
  - 12.3.4** Procès-verbal du 12 mars 2019 du comité de gouvernance et d'éthique
  - 12.3.5** Procès-verbal du 12 septembre 2018 du comité des ressources humaines
  - 12.3.6** Procès-verbal du 12 mars 2019 du comité des ressources humaines

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

- 12.4** Engagements au 31 mars 2019 :
- 12.4.1** Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2018-2019

Le conseil prend acte de la liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2018-2019.

- 12.5** Résultats : évaluation du président du conseil, du conseil et de ses comités - report

**12.6 Déclaration de la Direction**

Le conseil prend acte de la déclaration de la Direction.

**13. VARIA**

Aucun sujet supplémentaire n'est ajouté sous ce point.

**14. PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 18 juillet 2019 (conférence téléphonique) à 15 h 30**

Conformément au calendrier transmis aux membres et sauf avis contraire, la prochaine réunion devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnée.

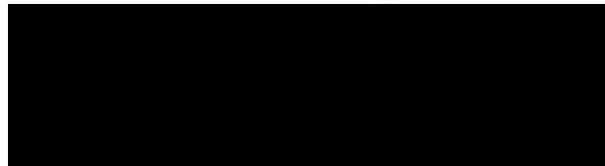
**15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 19.

**16. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos suivant la réunion.

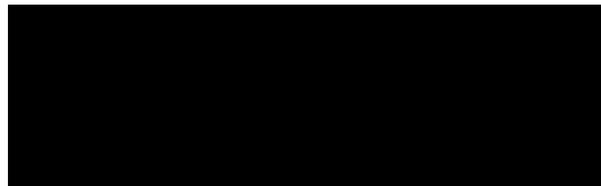
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE:



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

3 octobre 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :





**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Jeudi 18 juillet 2019, à 15 h 30

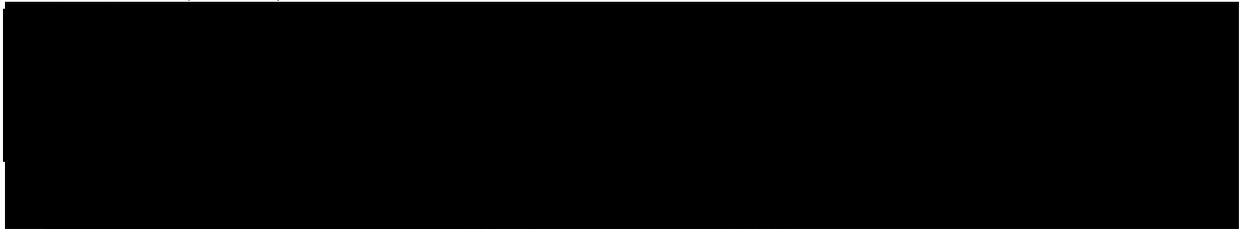
PRÉSENTS :



ABSENT :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Approbation du rapport annuel de gestion 2018-2019 [30 min] - *document en p. j.*
3. Résolutions [5 min]
  - 3.1 Modifiant le Règlement de régie interne de la Société - *document en p. j.*
  - 3.2 Modifiant les signataires de la Société - *document en p. j.*
4. Prochaine réunion : jeudi 3 octobre 2019, à 9 h
5. Levée de la réunion

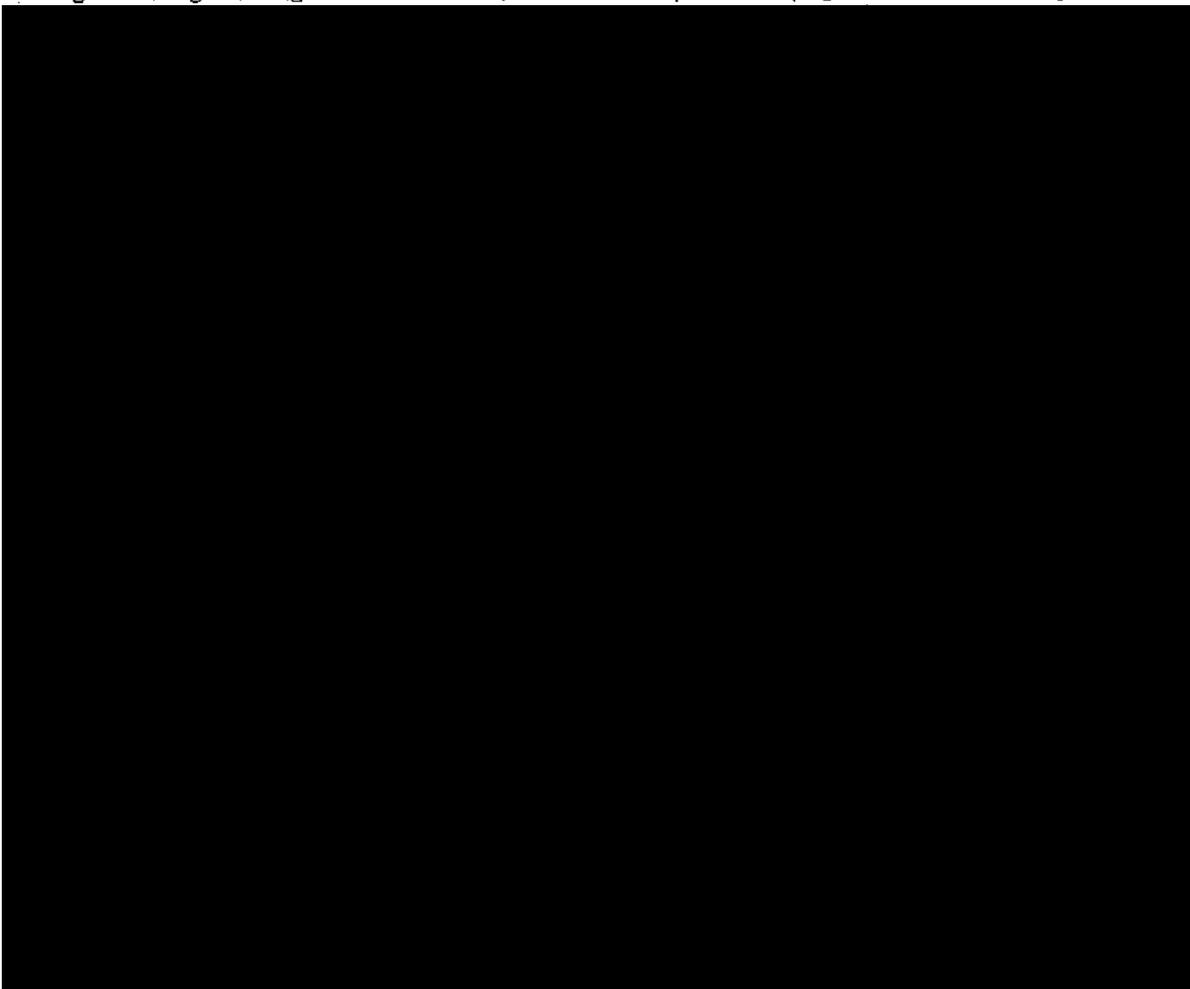
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune autre modification ni aucun sujet additionnel n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019**

La présidente et chef de la direction invite la directrice des communications, Mme Johanne Morissette, à présenter le rapport annuel de gestion (RAG). Mme Morissette indique que le rapport s'inscrit dans la continuité du rapport de l'an dernier. Il respecte par ailleurs les consignes de signature gouvernementale, notamment quant à la page couverture.

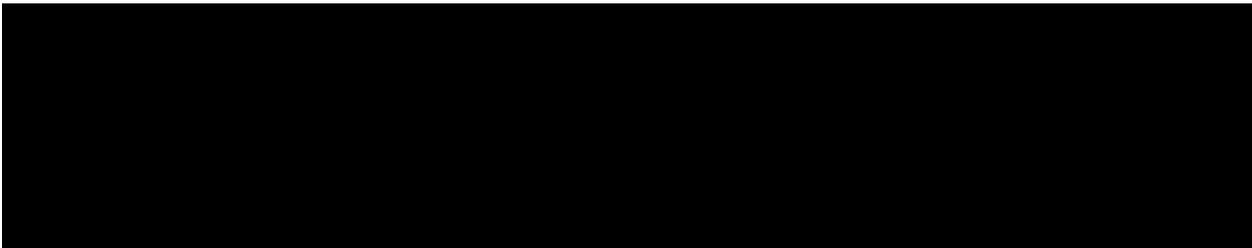


En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le contenu du rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société avec les modifications notées séance tenante, sous réserve des commentaires à recevoir du ministère, s'il y a lieu.**

**3. RÉOLUTIONS**

**3.1 Modifiant le Règlement de régie interne de la Société**



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant le Règlement de régie interne de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**3.2 Modifiant les signataires de la Société**

À la suite des explications données au point 3.1, il n'y a pas d'autres questions ou commentaires sur la proposition de résolution.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

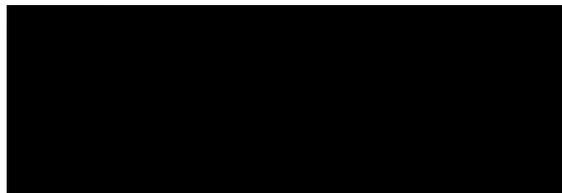
**4. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 3 octobre 2019 à 9 h**

À moins d'avis contraire, la prochaine réunion aura lieu à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus.

**5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été discutés, la réunion est levée à 16 h 33.

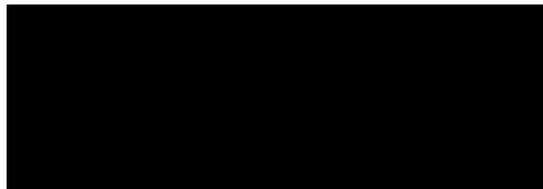
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE :



APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

3 octobre 2019.

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Jeudi 3 octobre 2019, à 9 h

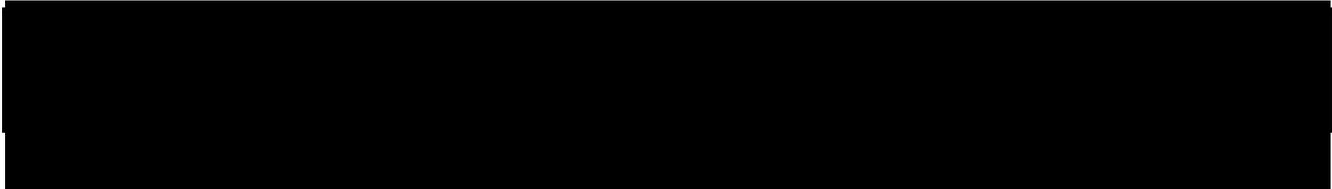
PRÉSENTS :



ABSENTS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p. j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 21 juin 2019
  - 2.2 Procès-verbal du 18 juillet 2019
3. Mot du président du conseil [10 min]
4. Bureau de la présidente et chef de la direction
  - 4.1 Rapport d'activités [15 min] - *document en p. j.*
  - 4.2 Suivi FCCO [15 min]
5. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min] - *documents en p. j.*
  - 5.1 Suivi des demandes du CA
  - 5.2 Suivi des demandes complétées
6. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [15 min]
  - 6.1 Révision des déclarations d'intérêts des membres du conseil d'administration
  - 6.2 Révision des mandats des comités du conseil d'administration - *documents en p. j.*
  - 6.3 Révision du programme d'accueil pour les membres du conseil

- 6.4 Révision du programme de formation continue pour les membres du conseil et journée de formation continue automne 2019
- 6.5 Résultats évaluation du comité
- 7. Rapport du comité des ressources humaines [15 min]
  - 7.1 Suivi\_renouvellement de la convention collective
  - 7.2 Résultats évaluation du comité
- 8. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [5 min] - *documents en p. j.*
  - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle
  - 8.2 Comité des ressources humaines - composition actuelle
- 9. Composition de la Commission des métiers d'art et des arts visuels [5 min] - *document en p. j.*
- 10. Résolution instituant le régime d'emprunts [5 min] - *document en p. j.*
- 11. **Dépôt de documents et points d'information - documents en p. j. :**
  - 11.1 Résultats : évaluation du président du conseil, du conseil et de ses comités
  - 11.2 Nouvel organigramme de la Société
  - 11.3 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 11.4 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 11.4.1 Procès-verbal du 6 juin 2019 du comité de gouvernance et d'éthique
    - 11.4.2 Procès-verbal du 6 juin 2019 du comité des ressources humaines
  - 11.5 Engagements au 30 juin 2019 :
    - 11.5.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 11.5.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 11.5.3 Direction générale des affaires internationales
  - 11.6 Déclaration de la direction
- 12. Varia
  - 12.1 Adoption d'une résolution visant à remercier M. Sandy Boutin pour le travail accompli à titre de membre du conseil d'administration et de président et membre de la Commission du disque et du spectacle de variétés
- 13. Prochaines réunions: réunion spéciale lundi 4 novembre 2019 à 13 h et réunion régulière vendredi 13 décembre 2019 à 9 h
- 14. Levée de la réunion
- 15. Échange à huis clos

---

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ**

2.1 Procès-verbal du 21 juin 2019

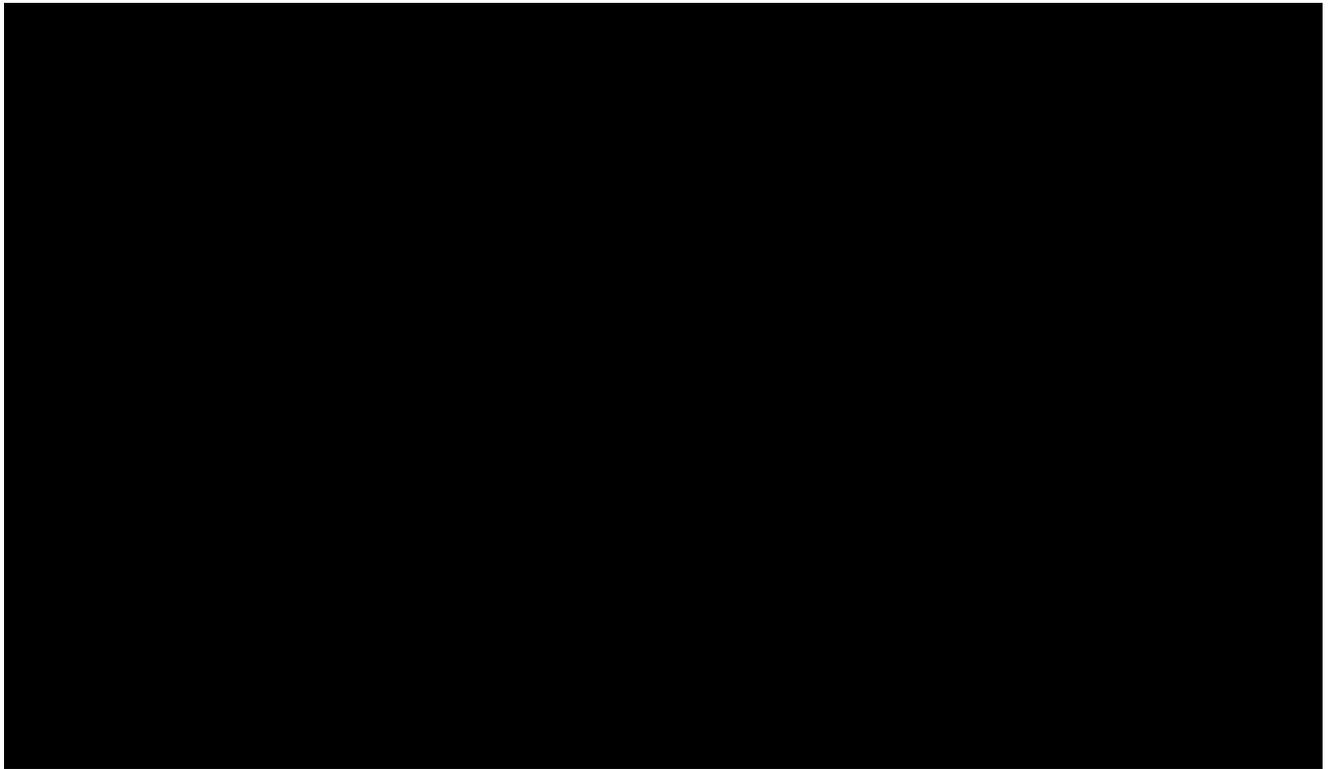
2.2 Procès-verbal du 18 juillet 2019

Au procès-verbal du 21 juin 2019, à la page 8, seuls [REDACTED] et [REDACTED] doivent être mentionnés comme ayant quitté la réunion. Les procès-verbaux ne suscitent pas d'autres commentaires.

En conséquence, il est résolu :

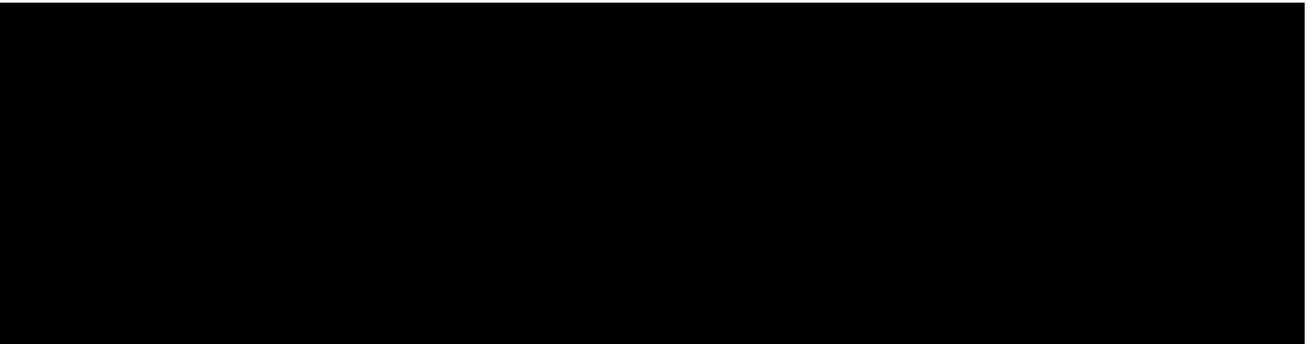
**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 21 juin 2019 et du 18 juillet 2019 tels quels, sous réserve de l'ajustement apporté séance tenante au procès-verbal du 21 juin 2019.**

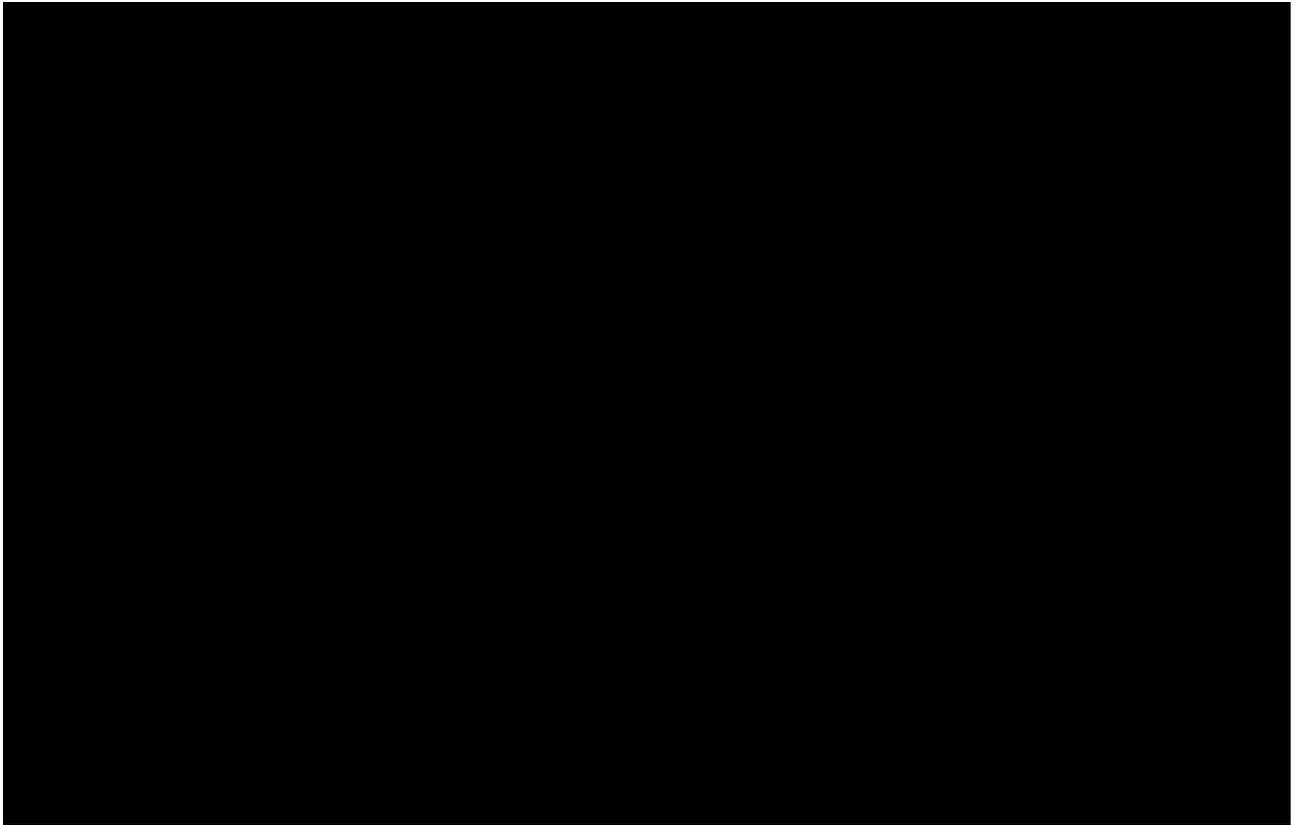
**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**



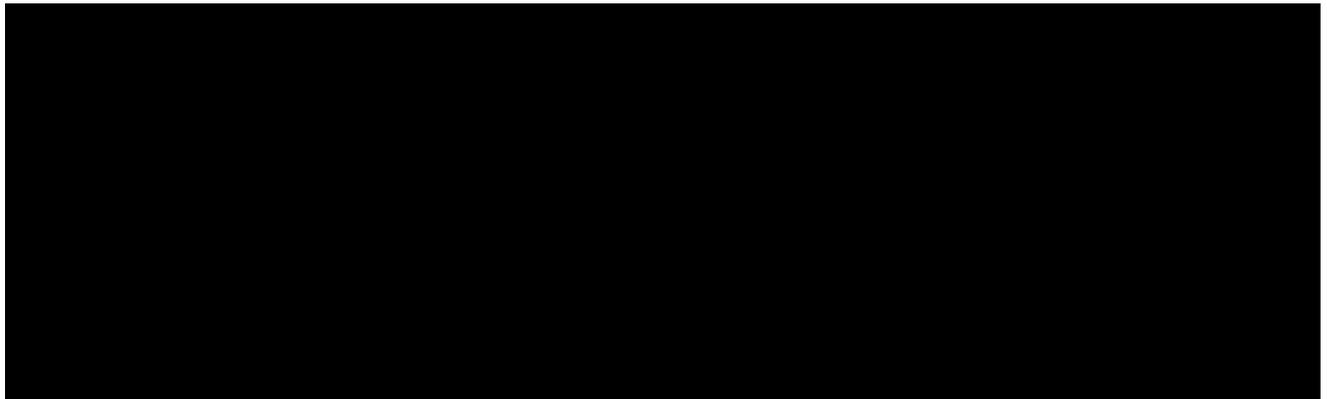
**4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

4.1 Rapport d'activités





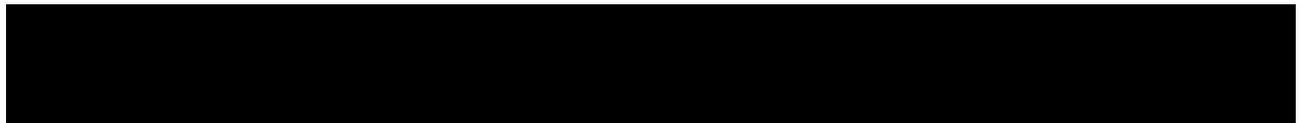
4.2 Suivi FCCQ

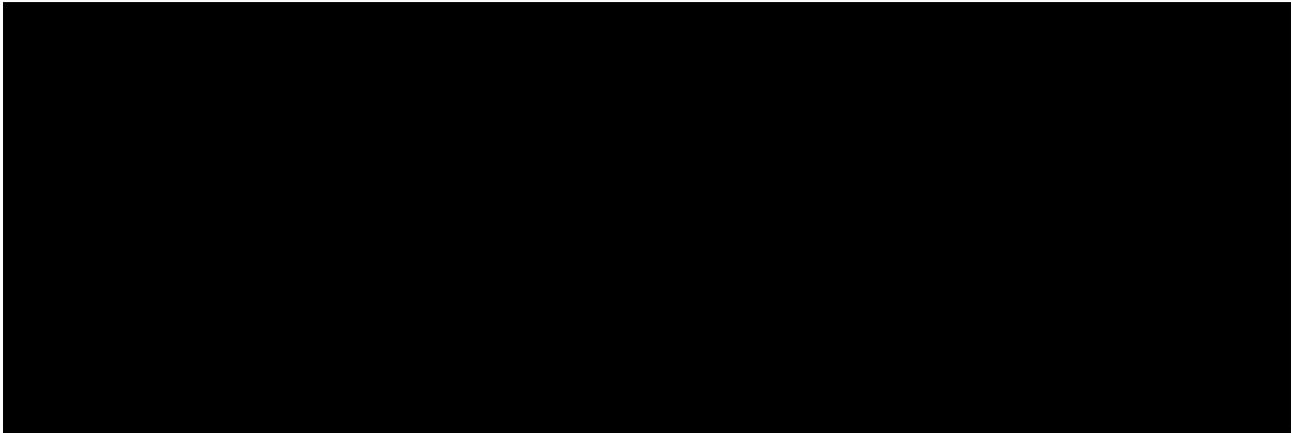


**5. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5.1 Suivi des demandes du CA**

La secrétaire fait référence au tableau de suivi.





**5.2 Suivi des demandes complétées**

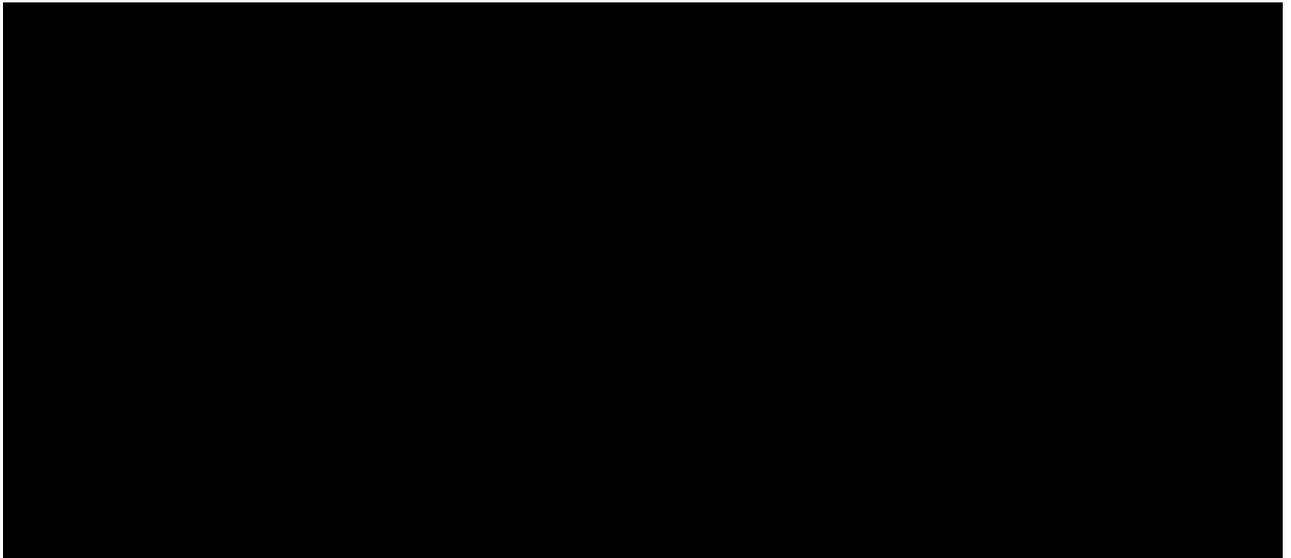


**6. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

**6.1 Révision des déclarations d'intérêts des membres du conseil d'administration**



**6.2 Révision des mandats des comités du conseil d'administration**



En conséquence, il est résolu :

D'approuver le mandat du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et celui du comité d'audit qui sont joints à la présente tels quels.

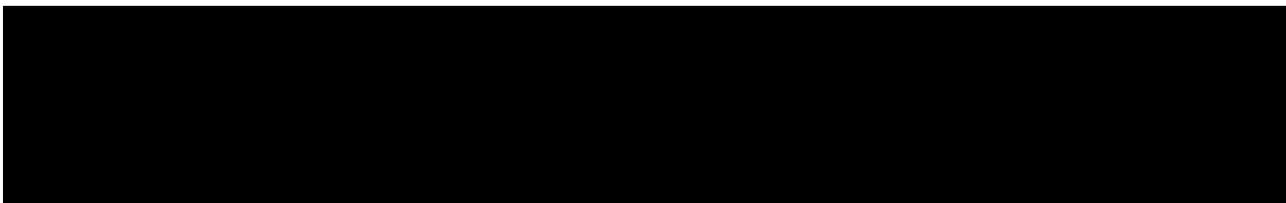
### 6.3 Révision du programme d'accueil pour les membres du conseil

Le programme d'accueil des membres du conseil d'administration a été revu par le comité à sa satisfaction, lequel est toujours d'actualité. À titre de rappel, tout nouveau membre est accueilli par la PDC ou le président du conseil pour lui souhaiter la bienvenue ; un envoi des principaux documents corporatifs est effectué par la secrétaire générale et une rencontre de formation est tenue afin de présenter les directions générales, les domaines d'intervention de la Société et son cadre de gouvernance. Une formation est aussi offerte sur l'utilisation de Dilitrust.

Il a finalement été convenu que [REDACTED] présente la formation qu'elle a donnée antérieurement sur les devoirs et responsabilités des administrateurs et les conflits d'intérêts aux nouveaux membres, lorsqu'ils seront nommés.

### 6.4 Révision du programme de formation continue pour les membres du conseil et journée de formation continue automne 2019

Le programme de formation continue pour les membres du conseil a également été revu par le comité, à sa satisfaction, consistant en une journée de formation annuelle offerte aux membres, afin d'éviter de surcharger les réunions régulières déjà bien remplies. Outre cette journée, d'autres formations peuvent s'ajouter en cours d'année au besoin sous forme de « *lunchs and learn* ».



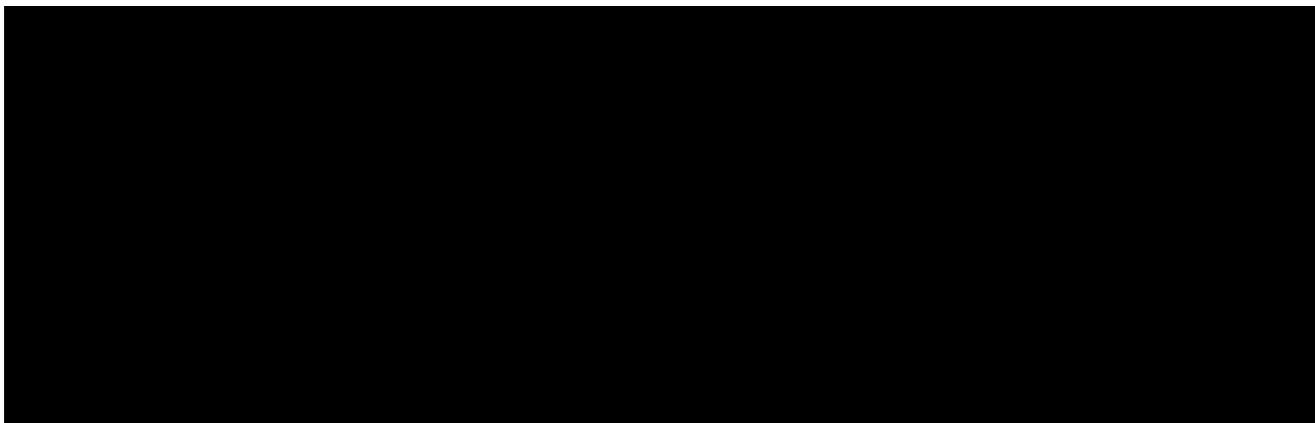
### 6.5 Résultats évaluation du comité



Le conseil est informé par ailleurs que pour faire suite à la proposition de la présidente du comité CGÉ et du comité RH, ces comités vont dorénavant tenir systématiquement des échanges à huis clos à la fin de leurs réunions, évitant ainsi aux membres d'avoir à le demander. Le conseil d'administration est d'accord à ce que ce principe soit appliqué dans les autres comités et au conseil d'administration.

## 7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

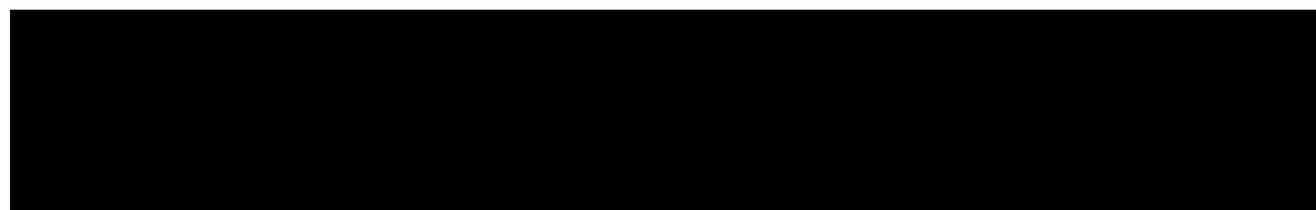
### 7.1 Suivi\_renouvellement de la convention collective



## 7.2 Résultats évaluation du comité



## 8. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



### 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique - composition actuelle

En conséquence, il est résolu :

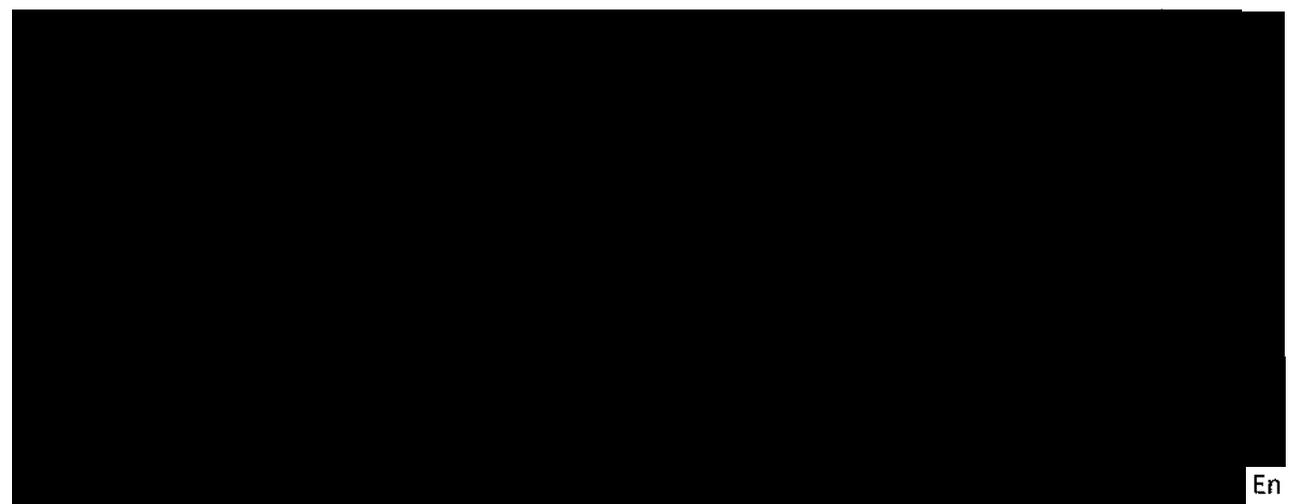
**De prolonger le mandat des membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mmes Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et M. Koen De Winter, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

### 8.2 Comité des ressources humaines- composition actuelle

En conséquence, il est résolu :

**De prolonger le mandat des membres du comité des ressources humaines, Mmes Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

## 9. COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MÉTIERS D'ART ET DES ARTS VISUELS



En conséquence, il est résolu :

**De nommer à la Commission les membres recommandés, dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat se terminant le 4 octobre 2021.**

En

## 10. RÉSOLUTION INSTITUANT UN RÉGIME D'EMPRUNT

La secrétaire mentionne qu'il s'agit du projet de résolution standard qui nous est acheminé par le ministère des Finances et qui doit être adopté par le conseil d'administration, pour le financement des besoins de la SODEC. La résolution institue un régime d'emprunts par la Société, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

## 11. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION

### 11.1 Résultats : évaluation du président du conseil, du conseil et de ses comités



### 11.2 Nouvel organigramme de la Société

Le Conseil prend acte du nouvel organigramme et la PDC fait état des principaux changements.



### 11.3 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le conseil prend acte de la liste des contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 31 avril et le 31 août 2019.

### 11.4 Dépôt de procès-verbaux des comités :

11.4.1 Procès-verbal du 6 juin 2019 du comité de gouvernance et d'éthique

11.4.2 Procès-verbal du 6 juin 2019 du comité des ressources humaines

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

### 11.5 Engagements au 30 juin 2019 :

11.5.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle

11.5.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés

11.5.3 Direction générale des affaires internationales

Le conseil prend acte des engagements déposés.

### 11.6 Déclaration de la direction

Le conseil prend acte de la déclaration de la direction.

**12. VARIA**

- 12.1** Adoption d'une résolution visant à remercier M. Sandy Boutin pour le travail accompli à titre de membre du conseil d'administration et de président et membre de la Commission du disque et du spectacle de variétés

Le président du conseil tient à souligner le départ d'un membre du conseil d'administration de la Société, M. Sandy Boutin. Il propose qu'une résolution soit adoptée par le conseil à cet effet, et il est par conséquent résolu à l'unanimité :

**D'adresser à M. Sandy Boutin les remerciements du conseil d'administration pour sa contribution et son dévouement tout au long de ces six dernières années, comme membre du conseil d'administration et comme président et membre de la Commission du disque et du spectacle de variétés.**

- 13. PROCHAINES RÉUNIONS: réunion spéciale lundi 4 novembre 2019 à 13 h et réunion régulière vendredi 13 décembre 2019 à 9 h**

Sauf avis contraire, les prochaines réunions devraient se tenir aux dates et aux heures ci-dessus mentionnées.

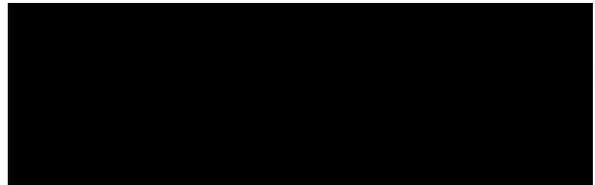
**14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 50.

**15. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il est convenu que dorénavant un échange à huis clos sera systématiquement tenu après la levée des réunions. Un échange à huis clos suit la réunion.

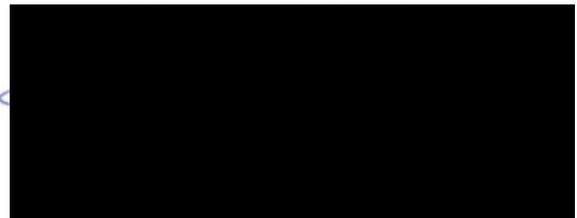
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE:



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

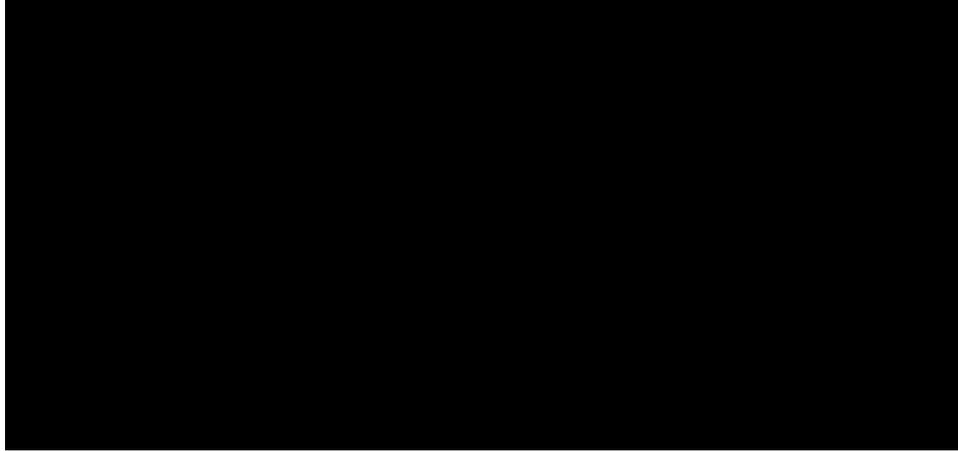
13 décembre 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Lundi 4 novembre 2019, à 13 h

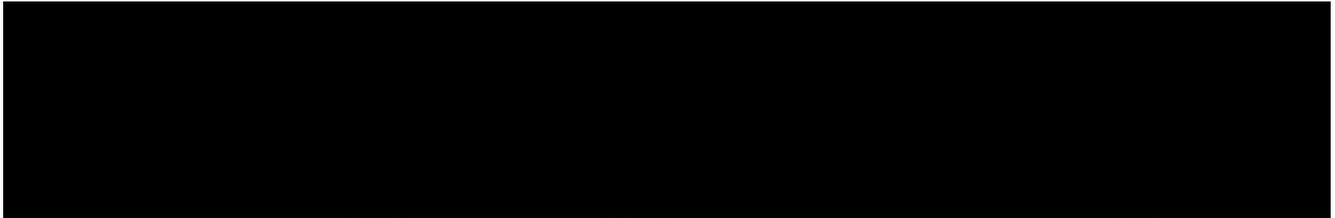
PRÉSENTS :



ABSENTS :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



*ORDRE DU JOUR*

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Nouveau programme d'aide au développement entrepreneurial [15 min]
  - 2.1 Sommaire exécutif du programme – *document en p. j.*
  - 2.2 Programme – *document en p. j.*
3. Nouveau programme d'aide aux initiatives innovantes [15 min]
  - 2.1 Sommaire exécutif du programme - *document en p. j.*
  - 2.2 Programme - *document en p. j.*
4. Modifications au programme d'aide à la promotion et diffusion, volet 2.2 aide aux salles de cinéma commerciales [5 min]
  - 2.1 Sommaire exécutif des modifications proposées - *document en p. j.*
  - 2.2 Programme modifié - *document en p. j.*
5. Varia

6. Prochaine réunion : vendredi 13 décembre 2019 à 9 h
  7. Levée de la réunion.
  8. Échange à huis clos
- 

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 2. NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

- 2.1 Sommaire exécutif du programme
- 2.2 Programme

M. Gaudet expose le contexte du nouveau programme proposé d'aide au développement entrepreneurial, qui est multisectoriel.

Les programmes étaient auparavant préparés par les directions générales concernées. C'est maintenant la direction du développement stratégique qui est en charge de la rédaction des programmes, en collaboration avec les directions. Les nouveaux programmes présentés aujourd'hui ont été présentés à l'ensemble des commissions statutaires consultatives (incluant le CNCT) de la Société, avec un accueil favorable dans chacune d'elles. Les nouveaux programmes répondent notamment à certains objectifs de la planification stratégique de la Société.

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres sont référés à la documentation préalable pour le détail du programme. Les différents stades des entreprises ont été pris en compte dans l'élaboration du programme, ainsi que les différentes fonctions de l'entreprise (par exemple : gestion, production, commercialisation, adaptation aux technologies et internationalisation). Ce programme se veut large et flexible, afin de répondre aux besoins des entreprises, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Deux types d'aide sont proposés : 1) soutien direct à l'entreprise, lorsque cette dernière connaît les formes d'expertise dont elle a besoin, afin de développer certaines stratégies d'affaires; et 2) une aide liée au transfert de connaissances, via la mise en place de partenariats stratégiques entre la SODEC et divers partenaires ou via de l'aide accordée à des entreprises qui proposent un projet s'adressant à un ensemble représentatif d'entreprises du secteur culturel. [REDACTED] précise par ailleurs les limites d'aide financière et le pourcentage de dépenses admissibles de chaque volet.

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide au développement entrepreneurial (le « Programme ») est un programme multisectoriel et que l'ensemble des commissions concernées et le CNCT ont été consultés pour recommandation ;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'adopter le Programme;

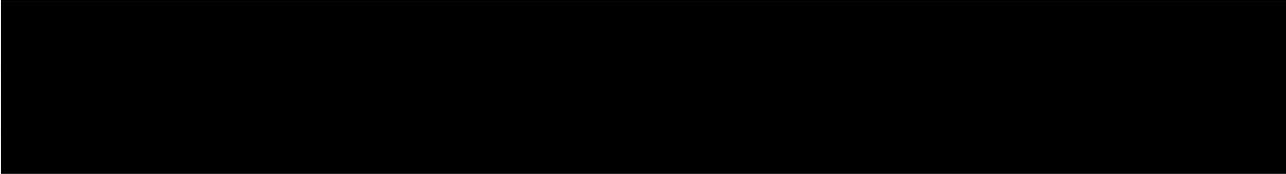
**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du livre et de l'édition spécialisée recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 23 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission des métiers d'art et des arts visuels recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 29 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

D'approuver le Programme tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.



**3. NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES INNOVANTES**

- 3.1 Sommaire exécutif du programme
- 3.2 Programme

Sujet reporté à une prochaine réunion spéciale du conseil d'administration.

**4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET DIFFUSION, VOLET 2.2 AIDE AUX SALLES DE CINÉMA COMMERCIALES**

- 4.1 Sommaire exécutif des modifications proposées
- 4.2 Programme modifié

Sujet reporté à une prochaine réunion spéciale du conseil d'administration.

**5. VARIA**

**6. PROCHAINE RÉUNION : réunion régulière vendredi le 13 décembre 2019, à 9 h**

Prochaine réunion spéciale par voie de conférence téléphonique : à être déterminée incessamment selon la disponibilité des membres.

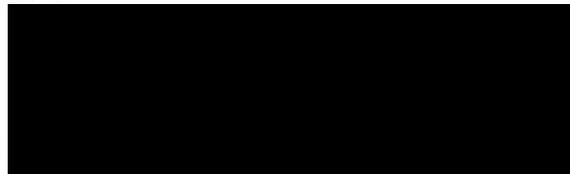
**7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

À la suite de la perte de quorum, la réunion est levée à 14 h 05.

**8. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la réunion spéciale.

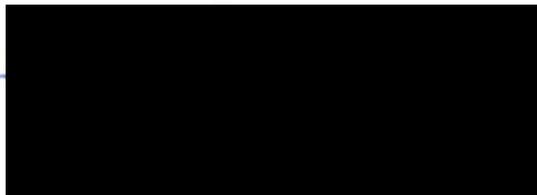
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE:



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

13 décembre 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Jeudi 7 novembre 2019, à midi

PRÉSENTS :



ABSENTS :

IL Y A QUORUM.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Nouveau programme d'aide aux initiatives innovantes [40 min]
  - 2.1 Sommaire exécutif du programme - *document en p. j.*
  - 2.2 Programme - *document en p. j.*
3. Modifications au programme d'aide à la promotion et diffusion, volet 2.2 aide aux salles de cinéma commerciales [10 min]
  - 2.1 Sommaire exécutif des modifications proposées - *document en p. j.*
  - 2.2 Programme modifié - *document en p. j.*
4. Varia
5. Prochaine réunion : vendredi 13 décembre 2019 à 9 h
6. Levée de la réunion
7. Échange à huis clos

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

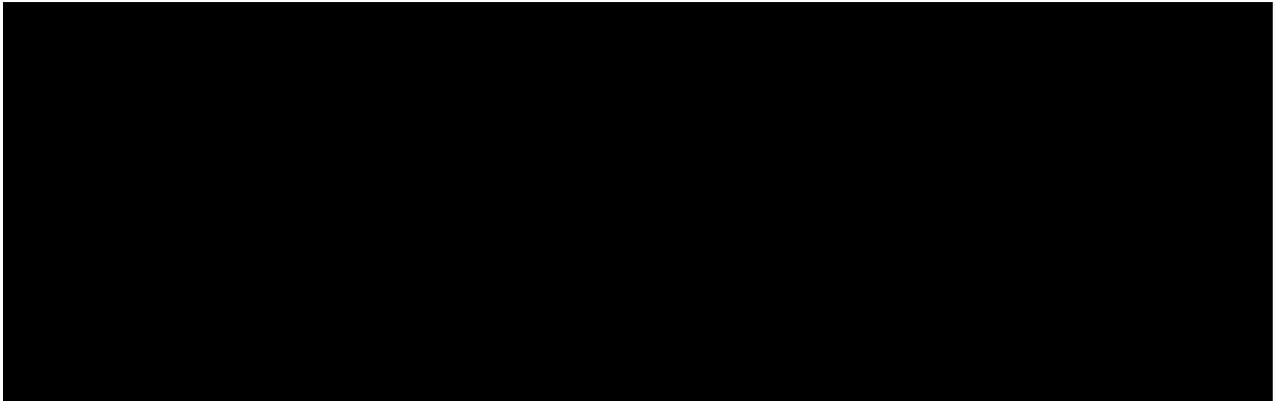
Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé. En conséquence, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel quel.

**2. NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES INNOVANTES**

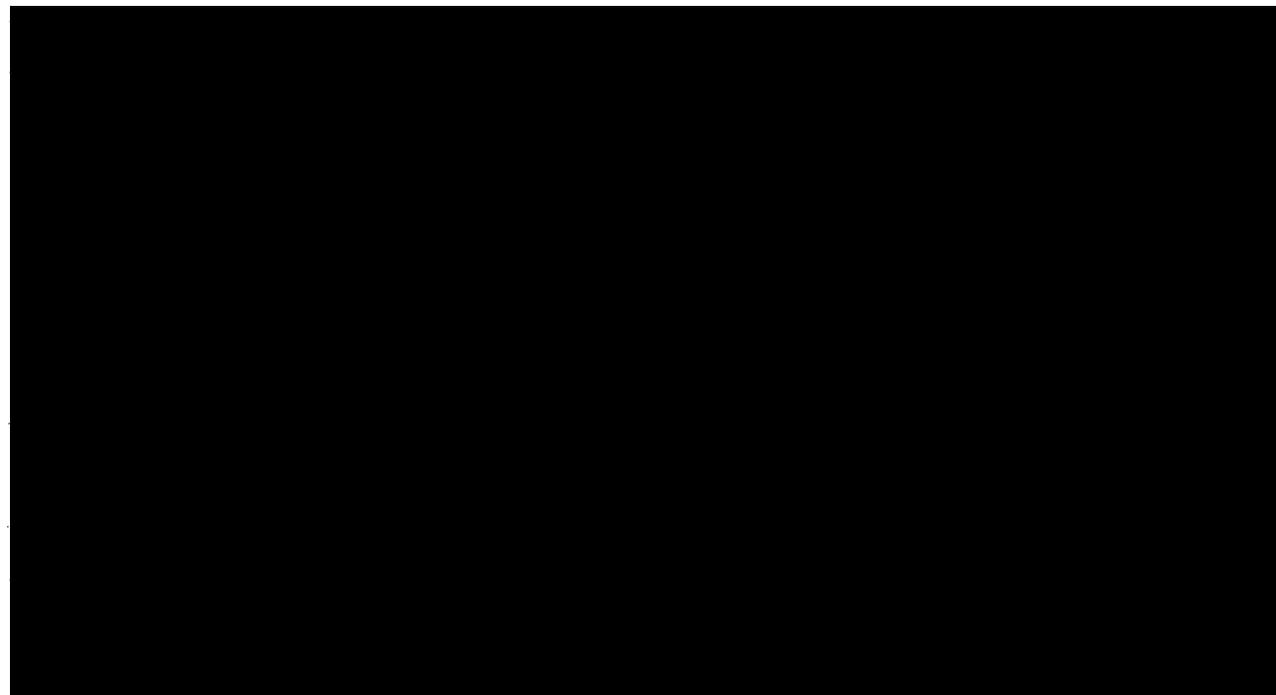
3.1 Sommaire exécutif du programme

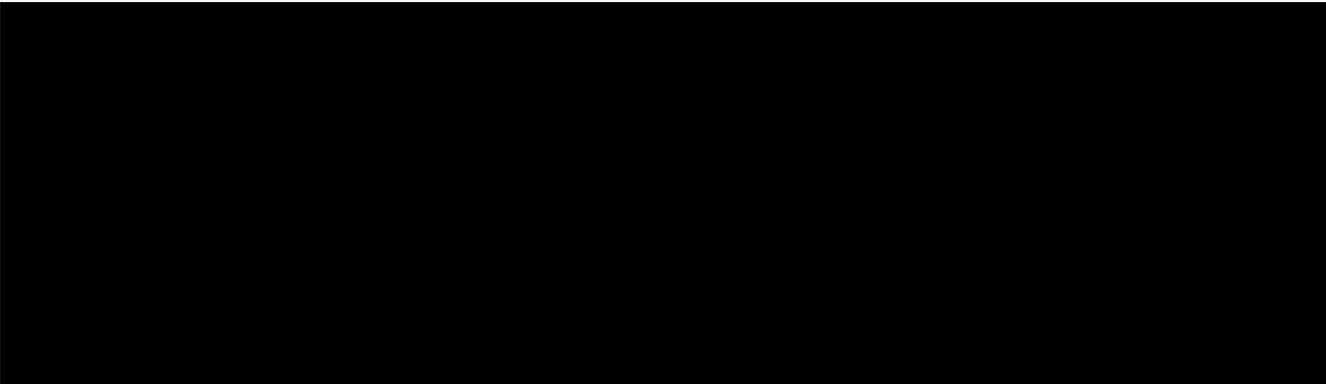
3.2 Programme



■■■■■ fait référence à la documentation préalable transmise aux membres. Ce programme multisectoriel est une suite logique au programme d'aide au développement entrepreneurial : ce dernier vise l'acquisition de connaissances et d'expertises (planification), et ce programme permettra la mise en œuvre d'initiatives innovantes.

Ce programme a été présenté à l'ensemble des commissions statutaires consultatives (incluant le CNCT) de la Société, avec un accueil favorable dans chacune d'elles. Le programme répond notamment à certains objectifs de la planification stratégique de la Société.





**ATTENDU QUÉ** le Programme d'aide aux initiatives innovantes (le « Programme ») est un programme multisectoriel et que l'ensemble des commissions concernées et le CNCT ont été consultés pour recommandation ;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission du livre et de l'édition spécialisée recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 23 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission des métiers d'art et des arts visuels recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 29 octobre 2019, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

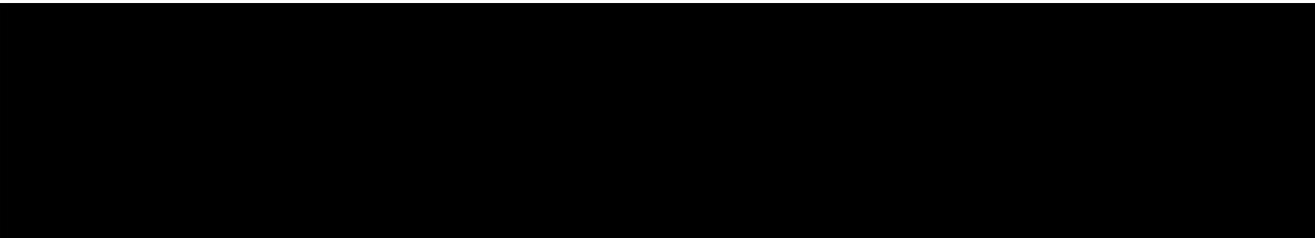
En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le Programme tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

**3. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET DIFFUSION, VOLET 2.2 AIDE AUX SALLES DE CINÉMA COMMERCIALES**

**4.1 Sommaire exécutif des modifications proposées**

**4.2 Programme modifié**



**ATTENDU QUE** le volet 2.2 Aide aux salles de cinéma commerciales du Programme d'aide à la promotion et diffusion (le « **volet 2.2 du Programme** ») devait être actualisé;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'adopter les modifications proposées au volet 2.2 du Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au volet 2.2 du Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au volet 2.2 du Programme, telles que proposées, dont un exemplaire du Programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les barèmes et limites de l'aide financière du volet 2.2 du Programme.**

4. **VARIA**

6. **PROCHAINE RÉUNION: vendredi le 13 décembre 2019, à 9 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

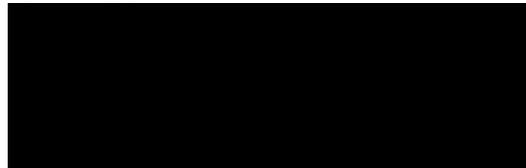
7. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 40.

8. **ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis qui suit la réunion spéciale.

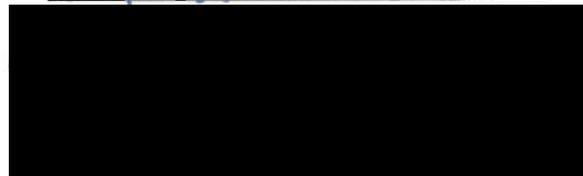
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

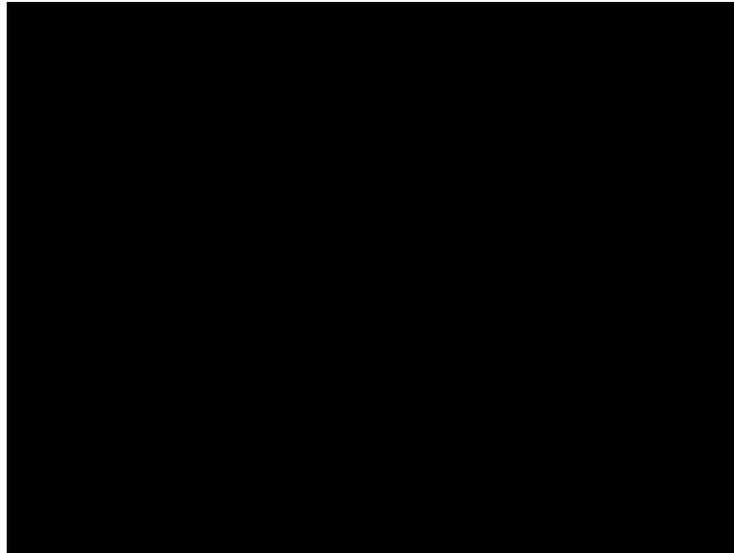
13 décembre 2019

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue au siège social de la Société  
215, rue Saint-Jacques, 8<sup>e</sup> étage  
Vendredi 13 décembre 2019, à 9 h 30

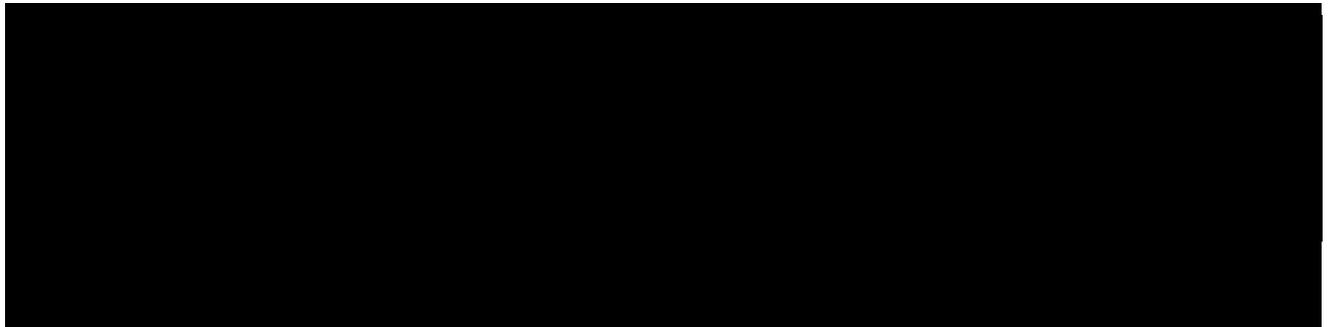
PRÉSENTS :



ABSENTE :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Adoption des procès-verbaux de la Société [5 min] - *documents en p. j.*
  - 2.1 Procès-verbal du 3 octobre 2019
  - 2.2 Procès-verbal du 4 novembre 2019
  - 2.3 Procès-verbal du 7 novembre 2019
3. Mot du président du conseil [10 min]

4. Bureau de la présidente et chef de la direction [20 min]
  - 4.1 Rapport d'activités - *document en p. j.*
  - 4.2 Suivi projet Pied-du-Courant [REDACTED] - *document en p. j.*
  - 4.3 Renouvellement de la convention collective [REDACTED]
5. Rapport du comité d'audit [20 min] - *documents en p. j.*
  - 5.1 [REDACTED]
  - 5.2 Suivi budgétaire au 30 septembre 2019
    - 5.2.1 Présentation des résultats et des projections
6. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [10 min] - *document en p. j.*
  - 6.1 Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration et tableau des compétences individuelles
7. Rapport du comité des ressources humaines [10 min] - *document en p. j.*
  - 7.1 Modification au *Règlement sur les normes et barèmes du personnel non syndiqué*
8. Fonds Capital Culture Québec [REDACTED] [20 min] - *documents en p. j.*
  - 8.1 [REDACTED]
  - 8.2 Modifications à la politique d'investissement
9. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [10 min] - *document en p. j.*
  - 9.1 Comité de gouvernance et d'éthique – composition actuelle
  - 9.2 Comité des ressources humaines – composition actuelle
10. Abolition de la Commission de la Place-Royale [10 min] - *document en p. j.*
11. Révision des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics [5 min] - *documents en p. j.*
  - 11.1 Résolution\_Modification au Règlement de régie interne
12. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min] - *document en p. j.*
  - 12.1 Suivi des demandes du conseil d'administration
  - 12.2 Suivi des demandes complétées
13. **Dépôt de documents et points d'information** - *documents en p. j. :*
  - 13.1 Présentation sur l'ordre du jour de consentement [15 min]
  - 13.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 13.2.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 17 juin 2019
    - 13.2.2 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 13 septembre 2019
    - 13.2.3 Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 13 septembre 2019
  - 13.3 Engagements au 30 septembre 2019 :
    - 13.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 13.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
    - 13.3.3 Direction générale des affaires internationales et exportation

**13.4** Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

**13.5** Déclaration de la Direction

**14.** Varia

**15.** Prochaine réunion : réunion spéciale vendredi 17 janvier 2020 à 13 h

**16.** Levée de la réunion

**17.** Échange à huis clos

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ**

**2.1** Procès-verbal du 3 octobre 2019

**2.2** Procès-verbal du 4 novembre 2019

**2.3** Procès-verbal du 7 novembre 2019

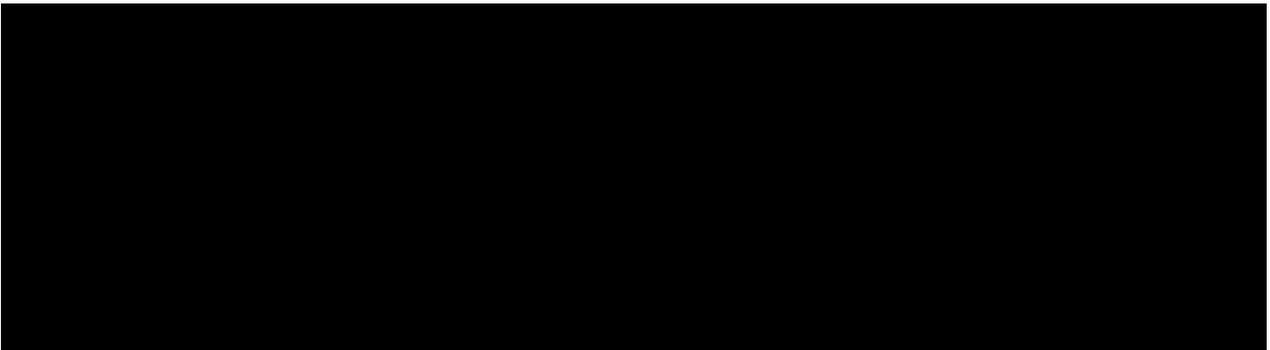
Les procès-verbaux ne suscitent pas de commentaires.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 3 octobre 2019, 4 novembre 2019 et 7 novembre 2019 tels quels.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

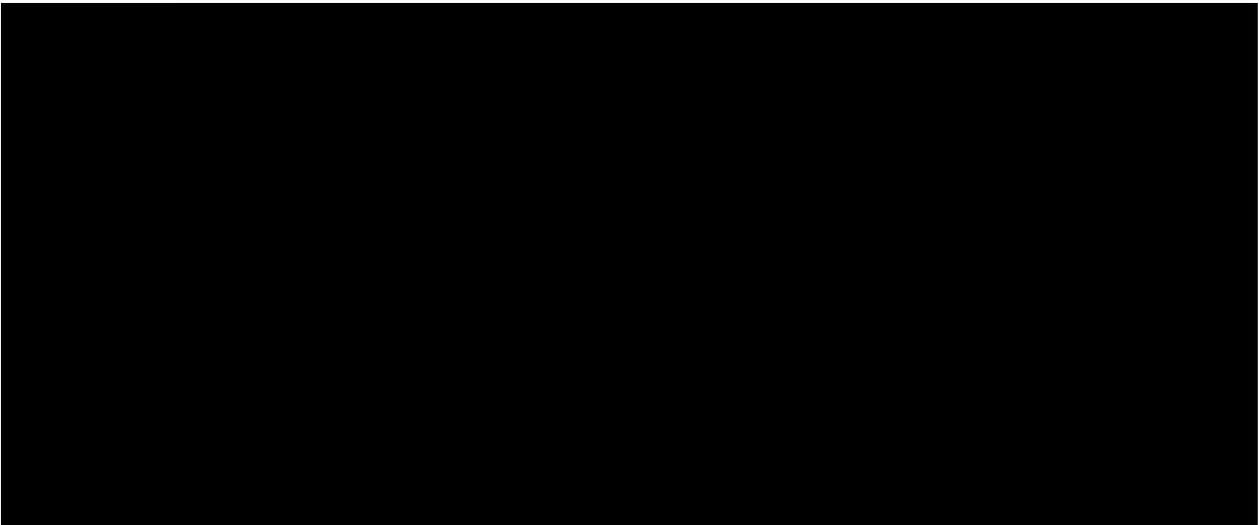
Le président souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux nouveaux membres au conseil d'administration de la SODEC, Mme Savard et M. Jolin.



#### **4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

##### **4.1 Rapport d'activités**

La présidente et chef de la direction fait référence à son rapport d'activités et revient sur les derniers évènements. [REDACTED]



##### **4.2 Suivi projet Pied-du-Courant**



**4.3** Renouvellement de la convention collective

**5. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

**5.2** Suivi budgétaire au 30 septembre 2019

**5.2.1** Présentation des résultats et des projections

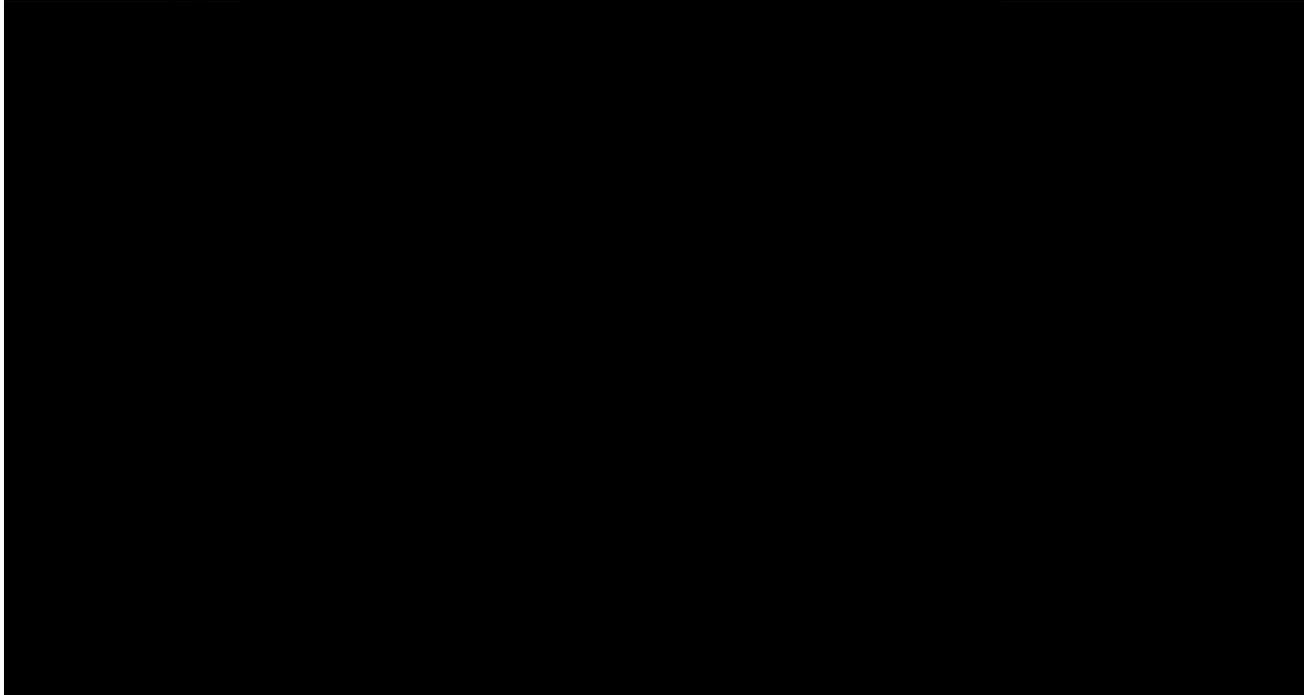
Les membres sont référés à la documentation préalable. [REDACTED] fait état des crédits de programmes. [REDACTED].



NOTE AU PROCÈS-VERBAL :



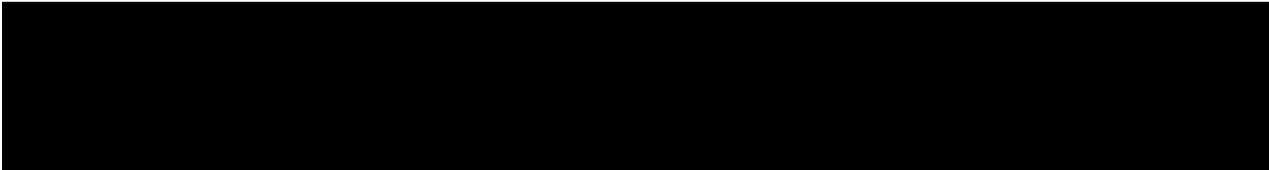
5.1



**6. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

**6.1** Profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration et tableau des compétences individuelles

Référence est faite à la documentation préalable. La présidente du comité rappelle que le comité a entre autres comme rôle, en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et de son mandat, d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration. Il faut notamment s'assurer d'avoir des compétences variées au sein du conseil.



En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le profil de compétence et d'expérience pour les membres du conseil d'administration tel que présenté.**

## **7. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 Modification au *Règlement sur les normes et barèmes du personnel non syndiqué***

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications à l'article 15 du *Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel non syndiqué*, telles que présentées, et d'ajouter la mention de l'assurance traitement longue durée à l'article 14 du Règlement, dont une copie du Règlement tel que modifié est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

## **8. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC**

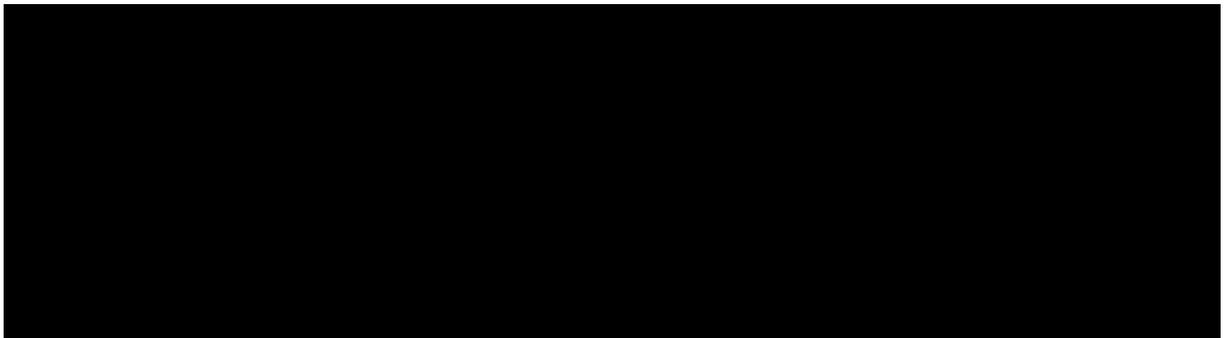
### **8.1**

### **8.2 Modifications à la politique d'investissement**



En conséquence :

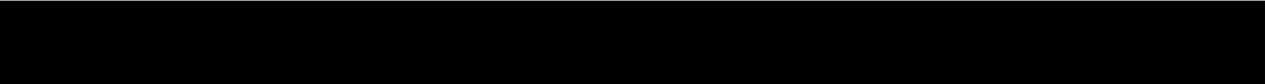
ATTENDU QUE, concurremment au contrat de société en commandite constituant la société Fonds Capital Culture Québec, société en commandite (ci-après appelée « FCCQ »), intervenu le 7 novembre 2011, les commanditaires, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ciaprès appelé : « Fonds FTQ ») et Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée : « SODEC »), ont adopté une politique d'investissement établissant les normes en matière d'investissement, tel que ce contrat et cette politique ont été modifiés de temps à autre;



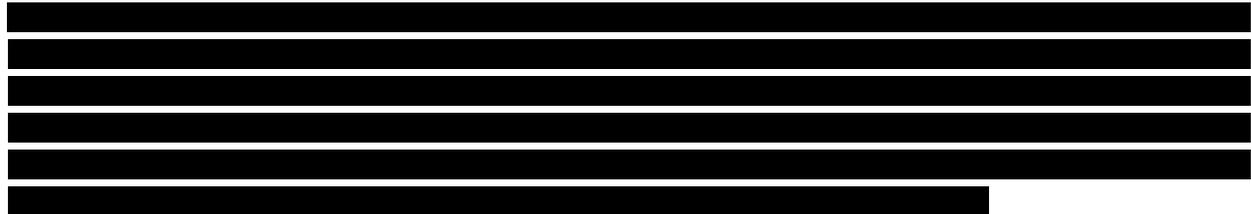
ATTENDU QUE SODEC, en sa qualité de commanditaire du FCCQ, doit obtenir l'autorisation de son conseil d'administration pour consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement;

Pour les motifs exposés ci-haut, il est résolu à l'unanimité :

**D'autoriser SODEC à consentir aux modifications proposées à la politique d'investissement du FCCQ et qui sont décrites au document comparatif joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**



**9. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**9.1** Comité de gouvernance et d'éthique – composition actuelle

En conséquence, il est résolu :

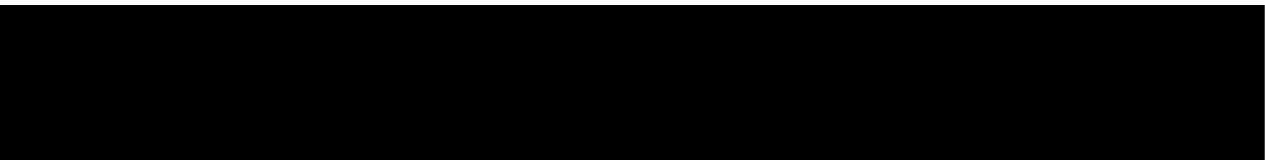
**De prolonger le mandat des membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique, Mmes Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et M. Koen De Winter, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

**9.2** Comité des ressources humaines – composition actuelle

En conséquence, il est résolu :

**De prolonger le mandat des membres actuels du comité des ressources humaines, Mmes Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

**10. ABOLITION DE LA COMMISSION DE LA PLACE-ROYALE**



En conséquence, il est résolu :

**D'abolir la Commission de la Place-Royale.**

**11. RÉVISION DES LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS**

La secrétaire mentionne que l'adoption de lignes internes de conduite est une obligation gouvernementale en vertu d'une directive découlant de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Le gabarit de ces lignes provient d'ailleurs du Secrétariat du Conseil du trésor. Les lignes internes de conduite ont été approuvées par le conseil en 2015. Une mise à jour est nécessaire relative aux personnes ayant des pouvoirs d'autorisation, puisque les lignes faisaient toujours référence, entre autres, à la directrice générale des ressources humaines, alors que ce poste est aujourd'hui sous la responsabilité de la directrice générale de l'administration, des opérations et du patrimoine immobilier. La mise à jour des lignes internes de conduites requiert son adoption par le conseil. [REDACTED].

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics tels que présentées, dont un exemplaire est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.**

**11.1 Résolution Modification au Règlement de régie interne**

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant l'article 32 du Règlement de régie interne jointe à la présente telle quelle.**

**12. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**12.1** Suivi des demandes du conseil d'administration

**12.2** Suivi des demandes complétées

**13. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION :**

**13.1** Présentation sur l'ordre du jour de consentement

La secrétaire fait une présentation aux membres de l'ordre du jour de consentement, qui est une nouvelle rubrique à l'ordre du jour du conseil d'administration. Elle détaille le processus de sélection et d'approbation des sujets sous cette rubrique. Les membres sont d'accord à ce que le conseil adopte cette nouvelle façon de procéder dès la prochaine réunion du conseil. [REDACTED]

**13.2** Dépôt de procès-verbaux des comités :

**13.2.1** Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 17 juin 2019

**13.2.2** Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 13 septembre 2019

**13.2.3** Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 13 septembre 2019

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

**13.3** Engagements au 30 septembre 2019 :

**13.3.1** Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle

**13.3.2** Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés

**13.3.3** Direction générale des affaires internationales et exportation

Le conseil prend acte des engagements déposés.

**13.4 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)**

Le conseil prend acte de la liste des contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2019.

**13.5 Déclaration de la Direction**

Le conseil prend acte de la déclaration de la direction.

**14. VARIA**

Un membre propose que les nouveaux membres se présentent au conseil. M. Jolin et Mme Savard dressent un portrait de leur parcours professionnel. L'ensemble des membres leur souhaitent la bienvenue.

**15. PROCHAINE RÉUNION : réunion spéciale vendredi 17 janvier 2020 à 10 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

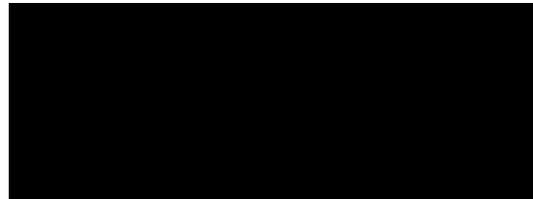
**16. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 03.

**17. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

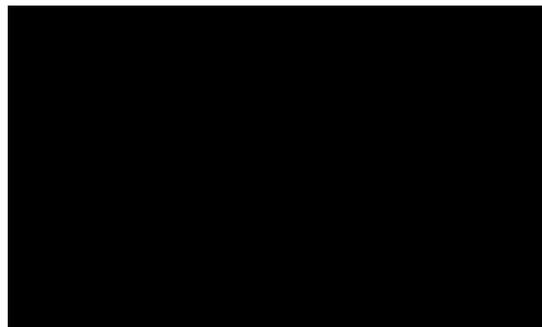


19 mars 2020

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

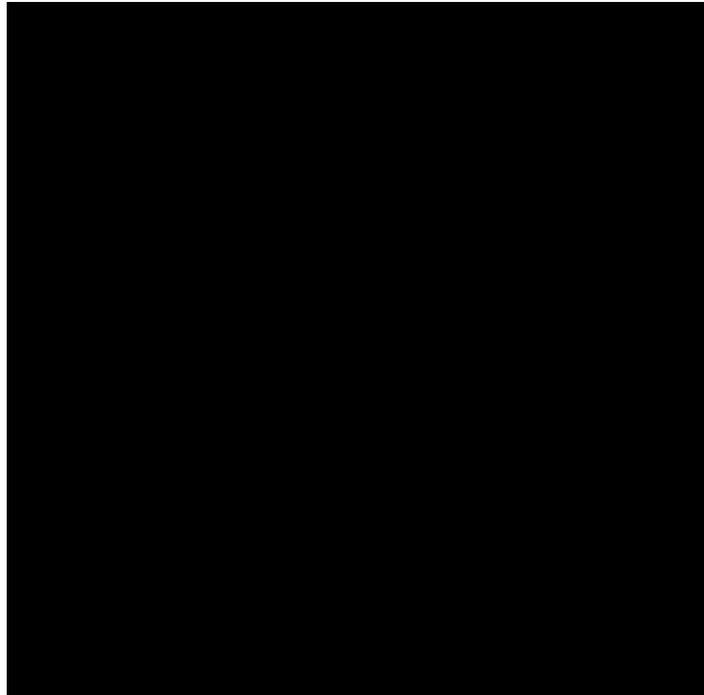
\_\_\_\_\_

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
Par voie de conférence téléphonique  
Vendredi 17 janvier 2020, à 9 h**

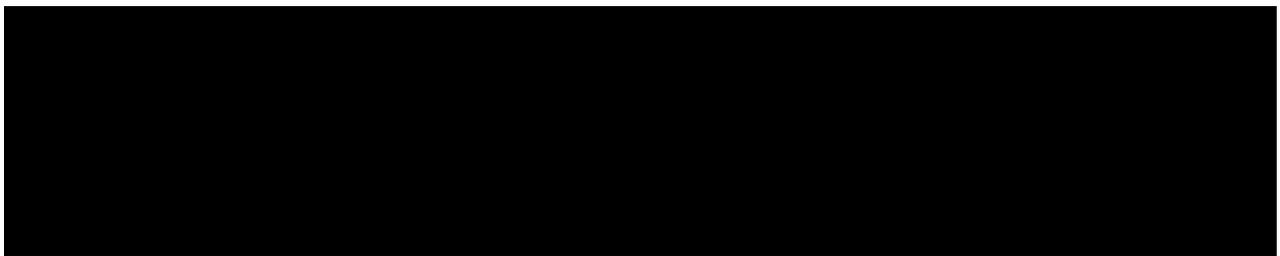
PRÉSENTS :



ABSENTS :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Nouveau programme d'aide à la production télévisuelle – bonification de la valeur de la production  
[30 min] - *documents en p. j.*

2.1 Sommaire exécutif et programme

3. Nouveau programme d'aide au prédéveloppement de séries télévisées issues d'adaptations littéraires [30 min] - documents en p. j.
    - 3.1 Sommaire exécutif et programme
  4. Modifications au programme d'aide au développement - prototypage pour l'animation [20 min] - documents en p. j.
    - 4.1 Sommaire exécutif et modifications au programme
  5. Modifications au programme d'aide à la production [10 min] - documents en p. j.
    - 5.1 Sommaire exécutif et modifications au programme
  6. Modifications au programme d'aide à la promotion et à la diffusion [15 min] - documents en p. j.
    - 6.1 Sommaire exécutif et modifications au programme
  7. Modifications au programme d'aide à la création émergente [15 min] - documents en p. j.
    - 7.1 Sommaire exécutif et modifications au programme
  8. Varia
  9. Prochaine réunion : annulation de la réunion du jeudi 27 février 2020 à 13 h, et prochaine réunion régulière jeudi 19 mars 2020 à 9 h
  10. Levée de la réunion
  11. Échange à huis clos
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

agit comme présidente par intérim en début de réunion. Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 2. NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE – BONIFICATION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION

### 2.1 Sommaire exécutif et programme

En introduction, le directeur du développement stratégique mentionne que les nouveaux programmes présentés (points 2 et 3 de l'ordre du jour) constituent un retour dans le secteur culturel de la télévision pour la SODEC au niveau de ses programmes. Le programme d'aide à la production télévisuelle – bonification de la valeur de la production, touche par ailleurs d'autres domaines d'intervention de la SODEC, comme le livre ou la musique. [REDACTED]

Les deux programmes présentés aujourd'hui relatifs à la production télévisuelle ont été soumis aux membres du CNCT et furent très bien reçus, [REDACTED]

Référence est faite à la documentation préalable. Le directeur du développement stratégique indique que ce programme permettra de bonifier les montages financiers des séries télévisées québécoises qui ont le plus grand potentiel commercial à l'étranger. [REDACTED]

[REDACTED] L'objectif est d'avoir un effet de levier sur les valeurs de production, et conséquemment sur les budgets. Dans les barèmes et limites de l'aide, celle-ci sera d'un maximum de 350 k\$ ou 50% des dépenses admissibles, si le projet est une série originale. L'aide pourra aller jusqu'à 500 k\$ ou 75% des dépenses admissibles, si le projet est adapté d'une œuvre littéraire québécoise ou utilise de la musique québécoise déjà existante. Ce programme devrait donc avoir un impact bénéfique sur les autres clientèles de la SODEC.

[REDACTED]

La présidente et chef de la direction ajoute qu'il n'y aura pas d'étude au contenu (créatif) puisque les projets déposés auront déjà fait l'objet d'une sélection au contenu de la part des télédiffuseurs. Ce programme sera géré par la direction des services financiers aux entreprises, qui possède une expertise dans l'analyse des budgets et du potentiel commercial à l'international. Cette direction connaît aussi très bien les modèles d'affaire de ce secteur, car une partie de sa clientèle actuelle est issue de ce secteur.

Ce programme devrait aider les entreprises culturelles de ce secteur à mieux se démarquer à l'international, [REDACTED]



**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la production télévisuelle – bonification de la valeur de la production (le « **Programme** ») est un nouveau programme et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le programme d'aide à la production télévisuelle – bonification de la valeur de la production tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

### **3. NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AU PRÉDÉVELOPPEMENT DE SÉRIES TÉLÉVISÉES ISSUES D'ADAPTATIONS LITTÉRAIRES**

#### **3.1 Sommaire exécutif et programme**

Référence est faite à la documentation préalable. Le directeur du développement stratégique fait une courte mise en contexte du programme. Ce programme soutient le prédéveloppement de séries télévisées de fiction, de séries documentaires ou d'animation jeunesse en langue française, issues d'adaptations d'œuvres littéraires québécoises. L'élément déclencheur du programme est l'acquisition d'un droit littéraire. [REDACTED]

[REDACTED] Ce programme permettra aussi de valoriser un autre domaine d'intervention de la SODEC dans le domaine du livre et de l'édition, et permettra à notre littérature de rayonner davantage sur les marchés, dont l'international.

Le programme est complémentaire à ceux du Fonds des médias du Canada (FMC), [REDACTED]

[REDACTED] Parallèlement au programme, d'autres aides sont aussi possibles avec l'aide à l'exportation offerte par la SODEC. L'aide octroyée par ce nouveau programme devrait faciliter la mise en place de conditions favorables à la recherche d'un diffuseur.

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide au préveloppement de séries télévisées issues d'adaptations littéraires (le « **Programme** ») est un nouveau programme et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le programme d'aide au préveloppement de séries télévisées issues d'adaptations littéraires tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

#### **4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT - PROTOTYPAGE POUR L'ANIMATION**

##### **4.1 Sommaire exécutif et modifications au programme**

Le directeur du développement stratégique indique que le prototypage concerne le long métrage d'animation. Le programme d'aide à la scénarisation est renommé « programme d'aide au développement », nom plus exact dans un contexte où la SODEC peut financer différentes étapes au stade du développement, comme la scénarisation ou le prototypage en animation. Le financement du prototypage est intégré au volet 1 du programme.

Le secteur de l'animation a des besoins bien particuliers et des budgets importants. [REDACTED]

[REDACTED] L'animation requiert souvent la présentation d'un concept afin d'aller convaincre des partenaires financiers et des bailleurs de fonds. Cette aide au

prototypage permettra de soutenir les entreprises à ce stade et d'accélérer le montage financier de la production.

Le directeur du développement stratégique passe en revue les conditions d'admissibilité, la nature de l'aide financière, qui est sous forme de subvention spécifiquement pour le prototypage, la limite d'aide financière et différentes modalités du programme, détaillées à la documentation préalable. Des changements mineurs de libellés et de terminologie ont été également effectués afin de clarifier le programme.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Le prototypage permet de tester les marchés à l'international, avant de demander des sommes importantes aux bailleurs de fonds. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la scénarisation doit être modifié quant à son titre, afin d'être renommé programme d'aide au développement (le « **Programme** »), et faire l'objet de modifications afin de permettre principalement l'octroi d'aide financière pour le prototypage en animation ;

**ATTENDU QUE** le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver les modifications proposées au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme telles que proposées, dont un exemplaire du Programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que sur les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

## 5. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE A LA PRODUCTION

### 5.1 Sommaire exécutif et modifications au programme

Référence est faite à la documentation préalablement fournie aux membres. Le directeur du développement stratégique passe en revue les modifications proposées au programme, lesquelles sont nécessaires afin d'arrimer le programme d'aide à la production avec les modifications exposées précédemment au programme d'aide à la scénarisation, renommé « programme d'aide au développement ». De plus, le libellé du programme a été actualisé. Par exemple, on fait mention de l'ajout de libellés explicatifs, concernant notamment les projets numériques de format court, d'ajustements à la terminologie dans la mention des rapports de coûts, et du retrait des films pilotes dans les exclusions (un prototypage pouvant s'y apparenter). Les modifications ne changent pas la nature du programme, mais facilitent sa compréhension et sa gestion.



**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la production (le « **Programme** ») doit être actualisé suite aux modifications au programme d'aide au développement quant au prototypage, et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver les modifications proposées au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme telles que proposées, dont un exemplaire du Programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que sur les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

## 6. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION

### 6.1 Sommaire exécutif et modifications au programme

Référence est faite à la documentation préalable. Le directeur du développement stratégique explique que les modifications visent essentiellement à retirer les exclusions dans les conditions générales du programme. [REDACTED]

Le retrait des exclusions permettra de soutenir de nouvelles façons de faire en promotion et diffusion. [REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la promotion et diffusion (le « **Programme** ») doit être actualisé, et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver les modifications proposées au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme telles que proposées, dont un exemplaire du Programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité du Programme.**

## 7. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ÉMERGENTE

### 7.1 Sommaire exécutif et modifications au programme

Le directeur du développement stratégique mentionne que la directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle a fait une tournée de la clientèle au printemps dernier afin de présenter le programme d'aide à la création émergente. [REDACTED]

[REDACTED]

Le directeur du développement stratégique fait état des principaux changements détaillés à la documentation préalable. Différents changements à l'admissibilité sont effectués, notamment quant au nombre de projets admissibles, à l'accroissement du délai de finalisation de l'étape du développement, au nombre de refus pour un même projet, à l'acceptation de coproductions avec l'ONF à l'étape de la production et à la prise en compte d'autres parcours professionnels des producteurs/scénaristes/réalisateurs. D'autres ajustements mineurs sont également apportés au programme.

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la création émergente (le « **Programme** ») doit être actualisé, et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2019, d'approuver les modifications proposées au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme telles que proposées, dont un exemplaire du Programme modifié est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que sur les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

**8. VARIA**

Le président du conseil félicite la SODEC pour la qualité des documents transmis, ce qui a permis d'accélérer le déroulement de la présente réunion. Il tient par ailleurs à souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres qui se joignent au conseil, Mme Branco-Côté et Mme Barsalou. La présidente et chef de la direction souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres et en profite pour remercier le directeur du développement stratégique et la secrétaire générale pour le travail accompli.

**9. PROCHAINE RÉUNION : annulation de la réunion du jeudi 27 février 2020 à 13 h, et prochaine réunion régulière jeudi 19 mars 2020 à 9 h**

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 10 h 30.

**11. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

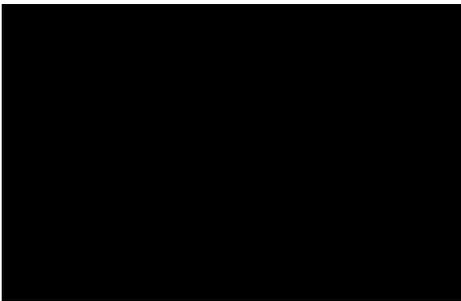
Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



19 mars 2020

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :



SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Jeudi 19 mars 2020, à 9 h

PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Ordre du jour de consentement - *documents en p. j.*
  - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la Société
    - 2.1.1 Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019
    - 2.1.2 Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2020
  - 2.2 Résolution\_Modification aux signataires de la Société - *sommaire exécutif et document en p. j.*
  - 2.3 Comité des ressources humaines
    - 2.3.1 Modification à la politique visant à assurer un milieu de travail exempt de harcèlement - *sommaire exécutif et document en p. j.*
3. Mot du président du conseil [10 min]

4. Bureau de la présidente et chef de la direction
  - 4.1 Mot de la présidente et chef de la direction
  - 4.2 État de la situation - Coronavirus
    - 4.2.1 Procédures en place à court/moyen/long terme
  - 4.3 Rapport d'activités - *document en p. j.*
5. Suivis et demandes du conseil d'administration [5 min] - *documents en p. j.*
  - 5.1 Suivi des demandes
  - 5.2 Demandes complétées
6. Rapport du comité des ressources humaines - *report au prochain CA*
7. Rapport du comité d'audit [30 min]
  - 7.1 Relocalisation au Pied-du-Courant (DGAOP\*) - *document en p. j.*
    - 7.1.1 Suivi du projet
    - 7.1.2 Dépôt du plan de déménagement préliminaire
  - 7.2 Audit interne [dépôt] - *document en p. j.*
    - 7.2.1 Identification d'une activité à soumettre à l'audit interne
    - 7.2.2 Programme annuel d'audit interne 2020-2021
  - 7.3 Gestion des risques [10 min]
    - 7.3.1 Suivi sur la gestion des risques - *report au prochain CA*
    - 7.3.2 Gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle - *documents en p. j.*
      - 7.3.2.1 Sommaire exécutif
      - 7.3.2.2 Politique de gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle
      - 7.3.2.3 Plan d'action relatif à la gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle [dépôt]
  - 7.4 Suivi budgétaire au 31 décembre 2019 et projections au 31 mars 2020 [10 min] - *documents en p. j.*
    - 7.4.1 Présentation des résultats et des projections
    - 7.4.2 État des résultats par activité au 31 décembre 2019
  - 7.5 Présentation du budget 2020-2021 [10 min] - *documents en p. j.*
    - 7.5.1 Présentation du budget préliminaire 2020-2021
    - 7.5.2 Budget préliminaire 2020-2021
    - 7.5.3 Approbation du plan d'immobilisation
8. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique - *report au prochain CA*
9. Composition des comités statutaires du conseil d'administration : approbation pour renouvellement des membres actuels des comités jusqu'au prochain conseil
10. Modifications aux règlements du CNCT et des commissions [10 min] - *report au prochain CA*
11. Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle - Renouvellement et remplacement de membres - *report au prochain CA.*
12. Adoption du calendrier des réunions du conseil d'administration 2020-2021 [5 min] - *documents en p. j.*
  - 12.1 Calendrier des réunions du CA 2020-2021
  - 12.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2020-2021

13. Adoption du programme annuel de travail 2020-2021 [5 min] - *document en p. j.*
  14. Dépôt de documents et points d'information [5 min] - *documents en p. j.* :
    - 14.1 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information
    - 14.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 14.2.1 Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 7 novembre 2019
      - 14.2.2 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 25 novembre 2019
      - 14.2.3 Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 25 novembre 2019
    - 14.3 Contrats de service de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 14.4 Engagements au 31 décembre 2019 :
      - 14.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 14.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 14.4.3 Direction générale des affaires internationales
    - 14.5 Déclaration de la Direction
  15. Varia
  16. Prochaine réunion : 18 juin 2020 à 9 h, Montréal (*à confirmer*)
  17. Levée de la réunion
  18. Échange à huis clos
- 

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification ni aucun autre sujet n'est proposé à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 2. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la société
  - 2.1.1 Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019.
  - 2.1.2 Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2020

Les procès-verbaux des 13 décembre 2019 et 17 janvier 2020 ne suscitent pas de commentaire. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 13 décembre 2019 et du 17 janvier 2020 tels quels.**

- 2.2 Résolution - modification aux signataires de la société

Ce point ne suscite pas de question ou commentaire.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant les signataires de la Société dont un exemplaire est joint à la présente tel quel.**

**2.3** Comité des ressources humaines

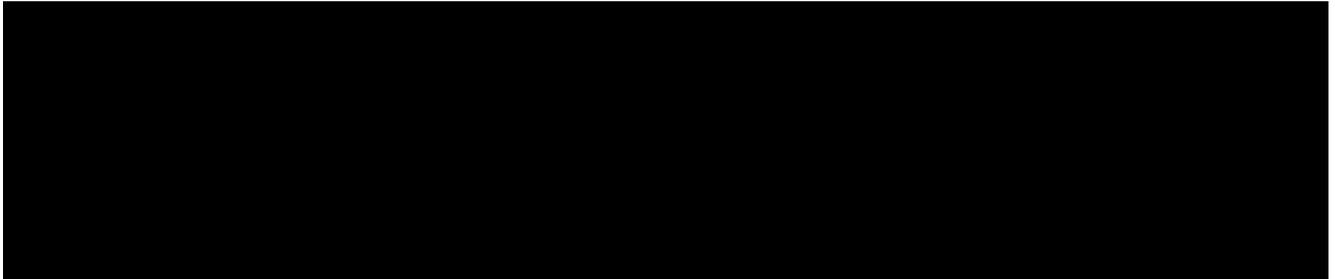
**2.3.1** Modification à la politique visant à assurer un milieu de travail exempt de harcèlement

La modification proposée à la politique a été soumise au comité des ressources humaines préalablement, qui recommande l'adoption de la politique telle que modifiée. Ce point ne suscite pas de commentaire.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications à la Politique visant à assurer à tout employé un milieu de travail exempt de harcèlement, dont une copie de la Politique telle que modifiée est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

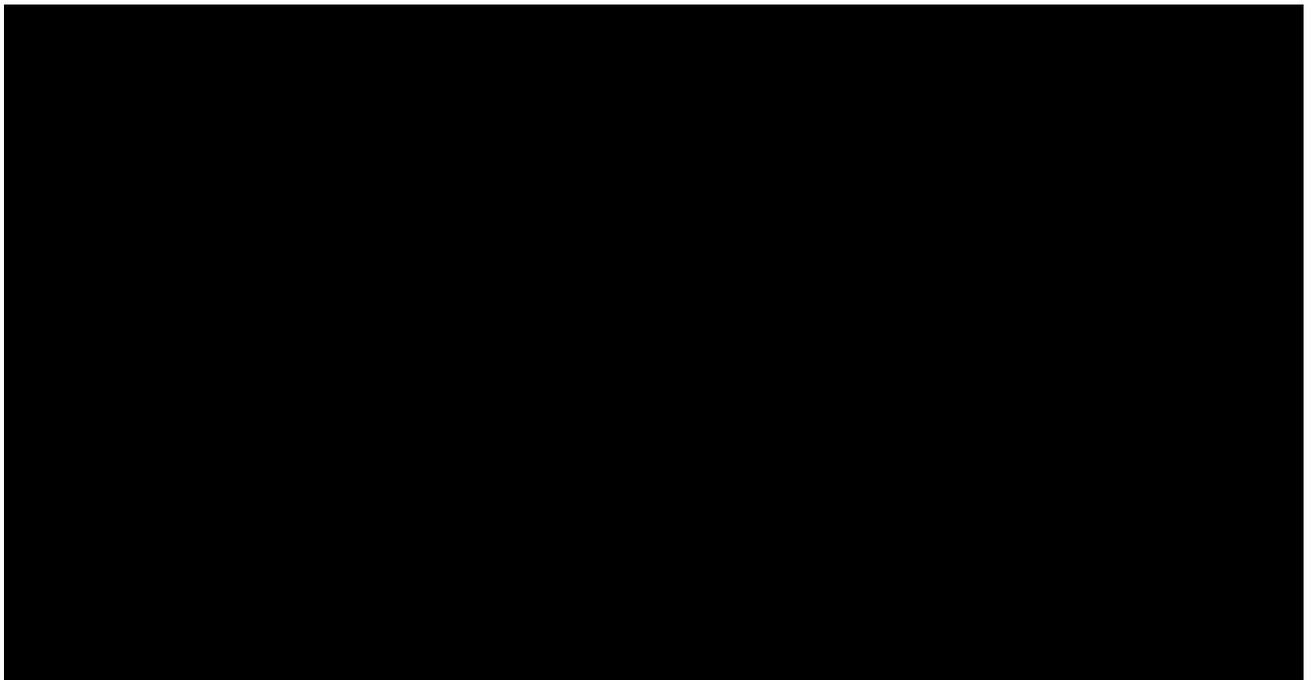


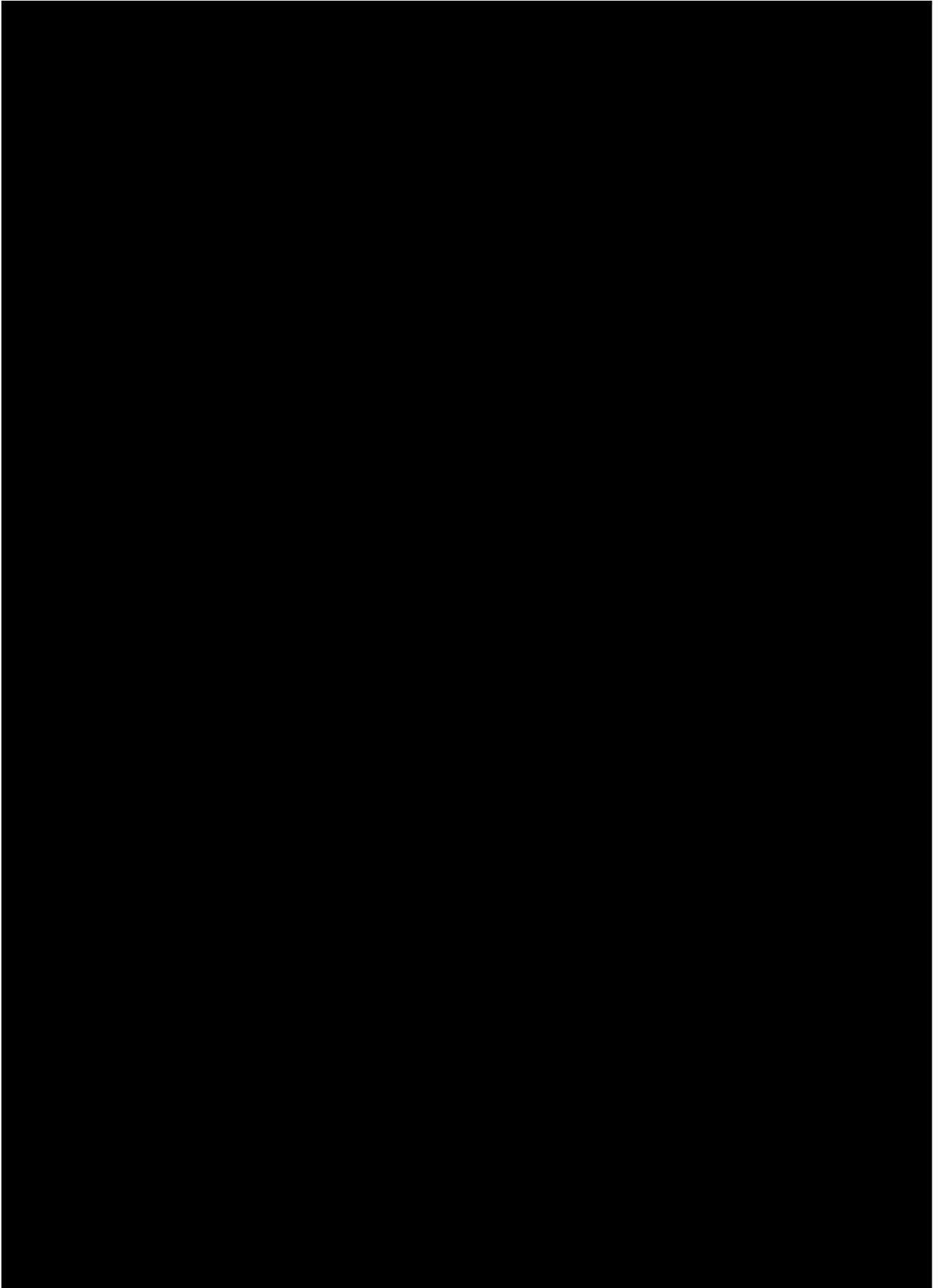
**4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

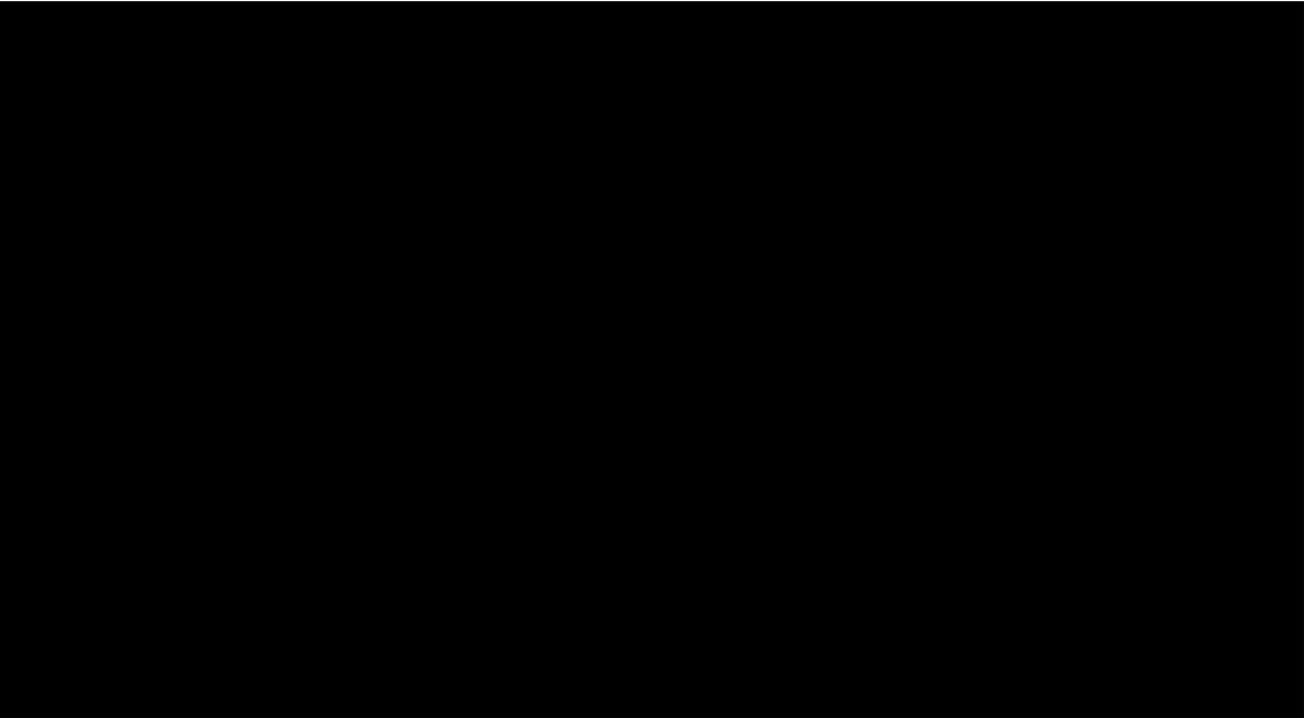
**4.1** Mot de la présidente et chef de la direction

**4.2** État de la situation - Coronavirus

**4.2.1** Procédures en place à court/moyen/long terme







**4.3** Rapport d'activités

La présidente et chef de la direction réfère les membres à la documentation préalable, lesquels s'en déclarent satisfaits.

**5. SUIVIS ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5.1** Suivi des demandes

**5.2** Demandes complétées

Les membres sont référés à la documentation préalable, qui est à leur satisfaction.

**6. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES- report au prochain CA**

**7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

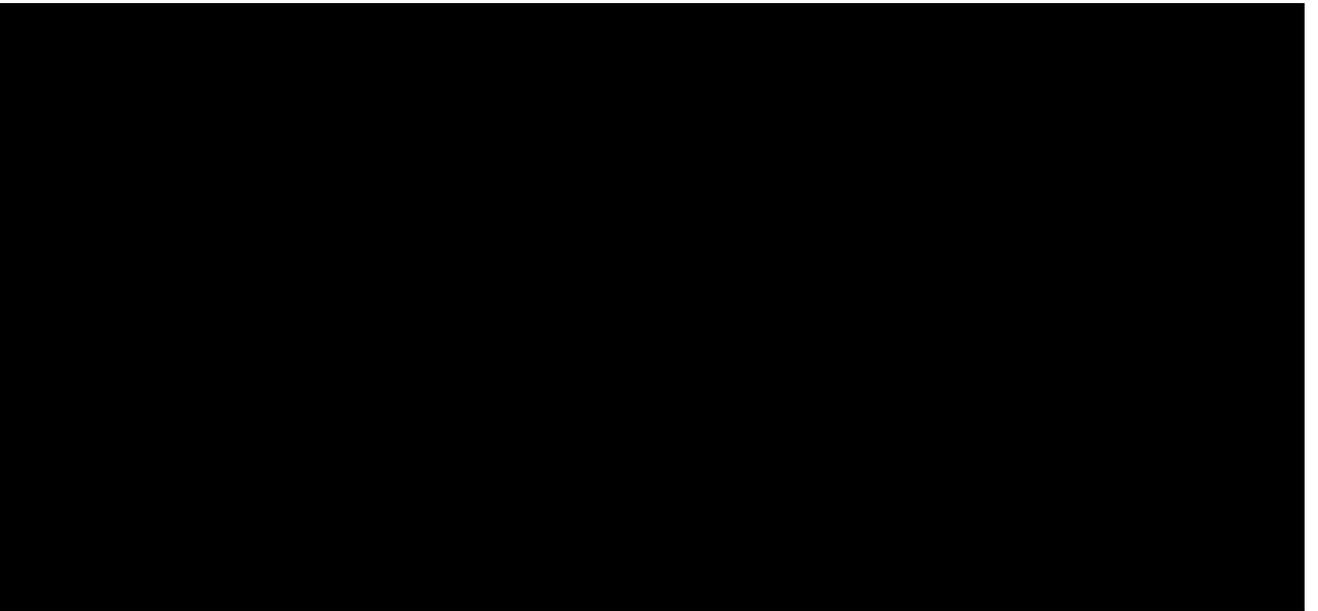
**7.1** Relocalisation au Pied-du-Courant (DGAOP\*)

**7.1.1** Suivi du projet

**7.1.2** Dépôt du plan de déménagement préliminaire

La DG AOP fait le point quant au déménagement. Le suivi budgétaire du projet est présenté. 





La DG AOP informe les membres qu'un plan de déménagement a été déposé [redacted]  
[redacted] Le plan fait état des principales étapes du  
déménagement [redacted].

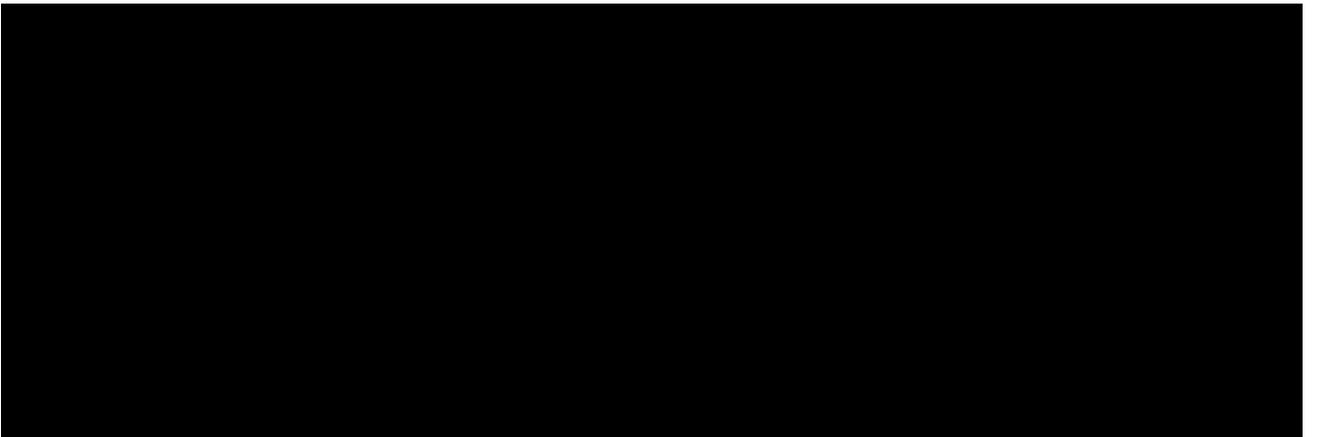


**7.2** Audit interne

**7.2.1** Identification d'une activité à soumettre à l'audit interne

**7.2.2** Programme annuel d'audit interne 2020-2021

Les membres sont référés à la documentation préalable. La présidente du comité mentionne que nous en sommes à la 2<sup>e</sup> année du plan triennal d'audit interne.



**7.3** Gestion des risques

**7.3.1** Suivi sur la gestion des risques - *report au prochain CA*

**7.3.2** Gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle

**7.3.2.1** Sommaire exécutif

**7.3.2.2** Politique de gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle

**7.3.2.3** Plan d'action relatif à la gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle

Référence est faite à la documentation préalable. La secrétaire mentionne qu'afin de répondre aux différentes recommandations du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la commission Charbonneau et du Vérificateur général du Québec, le Conseil du trésor a mis en place une *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*. Cette directive oblige les sociétés d'État à se doter d'une politique de gestion des risques spécifique à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle, ainsi que d'un plan d'action spécifique relatif à ces risques. [REDACTED]

[REDACTED]

La politique et le plan d'action ont été présentés au comité d'audit à sa satisfaction. Le comité d'audit a recommandé l'adoption de la politique au conseil d'administration et a approuvé le plan d'action.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la Politique de gestion des risques spécifiques à la corruption et collusion dans le processus de gestion contractuelle telle que déposée, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

Le conseil prend acte du plan d'action, qui est à la satisfaction des membres.

**7.4** Suivi budgétaire au 31 décembre 2019 et projections au 31 mars 2020

**7.4.1** Présentation des résultats et des projections

**7.4.2** État des résultats par activité au 31 décembre 2019

Les membres sont référés à la documentation préalable.

Les faits marquants pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019 sont présentés. [REDACTED]

[REDACTED]

Les résultats au 31 décembre 2019 sont présentés. [REDACTED]

[REDACTED]

Au niveau des projections, [REDACTED]

- 7.5 Présentation du budget 2020-2021
  - 7.5.1 Présentation du budget préliminaire 2020-2021
  - 7.5.2 Budget préliminaire 2020-2021
  - 7.5.3 Approbation du plan d'immobilisation

Les résultats budgétaires préliminaires sont présentés. [REDACTED]

[REDACTED]

La présentation se termine avec le plan d'immobilisation. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant les présentations faites et les discussions tenues, il est résolu :

**D'adopter le budget 2020-2021 de la Société tel que présenté.**

**D'approuver le plan d'immobilisation tel que présenté.**

- 8. **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE - report au prochain CA**
- 9. **COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION- report au prochain CA**

Les membres actuels des différents comités du conseil d'administration acceptent que leur mandat soit renouvelé jusqu'au prochain conseil d'administration, date à laquelle la composition des comités sera revue.

En conséquence, il est résolu :

**De prolonger le mandat des membres actuels du comité d'audit, Mmes Josée Robillard et Denise Arsenault et M. Koen De Winter, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

**De prolonger le mandat des membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique, Mmes Suzanne Guèvremont, Denise Arsenault, Gilda Routy et M. Koen De Winter, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

**De prolonger le mandat des membres actuels du comité des ressources humaines, Mmes Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, jusqu'à la prochaine réunion régulière du conseil d'administration.**

10. **MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU CNCT ET DES COMMISSIONS- report au prochain CA**
11. **COMMISSIONS PROFESSIONNELLES - RENOUELEMENT ET REMPLACEMENT DE MEMBRES - report au prochain CA**
12. **ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021**
  - 12.1 Calendrier des réunions du CA 2020-2021
  - 12.2 Calendrier des réunions du CA et de ses comités 2020-2021

Les calendriers proposés sont à la satisfaction des membres. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les calendriers annuels des réunions du conseil d'administration et des comités du conseil 2020-2021 tels quels.**

13. **ADOPTION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2020-2021**

Ce point ne suscite aucun commentaire ni question. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le programme annuel de travail du conseil d'administration 2020-2021 tel quel.**

14. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION :**

- 14.1 Tableau annuel des demandes d'accès à l'information

Le conseil prend acte du tableau annuel 2019-2020 des demandes d'accès à l'information.

14.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :

- 14.2.1 Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 7 novembre 2019
  - 14.2.2 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 25 novembre 2019
  - 14.2.3 Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 25 novembre 2019
- 14.3 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le conseil prend acte de la liste des contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1er décembre 2019 et le 29 février 2020.

14.4 Engagements au 31 décembre 2019 :

- 14.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
- 14.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
- 14.4.3 Direction générale des affaires internationales

Le conseil prend acte des engagements au 31 décembre 2019.

14.5 Déclaration de la Direction

Le conseil prend acte de la déclaration de la Direction.

**15. VARIA**

Aucun sujet supplémentaire n'est ajouté sous ce point.

**16. PROCHAINE RÉUNION : jeudi 18 juin 2020 à 9 h, Montréal**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

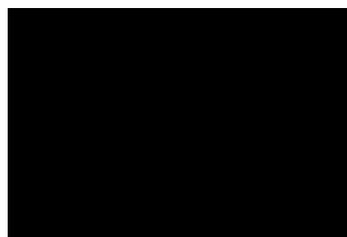
**17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 55.

**18. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la réunion.

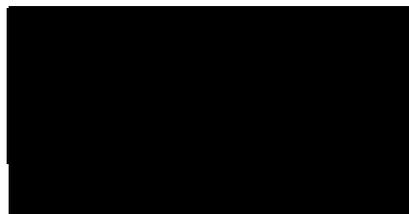
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



7 juillet 2020

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

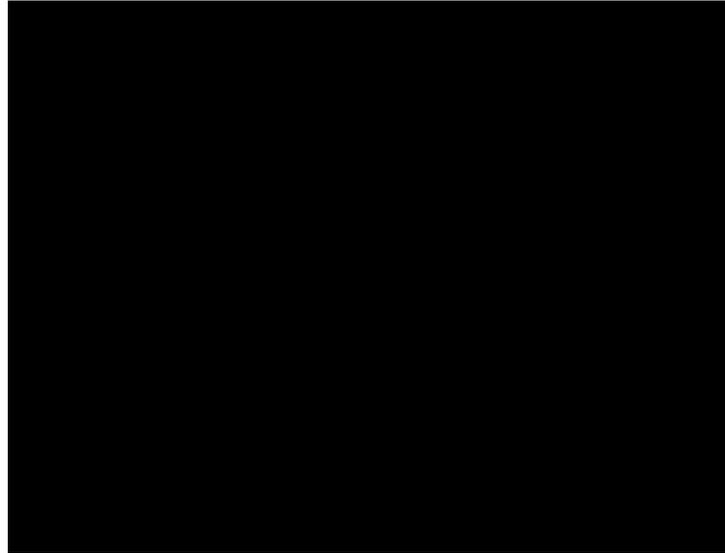


**\*Légende :**

Présidente et chef de la direction	PCD	Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques	Secrétaire	Directrice générale services aux entreprises et mesures fiscales	DG SEMF	Directeur du développement stratégique	DDS
Directrice générale administration, opérations et patrimoine immobilier	DG AOP	Directrice générale livre, métiers d'art, musique et variétés	DG LMMV	Directrice générale affaires internationales et exportation	DG AIE	Directeur ressources financières	DRF

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE ET ONZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Lundi 23 mars 2020, à 18 h

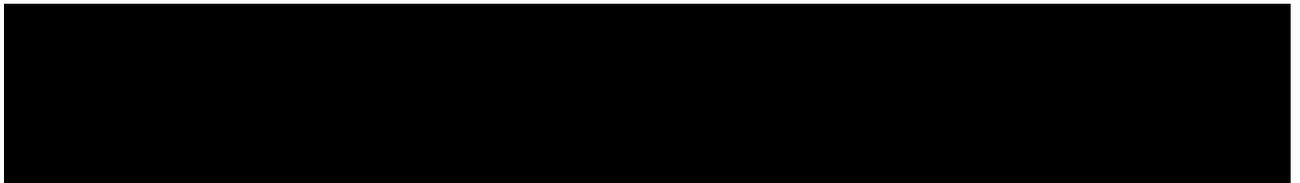
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

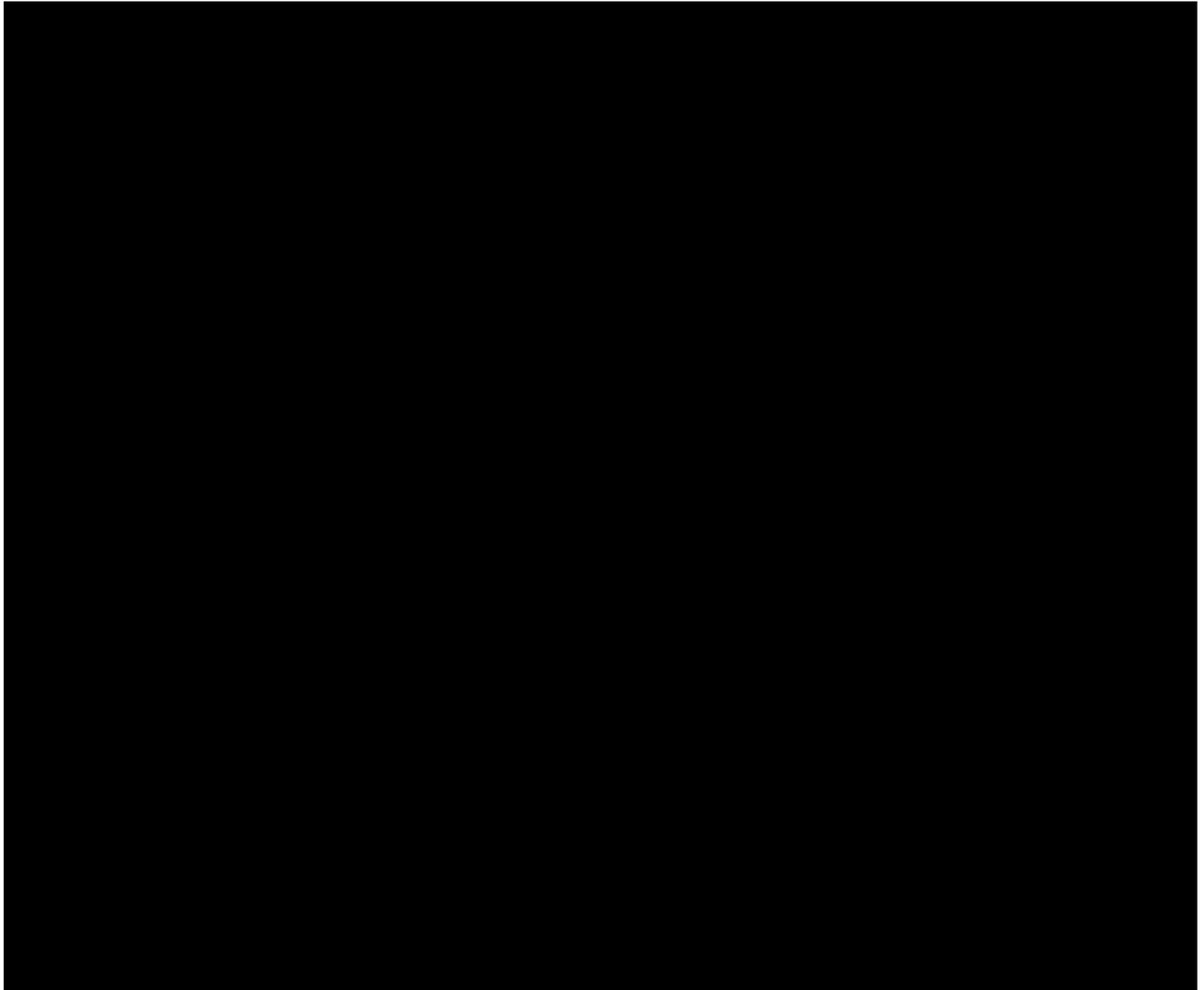
ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19 - *documents en p. j.*
    - 2.1 Programme
    - 2.2 Résolution
  2. Prochaine réunion régulière : 18 juin 2020 à 9 h
  3. Levée de la réunion
-

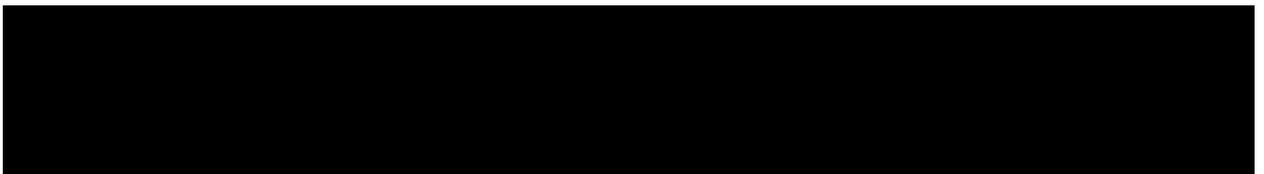
**1. APPROBATION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES – SOUTIEN TEMPORAIRE AU FONDS DE ROULEMENT - COVID-19**



**Par conséquent :**

**ATTENDU QUE** de nombreuses entreprises culturelles sont aux prises avec des problèmes de liquidités en raison des impacts découlant de la situation exceptionnelle provoquée par la COVID-19;

**ATTENDU QUE** la Société de développement des entreprises culturelles (ci-après appelée « SODEC ») a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles;



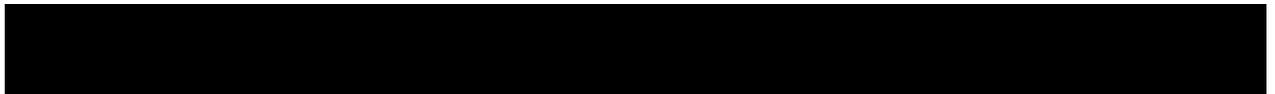
**ATTENDU QUE** le deuxième alinéa de l'article 18 de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (chapitre S-10.002) prévoit qu'une subvention, une aide remboursable en partie ou un prêt de faveur, à savoir un prêt à un taux d'intérêt inférieur au taux qui a cours sur le

marché ou avec un congé temporaire d'intérêt, ne peut être accordé que dans le cadre de programmes d'aide financière de la Société;

**ATTENDU QUE** la SODEC prévoit mettre en place, de façon exceptionnelle et circonstancielle, un programme d'aide aux entreprises culturelles qui présentent une situation financière précaire ou des difficultés en raison de la COVID-19, lequel portera le nom de Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19 (le « Programme »);



**En conséquence, il est résolu :**



**D'approuver le Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19, et de recommander son approbation par la ministre de la Culture et des Communications;**



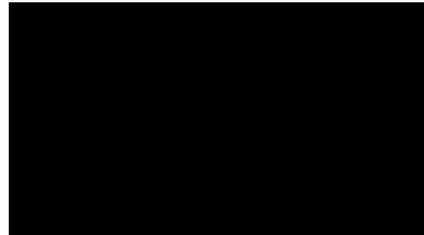
**2. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 18 juin 2020 à 9 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

### 3. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 18 h 50.

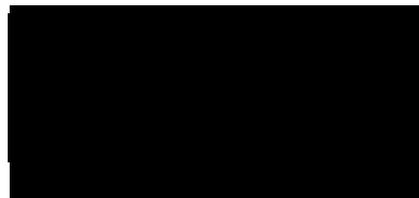
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

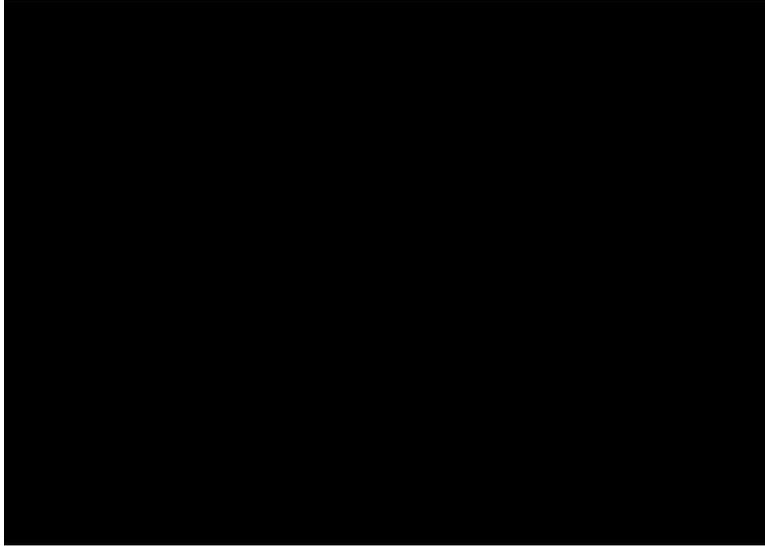
7 juillet 2020

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE DOUZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par voie de conférence téléphonique  
Mercredi 15 avril 2020, à 11 h 45

PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [2 min] - *document en p. j.*
  2. Adoption de modifications au Programme d'aide aux entreprises - Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19 [15 min]  - *documents en p. j.*
    - 2.1 Sommaire exécutif
    - 2.2 Programme modifié
    - 2.3 Règlement de régie interne modifié
  3. Prochaine réunion régulière : 18 juin 2020 à 9 h, Montréal
  4. Levée de la réunion
-

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

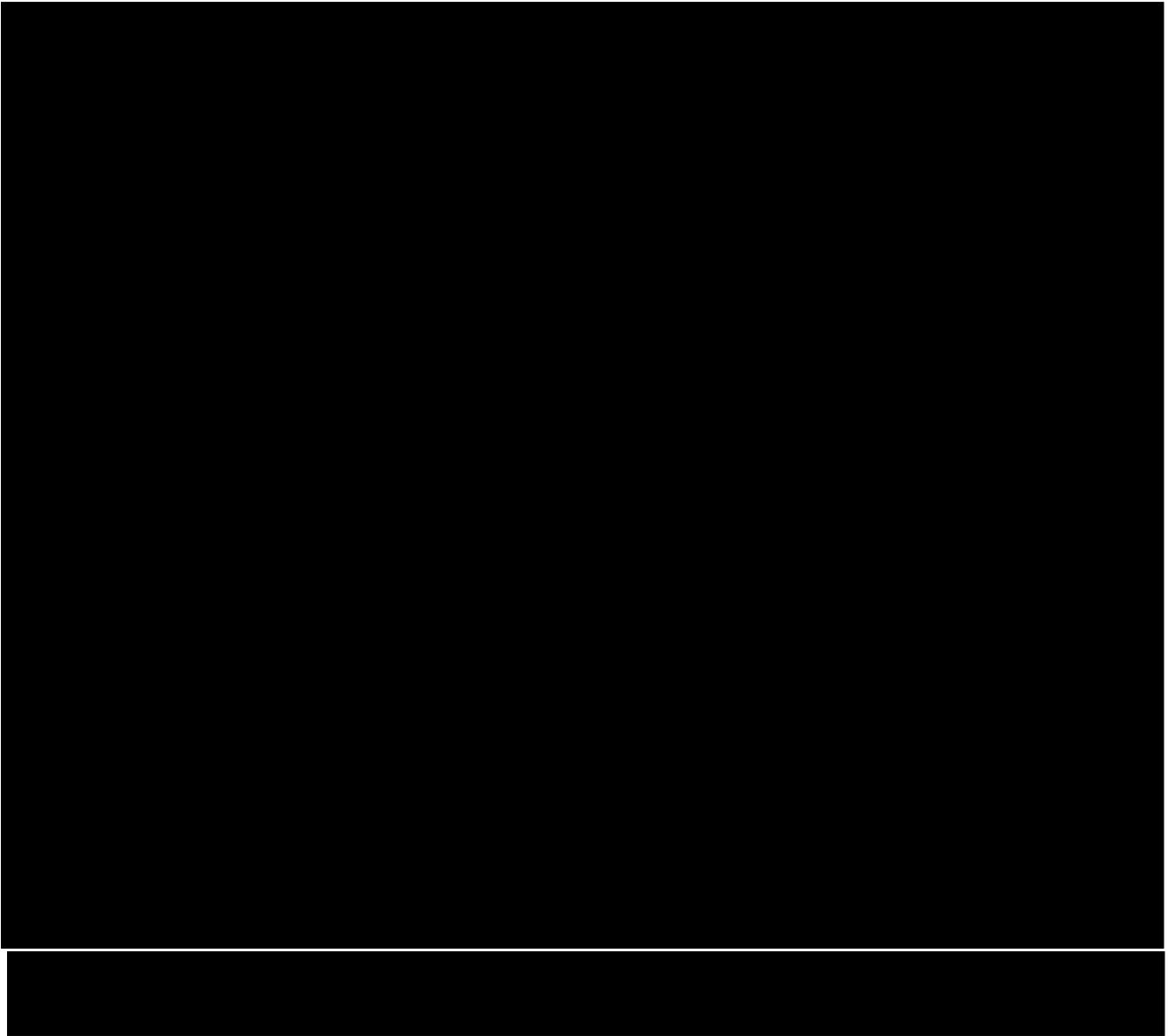
**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. ADOPTION DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES - SOUTIEN TEMPORAIRE AU FONDS DE ROULEMENT - COVID-19**

**2.1** Sommaire exécutif

**2.2** Programme modifié

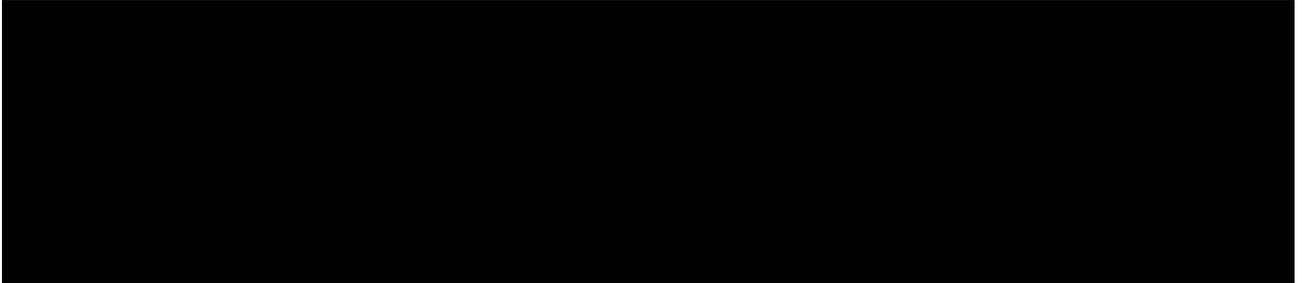
D'emblée, la DG SFMF explique que des modifications sont proposées au nouveau programme d'aide relié à la COVID-19, quant aux sûretés exigées.



En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19, telles que déposées.**

**2.3 Règlement de régie interne modifié**



En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications à l'article 30 du Règlement de régie interne, dont un exemplaire est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.**

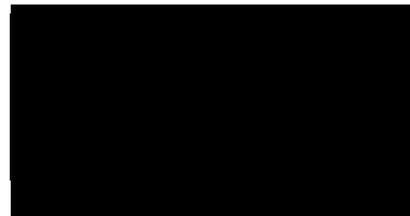
**3. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 18 juin 2020 à 9 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 05.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



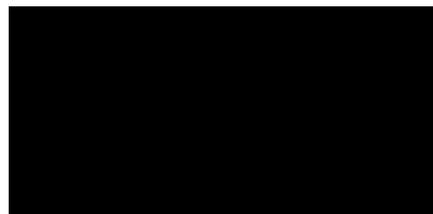
\_\_\_\_\_

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

7 juillet 2020

\_\_\_\_\_

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



\_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-TREIZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par visioconférence  
Mardi 26 mai 2020, à 09 h 30**

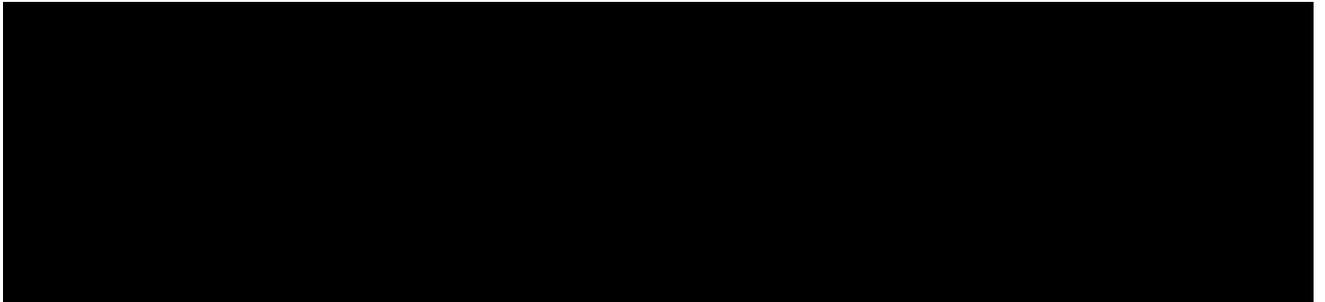
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Remerciements\_départ de Mme Arsenault [10 min]
2. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
3. Modifications à différents programmes de la SODEC afin de favoriser la relance des entreprises culturelles [1 h 25] - *documents en p. j.*
  - 3.1 Mise en contexte (PCD et DDS) et sommaire exécutif
  - 3.2 Liste des modifications aux programmes concernés (DDS)
  - 3.3 
  - 3.4 Résolution

4. Varia
5. Prochaine réunion régulière: mardi 7 juillet 2020 à 13 h
6. Levée de la réunion
7. Échange à huis clos

---

## 1. REMERCIEMENTS\_DÉPART DE MME ARSENAULT

Mme Arsenault se joint à la rencontre en début de réunion. Le président du conseil rappelle aux membres [REDACTED], après plus de 10 ans auprès de celui-ci. Le président remercie Mme Arsenault, au nom de tous les membres du conseil, pour son précieux apport comme membre du conseil, du comité d'audit, du comité de financement et du comité des ressources humaines.

Mme Arsenault remercie les membres de cette attention et quitte la réunion à 9 h 45.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 3. MODIFICATIONS À DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE LA SODEC AFIN DE FAVORISER LA RELANCE DES ENTREPRISES CULTURELLES

- 3.1. Mise en contexte (PCD et DDS) et sommaire exécutif
- 3.2. Liste des modifications aux programmes concernés (DDS)
- 3.3. [REDACTED]
- 3.4. Résolution

D'emblée, la présidente et chef de la direction mentionne que les modifications qui seront discutées bonifient les mesures déjà mises de l'avant par la SODEC afin de relancer l'industrie culturelle. Plus d'une quarantaine de modifications sont proposées. Ces modifications ont été présentées à l'ensemble des commissions préalablement à cette rencontre. L'ensemble des secteurs est concerné par les modifications d'aujourd'hui, touchant nos programmes existants.

[REDACTED]

Les membres sont référés à la liste détaillée des modifications déposée préalablement. Les modifications visent davantage de souplesse et de flexibilité dans la mise en œuvre des programmes, avec l'objectif d'augmenter les niveaux de soutien et ainsi de protéger les actifs et les fonctions stratégiques des entreprises culturelles.

Les modifications proposées sont principalement de trois ordres :

- Augmentation des plafonds d'aide maximale versés aux entreprises;
- Augmentation des pourcentages de dépenses admissibles;
- Inclusion de nouvelles dépenses admissibles dans le contexte de la crise de la COVID-19.

[REDACTED]

[REDACTED] Il s'agit de modifications dues à la situation actuelle, il ne s'agit pas de refontes, mais de modifications pouvant être faites rapidement pour venir en aide aux entreprises. [REDACTED]

Le DDS enchaîne avec le détail des modifications affectant le livre et l'édition. [REDACTED]

[REDACTED]

Il enchaîne avec les modifications touchant la musique et les variétés. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

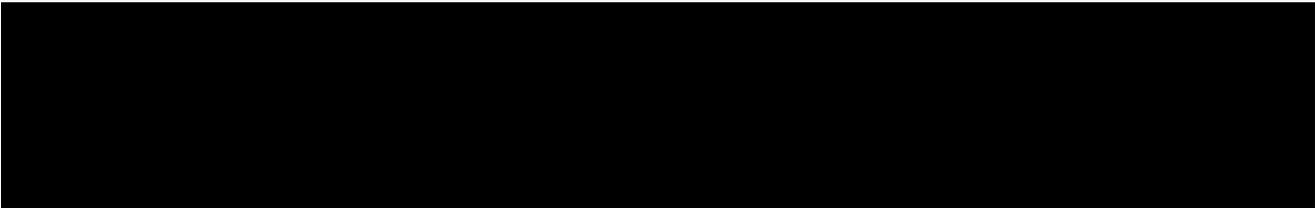
[REDACTED]

[REDACTED]

Le DDS enchaîne avec les modifications relatives aux métiers d'art. Le président de la Commission des métiers d'art ajoute que l'écho des membres était très positif et le milieu est favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Les modifications concernant l'aide à la production au cinéma sont présentées. [REDACTED]

[REDACTED]



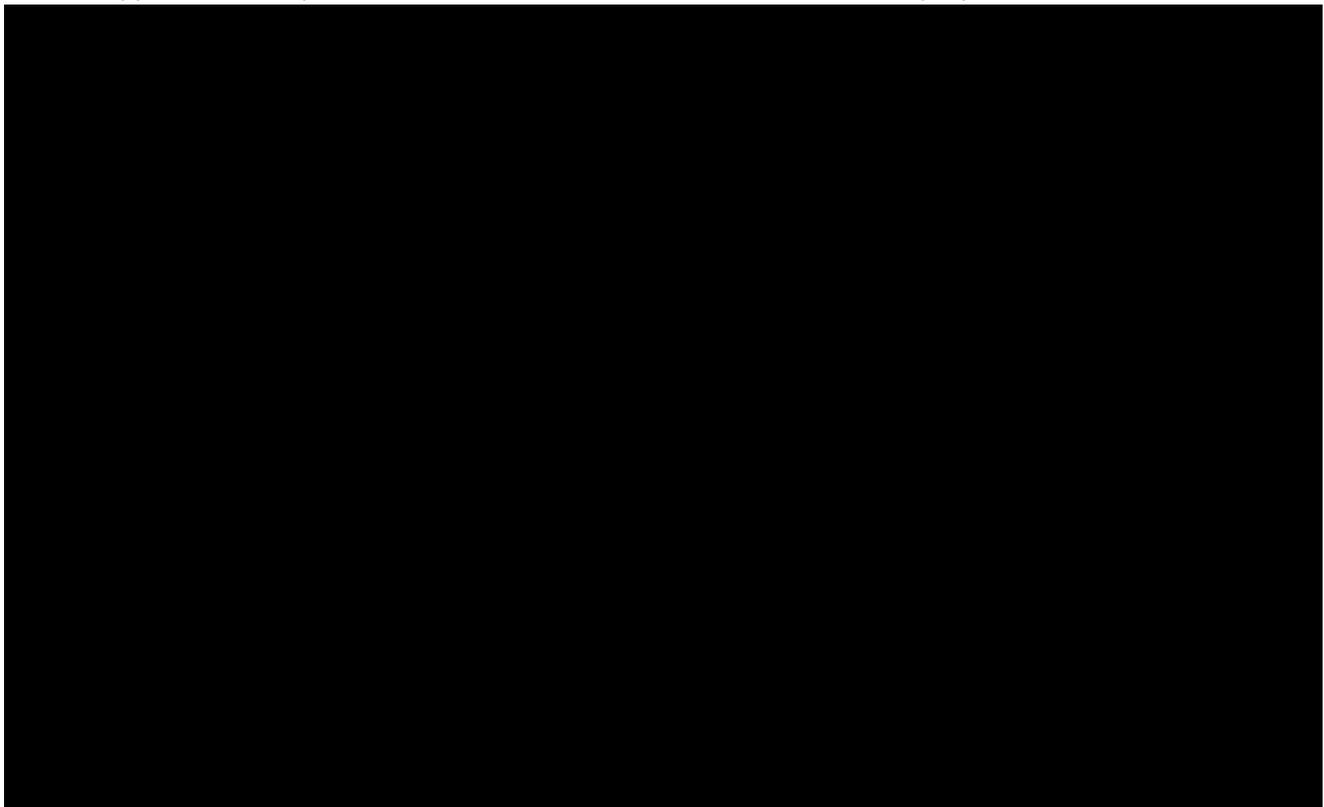
Le DDS enchaîne avec les modifications affectant la création émergente, la promotion diffusion et la production télévisuelle.

En bonification télévisuelle, on souligne le nouveau soutien aux émissions de variétés mettant en valeur les contenus culturels québécois.



Les modifications au programme d'aide à l'exportation sont présentées. Malgré que certains événements soient annulés, plusieurs se font actuellement en ligne et plusieurs voient leur offre dans de nouvelles façons de faire.

Les modifications aux programmes multisecteurs sont discutées. Ces programmes d'aide au développement entrepreneurial et aux initiatives innovantes sont très à propos dans le contexte actuel.



Finalement, un nouveau sous-volet est aussi proposé au programme d'aide aux initiatives innovantes dans le cadre spécifique de la COVID-19, à la satisfaction des membres.

Par conséquent :

### **Modifications de programmes**

**ATTENDU QUE** la Société souhaite mettre en place différentes mesures afin d'optimiser la relance des entreprises culturelles;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, plusieurs modifications à ses programmes sont nécessaires;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées à ses programmes ont été présentées aux différentes Commissions de la Société et au Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT), selon leurs champs de compétences;

**ATTENDU QUE** les membres des Commissions et du CNCT, après consultations, études et discussions, recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société d'approuver les modifications détaillées à la Liste des modifications de programmes jointe à la présente pour en faire partie intégrante, en vertu des résolutions suivantes :

-Résolution de la Commission du livre et de l'édition spécialisée adoptée lors d'une réunion tenue le 13 mai 2020;

-Résolution de la Commission du disque et du spectacle de variétés adoptée lors d'une réunion tenue le 14 mai 2020;

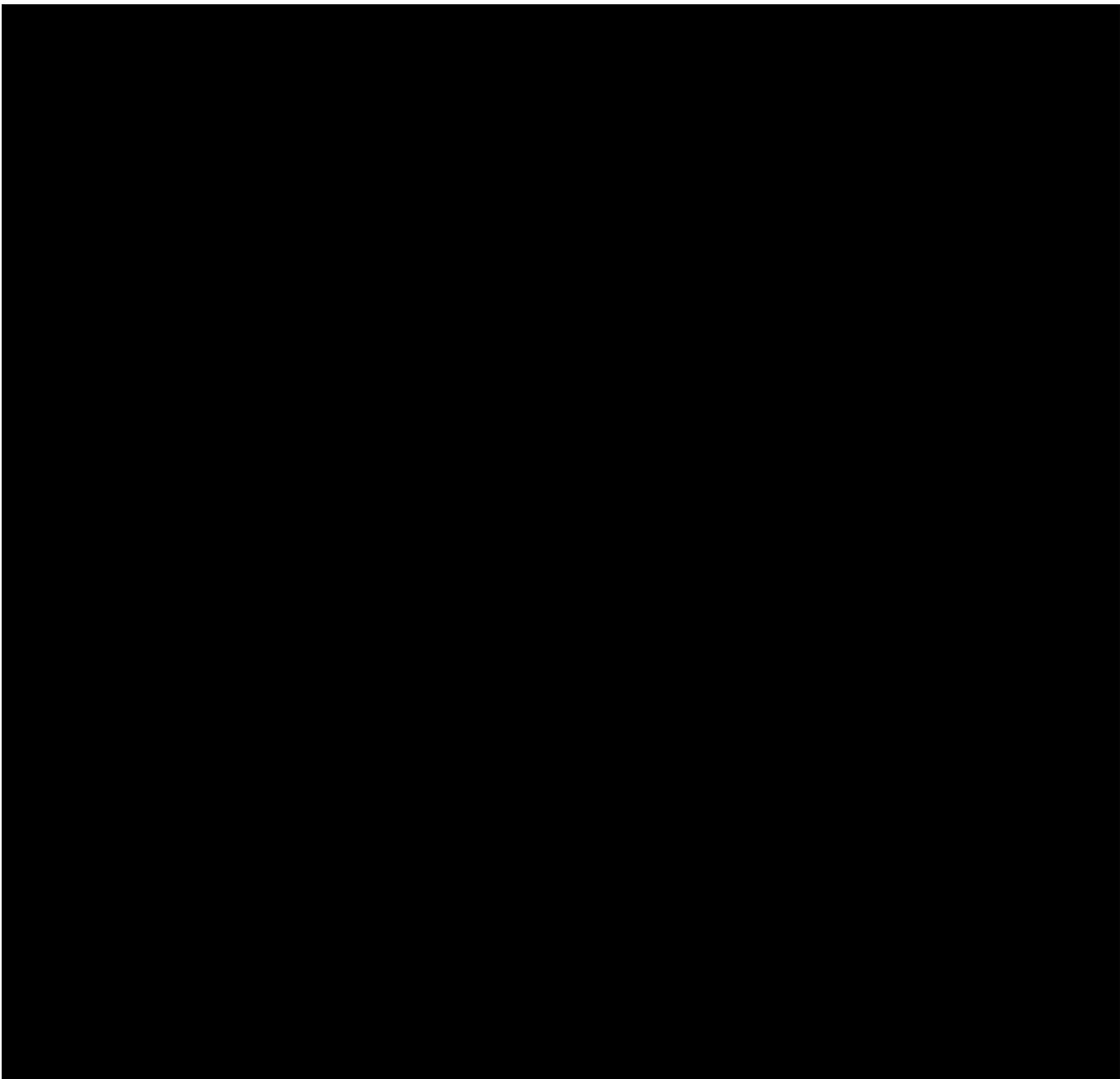
-Résolution de la Commission des métiers d'arts et des arts visuels adoptée lors d'une réunion tenue le 14 mai 2020;

-Résolution du CNCT adoptée lors d'une réunion tenue le 15 mai 2020;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées aux Programmes ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications aux programmes telles que proposées à la Liste de modifications aux programmes jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que sur les barèmes et limites de l'aide financière desdits Programmes.**



**4. VARIA**

**5. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 7 juillet 2020 à 16 h, Montréal**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 36.

**7. ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

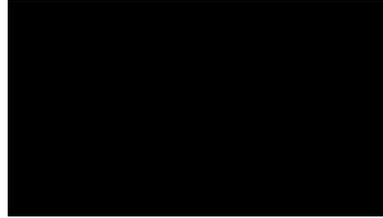


APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

7 juillet 2020

---

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE QUATORZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par visioconférence  
Mardi 16 juin 2020, à 10 h

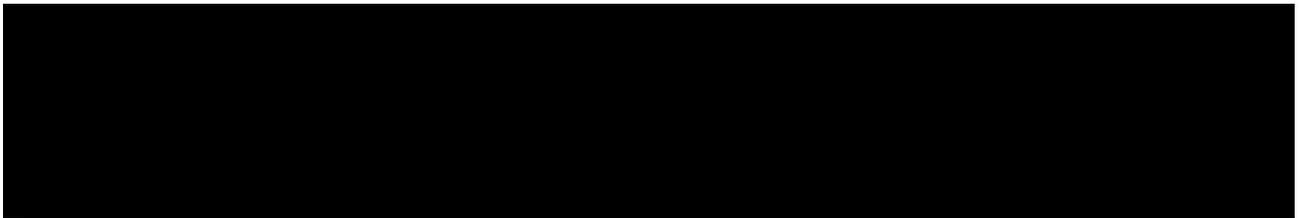
PRÉSENTS :



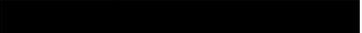
ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Programme COVID-19 : modifications   
 (DG SFMF) [20 min] - *documents en p. j.*
  - 2.1 Sommaire exécutif
  - 2.2 Programme modifié
  - 2.3 Résolution\_Modifications au Programme COVID-19
  - 2.4 
  - 2.5 Résolution\_Modifications au Règlement de régie interne de la Société
3. Fonds Capital Culture Québec (FCCQ)   
 [20 min] - *documents en p. j.*

- 3.1 Appel de versement
  - 3.2 Résolution
  - 4. Modifications au Programme d'aide aux initiatives innovantes (DDS)[20 min]
    - 4.1 Sommaire exécutif
    - 4.2 Modification relative aux projets collectifs
  - 5. Varia
  - 6. Prochaine réunion régulière: mardi 7 juillet 2020 à 13 h
  - 7. Levée de la réunion
  - 8. Échange à huis clos
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. PROGRAMME COVID-19 : MODIFICATIONS**

- 2.1. Sommaire exécutif
- 2.2. Programme modifié

Les financements sont d'ordre corporatif, il ne s'agit pas de financement au projet.

### 2.3. Résolution\_Modifications au Programme COVID-19

**ATTENDU QUE** la Société a approuvé, le 23 mars dernier, le Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19 (le « **Programme COVID-19** »), tel que modifié le 15 avril 2020 ;

**ATTENDU QUE** vu les besoins importants de liquidités des entreprises culturelles, le gouvernement a adopté, le 29 mai 2020, le décret 571-2020, qui octroie une avance additionnelle à la Société de 50 M\$ pour le Programme COVID-19, en sus de l'avance initiale de 50 M\$ prévue au décret 274-2020, portant l'avance totale à la Société à 100 M\$ ;

**ATTENDU QU'**un autre décret, adopté le 29 mai 2020, numéro 569-2020, modifie le Règlement sur les engagements financiers de la Société, et permet notamment à celle-ci d'octroyer des aides financières dans le cadre du Programme COVID-19 jusqu'à hauteur de 5 M\$ sans l'autorisation du gouvernement ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu en conséquence de procéder à certaines modifications au Programme COVID-19 et d'en assouplir certaines conditions ;

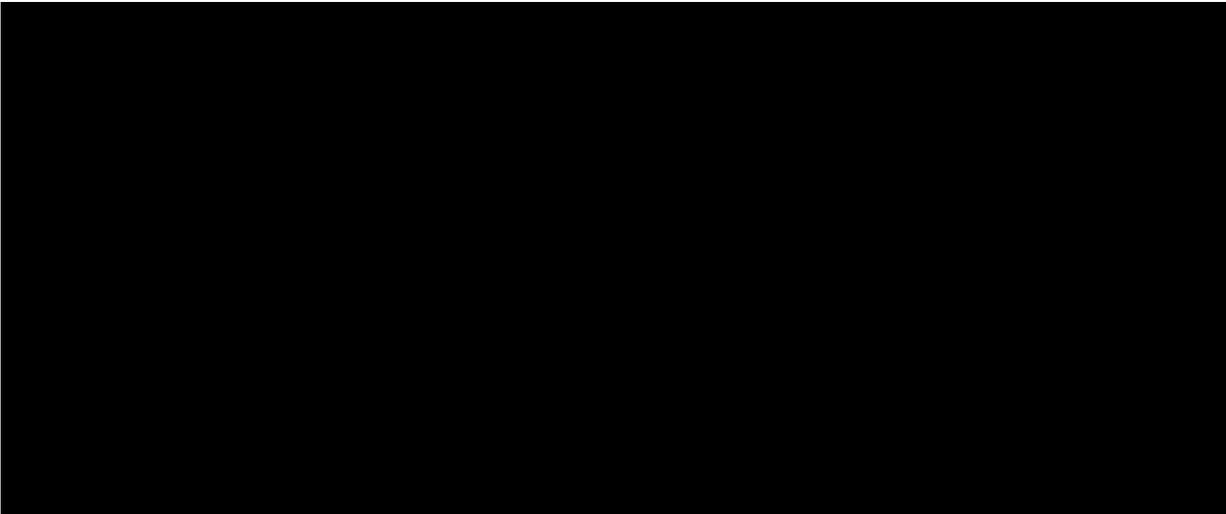
**ATTENDU QUE** les modifications au Programme COVID-19 ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**De prendre acte de l'avance additionnelle de 50 M\$ du gouvernement pour le Programme COVID-19 et des modifications apportées par le gouvernement au Règlement sur les engagements financiers de la Société ;**

**D'approuver les modifications au Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement – COVID-19 telles que déposées.**

### 2.4.





**2.5. Résolution\_Modifications au Règlement de régie interne de la Société**

La secrétaire mentionne que le Règlement de régie interne de la Société doit être mis à jour afin d'intégrer les nouveaux seuils d'engagements financiers de la Société, quant à la nouvelle limite de financement de 5 M\$ au Programme COVID-19, et quant à la nouvelle limite de financement de 4 M\$ pour l'aide à la production aux longs métrages ayant des budgets supérieurs à 2,5 M\$, tels qu'édictees au décret 569-2020 du 29 mai 2020. Les membres sont en accord avec les modifications proposées.

En conséquence, il est résolu :

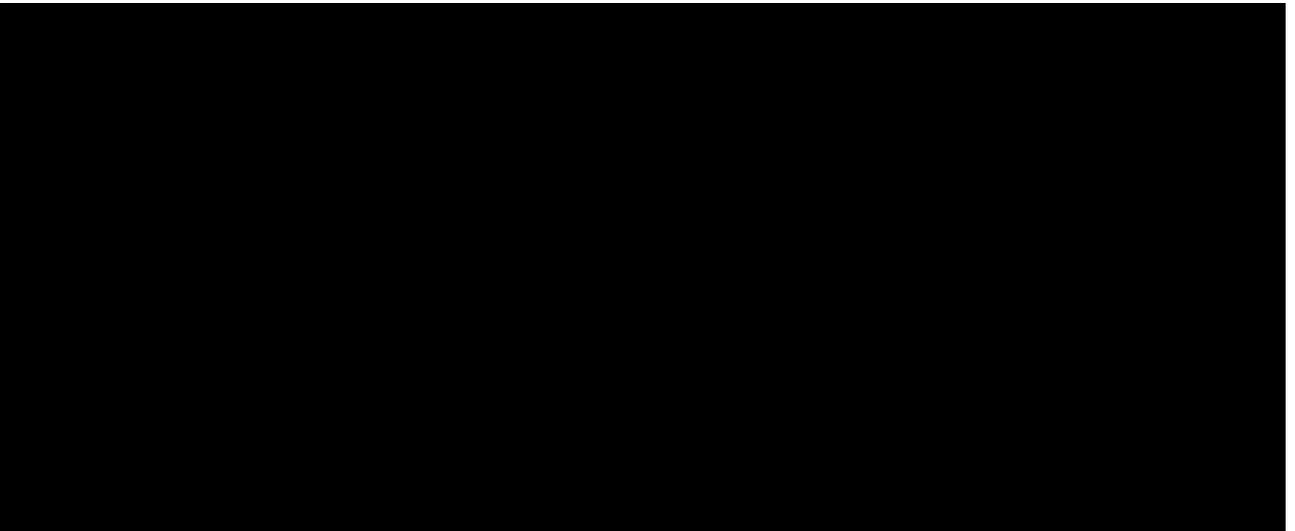
**D'adopter la résolution modifiant l'article 30 du Règlement de régie interne jointe à la présente telle quelle.**

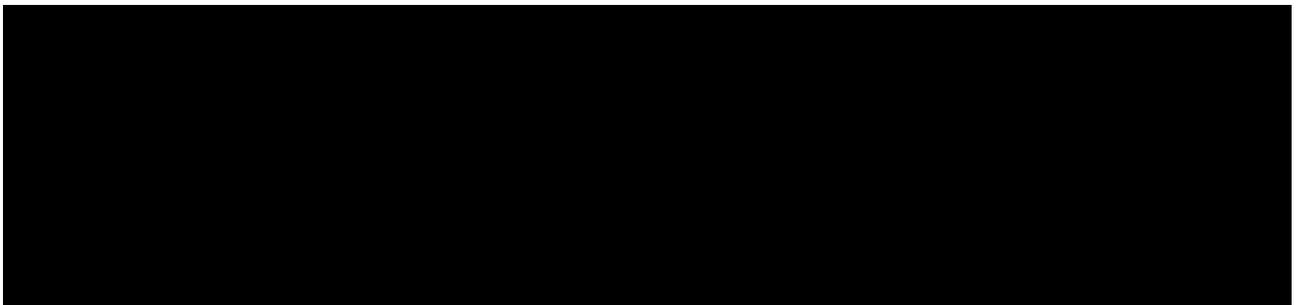
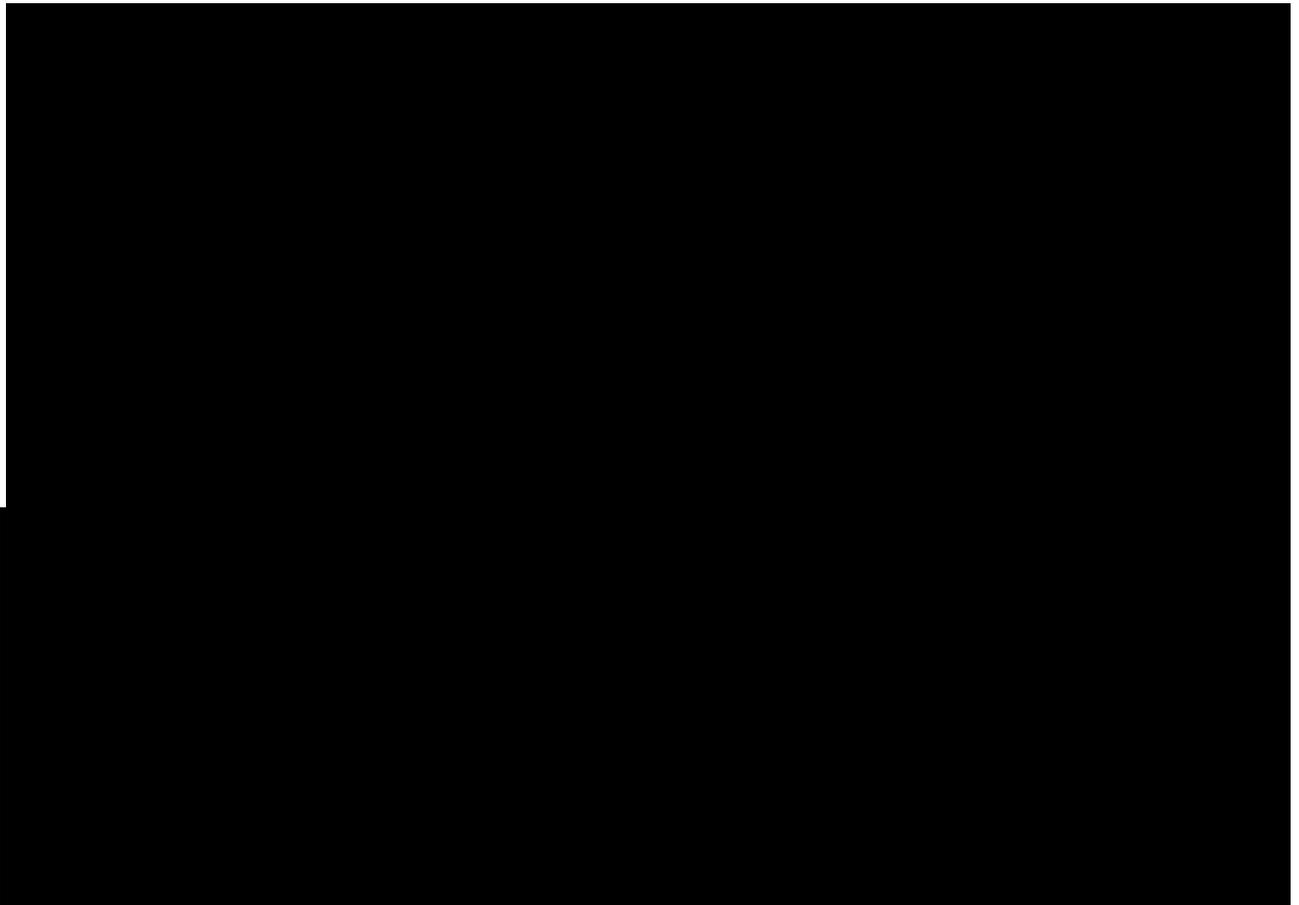
**3. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**

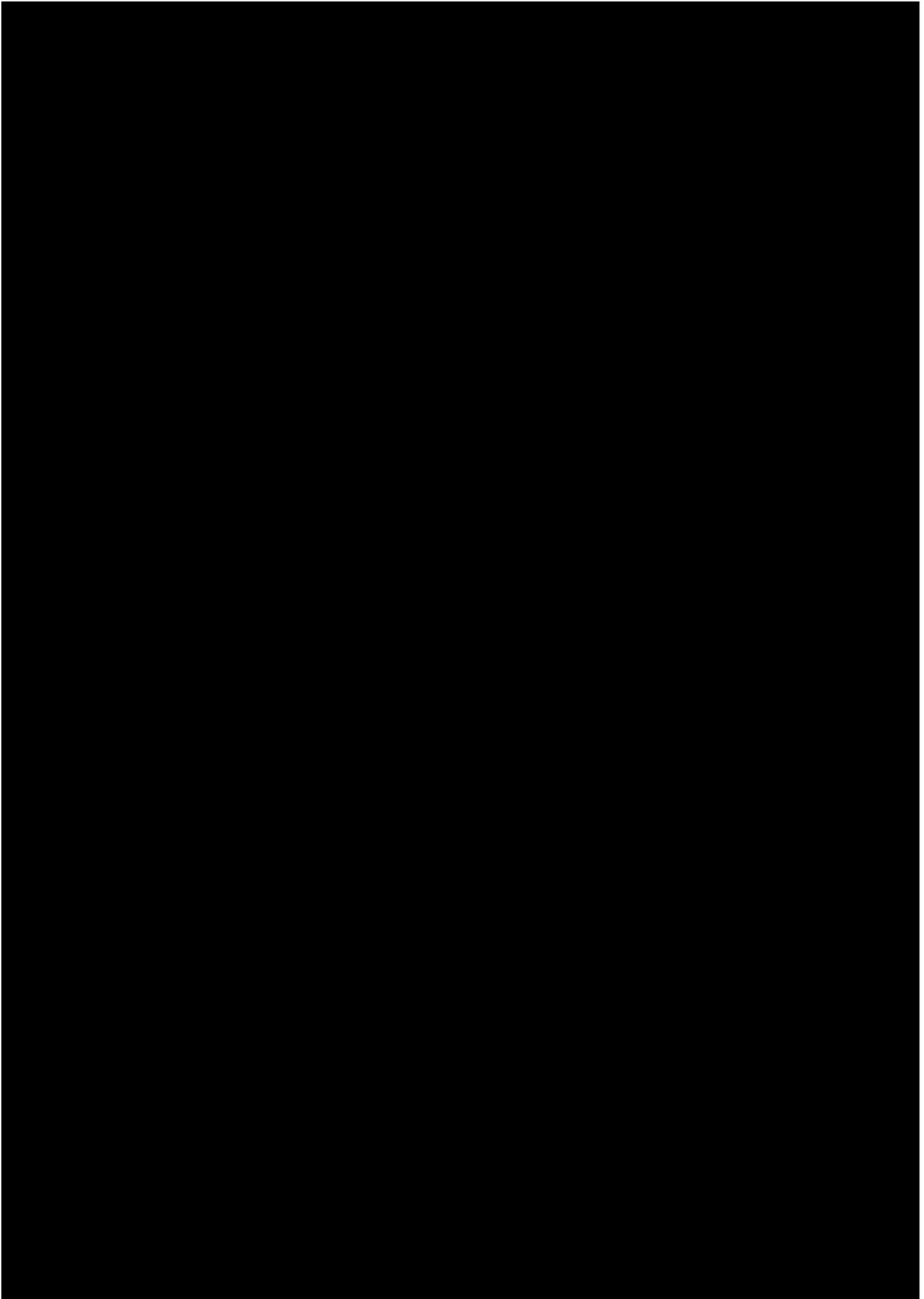
3.1.

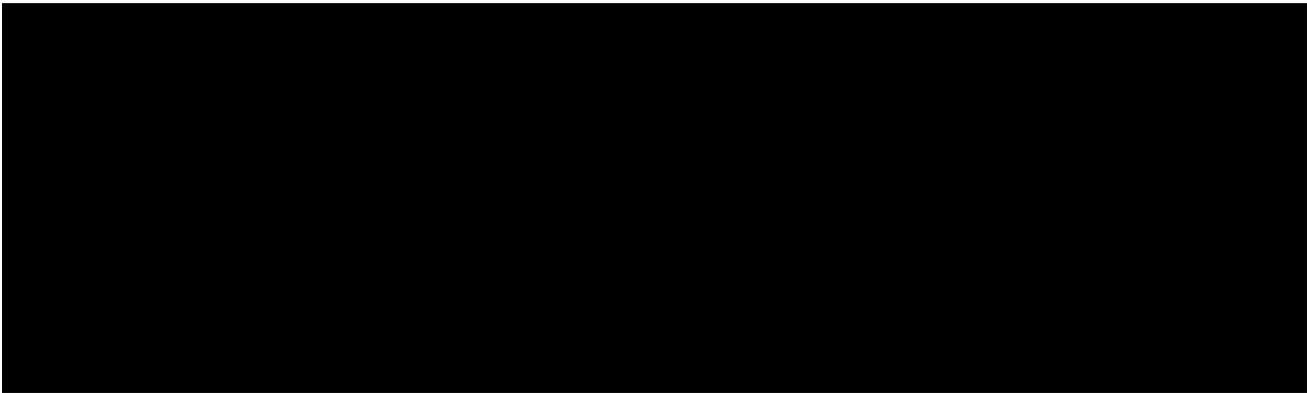
3.2.

La secrétaire fait un bref rappel quant à la constitution du Fonds et au rôle de la SODEC, un des deux commanditaires de ce Fonds, avec le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ (« FTQ »).









#### 4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES INNOVANTES

4.1. Sommaire exécutif

4.2. Modification relative aux projets collectifs

La secrétaire et le directeur du développement stratégique (DDS) reviennent sur la modification proposée au programme d'aide aux initiatives innovantes quant à l'ajout d'une aide pouvant aller jusqu'à 500 k\$ pour des projets collectifs structurants.



**ATTENDU QUE** la modification proposée relative aux projets collectifs au Programme d'aide aux initiatives innovantes (le « **Programme** ») a été présentée à l'ensemble des commissions et du CNCT de la SODEC ;

**ATTENDU QUE** la Commission du livre et de l'édition spécialisée, la Commission des métiers d'arts et des arts visuels et le CNCT en recommandent l'approbation au conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** la Commission du disque et du spectacle de variétés est d'accord avec le principe d'aide à des projets collectifs, mais s'en remet au conseil d'administration quant à ses modalités ;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'accord à ce que des projets collectifs puissent être soutenus en vertu du Programme ;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver la modification au Programme d'aide aux initiatives innovantes relative aux projets collectifs telle que proposée en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver la limite de l'aide financière du Programme reliée à cette modification.**

5. **VARIA**

6. **PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 7 juillet 2020 à 16 h, Montréal**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

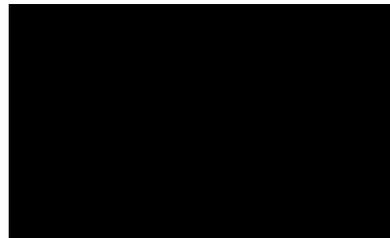
7. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 05.

8. **ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Il n'y a pas d'échange à huis clos qui suit la réunion.

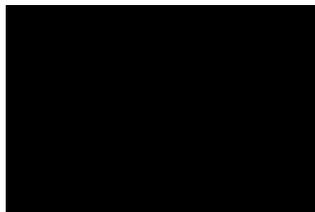
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

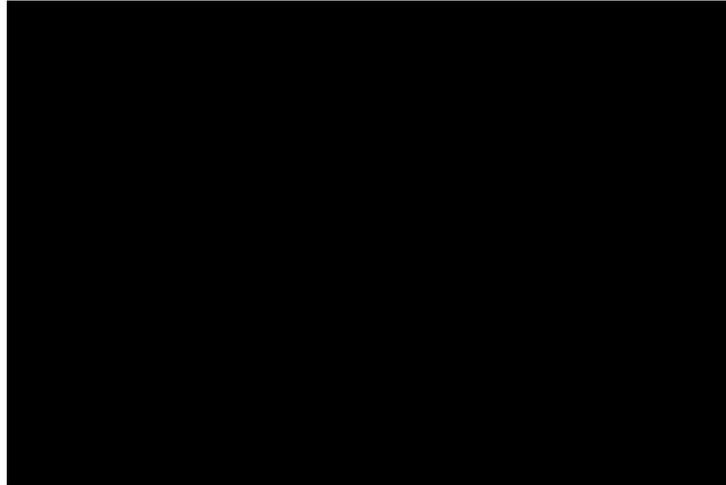
7 juillet 2020

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-QUINZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par visioconférence  
Vendredi 26 juin 2020, à 10 h

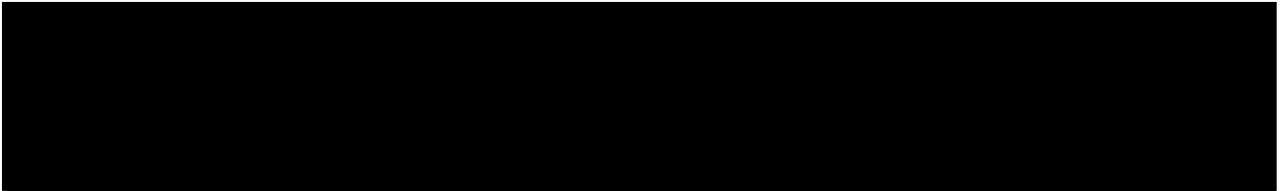
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
  2. Fonds Capital Culture Québec (FCCQ) [20 min] - *documents en p. j.*
    - 2.1
    - 2.2
  3. Nomination d'un membre par intérim au comité d'audit pour la réunion du 30 juin 2020
  4. Varia
  5. Prochaine réunion régulière: mardi 7 juillet 2020 à 13 h
  6. Levée de la réunion
-

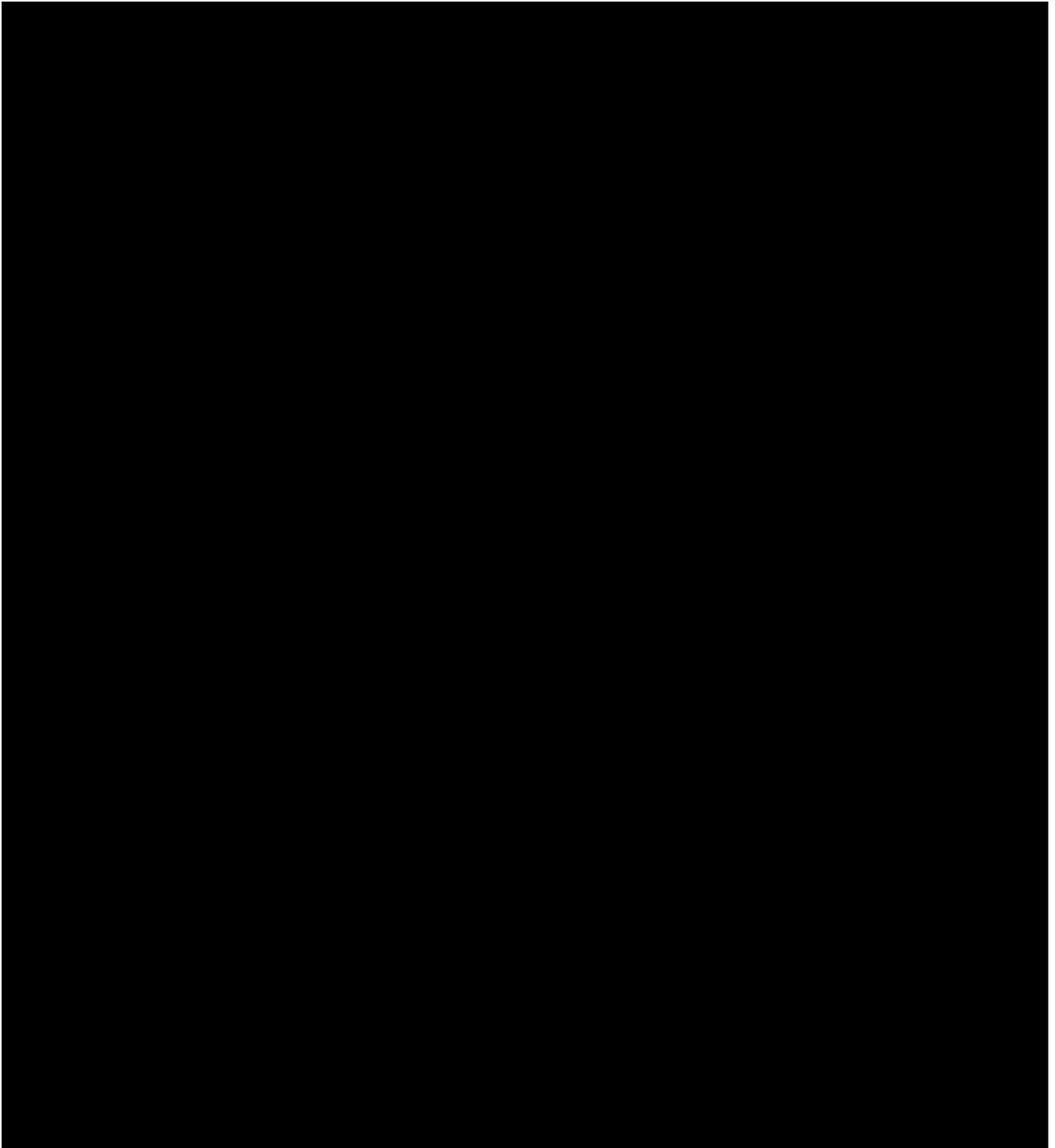
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC (FCCQ)**

**2.1.**



### **3. NOMINATION D'UN MEMBRE PAR INTÉRIM AU COMITÉ D'AUDIT POUR LA RÉUNION DU 30 JUIN 2020**

La secrétaire indique que le règlement de régie interne du comité exige un minimum de 3 membres indépendants sur ce comité. Avec le départ de [REDACTED], il est nécessaire de nommer un membre par intérim pour la réunion du 30 juin. La composition de ce comité sera par ailleurs revue lors du conseil d'administration du 7 juillet prochain.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer M. Pierre Laporte membre par intérim du comité d'audit pour sa prochaine réunion prévue le 30 juin 2020.**

**4. VARIA**

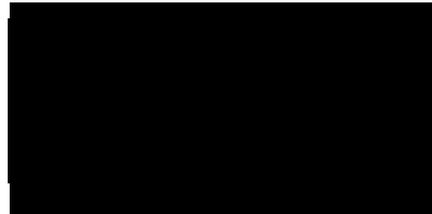
**5. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 7 juillet 2020 à 13 h, Montréal**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 12 h 06.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

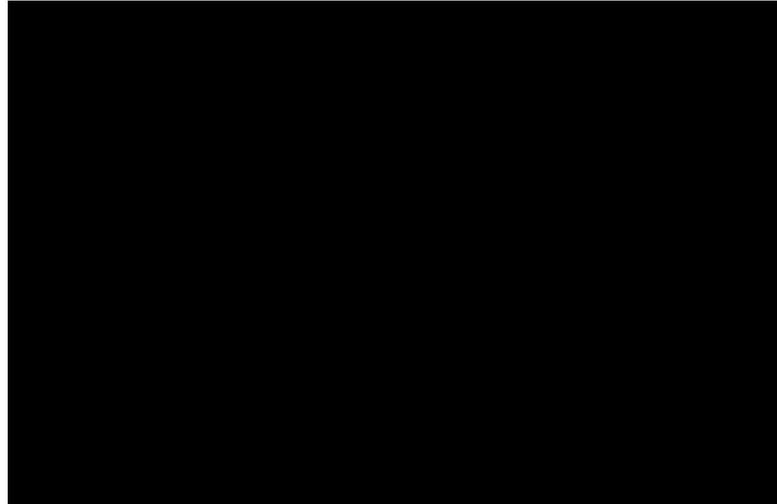
2 octobre 2020

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par visioconférence  
Mardi 7 juillet 2020, à 13 h

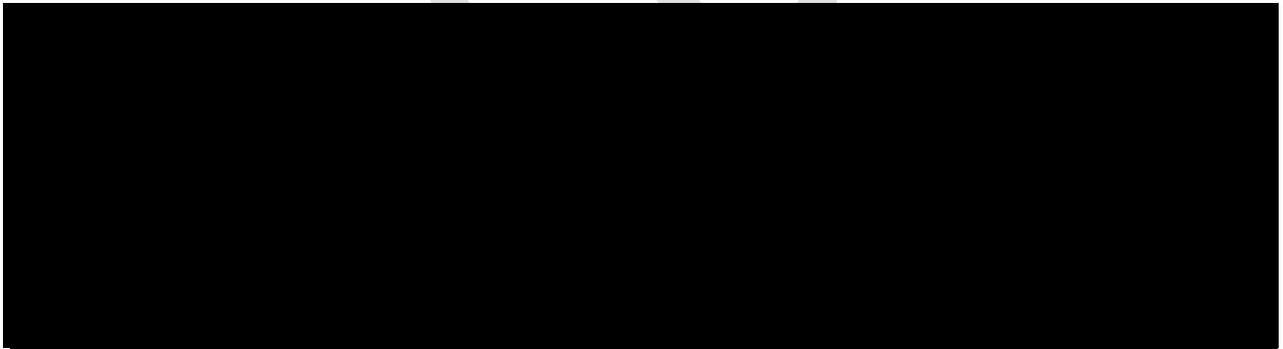
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*

2. Ordre du jour de consentement<sup>1</sup> - *documents en p. j.*

2.1 Adoption des procès-verbaux de la Société

2.1.1 Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2020

2.1.2 Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2020

2.1.3 Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2020

---

<sup>1</sup> Les sujets sont approuvés en bloc sans plus de formalités. Un sujet peut être retiré de l'ordre du jour de consentement à la demande d'un membre du conseil d'administration et être discuté lors de la séance.

- 2.1.4 Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020
- 2.1.5 Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020
- 2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
  - 2.2.1 Révision de la politique linguistique
    - 2.2.1.1. Sommaire exécutif
    - 2.2.1.2. Adoption de modifications à la Politique linguistique
- 2.3 Adoption du rapport d'activités du conseil d'administration 2019-2020
  - 2.3.1 Sommaire exécutif
  - 2.3.2 Rapport d'activités 2019-2020
- 2.4 Commissions professionnelles : - Renouvellement et remplacement de membres - *documents en p. j.*
  - 2.4.1 Sommaire exécutif
  - 2.4.2 Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle
    - 2.4.2.1. Liste des candidats
  - 2.4.3 Commission du disque et du spectacle de variétés
    - 2.4.3.1. Liste des candidats
  - 2.4.4 Commission du livre et de l'édition spécialisée
    - 2.4.4.1. Liste des candidats

- 3. Mot du président du conseil [10 min]
- 4. Bureau de la présidente et chef de la direction [15 min]
  - 4.1 Mot de la présidente et chef de la direction
  - 4.2 État de la situation - COVID-19
  - 4.3 Rapports d'activités - *document en p. j.*
- 5. Suivis et demandes du conseil d'administration [5 min] - *documents en p. j.*
  - 5.1 Suivi des demandes
  - 5.2 Demandes complétées
- 6. Approbation de nouveaux programmes et modifications de programmes [45 min]
  - 6.1 Programme d'aides temporaires dans le secteur audiovisuel (DG SFMF)
  - 6.2 Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion (DG LMMV)
  - 6.3 Modification au Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (DG LMMV)
- 7. Rapport du comité d'audit [total 45 min] - *documents en p. j.*
  - 7.1 Approbation des états financiers annuels audités au 31 mars 2020
    - 7.1.1 Modifications apportées aux états financiers au 31 mars 2020
    - 7.1.2 États financiers au 31 mars 2020
  - 7.2 Analyse des résultats au 31 mars 2020
    - 7.2.1 Analyse des résultats
    - 7.2.2 Tableau - Analyse des écarts par poste
    - 7.2.3 Crédits octroyés par domaine
  - 7.3 Suivi\_Relocalisation au Pied-du-Courant (DG AOP\*) - *document en p. j.*
- 8. Rapport du comité des ressources humaines [15 min] - *documents en p. j.*
  - 8.1 Évaluation du rendement de la présidente et chef de direction
  - 8.2 Approbation des objectifs 2020-2021 de la présidente et chef de la direction
    - 8.2.1 Attentes gouvernementales
    - 8.2.2 Objectifs de la présidente et chef de la direction

9. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [5 min]
  10. Composition des comités statutaires du conseil d'administration [15 min] - *document en p. j.*
    - 10.1 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 10.2 Comité des ressources humaines
    - 10.3 Comité d'audit
  11. Dépôt de documents et points d'information [5 min] - *documents en p. j.* :
    - 11.1 Compilation des résultats des évaluations du fonctionnement du conseil d'administration, de ses comités et de la contribution du président du conseil
    - 11.2 Dépôt des rapports d'activités 2019-2020 des comités du conseil d'administration
      - 11.2.1 Comité de gouvernance et d'éthique
      - 11.2.2 Comité des ressources humaines
      - 11.2.3 Comité d'audit
    - 11.3 Dépôt de procès-verbaux des comités :
      - 11.3.1 Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 17 mars 2020
      - 11.3.2 Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 17 mars 2020
      - 11.3.3 Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 2 mars 2020
    - 11.4 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
    - 11.5 Engagements au 31 mars 2020 :
      - 11.5.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
      - 11.5.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés
      - 11.5.3 Direction générale des affaires internationales
      - 11.5.4 Multidomains
    - 11.6 Programme annuel de travail\_mise à jour
  12. Déclaration de la direction
  13. Varia
  14. Prochaine réunion: vendredi 17 juillet 2020 à 10 h
  15. Levée de la réunion
  16. Échange à huis clos
- 

## 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 2. **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

- 2.1. Adoption des procès-verbaux de la Société
  - 2.1.1. Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2020
  - 2.1.2. Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2020
  - 2.1.3. Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2020
  - 2.1.4. Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020

2.1.5. Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020

Les procès-verbaux des 19 mars, 23 mars, 15 avril, 26 mai, et 16 juin sont à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 19 mars, 23 mars, 15 avril, 26 mai, et 16 juin 2020 tels quels.**

2.2. Comité de gouvernance et d'éthique

2.2.1. Révision de la politique linguistique

2.2.1.1. Sommaire exécutif

2.2.1.2. Adoption de modifications à la Politique linguistique

Les modifications à la politique sont à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la politique linguistique telle que révisée, jointe à la présente.**

2.3. Adoption du rapport d'activités du conseil d'administration 2019-2020

2.3.1. Sommaire exécutif

2.3.2. Rapport d'activités 2019-2020

Le rapport d'activités du conseil d'administration 2019-2020 est à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le rapport d'activités 2019-2020 du conseil d'administration tel que déposé.**

2.4. Commissions professionnelles : - Renouvellement et remplacement de membres - *documents en p. j.*

2.4.1. Sommaire exécutif

2.4.2. Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle

2.4.2.1. Liste des candidats

La liste des recommandations de candidats au CNCT est à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**De nommer au CNCT les membres recommandés, dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2022.**

2.4.3. Commission du disque et du spectacle de variétés

2.4.3.1. Liste des candidats

La liste des recommandations de candidats à la Commission du disque et du spectacle de variétés est à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**De nommer à la Commission du disque et du spectacle de variétés les membres recommandés, dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2022.**

**2.4.4. Commission du livre et de l'édition spécialisée**

**2.4.4.1. Liste des candidats**

La liste des recommandations de candidats à la Commission du livre et de l'édition spécialisée est à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**De nommer à la Commission du livre et de l'édition spécialisée les membres recommandés, dont les noms figurent sur la liste de recommandations jointe à la présente pour en faire partie intégrante, au poste indiqué en regard de chacun, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2022.**

**3. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

Le président souhaite la bienvenue aux membres et cède la parole à la présidente et chef de la direction.

**4. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

**4.1. Mot de la présidente et chef de la direction**

**4.2. État de la situation - COVID-19**

**4.3. Rapport d'activités**

[REDACTED] la PCD mentionne que la SODEC a élaboré deux nouveaux programmes qui seront présentés aujourd'hui aux membres du conseil, concernant le secteur audiovisuel et les lieux de diffusion. Elle réfère par ailleurs les membres à son rapport d'activités. [REDACTED]

**5. SUIVIS ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**5.1. Suivi des demandes**

**5.2. Demandes complétées**

La secrétaire mentionne que les points de suivis mentionnés au tableau de suivi sont reportés au prochain conseil d'administration régulier de la société. [REDACTED]

**6. APPROBATION DE NOUVEAUX PROGRAMMES ET MODIFICATIONS DE PROGRAMMES**

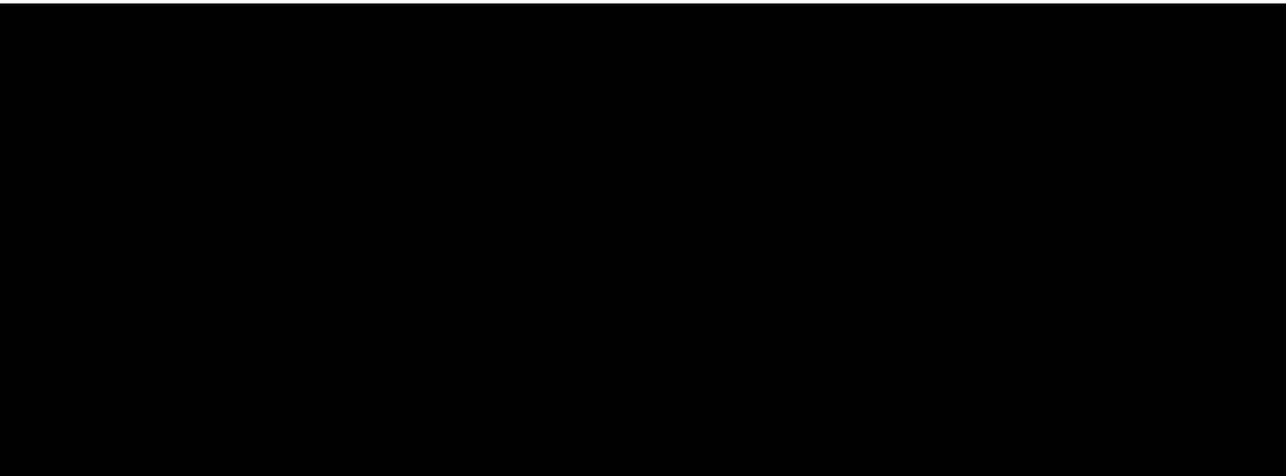
**6.1. Programme d'aides temporaires dans le secteur audiovisuel (DG SFMF)**

Référence est faite à la documentation préalable. La DG SFMF présente le nouveau programme temporaire aux membres. Le 1<sup>er</sup> volet du programme prévoit de l'aide pour la mise en place de mesures sanitaires dans le secteur audiovisuel, conformément au guide de la CNESST, en compensant financièrement une portion des coûts encourus pour ce faire. Les entreprises doivent être admissibles au crédit d'impôt pour la production, service de production (sous réserve du contrôle québécois) ou doublage. En production, le devis de production québécois est pris en compte et un pourcentage du devis a été établi comme dépenses admissibles, selon le type de production. En doublage, il s'agit de dépenses admissibles qui sont compensées. [REDACTED]

Le 2<sup>e</sup> volet est présenté. Il vise à répondre en partie à une problématique dans le milieu audiovisuel depuis le début de la crise liée à la COVID-19, puisque les compagnies d'assurances ne couvrent actuellement pas les interruptions de tournages découlant de la COVID-19. Il s'agit par conséquent d'un programme pilote

temporaire, pouvant octroyer de l'aide financière aux producteurs en cas d'interruption de tournage, lorsque cette interruption est la conséquence directe d'une contamination d'un comédien ou réalisateur par la COVID-19 déclaré aux assurances de la production. [REDACTED]

[REDACTED] Les entreprises devront se préqualifier, préalablement au tournage. Une seule aide financière par projet est possible. [REDACTED]



La PCD ajoute que la SODEC a joué un rôle de premier plan et de leader au Canada dans l'élaboration de ce programme pilote temporaire, afin de permettre le recommencement des tournages cet été. [REDACTED]



Un membre félicite la SODEC pour la mise sur pied de ces outils pour l'industrie, devenue possible grâce à l'aide gouvernementale reçue.



**ATTENDU QUE** le Programme de soutien temporaire relatif aux mesures sanitaires dans le secteur audiovisuel (le « **Programme** ») est un nouveau programme et que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) a été consulté pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres du CNCT recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2020, d'approuver le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le Programme de soutien temporaire relatif aux mesures sanitaires dans le secteur audiovisuel tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des**

**Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

**6.2. Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion (DG LMMV)**

Référence est faite à la documentation préalable. La DG LMMV présente le nouveau programme aux membres et ses objectifs. [REDACTED] Il s'adresse aux lieux de diffusion de spectacles de musique et variétés qui offrent du spectacle professionnel. Deux types de lieux de diffusion peuvent être soutenus, à vocation unique et à vocations multiples. [REDACTED] [REDACTED] Il s'agit de nouveaux clients pour la SODEC.

[REDACTED]

Quant aux lieux de plus de 2500 places, ces lieux ne sont pas éligibles. [REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion (le « **Programme** ») est un nouveau programme et que la Commission du disque et du spectacle de variétés (la « **Commission** ») a été consultée pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2020, d'approuver le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

**6.3. Modification au Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (DG LMMV)**

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (le « **Programme** ») doit faire l'objet de modifications afin de permettre la hausse temporaire des plafonds des différents volets du Programme (à l'exclusion du volet 4) ;

**ATTENDU QUE** la Commission du disque et du spectacle de variétés (la « **Commission** ») a été consultée pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2020, d'approuver les modifications proposées au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au Programme telles que détaillées au sommaire exécutif du Programme joint en annexe aux présentes, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

## **7. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT**

### **7.1. Approbation des états financiers annuels audités au 31 mars 2020**

#### **7.1.1. Modifications apportées aux états financiers au 31 mars 2020**

#### **7.1.2. États financiers au 31 mars 2020**

La présidente du comité revient sur les travaux d'audit effectués par l'auditeur. [REDACTED]

La DG AOP présente plus en détail les états financiers. [REDACTED]

### **7.2. Analyse des résultats au 31 mars 2020**

#### **7.2.1. Analyse des résultats**

#### **7.2.2. Tableau - Analyse des écarts par poste**

#### **7.2.3. Crédits octroyés par domaine**

La DG AOI présente l'analyse des résultats au 31 mars 2020 et référence est faite à la documentation préalable. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La présidente du comité d'audit réfère finalement les membres à la documentation préalable quant à l'analyse des écarts et les différents crédits octroyés par domaine [REDACTED].

[REDACTED]

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les états financiers de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 tels que présentés.**

7.3. Suivi\_Relocalisation au Pied-du-Courant (DG AOP\*) - *document en p. j.*

[REDACTED]

Le déménagement des biens de la SODEC s'est complété à la fin mai 2020 [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 10. COMPOSITION DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des membres des comités du conseil d'administration arrive à échéance aujourd'hui. Il y a lieu de revoir leur composition à la lumière des compétences des nouveaux membres qui ont joint le conseil dans les derniers mois.

### 10.1 Comité de gouvernance et d'éthique

En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Gilda Routy et M. Koen De Winter, et de nommer comme membres Mmes Geneviève Barsalou et Cécile Branco-Côté, pour une période d'un an se terminant le 7 juillet 2021.**

### 10.2 Comité des ressources humaines

En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines, Mmes Suzanne Guèvremont, Manon Trépanier et Anne Vallières, et de nommer comme membre Philippe Archambault, pour une période d'un an se terminant le 7 juillet 2021.**

### 10.3 Comité d'audit

En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membres du comité d'audit, Mme Josée Robillard et M. Koen De Winter, et de nommer comme membre Mme Suzanne Guèvremont, pour une période d'un an se terminant le 7 juillet 2021.**

## 8. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

### 8.1. Évaluation du rendement de la présidente et chef de la direction

### 8.2. Approbation des objectifs 2020-2021 de la présidente et chef de la direction

#### 8.2.1. Attentes gouvernementales

#### 8.2.2. Objectifs de la présidente et chef de la direction

En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les objectifs 2020-2021 de la présidente et chef de la direction tels que présentés.**

## **9. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité revient sur les sujets discutés et recommandés lors de la dernière rencontre du comité. [REDACTED]

## **11. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

**11.1** Compilation des résultats des évaluations du fonctionnement du conseil d'administration, de ses comités et de la contribution du président du conseil

Le conseil prend acte des résultats des évaluations du fonctionnement du conseil, des comités et du président du conseil, qui sont à leur satisfaction.

**11.2** Dépôt des rapports d'activités 2019-2020 des comités du conseil d'administration

**11.2.1** Comité de gouvernance et d'éthique

**11.2.2** Comité des ressources humaines

**11.2.3** Comité d'audit

Le conseil prend acte des rapports d'activités des comités.

**11.3** Dépôt de procès-verbaux des comités :

**11.3.1** Procès-verbal de la réunion du comité des ressources humaines du 5 juin 2020

**11.3.2** Procès-verbal de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 5 juin 2020

**11.3.3** Procès-verbal de la réunion du comité d'audit du 30 juin 2020

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

**11.4** Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)

Le conseil prend acte de la liste de contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1er avril 2020 et le 31 mai 2020.

**11.5** Engagements au 31 mars 2020 :

**11.5.1** Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle

**11.5.2** Direction générale livre, métiers d'art, musique et variétés

**11.5.3** Direction générale des affaires internationales

**11.5.4** Multidomains

Le conseil prend acte de la liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier en 2019-2020.

**11.6** Programme annuel de travail\_mise à jour

Le conseil prend acte du programme annuel de travail mis à jour.

**12 DÉCLARATION DE LA DIRECTION**

Le conseil prend acte de la déclaration de la direction.

**13 VARIA**

**14 PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 17 juillet 2020 à 10 h, Montréal**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**15 LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 14 h 35.

**16 ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la tenue de la réunion. Il est convenu, à la suite du huis clos, d'ajouter une mention de félicitations au procès-verbal, adressée à la présidente et chef de la direction et à son équipe, pour toutes les actions entreprises dans le cadre de la gestion de crise de la COVID-19, qui démontrent la grande agilité et la proactivité de la SODEC afin de soutenir les industries culturelles. La présidente et chef de la direction et son équipe ont fait un travail remarquable, en plus de la gestion d'un déménagement temporaire rapide et efficace de tous les employés à domicile sans heurts, du déménagement du siège de la société au Pied-du-Courant [REDACTED]

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

[REDACTED SIGNATURE]

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

2 octobre 2020

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT ET LA VICE-PRÉSIDENTE

[REDACTED SIGNATURES]

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par visioconférence  
Vendredi 17 juillet 2020, à 10 h**

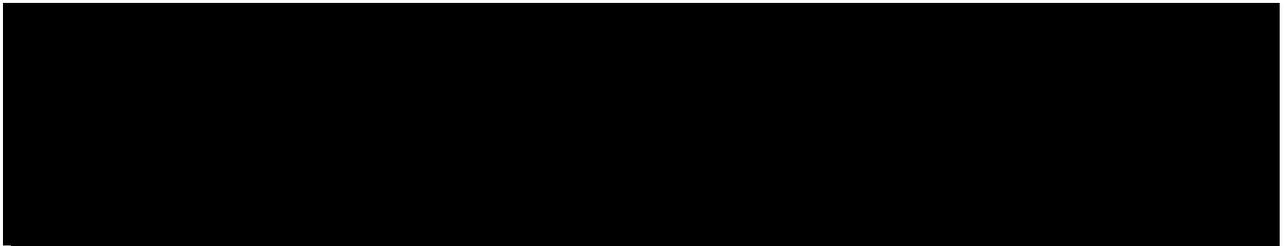
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Approbation d'un nouveau volet temporaire d'aide à l'accompagnement éditorial (Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition) [30 min] (DG LMMV) - *documents en p. j.*
  - 2.1 Sommaire exécutif
  - 2.2 Programme
3. Suivi planification stratégique [20 min] (DDS) - *document en p. j.*
  - 3.1 Suivi des plans d'action annuels
  - 3.2 Adoption du plan d'action 2020-2021

4. Mise à jour des règlements du CNCT et des commissions [10 min] - *documents en p. j.*
    - 4.1 Sommaire exécutif
    - 4.2 Règlement sur le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle
    - 4.3 Règlement sur la Commission du livre et de l'édition
    - 4.4 Règlement sur la Commission du disque et du spectacle de variétés
    - 4.5 Règlement sur la Commission des métiers d'art et des arts visuels
  5. Nomination à la Commission du disque et du spectacle de variétés [5 min] - *document en p. j.*
  6. Varia
  7. Prochaine réunion régulière: lundi 17 août 2020 à 9 h 30
  8. Levée de la réunion
- 

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 2. APPROBATION D'UN NOUVEAU VOLET TEMPORAIRE D'AIDE À L'ACCOMPAGNEMENT ÉDITORIAL (PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION)

- 2.1. Sommaire exécutif
- 2.2. Programme

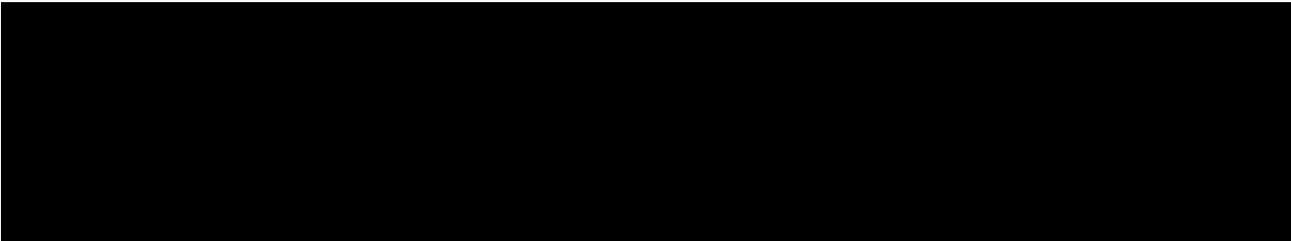
La DG LMMV fait référence à la documentation préalable. [REDACTED]

[REDACTED] Il s'agit d'un volet d'aide temporaire jusqu'au 31 mars 2021. L'aide est accordée sous forme de subvention, aux éditeurs agréés, et est destinée à la rémunération des auteurs, illustrateurs et traducteurs québécois pour la publication et promotion d'ouvrages. [REDACTED]

[REDACTED] Le plafond d'aide est établi à 75 k\$.

La DG LMMV survole les principales conditions d'admissibilité, les barèmes et limites d'aide financière de ce nouveau volet. Elle confirme par ailleurs que le nouveau volet a été bien reçu à la Commission du livre et de l'édition spécialisée le 6 juillet 2020, et la Commission recommande l'approbation de ce nouveau volet au conseil d'administration.

[REDACTED] Ce nouveau volet s'inscrit dans la bonification de l'aide aux entreprises du secteur du livre pour le soutien direct aux créateurs.



**ATTENDU QUE** le Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition (le « **Programme** ») est modifié afin d'ajouter un nouveau volet temporaire d'aide à l'accompagnement éditorial ;

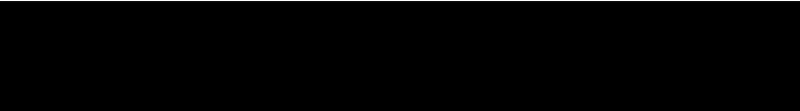
**ATTENDU QUE** la Commission du livre et de l'édition spécialisée (la « **Commission** ») a été consultée pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2020, d'approuver l'ajout de ce nouveau volet au Programme;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au Programme pour l'ajout de ce nouveau volet ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

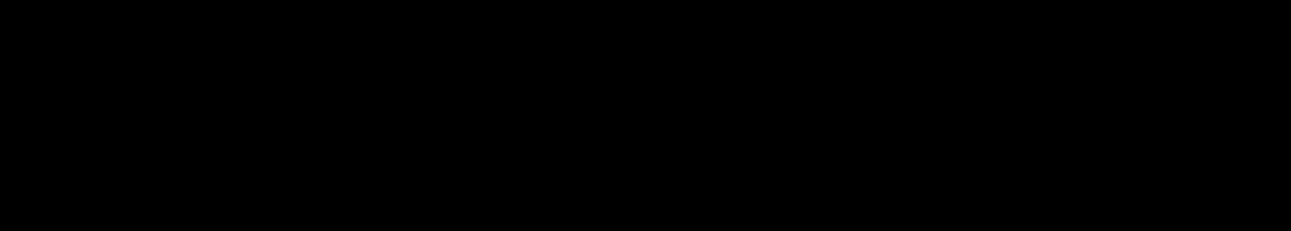
**D'approuver les modifications au Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition afin d'ajouter un nouveau volet temporaire d'aide à l'accompagnement éditorial tel que proposé, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière de ce nouveau volet du Programme.**



### **3. SUIVI PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

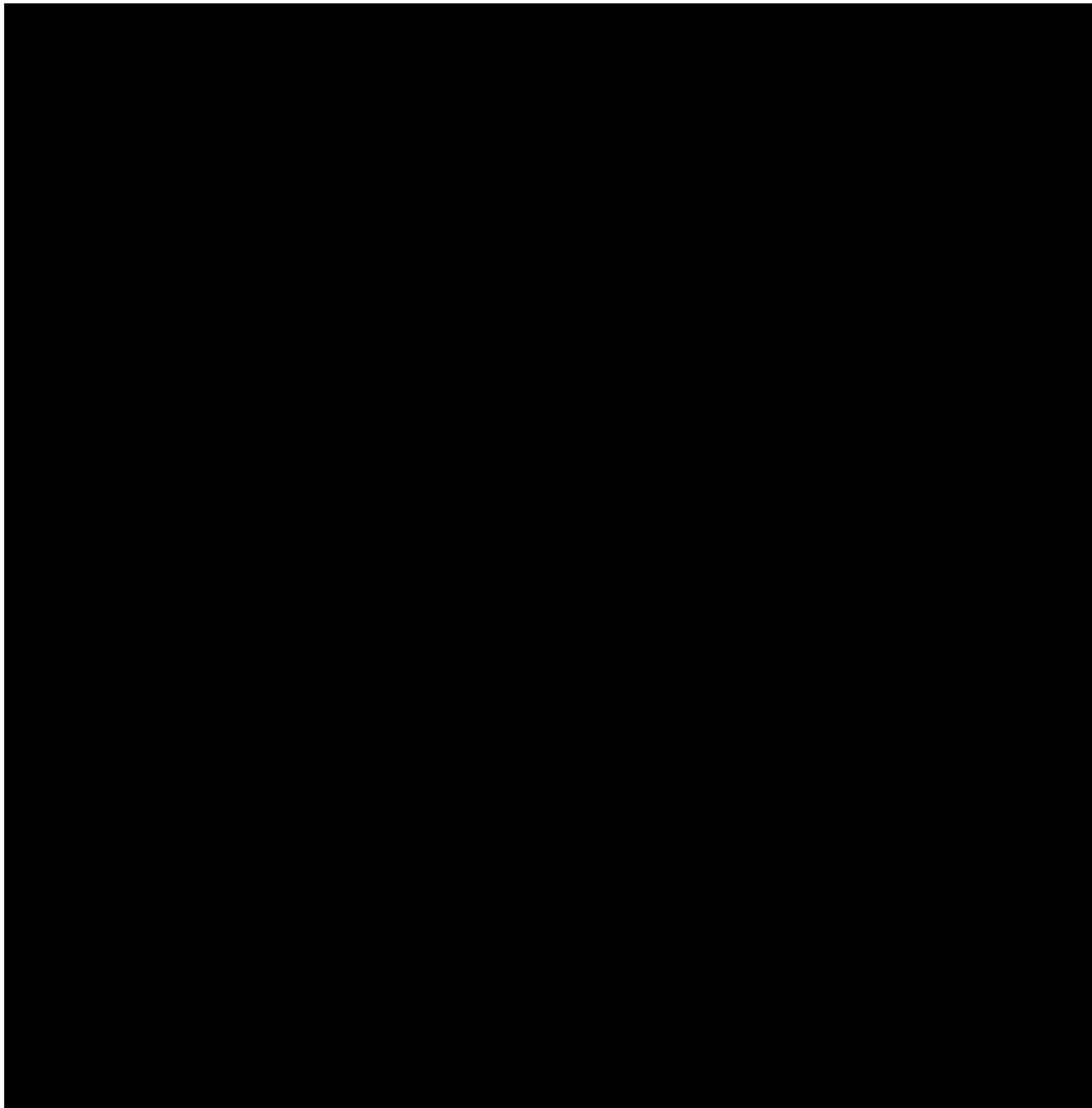
**3.1.** Suivi des plans d'action annuels

**3.2.** Adoption du plan d'action 2020-2021



Référence est faite à la documentation préalable. Le DDS passe en revue l'avancement du plan d'action 2019-2020  Beaucoup d'actions structurantes ont été déployées. Un travail de simplification a été fait dans l'élaboration du nouveau plan d'action 2020-2021 : les actions sont plus spécifiques et mesurables, dans une optique de planification « SMART ».

Le plan d'action 2020-2021 est par la suite présenté aux membres.



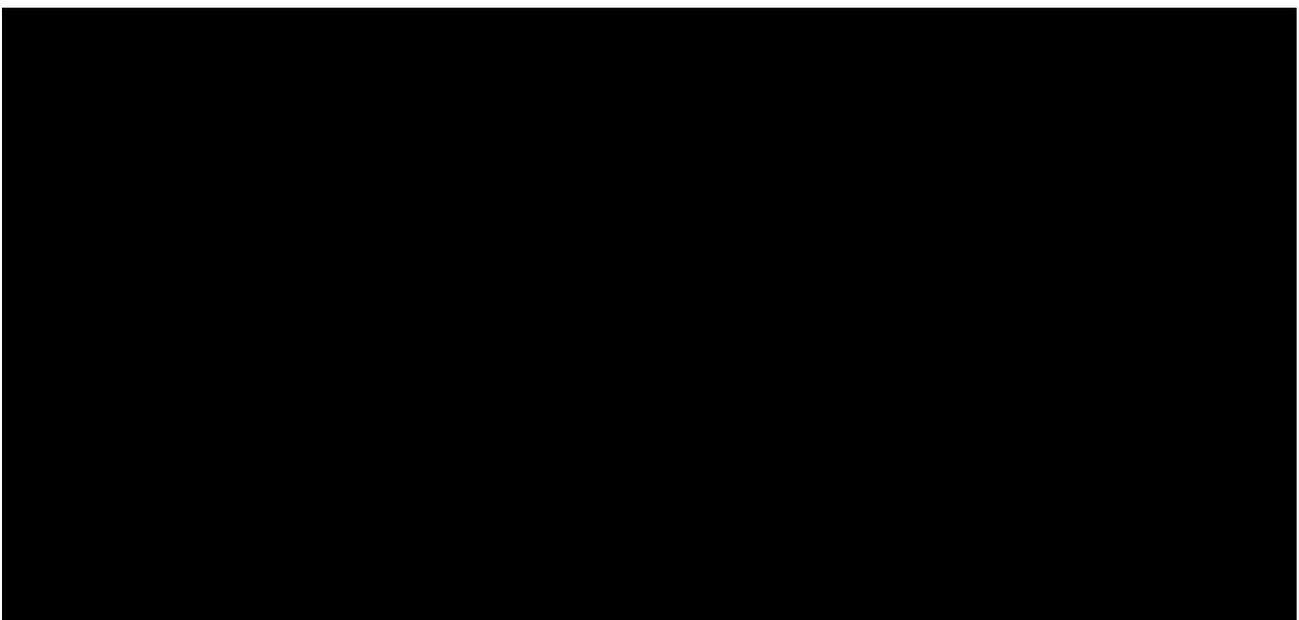
Les membres n'ont pas d'autres questions et prennent acte du plan d'action 2020-2021.



#### **4. MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DU CNCT ET DES COMMISSIONS**

- 4.1. Sommaire exécutif
- 4.2. Règlement sur le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle
- 4.3. Règlement sur la Commission du livre et de l'édition
- 4.4. Règlement sur la Commission du disque et du spectacle de variétés
- 4.5. Règlement sur la Commission des métiers d'art et des arts visuels

La secrétaire mentionne que les règlements des commissions et du CNCT ont été uniformisés et mis à jour, dans une optique d'optimisation et de simplification de leur gouvernance. [REDACTED]



[REDACTED] En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les règlements du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle et des Commissions du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, et des métiers d'art et des arts visuels tels que mis à jour et déposés, sous réserve de l'ajustement proposé et apporté séance tenante, dont un exemplaire des règlements est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

#### **5. NOMINATION À LA COMMISSION DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS**

Un membre du secteur production disque a démissionné de la Commission du disque et du spectacle de variétés. La nomination d'un nouveau candidat pour ce secteur maintenant vacant à la Commission est recommandée au conseil d'administration.

Le candidat proposé à la Commission du disque et du spectacle de variétés est à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**De nommer à la Commission du disque et du spectacle de variétés Patrice Agbokou, pour le secteur Production disque, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2022.**

**6. VARIA**

La PCD remercie les membres du conseil pour la mention de félicitations décernée par le conseil à cette dernière et à son équipe, à la suite du huis clos tenu lors de la réunion du 17 juillet dernier. Elle a partagé avec joie cette mention avec les employés de la Société. Elle remercie les membres du conseil et le président de leur apport et de leur soutien essentiels.

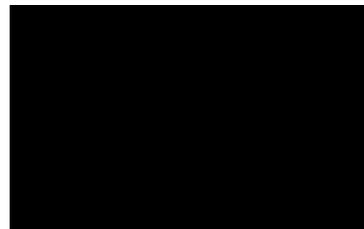
**7. PROCHAINE RÉUNION : 17 août 2020 à 9 h 30**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**8. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 17.

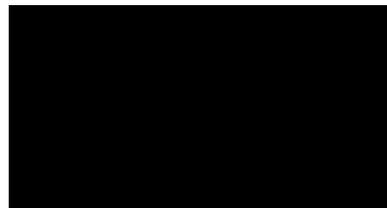
SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

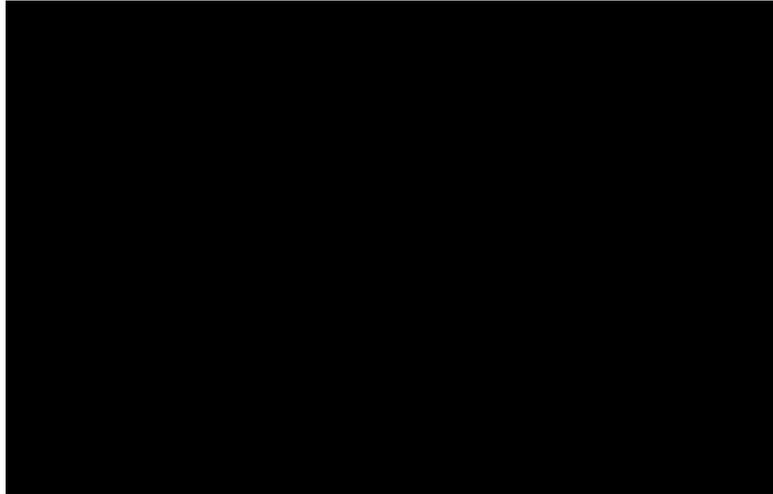
2 octobre 2020

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES**  
tenue par visioconférence  
Lundi 17 août 2020, à 09 h 30

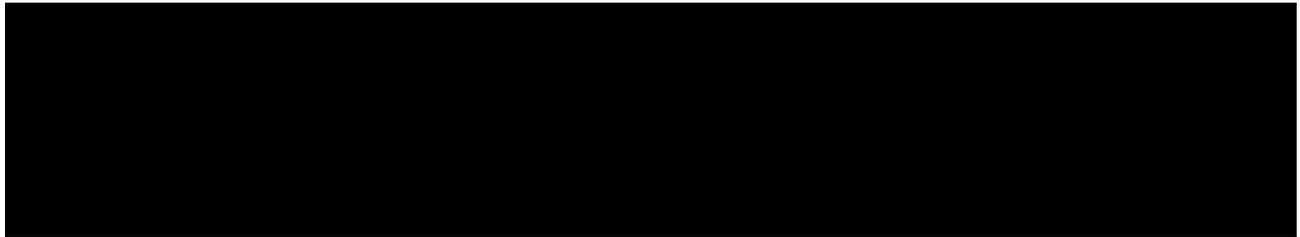
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Approbation du rapport annuel de gestion 2019-2020 [30 min] - *document en p. j.*
3. Ajustement à la composition des comités du conseil d'administration [5 min] - *document en p. j.*
  - 3.1 Comité de gouvernance et d'éthique
  - 3.2 Comité des ressources humaines
4. Modifications au Programme d'aide temporaire dans le secteur audiovisuel (cinéma et télévision) [5 min] - *documents en p. j.*
  - 4.1 Sommaire exécutif
  - 4.2 Programme modifié

5. Varia
  6. Prochaine réunion régulière: vendredi 2 octobre 2020 à 9 h
  7. Levée de la réunion
- 

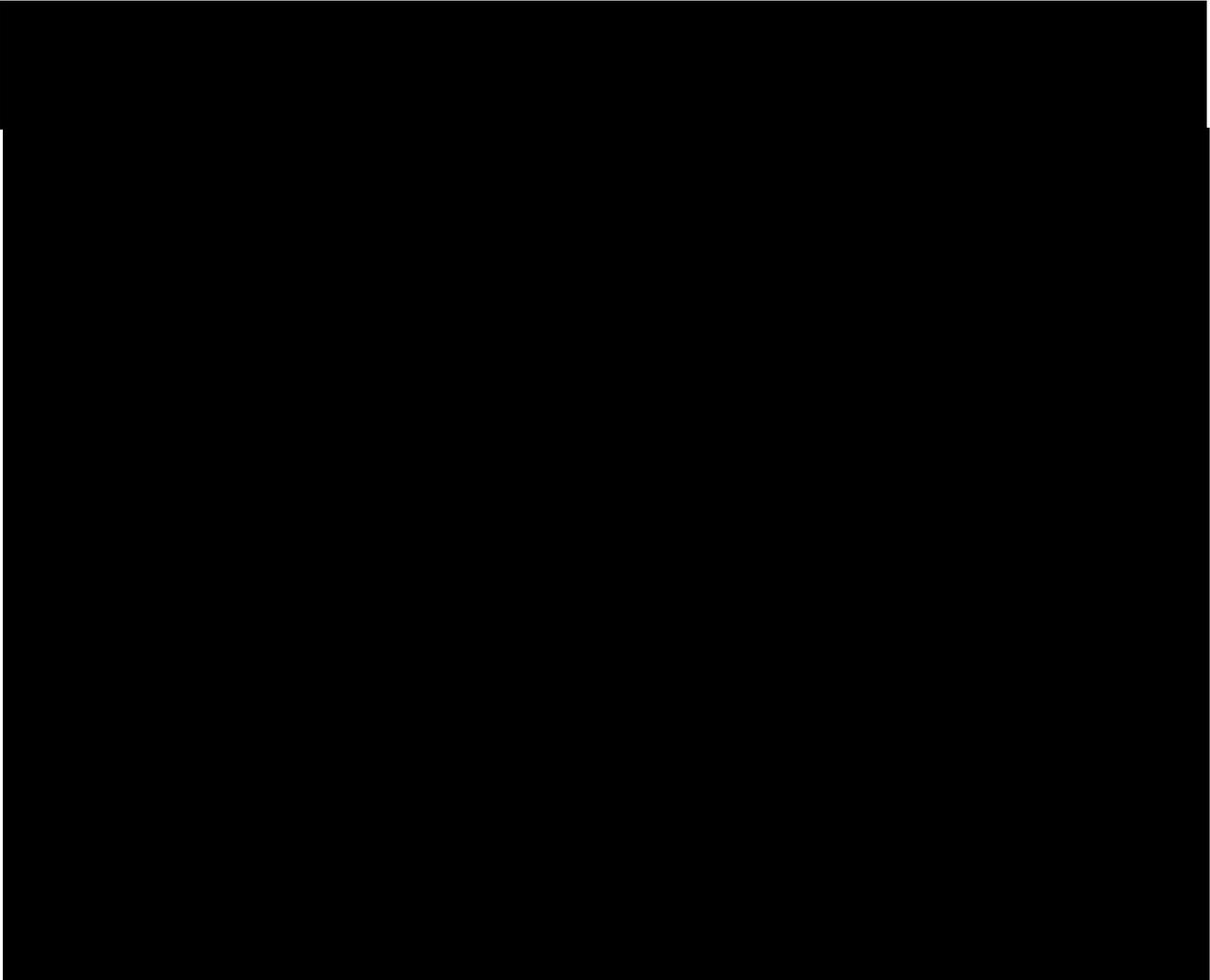
**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

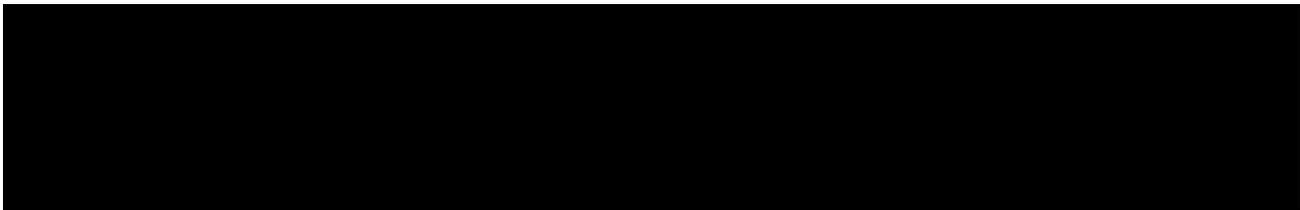
Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. Approbation DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020**

La PCD présente le rapport annuel de gestion (RAG) 2020-2021. Le RAG est standard et similaire à celui de l'an dernier. Il porte sur l'année financière 2019-2020 se terminant le 31 mars 2020. La crise de la COVID ne se reflète donc pas dans ce RAG, la crise ayant débuté à la mi-mars 2020.

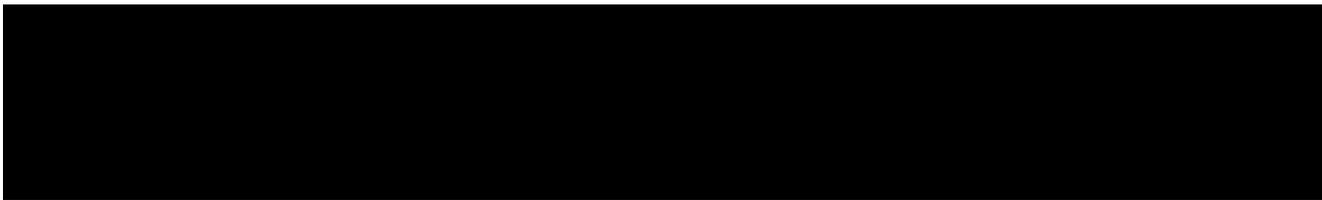




En conséquence, il est résolu :

**D'approuver le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Société.**

### **3. AJUSTEMENT À LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Par conséquent, les membres ci-après sont nommés auxdits comités, et les résolutions du 7 juillet 2020 sont modifiées en conséquence :

#### **3.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

En conséquence, il est résolu :

**De renouveler comme membre du comité de gouvernance et d'éthique, M. Koen De Winter, et de nommer comme membres Mmes Geneviève Barsalou et Cécile Branco-Côté, pour une période d'un an se terminant le 7 juillet 2021.**

#### **3.2. Comité des ressources humaines.**

En conséquence, il est résolu :

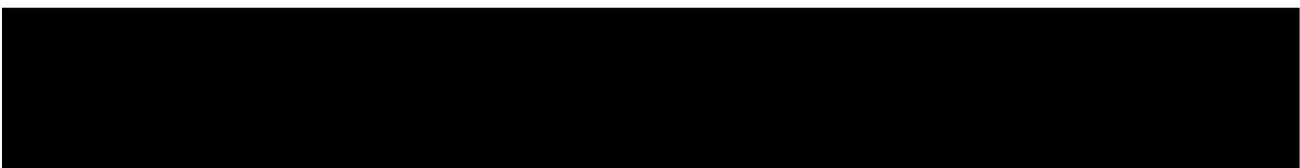
**De renouveler comme membres du comité des ressources humaines, Mmes Suzanne Guèvremont et Anne Vallières, et de nommer comme membre M. Philippe Archambault, pour une période d'un an se terminant le 7 juillet 2021.**



### **4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE DANS LE SECTEUR AUDIOVISUEL (CINÉMA ET TÉLÉVISION)**

#### **4.1. Sommaire exécutif**

#### **4.2. Programme modifié**





En conséquence, il est résolu :

**D'approuver les modifications au volet 1 du Programme d'aide temporaire dans le secteur audiovisuel (cinéma et télévision) telles que proposées, dont un exemplaire du Programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**



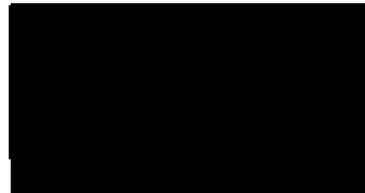
**5. PROCHAINE RÉUNION : 2 octobre 2020 à 9 h 00**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 10 h 18.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



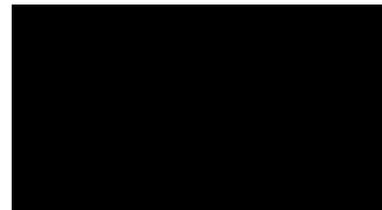
---

APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

2 octobre 2020

---

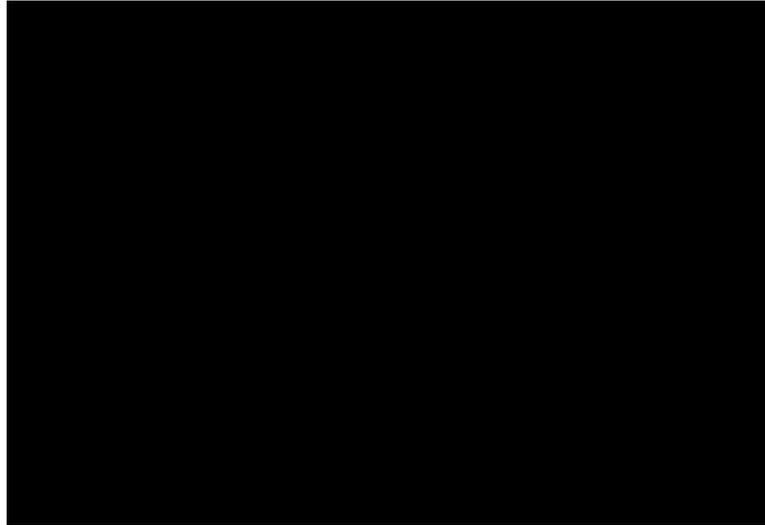
SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par visioconférence  
Vendredi 2 octobre 2020, à 9 h**

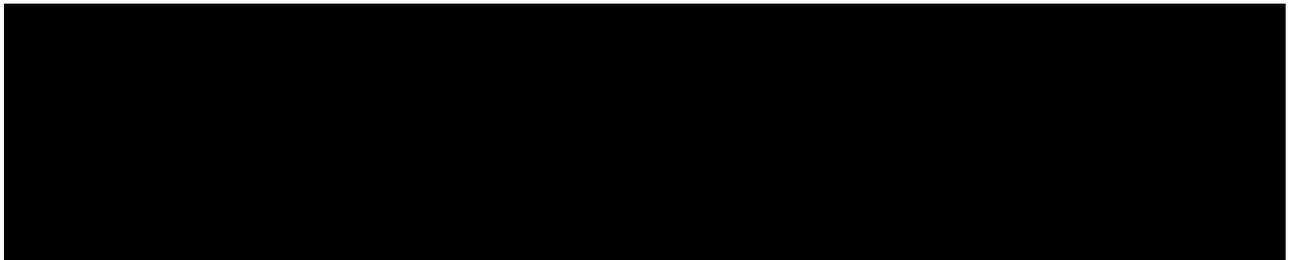
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
2. Remerciements membres sortants (M. Koen De Winter, Mmes Manon Trépanier et Gilda Routy) [20 min]
3. Bienvenue aux nouveaux membres (Mmes Nicole Saint-Jean et Émilie Grandmont-Bérubé, MM. Louis-Philippe Drolet et Marc Boutet) [40 min]

4. Ordre du jour de consentement<sup>1</sup> - *documents en p. j.*
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux de la Société
    - 4.1.1 Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2020
    - 4.1.2 Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2020
    - 4.1.3 Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2020
    - 4.1.4 Procès-verbal de la réunion du 17 août 2020
  - 4.2 Comité des ressources humaines
    - 4.2.1 Modification au Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel d'encadrement
      - 4.2.1.1 Sommaire exécutif
      - 4.2.1.2 Règlement modifié (annexe A)
5. Mot du président du conseil [10 min]
6. Bureau de la présidente et chef de la direction [10 min] - *document en p. j.*
  - 6.1 Rapport d'activités
7. Suivi et demandes du conseil d'administration [15 min] - *documents en p. j.*
  - 7.1 Suivi des demandes du CA (DG AOP)
    - 7.1.1 
    - 7.1.2 
    - 7.1.3 
  - 7.2 Suivi des demandes complétées
8. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique [20 min]
9. Rapport du comité des ressources humaines [10 min]
10. Résolutions - *documents en p. j.*
  - 10.1 Résolution instituant le régime d'emprunts [5 min]
  - 10.2 Résolution modifiant l'art. 30 du Règlement de régie interne de la Société [20 min]
    - 10.2.1 Sommaire exécutif
    - 10.2.2 Résolution
11. Composition des comités du conseil d'administration [15 min] - *document en p. j.*
  - 11.1 Comité de gouvernance et d'éthique
  - 11.2 Comité d'audit
12. **Dépôt de documents et points d'information** - *documents en p. j. :*
  - 12.1 Organigramme de la Société
  - 12.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 12.3 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 12.3.1 Procès-verbal du 5 juin 2020 du comité de gouvernance et d'éthique
    - 12.3.2 Procès-verbal du 5 juin 2020 du comité des ressources humaines
  - 12.4 Engagements au 30 juin 2020 :
    - 12.4.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 12.4.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique, variétés et diffusion du cinéma

---

<sup>1</sup> Les sujets sont approuvés en bloc sans plus de formalités. Un sujet peut être retiré de l'ordre du jour de consentement à la demande d'un membre du conseil d'administration et être discuté lors de la séance.

- 12.4.3 Direction générale des affaires internationales, exportation et mise en marché du cinéma
  - 12.4.4 Multidomains
  - 12.5 Déclaration de la direction
  - 13. Varia
  - 14. Prochaine réunion: vendredi 11 décembre 2020 à 9 h
  - 15. Levée de la réunion
  - 16. Échange à huis clos
- 

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un membre demande d'ajouter un point en varia concernant la Commission du disque et du spectacle de variétés. Aucune autre modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel, sous réserve de l'ajout d'un point en varia concernant la Commission du disque et du spectacle de variétés.**

### 2. REMERCIEMENTS MEMBRES SORTANTS

Le secrétaire informe les membres que Mme Routy ne pouvait être présente aujourd'hui. Le président du conseil, accompagné de la PCD, de la vice-présidente du conseil et de la secrétaire, ont communiqué avec cette dernière la semaine dernière, afin de la remercier de vive voix et lui remettre un cadeau de remerciement.

Le président remercie chaleureusement les membres sortants présents en début de rencontre, Mme Trépanier et M. De Winter, pour leur indéfectible engagement durant toutes ces années. Un présent leur est remis afin de souligner leur contribution. LA PCD, les présidents de comités du conseil et les membres se joignent aux remerciements.

### 3. BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Le président du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, Mmes Grandmont-Bérubé et Saint-Jean, ainsi que MM. Boutet et Drolet. Ces membres arrivent dans une ère de nouveaux enjeux et de défis, avec la pandémie qui sévit. Un tour de table est effectué, afin de présenter les nouveaux membres et les membres actuels du conseil.

#### 4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

- 4.1 Adoption des procès-verbaux de la Société
  - 4.1.1 Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2020
  - 4.1.2 Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2020
  - 4.1.3 Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2020
  - 4.1.4 Procès-verbal de la réunion du 17 août 2020

Les procès-verbaux du 26 juin, 7 juillet, 17 juillet, et 17 août sont à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 26 juin, 7 juillet, 17 juillet, et 17 août 2020 tels quels.**

- 4.2 Comité des ressources humaines
  - 4.2.1 Modification au Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel d'encadrement
    - 4.2.1.1 Sommaire exécutif
    - 4.2.1.2 Règlement modifié (annexe A)

Les modifications au règlement sont à la satisfaction des membres du conseil. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications au Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel d'encadrement telles que proposées, dont une copie du Règlement tel que modifié est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

#### 5. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le mot du président a été prononcé en début de rencontre.

#### 6. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

- 6.1 Rapport d'activités

[REDACTED]  
à son rapport d'activités.

[REDACTED] Elle réfère les membres

**7. SUIVIS ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

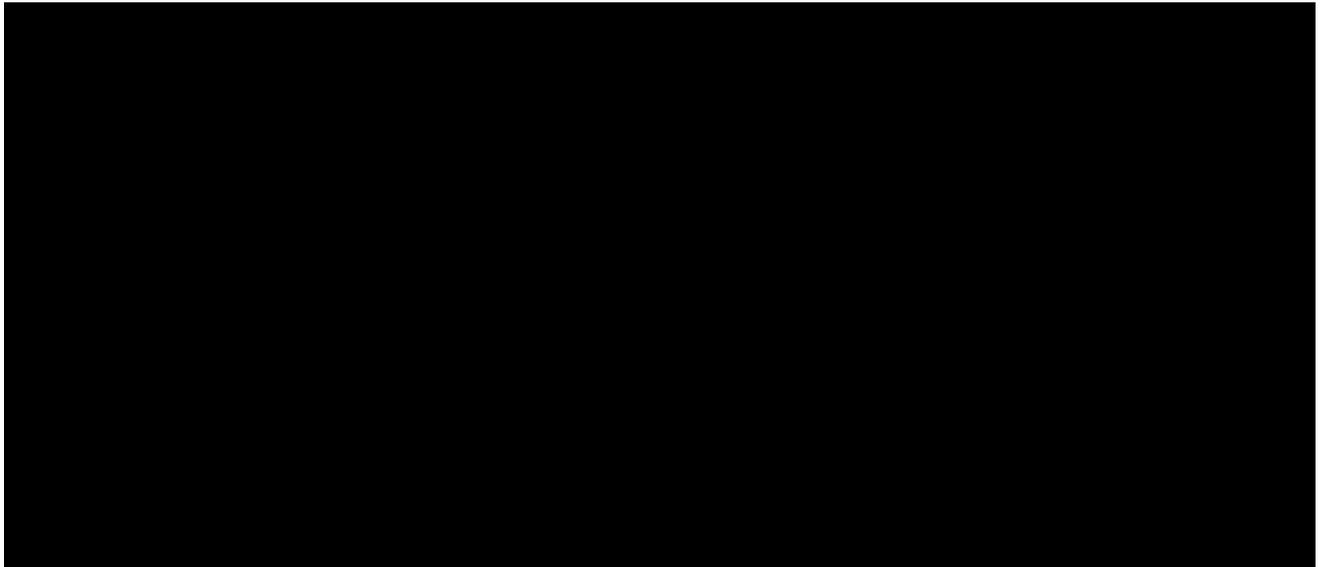
**7.1 Suivi des demandes du CA**

**7.1.1**

**7.1.2**

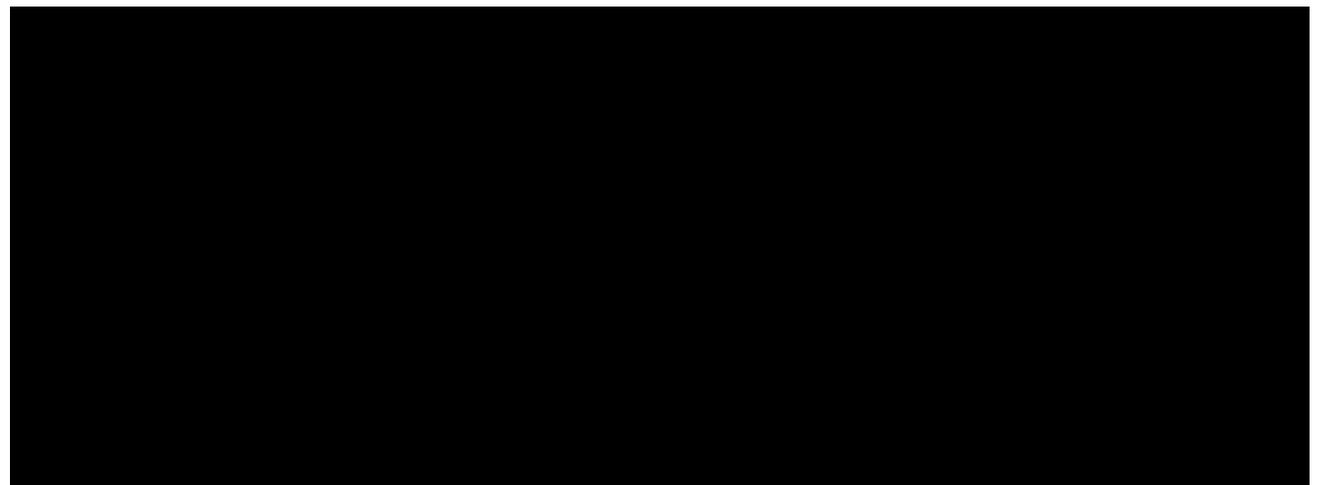
**7.1.3**

**7.2 Suivi des demandes complétées**



**8 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité revient sur les sujets discutés lors de cette rencontre. Mme Barsalou y a été nommée par les membres comme présidente du comité. Le programme d'accueil des administrateurs a été revu à la satisfaction des membres du comité. Quant au programme de formation continue pour les administrateurs en 2020-2021, la présidente du comité fait état des formations discutées et sonde l'intérêt des membres sur les formations souhaitées.



## 9 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité fait état des sujets discutés et recommandés lors de la dernière rencontre du comité. Le mandat de Mme Guèvremont est renouvelé comme présidente du comité.

## 10 RÉSOLUTIONS

### 10.1 Résolution instituant le régime d'emprunts [5 min]

La secrétaire mentionne qu'il s'agit d'un projet de résolution standard qui est acheminé à la Société par le ministère des Finances et qui doit être adopté par le conseil d'administration, pour le financement des besoins de la SODEC. La résolution institue un régime d'emprunts par la Société, valide jusqu'au 31 octobre 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances.

Ce sujet d'ordre du jour pourra à l'avenir être inclus dans l'ordre du jour de consentement.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter telle que présentée la résolution instituant un régime d'emprunts par la SODEC jointe à la présente pour en faire partie intégrante.**

### 10.2 Résolution modifiant l'art. 30 du Règlement de régie interne de la Société [20 min]

#### 10.2.1 Sommaire exécutif

#### 10.2.2 Résolution

La secrétaire réfère les membres à la documentation préalable et fait état des principaux éléments soulevés dans le sommaire exécutif en vue de modifier l'article 30 du Règlement de régie interne.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la résolution modifiant l'art 30 du Règlement de régie interne de la Société jointe à la présente telle quelle.**

## **11 COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu l'arrivée de quatre nouveaux administrateurs sur le conseil incluant le remplacement de deux membres, il y a lieu de revoir la composition du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit afin de pourvoir aux postes vacants pour la durée non écoulée de leur mandat.

### **11.1 Comité de gouvernance et d'éthique**

Un poste est vacant sur ce comité et doit être pourvu par un membre indépendant, afin de conserver une majorité de membres indépendants sur ce comité. Il est proposé de nommer Mme Émilie Grandmont-Bérubé, qui accepte sa nomination comme membre de ce comité.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer comme membre au comité de gouvernance et d'éthique Mme Émilie Grandmont-Bérubé, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2021.**

### **11.2 Comité d'audit**

Un poste est vacant sur ce comité et doit être pourvu par un membre indépendant. Il est rappelé que tous les membres du comité d'audit doivent être indépendants selon la loi. Il est proposé de nommer M. Marc Boutet, qui accepte sa nomination comme membre de ce comité.

En conséquence, il est résolu :

**De nommer comme membre du comité d'audit M. Marc Boutet, pour un mandat se terminant le 7 juillet 2021.**

## **12 DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

### **12.1 Organigramme de la Société**

### **12.2 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)**

Le conseil prend acte de la liste de contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1er juin 2020 et le 31 août 2020.

**12.3** Dépôt de procès-verbaux des comités

**12.3.1** Procès-verbal du 5 juin 2020 du comité de gouvernance et d'éthique

**12.3.2** Procès-verbal du 5 juin 2020 du comité des ressources humaines

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

**12.4** Engagements au 31 août 2020

**12.4.1** Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle

**12.4.2** Direction générale du livre, métiers d'art, musique, variétés et diffusion du cinéma

**12.4.3** Direction générale des affaires internationales, exportation et mise en marché du cinéma

**12.4.4** Multidomains

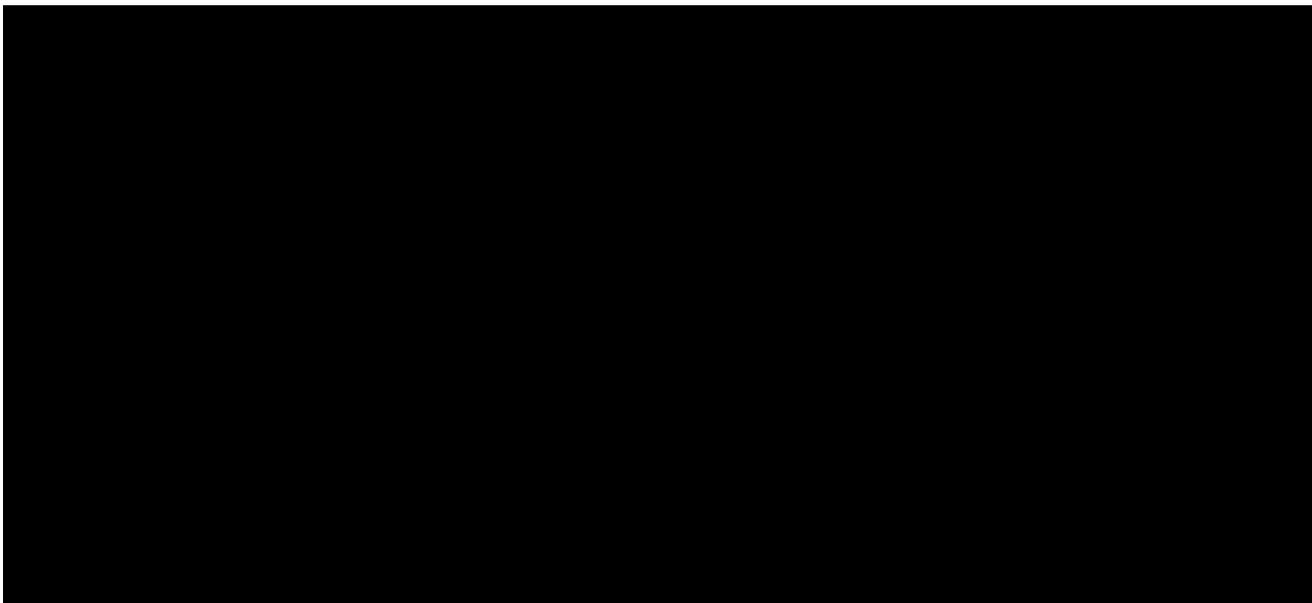
Le conseil prend acte des engagements déposés.

**12.5** Déclaration de la direction

Le conseil prend acte de la déclaration de la direction.

**13 VARIA**

**13.1** Commission du disque et du spectacle de variétés



**14 PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : vendredi 11 décembre 2020 à 9 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

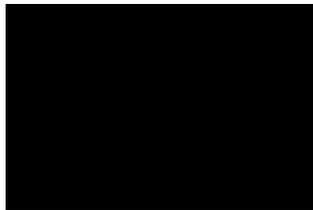
**15 LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 25.

**16 ÉCHANGE À HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la tenue de la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

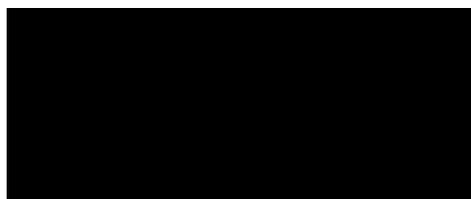


APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

11 décembre 2020

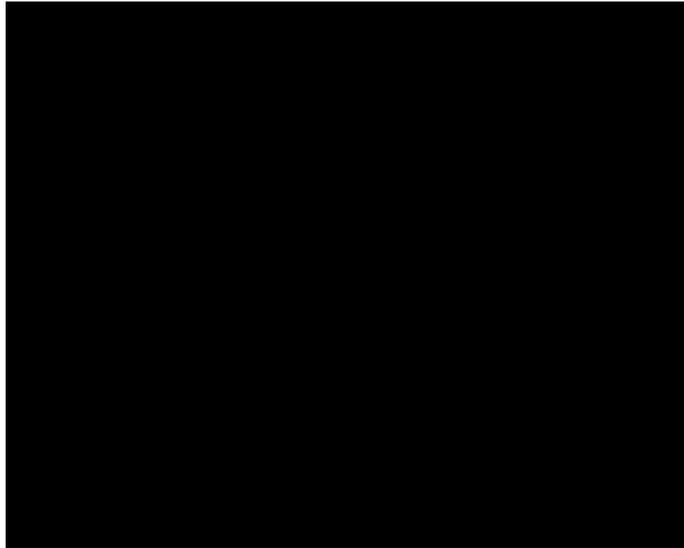
---

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGTIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par visioconférence  
Jeudi 15 octobre 2020, à 13 h**

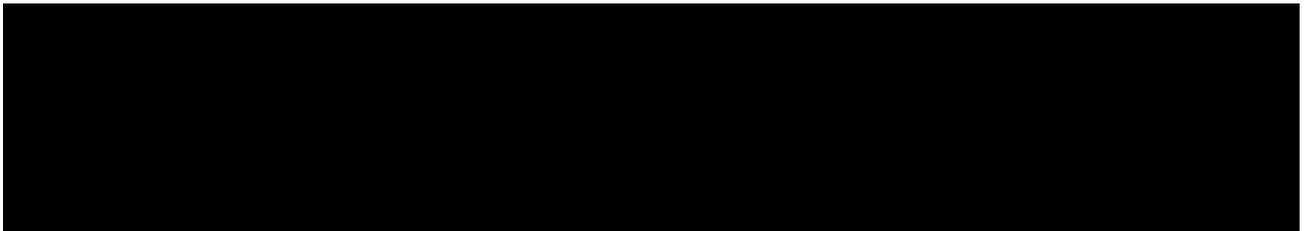
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour [2 min] - *document en p. j.*
2. Adoption d'un nouveau programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et variétés [40 min] (DG LMMV et DDS) - *documents en p. j.*
  - 2.1 Sommaire exécutif (points 2 et 3)
  - 2.2 Présentation détaillée (points 2 et 3)
3. Modifications au Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion et création d'un volet 2 : aide à la programmation de spectacles de musique et variétés [15 min] (DG LMMV et DDS)
  - 3.1 Voir sommaire exécutif et présentation détaillée aux points 2.1 et 2.2

4. Prochaine réunion régulière: vendredi 11 décembre 2020 à 9 h
  5. Levée de la réunion
- 

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

**2. ADOPTION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE À LA REPRÉSENTATION DE SPECTACLES DE MUSIQUE ET VARIÉTÉS**

**2.1. Sommaire exécutif (points 2 et 3)**

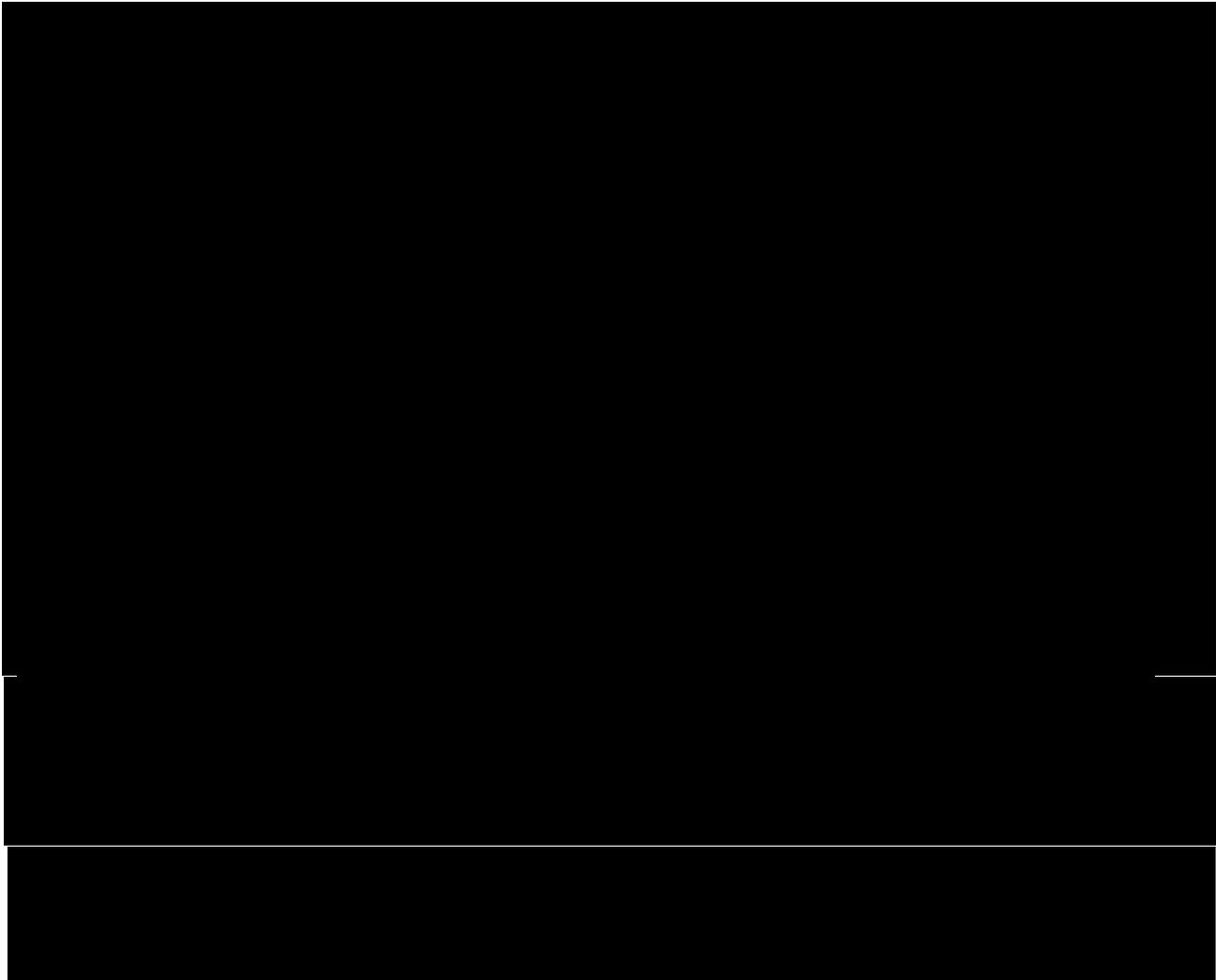
La PCD mentionne qu'un nouveau programme a été élaboré à la suite de l'annonce de nouvelles mesures décrétées par le gouvernement du Québec le 2 octobre dernier, imposant la fermeture des salles de spectacles dans les zones rouges. [REDACTED]

[REDACTED]

Le DDS détaille les objectifs du programme : compensation de pertes de revenus en cas d'annulation et report de spectacles ; permettre davantage de prévisibilité et favoriser la viabilité des représentations de spectacles ; permettre la rémunération des artistes et intervenants des représentations ; assurer une diversité de spectacles de musique et variétés.

La DG LMMV fait référence à la documentation préalable et détaille les clientèles, les conditions d'admissibilité, les barèmes et les limites financières du programme. [REDACTED]

[REDACTED] pendant la vie active de ce nouveau programme, les requérants à l'aide à la tournée devront déposer dans ce nouveau programme. Ce programme inclut les représentations à moins de 30km du lieu de départ de la tournée. L'aide est octroyée par représentation. Le report d'une représentation ne peut être financé qu'une fois pour une même salle. Sont distingués les barèmes pour un producteur et un producteur-diffuseur.



**ATTENDU QUE** le Programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et variétés (le « **Programme** ») est un nouveau programme et que la Commission du disque et du spectacle de variétés (la « **Commission** ») a été consultée pour recommandation;

**ATTENDU QU'**après étude et discussions, les membres de la Commission recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2020, d'adopter le Programme;

**ATTENDU QUE** le Programme a été présenté au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le Programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et variétés, dont la présentation détaillée du Programme est annexée à la présente résolution, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

### **3. MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE AUX LIEUX DE DIFFUSION ET CRÉATION D'UN VOLET 2 : AIDE À LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES DE MUSIQUE ET VARIÉTÉS**

#### **3.1. Voir sommaire exécutif et présentation détaillée aux points 2.1 et 2.2**

Référence est faite à la documentation préalable. À titre de rappel, la DG LMMV indique que ce programme aide les salles privées sur la base de leurs coûts de fonctionnement et contribue à la relance du spectacle. Il a été adopté par le conseil d'administration en juillet 2020, à la suite de la recommandation de la Commission du disque et du spectacle de variétés.

Le programme actuel devient le volet 1 du programme. [REDACTED] présente les modifications apportées à ce volet 1. [REDACTED]

Un 2<sup>e</sup> volet temporaire est créé au programme, qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2021 : aide à la programmation de spectacles de musique et variétés. L'objectif particulier de ce volet est d'appuyer les lieux de diffusion privés qui achètent et programment des spectacles de musique et de variétés et qui assument les risques de leur diffusion. Une entreprise ayant déjà déposé un plan de reprise au volet 1 du programme n'est pas admissible à ce volet 2. En cas d'annulation ou report d'une représentation, les cachets doivent être versés comme prévu.

[REDACTED]

**ATTENDU QUE** des modifications au Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion (le « **Programme** ») doivent être effectuées, et qu'un nouveau volet 2 d'aide temporaire à la programmation de spectacles de musique et variétés est créé ;

**ATTENDU QUE** la Commission du disque et du spectacle de variétés (la « **Commission** ») a été consultée pour recommandation, et qu'après étude et discussions, les membres de la Commission recommandent unanimement au conseil d'administration de la Société, aux termes d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 13 octobre 2020, d'adopter les modifications au Programme, incluant le nouveau volet 2 de celui-ci;

**ATTENDU QUE** les modifications au Programme ont été présentées au conseil d'administration à sa satisfaction;

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications au Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion, incluant son nouveau volet 2 d'aide à la programmation de spectacles de musique et variétés, dont la présentation détaillée des modifications au Programme est annexée à la présente résolution, et de recommander au ministre de la Culture et des Communications, d'approuver les modifications qui portent sur les critères d'admissibilité ainsi que les barèmes et limites de l'aide financière du Programme.**

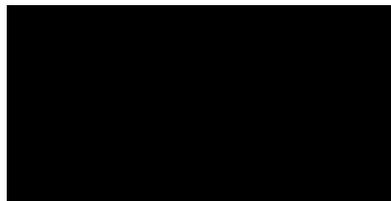
### **4. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE : 11 décembre 2020 à 9 h**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

**5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 13 h 55.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :

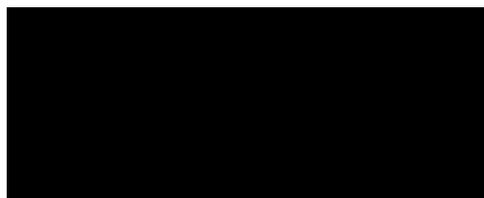


APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

11 décembre 2020

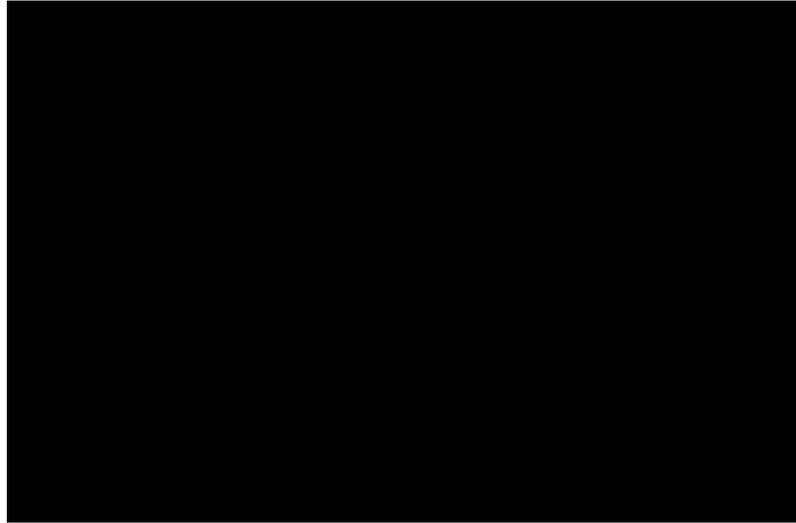
---

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM



**PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES ENTREPRISES CULTURELLES  
tenue par visioconférence  
Vendredi 11 décembre 2020, à 9 h**

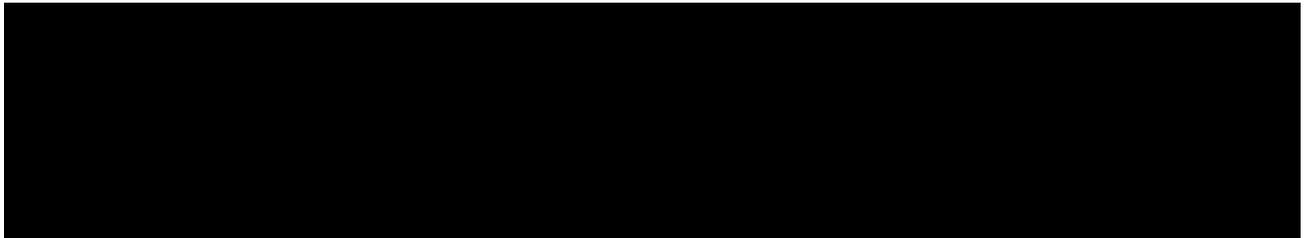
PRÉSENTS :



ABSENT :

**IL Y A QUORUM.**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :



**ORDRE DU JOUR**

1. Remerciements M. Pierre Laporte [15 min]
2. Adoption de l'ordre du jour [5 min] - *document en p. j.*
3. Ordre du jour de consentement - *documents en p. j.*
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la Société
    - 3.1.1 Procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2020
    - 3.1.2 Procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020
4. Mot de la présidente par intérim du conseil [5 min]
5. Bureau de la présidente et chef de la direction [15 min] - *document en p. j.*

- 5.1 Rapport d'activités (PCD)
- 6. Rapport du comité d'audit [20 min]
  - 6.1 Suivi budgétaire au 30 septembre 2020
    - 6.1.1 Présentation des résultats et des projections - *documents en p. j.*
  - 6.2 Audit interne
- 7. Mise à jour de la Politique de recours à des consultants externes dans la gestion des programmes d'aide de la SODEC [15 min] - *documents en p. j.*
  - 7.1 Sommaire exécutif
  - 7.2 Politique de recours à des consultants externes dans la gestion des programmes d'aide de la SODEC
- 8. Mise à jour de la Politique d'évaluation de programme (DDS) [20 min] - *documents en p. j.*
  - 8.1 Sommaire exécutif
  - 8.2 Politique d'évaluation de programme
- 9. Mise à jour du plan stratégique 2018-2022 (DDS) [20 min] - *documents en p. j.*
  - 9.1 Sommaire exécutif
  - 9.2 Plan stratégique 2018-2022 révisé
- 10. Suivi et demandes du conseil d'administration [5 min] - *documents en p. j.*
  - 10.1 Suivi des demandes du CA
  - 10.2 Suivi des demandes complétées
- 11. Dépôt de documents et points d'information - *documents en p. j.*
  - 11.1 Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)
  - 11.2 Dépôt de procès-verbaux des comités :
    - 11.2.1 Procès-verbal du 30 juin 2020 du comité d'audit
  - 11.3 Engagements au 30 septembre 2020 :
    - 11.3.1 Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle
    - 11.3.2 Direction générale livre, métiers d'art, musique, variétés et diffusion du cinéma
    - 11.3.3 Direction générale des affaires internationales, exportation et mise en marché du cinéma
    - 11.3.4 Multidomains
  - 11.4 Déclaration de la direction
- 12. Varia
- 13. Prochaine réunion: lundi 18 janvier 2021 à 9 h (au besoin)
- 14. Levée de la réunion
- 15. Échange à huis clos

---

## 1. REMERCIEMENTS M. PIERRE LAPORTE

La présidente par intérim, la PCD et les membres remercient chaleureusement M. Laporte pour sa précieuse contribution à la SODEC durant les cinq dernières années, comme président du conseil d'administration. Un vidéo présentant les locaux du Pied-du-Courant, qui sera présenté aux employés, est visionné par les membres du conseil.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification n'est proposée à l'ordre du jour. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter l'ordre du jour tel quel.**

## 3. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

### 3.1. Adoption des procès-verbaux de la Société

3.1.1. Procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2020

3.1.2. Procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020

Les procès-verbaux du 2 octobre et 15 octobre sont à la satisfaction des membres du conseil. Une coquille sera corrigée au point 8 du procès-verbal du 2 octobre 2020. En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 octobre tel que corrigé, et celui du 15 octobre 2020 tel quel.**

## 4. MOT DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DU CONSEIL



## 5. BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

### 5.1. Rapport d'activités (PCD)

La PCD réfère les membres à son rapport d'activités.

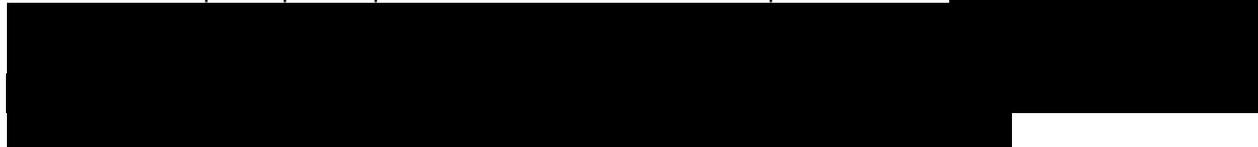
**Note au procès-verbal :** La DG AOP se joint à la réunion.

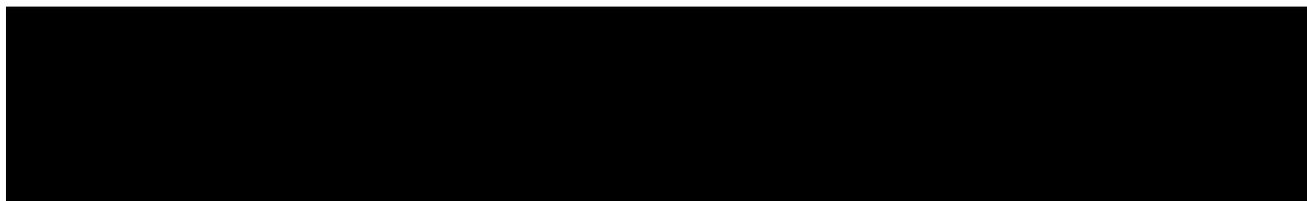
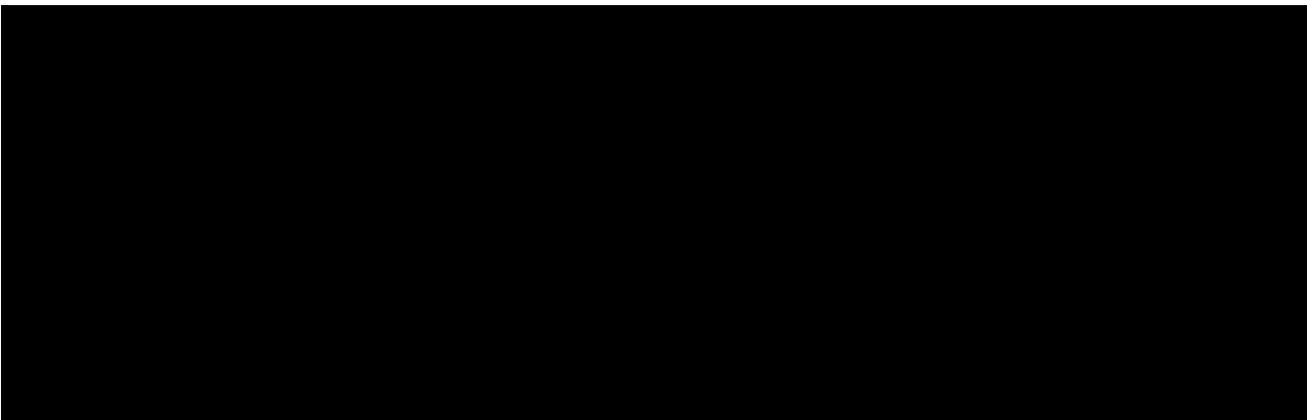
## 6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

### 6.1. Suivi budgétaire au 30 septembre 2020

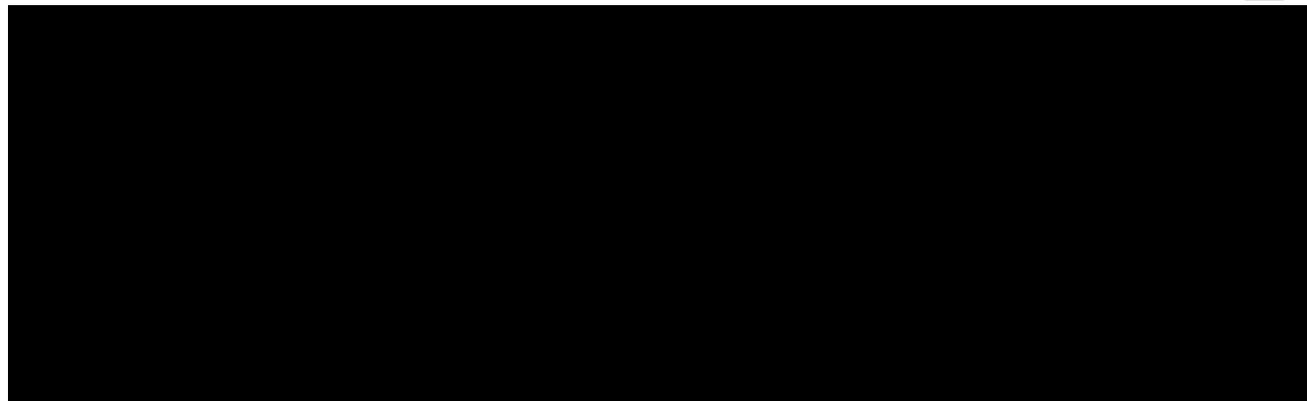
6.1.1. Présentation des résultats et des projections

La DG AOP réfère les membres à la documentation préalable. Elle présente les résultats de la Société et revient sur les faits marquants pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020.

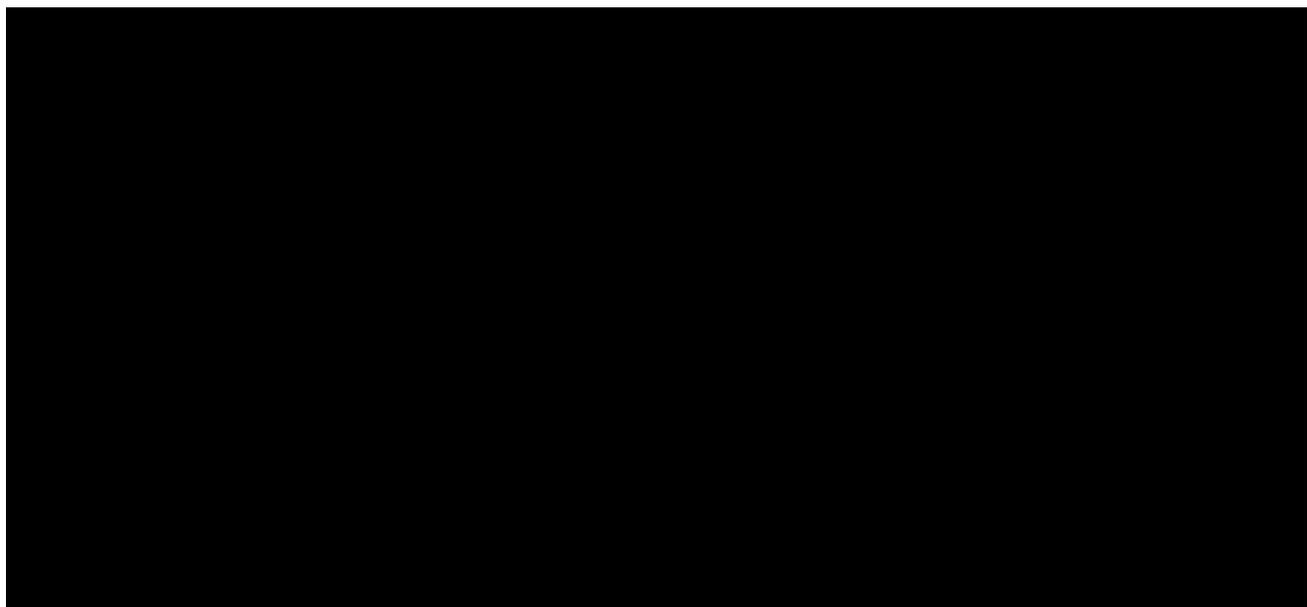




Les projections au 31 mars 2021 établies en date du 30 septembre 2020 sont ensuite présentées. ■



## 6.2. Audit interne



**7. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE RECOURS À DES CONSULTANTS EXTERNES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE DE LA SODEC**

**7.1.** Sommaire exécutif

**7.2.** Politique de recours à des consultants externes dans la gestion des programmes d'aide de la SODEC

La secrétaire fait état des principales modifications à la politique, principalement quant au choix des consultants et à l'augmentation de leurs honoraires. Elle précise que les honoraires concernant les consultants pour leur participation à des comités consultatifs doivent également être approuvés par le gouvernement, par décret, en vertu de l'article 24 de la Loi sur la SODEC.

En conséquence, il est résolu :

**D'adopter les modifications proposées à la Politique de recours à des consultants externes dans la gestion des programmes d'aide de la SODEC, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**De recommander au Gouvernement d'approuver les honoraires des membres des comités chargés d'apprécier les demandes d'aide en vertu des programmes d'aide financière de la SODEC, incluant l'indexation de ces honoraires, conformément à l'art 24 (3) de *Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles*.**

**8. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME (DDS)**

**8.1.** Sommaire exécutif

**8.2.** Politique d'évaluation de programme

Cette politique sert à baliser la revue et l'évaluation des programmes. Le DDS mentionne que deux modifications principales sont apportées à la politique. Les rôles et responsabilités y ont été clarifiés.

[REDACTED] De même, la politique a été simplifiée et certains éléments en ont été retirés (lexique, sources, références, etc.).

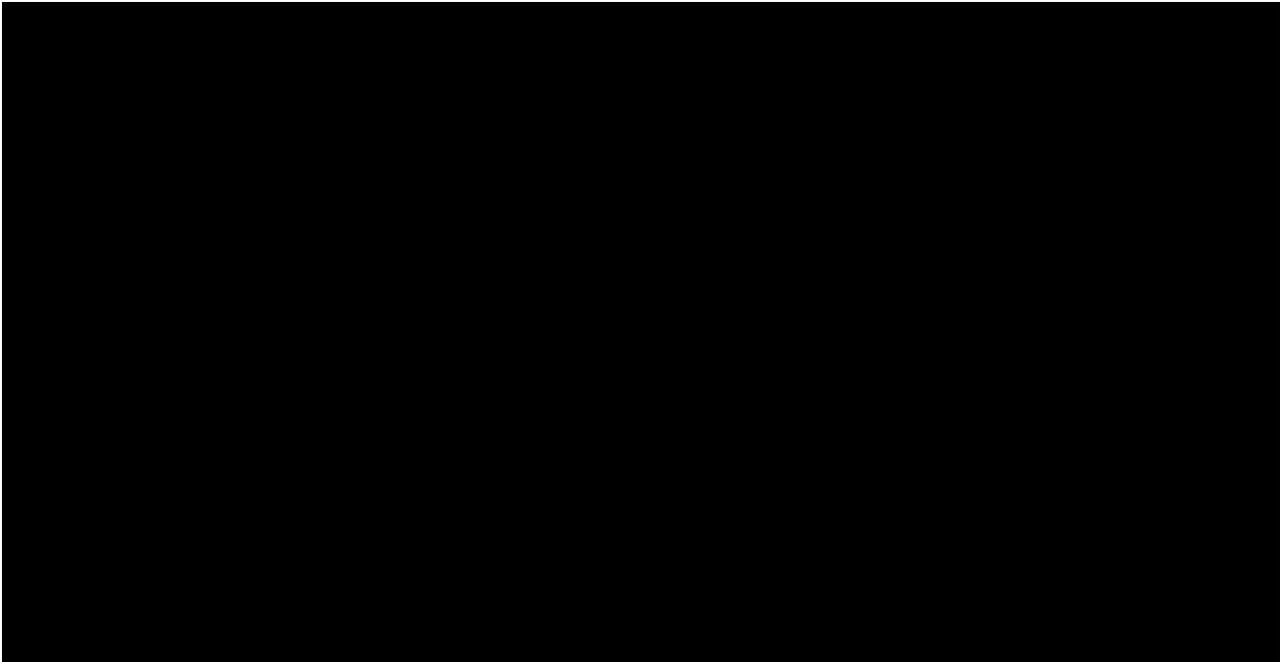
[REDACTED] En conséquence, il est résolu :

**D'adopter la Politique d'évaluation de programme révisée telle que proposée, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**9. MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 (DDS)**

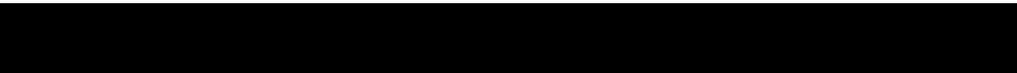
- 9.1. Sommaire exécutif
- 9.2. Plan stratégique 2018-2022 révisé

Le DDS indique que, en raison de la pandémie, le Secrétariat du Conseil du trésor permet que les planifications stratégiques soient adaptées au contexte actuel. [REDACTED]



[REDACTED] En conséquence, il est résolu :

**D'adopter le Plan stratégique 2018-2022 révisé tel que proposé, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**



**10. SUIVI ET DEMANDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 10.1. Suivi des demandes du CA
- 10.2. Suivi des demandes complétées



## **11. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET POINTS D'INFORMATION**

### **11.1. Contrats de services de 25 k\$ et plus (art. 18 LGCE)**

Le conseil prend acte de la liste des contrats de services de 25 k\$ et plus entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre 2020.

### **11.2. Dépôt de procès-verbaux des comités :**

#### **11.2.1. Procès-verbal du 30 juin 2020 du comité d'audit**

Le conseil prend acte des procès-verbaux déposés.

### **11.3. Engagements au 30 septembre 2020 :**

#### **11.3.1. Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle**

#### **11.3.2. Direction générale livre, métiers d'art, musique, variétés et diffusion du cinéma**

#### **11.3.3. Direction générale des affaires internationales, exportation et mise en marché du cinéma**

#### **11.3.4. Multidomains**

Le conseil prend acte des engagements déposés.

### **11.4. Déclaration de la direction**

Le conseil prend acte de la déclaration de la direction.

## **12. VARIA**

Les membres remercient la SODEC de la carte de remerciement reçue.

## **13. PROCHAINE RÉUNION : lundi 18 janvier 2021 à 9 h (au besoin)**

Sauf avis contraire, la prochaine réunion du conseil devrait se tenir à la date et à l'heure ci-dessus mentionnées.

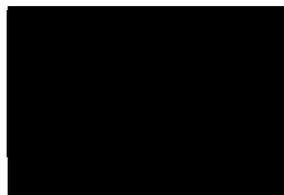
## **14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 11 h 49.

## **15. ÉCHANGE A HUIS CLOS**

Un échange à huis clos suit la réunion.

SIGNÉ PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE :



APPROUVÉ À LA RÉUNION DU :

19 mars 2021

SIGNÉ PAR LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM :

